



Le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec

Soixante ans d'histoire, 1962-2022

SOPHIE IMBEAULT



Le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec

Soixante ans d'histoire, 1962-2022

SOPHIE IMBEAULT

AVANT-PROPOS

En 1987, le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ) a entamé différents travaux pour recenser les principaux événements entourant sa création et son évolution récente à l'occasion de son 25^e anniversaire. Ces travaux se sont matérialisés en 1992 par la publication de l'ouvrage *Petite histoire du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, 1962-1992*. Celui-ci retraçait les moments marquants des 30 premières années de notre histoire : de l'injurieux « La reine ne négocie pas avec ses sujets » du premier ministre Lesage qui mena à la première convention collective, du front commun intersyndical de 1972, du vote des membres afin d'obtenir l'indépendance du SFPQ en passant par la bataille des ouvriers pour la pause-café et les autres combats menés par le syndicat, sans oublier le décret de 1983 imposant les conditions de travail au secteur public. Il faisait aussi une place importante à l'évolution de notre structure administrative et au développement des services syndicaux au fil des décennies. Au sein de notre organisation, ce livre a longtemps été la référence pour toute question relative à notre passé.

Trente ans ont déjà passé depuis la publication de ce livre et nous avons ressenti le besoin de recommencer cet exercice. En effet, nous voulions un « tome II » de notre histoire pour garder une trace écrite des trois décennies que nous venons de traverser. Nous devons faire vite : beaucoup d'actrices et d'acteurs, qui ont marqué cette époque sont partis à la retraite emportant des pans entiers de l'histoire orale de notre organisation. C'est pourquoi

Sophie Imbeault, l'historienne qui a mené ce projet, a réalisé de nombreuses entrevues avec ces personnes en plus de travailler avec des centaines de documents d'archives. Par ailleurs, c'est à sa suggestion que nous avons décidé de reprendre succinctement et différemment la première partie de l'histoire du SFPQ, permettant ainsi à la lectrice ou au lecteur d'avoir un seul et même ouvrage de référence donnant une vue d'ensemble de l'évolution de notre organisation. Le fruit de ce travail est désormais entre vos mains.

Nous espérons que ce livre trouvera un public attentif, tant chez les acteurs internes présents et passés du Syndicat qu'à l'extérieur de notre organisation. À mon avis, l'histoire du SFPQ est intimement liée à l'évolution du « modèle québécois ». En effet, si les réseaux de santé et d'éducation sont les premiers services publics auxquels la population pense en ce qui concerne les fonctions de l'État, c'est la fonction publique et parapublique québécoise qui permet de mettre en œuvre des lois et des politiques votés par nos représentantes et représentants élus. De l'inspection gouvernementale à l'administration de la justice, en passant par l'accès aux programmes sociaux ou la collecte des impôts, c'est la fonction publique québécoise qui permet à l'État d'adopter des mesures économiques et sociales pour un vivre ensemble plus juste et équitable. La Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), Revenu Québec, la Régie des rentes du Québec (RRQ), la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) et les autres ministères et organismes devraient être cités plus souvent lorsqu'on parle de la social-démocratie québécoise.

L'histoire du SFPQ nous rappelle aussi que, derrière ces organismes, on retrouve le travail professionnel et trop souvent invisible de milliers de femmes et d'hommes qui veillent au bon fonctionnement des services publics québécois. Alors que les « fonctionnaires » subissent une campagne de salissage depuis plus de quatre décennies pour des visés électoralistes ou autres, il ne faut jamais oublier que leur travail est essentiel pour l'ensemble des citoyennes et citoyens du Québec, et ce, dans toutes les sphères de nos vies.

Finalement, l'histoire d'un syndicat, c'est surtout l'histoire de ses luttes. À la lecture des pages qui suivent, vous constaterez que le SFPQ a poursuivi sur sa lancée des premières décennies et a continué d'être à l'avant-plan des grandes luttes sociales et syndicales qui ont marqué le Québec contemporain : de la Révolution tranquille

au désengagement de l'État québécois des années 1990, de la syndicalisation des occasionnels en passant par l'équité salariale et la lutte à la précarité dans la fonction publique québécoise au début des années 2000. Si plusieurs combats ont conduit à des gains importants pour les travailleuses et les travailleurs de la fonction publique et parapublique, d'autres ont permis à l'ensemble de la société d'en profiter alors que certains combats se poursuivent encore aujourd'hui. Dans le même ordre d'idées, il ne faut pas oublier l'influence que les combats et gains du SFPQ ont eue sur l'ensemble des autres syndicats de la fonction publique. Alors que nous sommes plusieurs syndicats à représenter les employés des différents ministères et organismes, le SFPQ est, et demeure, le chef de file à bien des niveaux et dans bien des domaines, tant par son effectif et ses services que par les luttes qu'il a menées au fil des années.

Pour ceux qui ne me connaissent pas, je dois vous avouer que je suis attaché à l'histoire du SFPQ, à nos traditions et à notre façon de faire les choses. Non pas parce que je suis un grand nostalgique ou en raison de mon histoire familiale, mais parce que j'ai l'intime conviction que le passé peut et doit nous servir de boussole afin de nous guider dans les grands changements que le présent et le futur nous réservent. La mémoire étant une faculté qui oublie, on peut parfois avoir l'impression que les défis contemporains sont nouveaux ou sans aucune mesure avec ce que nous avons vécu auparavant, mais la réalité est parfois beaucoup plus près de notre passé. Alors que de nouvelles luttes se profilent à l'horizon, notamment en ce qui concerne la transformation numérique de l'État et le télétravail, j'espère que les générations actuelles et futures de militantes et militants du SFPQ trouveront dans ces pages l'inspiration afin de poursuivre le combat pour, au bout du compte, que nous vivions dans une société plus juste. J'ai la ferme conviction que nous y arriverons grâce à une fonction publique et parapublique forte et présente sur l'ensemble du territoire québécois.

Bonne lecture !



Christian Daigle
Président général du SFPQ

INTRODUCTION

Dans son film *Les Vautours*, Jean-Claude Labrecque raconte comment les gens accédaient à la fonction publique en 1959 alors que Maurice Duplessis était au pouvoir à Québec. Une des premières scènes montre le député de Limoilou qui dicte une lettre de recommandation à sa secrétaire, tante de Louis Pelletier, pour qui il demande un poste de commis de bureau classe 2 échelle 5. Lors de leur rencontre dans son bureau au parlement, le premier ministre dit au jeune Pelletier : « Commis de bureau ça t'apporterait la sécurité même si le gouvernement tombe, pis comme je ne tombe pas », termine-t-il dans un rire.

Au-delà de la fiction, la sécurité d'emploi est bel et bien au cœur des préoccupations des fonctionnaires à la fin des années 1950. Ils se rappellent les récents changements de gouvernement, ceux d'Adélard Godbout et de Maurice Duplessis, alors que des centaines d'employés avaient été remerciés. À cette époque, les fonctionnaires québécois sont mal payés, tellement que certains n'ont d'autre choix que d'occuper un deuxième emploi pour joindre les deux bouts. Quant aux augmentations salariales, elles sont accordées arbitrairement, au gré des relations personnelles, et pour des motifs aussi divers que la charité ou la récompense de loyaux services. Pierre Laporte peut ainsi écrire dans *Le Devoir* le 30 septembre 1959 : « Il existe à Québec une atmosphère étouffante. La politique a tout pénétré, tout gangrené. Les fonctionnaires vivent dans la crainte perpétuelle. »

La fonction publique à la fin des années 1950

Au moment où le premier ministre Duplessis décède, en 1959, le pouvoir, paternaliste et discrétionnaire, est très centralisé autour de la personne du premier ministre. Selon Roch Bolduc, « l'administration publique des années 1950, c'est une administration dirigée par un homme, Maurice Duplessis, qui fait sentir ses vues partout et qui croit plus en l'efficacité législative qu'en celle de la fonction publique¹ ».

La fonction publique compte 15 000 fonctionnaires, 6 000 ouvriers, plus les employés de la Commission des liqueurs, pour un total de 25 000 personnes. Elle est encore largement masculine (71,4 %), peu scolarisée (85 % ont une scolarité de 12 ans ou moins) et les professionnels y sont peu nombreux (environ 1 500).

L'organisation syndicale est embryonnaire. Il y a bien le Conseil général des employés de la province² qui représente les fonctionnaires, mais il ne fait pas le poids face au premier ministre. Les principales revendications des fonctionnaires sont d'obtenir de meilleurs salaires, une sécurité d'emploi accrue, un meilleur régime de retraite et de promotion et des mécanismes de nomination dénués de patronage. Pour la population en général, la fonction publique est peu attrayante. Cela est toutefois sur le point de changer.

Le « règne des fonctionnaires » : le bref gouvernement de Paul Sauvé

Le 7 septembre 1959, Maurice Duplessis décède en fonction. Paul Sauvé lui succède à la fois comme chef de l'Union nationale et premier ministre de la province de Québec les 10 et 11 septembre³. Une de ses priorités est de s'attaquer au système de classification de la fonction publique, qui n'a pas été revu depuis 1925, soit depuis près de 35 ans. Le premier ministre Duplessis avait créé un comité spécial en 1945 afin de procéder à la révision de cette classification. Mais, à sa mort, le comité n'avait toujours pas terminé son travail. Sauvé convoque immédiatement J. Ernest Laforce, le président du comité.

Ce geste de Sauvé n'échappe pas au journaliste du *Devoir*, Pierre Laporte, qui avait consacré une série d'articles à la question de la fonction publique en 1947. Il dénonce le fait que les fonctionnaires soient aussi mal payés qu'il y a dix ans⁴. Le journaliste affirme : « On

dit que le régime Sauvé pourrait être celui du fonctionnarisme. Nous le souhaitons⁵. »

En conférence de presse le 27 octobre, Paul Sauvé laisse entendre que le rapport sur la classification serait déposé dès le lendemain et que les fonctionnaires pourraient espérer obtenir une augmentation de salaire aussi tôt que le 15 novembre⁶. Il mène ce dossier tambour battant⁷. Un arrêté ministériel est adopté le 28 octobre, comprenant une nouvelle classification et plus de 7 millions de dollars annuellement, sur une période de 4 ans, pour la hausse salariale des 25 000 fonctionnaires québécois. Sauvé veut rapprocher les salaires de ceux du privé, car il n'est pas sans savoir que plusieurs fonctionnaires s'y sont dirigés pour trouver de meilleures conditions. « À compter de maintenant, personne ne sera payé sur les apparences⁸ », affirme le premier ministre. En offrant des salaires plus intéressants aux fonctionnaires, Sauvé corrige une situation qui était dénoncée depuis 20 ans et souhaite attirer davantage de jeunes au service civil⁹.

Le gouvernement Sauvé souhaite également revoir la *Loi sur les relations ouvrières*, envoyant un message d'ouverture aux syndicats. Le projet de loi, sanctionné le 18 décembre 1959, prévoit ainsi la réintégration de salariés congédiés pour cause d'activités syndicales.

À l'occasion des fêtes, le secrétaire de la province, Yves Prévost, s'attarde sur l'importance que le cabinet ministériel accorde à sa fonction publique : « Je vous assure que le gouvernement n'oubliera pas ses dévoués fonctionnaires et qu'il continuera à reconnaître d'une façon tangible la qualité de leur travail¹⁰. »

Un triste événement vient toutefois freiner les changements entrepris par le premier ministre Sauvé : il décède en fonction, à Saint-Eustache, le 2 janvier 1960. Ce sera à ses successeurs de poursuivre la modernisation de la fonction publique.

* * *

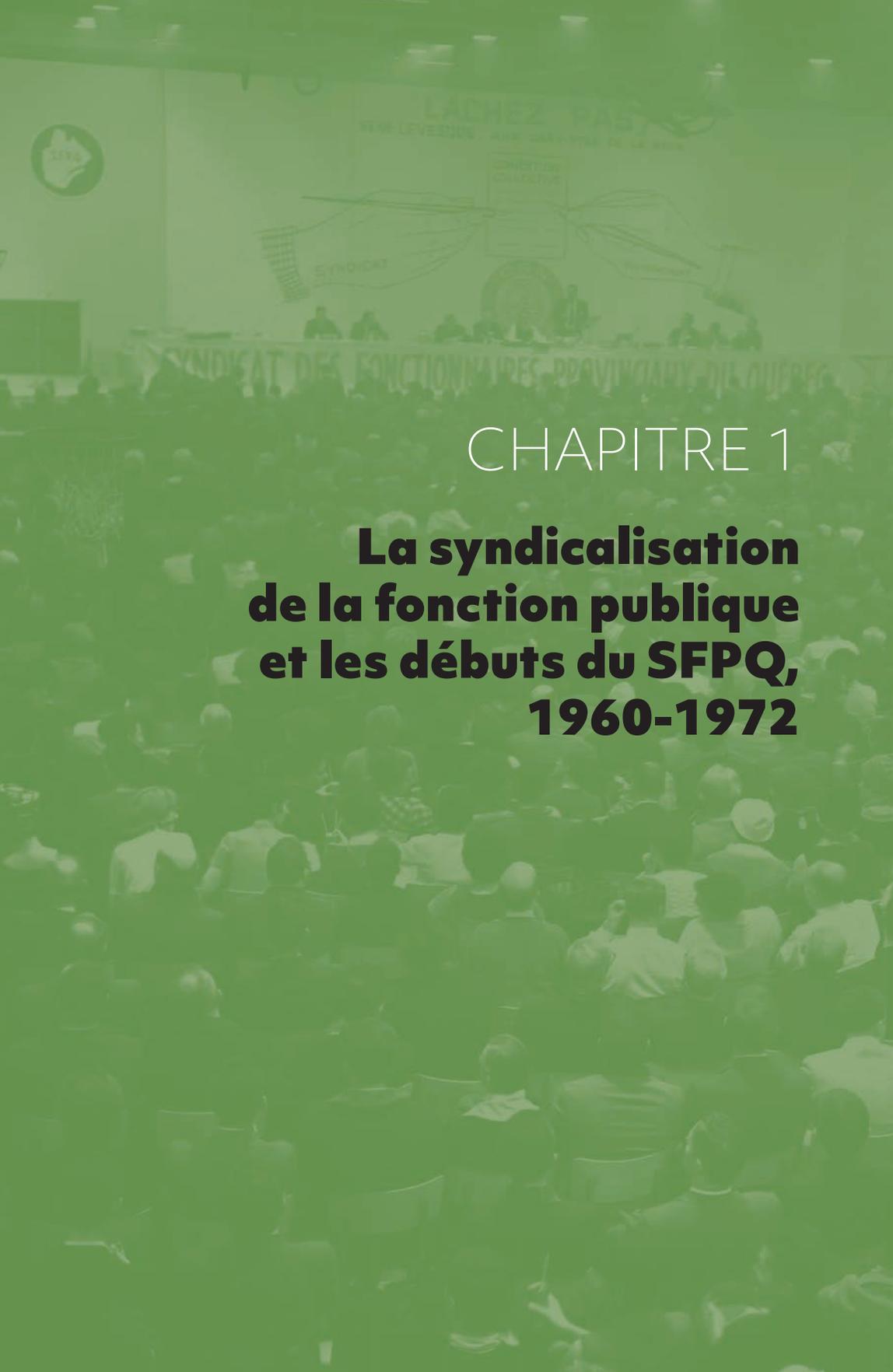
Au début de la Révolution tranquille, alors que se mettent en place plusieurs institutions et ministères et que les champs d'activité gouvernementaux se multiplient, l'État québécois procède à l'embauche massive d'employés. Entre-temps, la fondation d'un syndicat capable de négocier d'égal à égal avec l'État est devenue nécessaire.

C'est le 21 mars 1961 à Montréal, à l'initiative d'employés du ministère des Finances, que le Syndicat national des fonctionnaires

provinciaux du Québec voit le jour. Peu après, les fonctionnaires de la région de Québec s'organisent.

Même si le premier ministre Lesage déclare « que le Syndicat des fonctionnaires ne pouvait prétendre à la reconnaissance syndicale et à la négociation collective parce que la reine ne négocie pas avec ses sujets », les choses s'accélèrent. Le 24 mai 1962, les fonctionnaires avaient convenu que, dès que trois sections ou syndicats ministériels seraient formés, les syndicats régionaux procéderaient à la création d'un organisme provincial. C'est chose faite le 26 septembre 1962. Le Syndicat des fonctionnaires du Québec est né.

Depuis sa reconnaissance officielle par le gouvernement, la signature de sa première convention collective en 1966 et de sa première convention collective à titre de syndicat indépendant en 1972, le chemin parcouru est grand. Le Syndicat de la fonction publique et parapublique (SFPQ) a obtenu, en soixante ans ponctués par des heures de négociation et de débrayage, de nombreux gains pour les fonctionnaires et ouvriers en ce qui a trait aux conditions de travail, au classement, à la promotion, à la permanence et aux salaires. À travers les périodes de réingénierie et d'austérité, il a piloté des dossiers aussi importants que le droit de grève, la reconnaissance des employés occasionnels et l'équité salariale. Le SFPQ peut se targuer d'avoir été là pour ses membres depuis 1962.



CHAPITRE 1

La syndicalisation de la fonction publique et les débuts du SFPQ, 1960-1972

Le Parti libéral et la Révolution tranquille

En avril 1960, l'Assemblée nationale est dissoute et des élections sont déclenchées. Pendant la campagne, Jean Lesage, chef des libéraux, étaye les idées que l'on retrouve dans son ouvrage *Lesage s'engage* où il écrivait que « l'État québécois est le principal moyen d'action politique des Canadiens français¹¹ ». Le programme du Parti libéral va plus loin : « Le bon fonctionnement de la démocratie chez nous exige une réforme complète de l'administration des services gouvernementaux en revalorisant l'emploi des fonctionnaires et en favorisant le recrutement et la promotion de fonctionnaires compétents et dévoués par l'entremise d'une commission du fonctionnarisme indépendante de la politique partisane¹². » À l'issue des élections, le 22 juin, Jean Lesage prend le pouvoir et commence à renforcer le rôle de l'État. C'est le début de la Révolution tranquille.

Dans la lignée du programme libéral, un des premiers gestes du gouvernement est de créer le Service de sélection du personnel à la Commission du service civil. Jusqu'en 1960, elle ne procédait en effet qu'à des examens individuels. Elle adopte, en 1962, le *Règlement du service civil* qui introduit la notion de concours en vue de la dotation des emplois et celle d'examen pour apprécier les qualités d'un candidat.

La fondation du Syndicat national des fonctionnaires provinciaux du Québec

Dans ce climat politique particulier, l'ambiance est au changement dans la fonction publique. Certains employés sentent le besoin de se regrouper pour améliorer leurs conditions de travail. À l'initiative

d'employés du ministère des Finances du Québec, le 21 mars 1961, plus de 400 personnes se réunissent à l'auditorium Saint-Alphonse-D'Youville à Montréal pour fonder le Syndicat national des fonctionnaires provinciaux du Québec. Ils ont l'aide des conseillers techniques de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (devenue CSN en 1960¹³).

Raymond Couture, responsable de l'organisation des collets blancs de la Fédération du commerce et des employés de bureau de la CSN, les encourage : « En tant qu'employés du gouvernement, vous avez le droit de vous grouper en association. Alors pourquoi n'iriez-vous pas par votre seule volonté chercher la suite logique du droit d'association qu'est le droit de négocier? Vous ne réussirez à l'obtenir qu'en vous groupant en syndicat. Vous devez faire le premier pas!¹⁴ »

Lors de cette assemblée, Paul Larouche est désigné président, André Mongrain, vice-président, Yolande Poitras, secrétaire, Robert Marier, trésorier, M^{me} Gracia Ducharme, Claude Roy et Philippe Rocheleau, directeurs, S. B. Laforest, vérificateur. Une constitution provisoire est adoptée. L'exécutif est mandaté pour pressentir le gouvernement du Québec afin d'obtenir le droit de négocier un premier contrat de travail.

Les fonctionnaires du ministère des finances fondent un syndicat

Plus de 400 personnes se sont réunies mardi soir dernier en l'auditorium Saint-Alphonse d'Youville pour fonder le Syndicat national des fonctionnaires provinciaux du Québec, a déclaré Raymond Couture, responsable de l'organisation des collets-blancs de la Fédération du commerce et des employés de bureau (CSN).

« Vous voulez fonder un syndicat. Pourquoi? Non pas pour partir en guerre contre le gouvernement ou faire une révolution, mais tout simplement pour aller chercher un droit qui appartient à toute association ou à tout syndicat, c'est-à-dire le droit de négocier un contrat collectif de travail. En tant qu'employés du gouvernement, vous avez le droit de vous grouper en association. Alors pourquoi n'iriez-vous pas par votre seule volonté chercher la suite logique du droit d'association qu'est le droit de négocier. Vous ne réussirez à l'obtenir qu'en vous groupant en syndicat. Vous devez faire le premier pas! Les gens de l'extérieur, comme une centrale syndicale, ne peuvent que vous aider mais ne pourront le faire sans un appui soutenu de votre part. C'est un droit qu'on ne donne que rarement sur un plateau d'argent », a déclaré à l'assemblée M. Couture.

L'assemblée générale a adopté une constitution provisoire, a décidé de demander l'incorporation du syndicat en vertu de la Loi des syndicats professionnels et

a chargé l'exécutif d'entreprendre les démarches auprès du gouvernement provincial pour obtenir le droit de négocier un contrat collectif de travail. L'assemblée a choisi M. Paul Larouche comme président, M. André Mongrain, vice-président, Yolande Poitras, secrétaire; Robert Marier, trésorier; M^{me} Gracia Ducharme, M^{me} Claude Roy et Phil. Rocheleau, directeurs, M. S. B. Laforest a été élu vérificateur.

La fondation d'un syndicat par les fonctionnaires du ministère des Finances du Québec fait les manchettes en 1961.

La nouvelle organisation n'a pas l'heur de plaire au Conseil général de fonctionnaires de la province de Québec – qui regroupe les cinq associations de Québec, Montréal, Hull, Saint-Hyacinthe et Sherbrooke¹⁵. Leur président Léopold Fontaine avance qu'elle va à l'encontre de la *Loi des différends ouvriers de Québec* selon laquelle « les fonctionnaires, au sens de la loi du service civil, ne peuvent devenir membres d'une association qui n'est pas formée exclusivement de personnes de la même catégorie ou qui est affiliée à une autre association ou organisation ». Il croit aussi qu'ils ont déjà une association qui les protège.

Paul Larouche rétorque qu'aucune loi n'interdit aux fonctionnaires de se regrouper et que le Syndicat national des fonctionnaires provinciaux du Québec est fondé en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels*¹⁶. À son avis, la plus récente classification a été faite sans la participation du Conseil général des fonctionnaires et aucun grief ou presque n'a été réglé depuis. Il ajoute: « Le Conseil général est meilleur dans l'organisation de soirées récréatives que pour la défense des intérêts professionnels des fonctionnaires. Nous ne sommes pas contre les organisations sociales ou sportives, mais nous croyons que les intérêts professionnels doivent primer. » Larouche estime que la majorité des fonctionnaires ont perdu confiance envers le Conseil général pour défendre leurs intérêts¹⁷.

Les choses n'en restent pas là. Paul Larouche est changé de service par son supérieur durant cette période. Jusqu'alors, il était officier d'administration du service du personnel. Il est soudainement transféré au service de la taxe de vente. Larouche pense que son employeur voudrait l'empêcher d'avoir des contacts avec les fonctionnaires qui travaillent dans l'immeuble gouvernemental du boulevard Crémazie. Ses supérieurs lui auraient même demandé de ne pas s'attarder dans l'immeuble dès sa mutation.

Par surcroît, J.-J. Prénoveau, assistant-contrôleur du revenu à Montréal, fait afficher une lettre demandant aux fonctionnaires d'adhérer à l'Association des fonctionnaires de la province de Québec, soutenant que « ce mouvement entend servir la cause des fonctionnaires dans la légalité. Nous comptons que [...] vous joindrez nombreux les rangs de cette nouvelle association¹⁸ ». Pour M^e Robert Sauvé, conseiller technique de la CSN et aviseur du Syndicat national des fonctionnaires provinciaux du Québec, le geste est clair. Prénoveau et certains hauts fonctionnaires du ministère à Montréal font ouvertement la promotion d'une association de boutique,

c'est-à-dire dominée par l'employeur. Des employés du ministère auraient même fait l'objet de menaces de renvoi s'ils participaient à la formation d'un autre syndicat chez les fonctionnaires.

M^e Sauv e croit que, « depuis le 22 juin, quelques hauts fonctionnaires sont rest s des ambassadeurs de l'ancien r gime et ils s'acharnent   mettre des b tons dans les roues du gouvernement actuel ». Il rappelle le r cent programme du Parti lib ral qui condamne explicitement les syndicats de boutique et affirme le droit d'association pour les travailleurs. Pour lui, « il est impensable de croire que le gouvernement nouvellement  lu encourage ainsi la violation du droit naturel d'association reconnu   tous et d'ailleurs sanctionn  par la *Loi sur les syndicats professionnels* ».

Paul Larouche en profite pour affirmer que son syndicat n'est pas affili    une centrale, mais qu'il a recours aux services des conseillers techniques de la CSN pour leurs comp tences et leurs connaissances des probl mes de la fonction publique. La CSN compte aussi sur la force du nombre puisqu'elle regroupe plus de 100 000 travailleurs, dont plus de 10 000 fonctionnaires municipaux.

Le Syndicat national souhaite que les employ s obtiennent un meilleur salaire, une classification plus juste, une repr sentation efficace au comit  de classification, un meilleur syst me de promotion et un processus capable de r gler les griefs. Le syndicat esp re enfin que le gouvernement reconnaisse le droit d'association ainsi que le droit de n gocier une convention collective   ses fonctionnaires.

Jean Marchand, pr sident de la CSN, appuie leur d marche. Si les fonctionnaires ne peuvent, compte tenu de la loi, s'affilier   une centrale, ils ont la libert  de former des syndicats professionnels. La CSN esp re que cela incitera d'autres secteurs de la fonction publique   rejoindre le mouvement syndical.

Le conflit entre les deux syndicats continue de s'envenimer. Le Conseil g n ral se d fend des attaques du Syndicat national et rejette l' tiquette de syndicat de boutique, tout en l' corchant au passage pour s' tre affili    la CSN sans avoir consult  ses membres au pr alable. Le Conseil g n ral r clame l'appui du premier ministre Jean Lesage et le rencontre¹⁹   cet effet, m moire   la main :

Vous avez sans doute  t  inform  de l'initiative prise r cemment par un groupe de fonctionnaires du revenu   Montr al de fonder un syndicat. [...] Parmi les raisons que nous invoquons pour r prouver ce mouvement, nous mentionnons entre autres qu'il se

produisait à un bien mauvais moment puisque le conseil général voyait graduellement se réaliser toutes les demandes qu'il avait faites au gouvernement.

Léopold Fontaine affirme que son association est en train de se transformer²⁰ et viserait à établir une déduction à la source de la cotisation à partir du 1^{er} janvier 1962, un comité exécutif représentant toutes les régions, un comité mixte – avec des représentants du gouvernement – pour discuter de questions professionnelles et faire des recommandations et un règlement des différends par un tribunal d'arbitrage. Cette réforme devrait enfin conduire à la fondation d'une association unique d'employés de l'État. Selon un porte-parole de la délégation, Lesage se serait dit favorable à une association unique. Quoi qu'il en soit, le 14 avril 1961, le Conseil général forme l'Association professionnelle des employés du gouvernement de la province de Québec.

Accusations de patronage

Le changement de gouvernement ne fait pas disparaître les odeurs de patronage. Le Parti libéral et l'Union nationale s'accusent mutuellement à l'Assemblée législative d'avoir congédié des fonctionnaires après leur arrivée au pouvoir. Le premier ministre Lesage soutient que son gouvernement a commencé à s'attaquer au patronage²¹. Le 13 décembre 1961, le ministre René Lévesque ajoute, devant l'Association des femmes libérales, qu'il démissionnerait si le patronage se poursuivait au sein de son parti. Certains exerceraient des pressions sur la fonction publique pour obtenir des faveurs. Lévesque soutient que le gouvernement est en train de « déraciner ce mal au Québec²² ».

Daniel Johnson appuie le droit d'association des fonctionnaires

La question du droit d'association est débattue à la fin de mai à l'Assemblée législative. Pour le chef de l'opposition, Daniel Johnson, le gouvernement doit permettre une « formule quelconque d'association pour les fonctionnaires provinciaux, soit un syndicat ou une corporation professionnelle ». Maurice Bellemare, député unioniste,

demande même à Lesage « si le gouvernement actuel est hostile à un groupement de fonctionnaires²³ ».

La CSN soutient la syndicalisation des fonctionnaires

La CSN appuie les fonctionnaires provinciaux dans leur désir de se regrouper en syndicats professionnels. La centrale dénonce le gouvernement qui serait allé jusqu'à intimider certains fonctionnaires qui ont fait des tentatives en ce sens. Une centaine de délégués de la centrale se réunissent en juillet et discutent de la question. Ils reprennent l'argument du Syndicat national voulant que l'Association des employés civils constitue « un club social qui ignore les besoins et les revendications des fonctionnaires provinciaux ».

La centrale affirme que la formation d'un syndicat de fonctionnaires est tout à fait légale, que leur droit d'association est reconnu par l'Organisation internationale du travail et que le gouvernement fédéral vient d'accorder le droit de négociation à ses fonctionnaires. Elle valorise la négociation en elle-même, car elle permettrait éventuellement d'éliminer le patronage et de revaloriser la fonction publique et assurerait aux fonctionnaires un meilleur niveau de vie²⁴. Le 25 juillet, une section est fondée à Québec. Dès lors, une fédération est envisagée à partir de la fondation de sept syndicats régionaux.

Luttes intestines à Québec

À l'automne, les débats atteignent leur paroxysme au sein de la nouvelle formation. Au cours d'une rencontre réunissant 300 fonctionnaires de différents ministères de même que Raymond Coutu et Robert Sauvé de la CSN, le président Paul Larouche déclare que « le gouvernement Lesage a créé un précédent en reconnaissant aux fonctionnaires provinciaux le droit de former un syndicat. Il ne nous reste maintenant qu'à exercer ce droit²⁵ ». Il ajoute que le Syndicat des fonctionnaires sera reconnu comme agent négociateur quand il comptera un nombre suffisant de membres.

Marcel Hamel, vice-président de la section de Québec, et Pierre Poliquin, trésorier de la même section, assistent également à la réunion. Ils sont venus offrir leur collaboration à la section montréalaise²⁶.

Bien que le syndicat de Québec ne compte alors que 20 membres, Hamel et Poliquin affirment qu'ils sont très actifs.

À peine élu président de la section de Québec, H.-Paul Gagné démissionne en octobre, en profitant pour écorcher la CSN et Larouche qui s'immisceraient dans les affaires de Québec pour en prendre la direction. Dans une lettre parue dans *Le Soleil*, il expose ce qu'il considère comme la différence de mentalité entre les fonctionnaires québécois et montréalais²⁷. Le 2 novembre, Pierre Poliquin le remplace comme président. Le nouvel exécutif de Québec comprend Raymond Fortin, vice-président, Stanislas Vachon, secrétaire, Raymond Laperrière, trésorier, Paul-André Routhier, sergent d'armes, Jacques Brousseau, Daniel Guay, Édouard Doucet, Paul Beaupré, Paul-Émile Gagné, Yvan Noël et Rolande Pelletier, directeurs. Entre novembre 1961 et juin 1962, les sections de Montréal et Québec multiplient les rencontres à Trois-Rivières.

Comme le gouvernement libéral a annoncé qu'il reconnaîtrait le droit d'association aux fonctionnaires s'ils arrivaient à réunir 25 000 membres, le recrutement dans les ministères commence activement à partir du 1^{er} novembre 1961. La section de Montréal compte alors 2 000 membres et celle de Québec, 200 membres.

En janvier 1962, un Conseil provincial des syndicats de fonctionnaires de la province de Québec est formé à Trois-Rivières au cours d'une assemblée qui rassemble les syndiqués des sections de Montréal et Québec. Pierre Poliquin, président de la section de Québec, déclare : « Notre mouvement ne fait aucune politique et ne vise qu'à la défense des intérêts professionnels de tous les fonctionnaires provinciaux. Le seul moyen d'enrayer le patronage parmi ceux-ci, c'est de les encourager dans leur tâche quotidienne²⁸. »

Quelle association déduira les cotisations à la source?

La Presse annonce, à la fin de 1961, que « la guerre est déclarée » entre le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec et le Conseil général des employés civils. Pierre Poliquin fait une déclaration aux journalistes dans laquelle il soutient que le Conseil général « chercherait à entrer dans les bonnes grâces du gouvernement en lui faisant croire qu'il serait préférable de traiter avec eux et qu'ils continueront à ne pas lui causer d'ennuis "comme auparavant" ». Il le foudroie : « Devant la formation de syndicats de bonne foi,

la réaction des associations d'employés civils est d'aller se plaindre à l'employeur et lui demander son concours²⁹ [...]. Peut-il exister un plus bel exemple de syndicalisme jaune? »

Au début de 1962, le président Marchand revient sur cette question : « Le Conseil général des employés civils et les associations régionales qui lui sont affiliées ne sauraient être reconnus comme représentants légitimes des intérêts économiques des fonctionnaires. Nous continuons d'affirmer que cette association est dominée par l'employeur et qu'elle a perdu la confiance des employés. » Il appuie plutôt le Syndicat des fonctionnaires provinciaux car il « émane vraiment du désir d'association des employés de l'État » et « constitue un syndicat authentique et libre ». Marchand demande que le gouvernement lui accorde les mêmes avantages qu'au Conseil général. Dans le cas contraire, il juge que ce serait une « attitude antisyndicale et une violation de la loi des relations ouvrières ».

De son côté, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) croit qu'il est inadmissible d'accorder la déduction à la source au Conseil général des employés civils. Pour elle, les fonctionnaires devraient avoir le droit de s'associer entre eux et de s'affilier à l'organisation syndicale de leur choix³⁰.

Pour Jean Lesage, « la reine ne négocie pas avec ses sujets »

En février, dans la foulée du débat entre les associations de fonctionnaires, une cinquantaine de délégués de la CSN, avec Jean Marchand à leur tête, présentent le mémoire annuel de la centrale à la salle du conseil des ministres sur la colline Parlementaire. La CSN y a inclus un chapitre consacré au droit d'association pour les fonctionnaires, le droit à la reconnaissance syndicale, de négociation, de pouvoir signer une convention collective et d'affiliation à une centrale. « L'atmosphère d'entente cordiale fut rompue³¹ » lorsque Lesage a commencé à commenter ce chapitre du mémoire.

Une discussion s'engage. Le premier ministre Lesage reconnaît le droit d'association aux fonctionnaires. Il écarte toutefois la reconnaissance syndicale. Selon *Le Devoir*, il a alors affirmé qu'elle « est contraire à deux principes. Premièrement : il ne saurait y avoir aucune convention entre la souveraine et ses employés. Deuxièmement : le Parlement a une souveraineté exclusive et absolue sur les dépenses

des deniers publics³² ». Quant à l'affiliation à une centrale syndicale, pour le premier ministre Lesage, « un gouvernement ne peut recevoir d'ordres ou directives que du Parlement ».

Certains lui répondent que le droit d'affiliation existe à Ottawa. Lesage réplique que c'est vrai dans le cas des employés des compagnies de la Couronne, mais pas des fonctionnaires. Il invite la CSN « à conseiller aux dirigeants du Syndicat des fonctionnaires de s'incorporer en vertu de la troisième partie de la loi des compagnies. Je suis prêt à accepter la déduction à la source des cotisations des fonctionnaires. Je suis prêt également une fois l'incorporation faite à entreprendre le dialogue avec les fonctionnaires et à entendre leurs revendications ».

Le lendemain, 21 février, le quotidien rapporte que « M. Lesage a alors déclaré que le Syndicat des fonctionnaires ne pouvait prétendre à la reconnaissance syndicale et à la négociation collective parce que la reine ne négocie pas avec ses sujets ». Lesage n'en est toutefois pas resté là, mentionnant qu'« il permettrait l'incorporation du syndicat en vertu de la *Loi des compagnies* et qu'il consentirait à la retenue à la source des cotisations syndicales et discuterait avec les représentants du syndicat au sujet des conditions de travail et de salaires ». Pour le Syndicat des fonctionnaires, le fait que Lesage ne soit pas opposé à l'organisation syndicale des fonctionnaires est jugé satisfaisant³³. Paul Larouche annonce, dans les jours suivants, que le syndicat allait tenir une assemblée d'informations. Il en profite pour rappeler qu'en Saskatchewan les fonctionnaires ont obtenu le droit de négocier une convention collective en 1945.

Les propos de Lesage en font réagir plus d'un, politiciens comme syndiqués. *Le Devoir* fait part des résultats d'une publication de l'Organisation de travailleurs au Canada qui démontrent que l'affiliation à une centrale est possible, puisque 25 197 fonctionnaires fédéraux et provinciaux sont affiliés au Congrès du travail du Canada³⁴.

Le climat est alors tendu dans le monde du travail. Plusieurs secteurs demandent de meilleures conditions. C'est le cas des infirmières de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Sous la pression, Lesage commence à lâcher du lest face aux employés de l'État.

Le syndicat s'organise

En mars 1962, le Syndicat des fonctionnaires annonce qu'il présentera un mémoire au gouvernement afin d'être reconnu officiellement

comme agent négociateur. Parmi ses principales revendications figurent une augmentation générale des salaires, l'égalité de salaire pour les femmes fonctionnaires et l'obtention automatique de la permanence après un certain nombre d'années de service³⁵.

Le 24 mai 1962, la CSN et le syndicat signent une première entente de service. Elle stipule entre autres que 1 \$ par membre des cotisations perçues va être retourné mensuellement à la CSN. La centrale va en échange prendre à sa charge le salaire et les dépenses des permanents – dont le nombre sera déterminé par les parties – nécessaires à l'organisation et au fonctionnement du syndicat. La CSN va aussi fournir les bureaux et les services de secrétariat et d'un conseiller technique.

Le syndicat s'engage à ne pas entreprendre de démarche officielle auprès du gouvernement avant un accord préalable avec les représentants de la CSN. Il peut mettre sur pied un journal³⁶, mais toute déclaration officielle devrait préalablement être approuvée par la CSN. Les parties peuvent enfin mettre un terme à l'entente avec un mois de préavis.

L'organisation du futur syndicat progresse si bien qu'au cours de l'été l'exécutif est remanié et compte dorénavant deux femmes. Raymond Fortin est élu président, Eugène Asselin, 1^{er} vice-président, René DeVarenes, 2^e vice-président, Boris Legault, secrétaire, Raymond Laperrière, trésorier et Guy Lanciault, Auréat Genest, Rolande Pelletier, René Chartrand, Paul A. Routhier, Lionel Bonenfant et Yvan Noël, directeurs. Ils appartiennent aux sections de Québec ou de Montréal et travaillent aux ministères du Bien-être social, de la Voirie et du Revenu ou à la Régie des alcools.

Le recrutement des membres s'étend aux régions de la Beauce, des Cantons-de-l'Est, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Mauricie et de l'Outaouais. Le 29 juin, le gouvernement consent à libérer un fonctionnaire « désireux de s'occuper de recrutement pour le compte du Syndicat des fonctionnaires provinciaux³⁷ ».

Le SFPQ est fondé

L'exécutif avait convenu que, dès que trois sections ou syndicats ministériels seraient formés, les syndicats régionaux devraient procéder à leur dissolution pour qu'un organisme provincial soit créé. C'est chose faite au début de l'automne 1962. Le premier exécutif

provincial est choisi le 26 septembre 1962, formant ainsi le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (SFPQ). Il réunit tous les employés du gouvernement du Québec, incluant les employés des compagnies de la Couronne et des régies.

Raymond Fortin

Membre de la guilde des musiciens de Québec, Raymond Fortin est employé par le ministère du Bien-être social. Il est nommé vice-président de la section de Québec en novembre 1961, président du SFPQ en juillet 1962. Il occupe ce poste jusqu'en 1967.

Le RIN et la syndicalisation des fonctionnaires

Fondé en 1960, le Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN) devient un parti politique en 1963. Il est présidé par André d'Allemagne puis Pierre Bourgault. Son programme politique précise le type d'État qu'il voudrait mettre sur pied advenant l'indépendance du Québec. La fonction publique est au cœur de cette vision.

Les rinistes y préconisent le droit de syndicalisation et de grève pour tous les salariés, y compris les cadres et les fonctionnaires, souhaitent voir abolir les syndicats de boutique, qu'il soit interdit aux syndicats d'être assujettis à des organismes étrangers et que le recrutement des fonctionnaires soit désormais effectué par voie de concours selon leur compétence³⁸. Ils veulent ainsi que « leur carrière [soit] soustraite à l'influence des partis politiques. Dans le régime actuel, le député est plus souvent un trafiquant des faveurs du pouvoir qu'un législateur ». Le RIN propose que l'administration publique de chaque circonscription relève d'un administrateur désigné par l'État ainsi que la parité salariale pour les femmes dans la fonction publique.

Entre-temps, le président Marchand dénonce le fait que le droit d'association n'est toujours pas reconnu aux fonctionnaires : « Nous ne voyons pas comment un État qui impose par une loi la reconnaissance syndicale à l'ensemble des employeurs puisse se soustraire à la même obligation lorsqu'il s'agit de ses propres employés³⁹. »

Les premières requêtes en accréditation

Des demandes d'accréditation étaient déposées à la Commission des relations ouvrières (CRO) lorsque 50 % + 1 cartes de membre étaient signées. Le 5 octobre 1962, le syndicat y dépose donc une première demande d'accréditation pour les 1 700 employés de la Régie des alcools du Québec, ce qui porte le SFPQ à 4 300 membres. Le 30 janvier 1963, une première audition pour étudier les requêtes des fonctionnaires est convoquée.

De leur côté, les syndiqués s'organisent et profitent de l'impulsion pour mener une vigoureuse campagne de recrutement auprès des employés du ministère du Bien-être social et de la Famille à Montréal et à Québec. René Morasse, président de la section de Québec, leur dit : « Le premier ministre ne s'est jamais opposé à la formation de notre syndicat, puisqu'il a accordé un congé sans solde à notre président général. La plupart des ministres du gouvernement semblent favorables à notre mouvement. Notre syndicat est enfin supporté par tous les syndicats de la province, par la presse et par l'opinion publique. »

Jean Marchand se prononce publiquement sur le droit d'association des fonctionnaires. À l'émission *Politique '63* il déclare :

la fin d'un syndicat professionnel, c'est de signer une convention collective de travail, c'est-à-dire d'établir des normes de travail, des salaires, établir certains critères pour les promotions, etc. [...]. Nous, notre opinion, c'est que la très grande majorité des fonctionnaires sont compétents, honnêtes et souhaitent la revalorisation de la fonction publique. À notre avis, l'existence d'un syndicat serait de nature à corriger plus rapidement les abus du passé⁴⁰.

Une conférence sur la réforme de la fonction publique est organisée par l'Institut canadien des affaires publiques les 26 et 27 avril à l'Université Laval à Québec. Roch Bolduc, conseiller du ministre de la Jeunesse et professeur de sciences politiques⁴¹, et Léon Dion, un des fondateurs du Département de science politique de l'Université



Des membres du ministère du Bien-être social et de la Famille portent leur cause devant la CRO en 1963. Sur la photo, Jean-Guy Lockwell, vice-président de la section de Québec, Raymond Fortin, président provincial, René Morasse, président de la section de Québec, et Amédée Daigle, organisateur à la CSN.

Laval, y prennent la parole. Pour ce dernier, réformer la fonction publique, « c'est d'abord modifier les attitudes des ministres et des députés vis-à-vis du personnel administratif ».

En mai 1963, le président Raymond Fortin obtient un congé sans traitement d'un an du ministère de la Famille et du Bien-être social. De son côté, Amédée Daigle, de la CSN, entre au service du syndicat en tant qu'organisateur en chef.

Une des premières femmes à siéger à l'exécutif, Auréat Genest, affirme que « le Syndicat se bat pour l'émancipation de la femme », et qu'elle milite pour que les « conceptions du passé soient remplacées par une manière de concevoir et d'appliquer des conditions de travail conçues et élaborées par des femmes conscientes de leurs responsabilités de groupe et de leur possibilité d'action⁴² ».

En septembre 1963, la Commission des relations ouvrières (CRO) rend une décision favorable concernant la syndicalisation. Elle reconnaît le droit d'association des employés du gouvernement. Or, elle demande de séparer les accréditations en deux unités (ouvriers et fonctionnaires). Le syndicat retire donc temporairement sa demande d'accréditation pour les employés de la Régie des alcools et en dépose deux le 13 février 1964.

Enfin, le SFPQ adresse un mémoire⁴³ en 1963 au premier ministre Jean Lesage pour faire connaître ses revendications : lutte contre le patronage, droit à la permanence, une meilleure rémunération, la tenue d'examens pour l'embauche et la promotion, des procédures qui fixent les mécanismes de dotation et de promotion et la divulgation des classifications et des rémunérations afférentes.

L'entente de service avec la CSN est modifiée

Le syndicat se développe et prend de l'ampleur. Le gouvernement accorde un congé sans solde, au début de 1964, à trois autres fonctionnaires afin de leur permettre de s'en occuper plus activement. Il s'agit d'Yvan Noël, d'Eugène Asselin et de René Chartrand⁴⁴.

Le 1^{er} mai, la première entente de service avec la CSN est modifiée. Parmi les principaux changements, 1,50 \$ par membre des cotisations perçues sera dorénavant retourné mensuellement à la CSN. Celle-ci paie en retour les salaires et les dépenses des permanents nécessaires à son organisation (un directeur professionnel, un conseiller juridique, un conseiller technique, 4 représentants syndicaux et 5 employés de bureau). Le SFPQ a maintenant la responsabilité de son propre service comptable, des communications avec ses membres ainsi que les frais de réunion de ses instances.

La révocation de l'entente est toujours possible pour l'une ou l'autre des parties, mais désormais avec un préavis de trois mois. Le syndicat devrait alors prendre des arrangements avec la CSN concernant les dépenses qu'elle a effectuées pour lui.

La multiplication des requêtes en accréditation

Les requêtes en accréditation se succèdent devant la Commission des relations ouvrières : le 24 février 1964, le syndicat du ministère du Revenu; le 7 mars, le syndicat du ministère des Richesses naturelles, du ministère de l'Industrie et du Commerce et la Commission du service civil; le 1^{er} avril, le syndicat du ministère de la Voirie; le 10 avril, le syndicat du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation; le 24 avril, le syndicat du ministère du Travail, des Affaires municipales, des Terres et Forêts et des Travaux publics.

Pendant ce temps, les employés de l'État récoltent les appuis. Lors du congrès de la Fédération libérale du Québec, les délégués adoptent une résolution demandant au gouvernement de leur accorder la pleine reconnaissance de leur droit d'association, ainsi que le droit à la négociation et à la grève⁴⁵.

Après une requête déposée par le SFPQ le 6 décembre 1963, le premier certificat de reconnaissance est accordé le 3 avril 1964 à la section ministère de la Famille et du Bien-être social, auquel est d'ailleurs attaché Raymond Fortin, président du SFPQ. Cela concerne

2 000 employés. Deux certificats avaient auparavant été émis pour des fonctionnaires spécialisés: les professeurs de l'enseignement spécialisé et les inspecteurs d'écoles. Il s'agit d'un premier certificat couvrant tous les fonctionnaires d'un ministère.

Parmi les membres fondateurs, on retrouve Auréat Genest, que l'on qualifie « d'âme du mouvement » dans la région de Montréal. Agente de probation, puis conseillère technique à la cour du Bien-être social, elle est alors directrice à l'exécutif du Conseil provincial du syndicat des fonctionnaires, vice-présidente de l'exécutif provincial du Bien-être social et vice-présidente de l'exécutif de la région de Montréal.

Je suis entrée au Bien-être social dans cet état d'esprit, pour voir. Puis j'ai été prise par cette misère immense à soulager et je ne me sentais plus le droit d'abandonner. On commence à petit salaire, avec promesses d'augmentations. Les augmentations sont venues chichement. Encore maintenant, une jeune personne de ma connaissance qui vient tout juste de sortir du collège est engagée comme sténographe dans l'entreprise privée au même salaire que je perçois présentement après douze années au ministère. Il n'est pas question de lâcher. Cependant après des journées de contact continu avec les pires misères on a besoin, au bout de la semaine, de se retremper, de s'offrir une détente et de cracher toute cette poussière⁴⁶.

Des liens avec la CSN qui dérangent

À l'époque, la CSN, présidée par Jean Marchand puis par Marcel Pepin, compte 200 000 membres. La centrale assure un parrainage technique et financier au SFPQ et le fait profiter de son expérience en négociation et en syndicalisation.

Dans *Nouveau Contact*, Robert-E. Martin, secrétaire du Conseil général des employés du gouvernement, attaque le SFPQ qui serait littéralement sous la tutelle de la CSN. Pour lui, « les fonctionnaires ne devraient pas être membres d'un organisme affilié à une centrale syndicale qui peut faire de la politique », car ils doivent rester neutres. Sur le droit de grève dans la fonction publique, Martin croit que « le gouvernement ne donnera pas une telle arme à ses employés puisqu'elle pourrait se retourner contre lui⁴⁷ ».

Le président du SFPQ, Raymond Fortin, croit que « l'affiliation ne présente pas le danger que certaines personnes ont imaginé : celui que les fonctionnaires soient membres d'une centrale syndicale

qui appuie un parti politique ». Il assure que les fonctionnaires ne travaillent pour aucun parti. De plus, l'entente de services qui le lie à la CSN est loin d'équivaloir à une tutelle puisqu'elle a été volontaire. Amédée Daigle annonce que la CSN est à préparer, en collaboration avec le SFPQ, des cours d'éducation syndicale pour les fonctionnaires et qu'il établira par la suite lui-même sa politique⁴⁸.

Un certificat d'accréditation annulé

Le 29 avril 1964, une brique tombe sur le syndicat. Le bureau du procureur général demande à la Commission des relations ouvrières d'annuler sa décision concernant le certificat d'accréditation accordé au ministère de la Famille et du Bien-être social. Les représentants du ministère allèguent ne pas avoir été informés de la démarche et que, dans la liste des membres déposée par le SFPQ, il y aurait des employés assumant des fonctions de direction et qu'ils sont donc non syndicables.

Pour Raymond Fortin, « il s'agit là d'une manœuvre dilatoire de la part d'un procureur du gouvernement, manœuvre qui vise à empêcher les employés du ministère de la Famille et du Bien-être social de profiter sans plus de délai de l'exercice du droit d'association qui est reconnu par nos lois ». Le SFPQ se demande si le gouvernement ne cherche pas à retarder les négociations d'une convention collective avec ses employés. Le syndicat espère enfin que cela ne compromettra pas l'octroi de la reconnaissance syndicale que la Commission a accordée à la section fonctionnaire du ministère de la Famille⁴⁹.

Le Code du travail est réformé

Au cours de la campagne électorale de 1960, le Parti libéral avait promis de réformer les lois du travail. Le gouvernement Lesage dépose le projet de loi 54 en juin 1963. Diverses lois sont regroupées pour former un code du travail⁵⁰. Après quelques amendements, le nouveau Code du travail est adopté en août. Le SFPQ en est exclu.

Travailler après le mariage ou l'accouchement : la situation des femmes

À l'Assemblée législative, Marie-Claire Kirkland-Casgrain est la première femme élue en 1961. Au SFPQ, quelques femmes sont présentes dans les hautes instances dès sa fondation, dont Auréat Genest, directrice à l'exécutif du Conseil provincial en 1963. Au début des années 1960, plus du tiers des fonctionnaires sont des femmes. Elles quittent encore pour la plupart leur emploi au moment de leur mariage ou d'une grossesse. Mais les choses sont sur le point de changer.

En 1964, avec la *Loi sur la capacité juridique de la femme mariée*, même si les femmes mariées demeurent sous puissance maritale, elles peuvent exercer une profession, gérer leurs biens ou conclure des contrats. Toutefois, beaucoup reste à faire. Les femmes fonctionnaires ne bénéficient pas d'un congé de maternité. Le syndicat veut qu'elles puissent utiliser leurs congés de maladie et qu'elles puissent retourner au travail après l'accouchement. Quand on lui demande s'il est plus difficile de syndiquer les femmes de la fonction publique que les hommes, mademoiselle Genest répond :

Chez nous, au Bien-être social, les femmes sont entrées dans le syndicat plus rapidement que les hommes, alors que dans la plupart des autres secteurs ce fut le contraire. Je crois que cela peut dépendre du fait qu'ici une femme était sur le devant du comité [...]. Il faut bien dire qu'en général le syndicalisme est plus facile chez les ouvriers que chez les cols blancs. [...] La difficulté chez la femme vient peut-être de ce qu'on ne la garde pas assez longtemps sur le marché du travail pour qu'elle s'intéresse vraiment aux problèmes ouvriers.

Les ouvriers, les premiers à s'affilier

En mai 1964, les ouvriers forment la Fédération des employés de l'État du Québec. Elle est composée de cinq sections : Voirie, Régie des alcools, ministères de la Famille et du Bien-être social, de l'Agriculture,

de la Colonisation et des Richesses naturelles. La fédération rejoint les 14 autres que compte la CSN. Les ouvriers possèdent en effet la pleine reconnaissance du droit d'association et le droit de s'affilier à une centrale. Lors du conseil syndical, le 26 septembre, il est résolu unanimement que les syndicats des ouvriers soient admis au SFPQ.

Faire sortir le vote

En 1964, le SFPQ compte déjà 15 000 membres. Il n'est toutefois pas encore reconnu comme agent de négociation. Face aux requêtes d'accréditation qui se multiplient devant la Commission des relations ouvrières et l'existence de deux associations, le 10 juin 1964, le premier ministre Lesage demande aux fonctionnaires de choisir qui, du Conseil général des employés de la province ou du Syndicat des fonctionnaires, les représenterait. Au SFPQ, une assemblée a lieu à Québec le 29 juillet et le lendemain à Montréal. Respectivement 400 et plus de 1 000 personnes sont présentes pour préparer le vote de représentation syndicale à venir et inciter les fonctionnaires à voter en faveur du syndicat. Des représentants du gouvernement et du SFPQ se rencontrent le 15 août pour dresser la liste des fonctionnaires syndiqués qui pourront s'exprimer⁵¹.

Raymond Fortin profite de toutes les tribunes pour promouvoir le SFPQ. Il lance même un appel à l'ensemble des syndiqués de la province dans le journal de la CSN, *Le Travail* : « Chacun devrait se faire un devoir d'appuyer la campagne actuelle de notre syndicat, en vue du vote de représentation qui se tiendra dans les prochaines semaines. [...] Chacun devrait profiter de la moindre occasion pour attirer l'attention des fonctionnaires [...] sur les avantages d'appartenir à un organisme syndical authentique. »

Durant plusieurs semaines, les deux associations mènent une véritable campagne. Pour Claude Beaucage, président du comité régional de coordination du SFPQ en Mauricie, « ce scrutin, le premier dans l'histoire du fonctionnarisme provincial, signifie beaucoup. Chez certains on le craint, mais chez la majorité, chez ceux qui ne sont pas des croulants, il est temps que ce vote soit pris⁵² ».

Après 31 assemblées régionales à travers le Québec, la dernière se déroule le 18 octobre au Petit Colisée de Québec. Quelque 4 000 fonctionnaires y assistent. Le vote se tient ensuite le 30 novembre 1964 à Québec. Un comité de surveillance, présidé par



Amédée Daigle, Raymond Fortin et Jean Marchand après la victoire.

M^e Charles-A. Dionne, s'occupe de l'organisation. Sur les quelque 26 000 fonctionnaires inscrits sur les listes électorales syndicales, 80 % s'expriment. De ce nombre, 15 651 fonctionnaires (76 %) choisissent le SFPQ.

Le président et le secrétaire général du Conseil général des employés de la province, Laurier Descoteaux et Robert Martin, rencontrent aussitôt les journalistes pour leur dire « qu'ils avaient prévu la défaite, mais que dorénavant ils allaient se rallier au Syndicat et collaborer avec ses dirigeants ». Fatigués, ils sont malgré tout heureux de leur campagne⁵³.

Après le vote, le gouvernement reconnaît le statut syndical des fonctionnaires. La rédaction d'une loi régissant leurs conditions de travail est à prévoir. Le premier ministre Lesage précise qu'entre-temps le Code du travail prévaudrait. Un comité mixte est formé pour préparer la future loi.

L'année, mouvementée sur le plan syndical, se termine par une grève des employés de la Régie des alcools, représentés par la CSN, le 5 décembre. En plus de recevoir des mots d'encouragement de René Lévesque⁵⁴, le SFPQ les appuie publiquement.

Membre du Comité d'étude des relations de travail

Le 3 février 1965, le Comité d'étude des relations de travail dans la fonction publique, présidé par Roch Bolduc, est mis sur pied. Il est composé de 14 membres désignés par le gouvernement et les syndicats⁵⁵, dont le président du SFPQ, Raymond Fortin. Ils doivent soumettre, au plus tard le 1^{er} juin, leurs recommandations sur le régime des relations de travail dans la fonction publique.

Le 9 février, les membres du comité des associations de fonctionnaires proposent que le gouvernement accorde une augmentation de salaire à tous les fonctionnaires et ouvriers et qu'il revoie les salaires de certaines classes afin qu'il n'y en ait aucun en bas de 2 600 \$. Le gouvernement accepte et décrète une augmentation générale des salaires, avec effet rétroactif au 5 novembre 1964, entre 400 \$ et 800 \$.

Au terme de leurs travaux, les deux parties font des recommandations distinctes. Du côté du gouvernement, on propose entre autres, deux unités de négociations, une groupant les salariés ouvriers et une autre les salariés fonctionnaires au sens de la *Loi du Service civil*. Les membres suggèrent que, pour ces deux unités, l'accréditation soit accordée au Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec.

Le droit de négociation devrait être reconnu aux employés du gouvernement, sauf à ceux de la Sûreté provinciale. Le comité d'étude croit que le gouvernement devrait désigner un ministre qui aurait le pouvoir de conclure une convention collective avec les représentants des syndicats. Les représentants gouvernementaux permettraient le droit d'affiliation, mais « à la condition que la constitution de ce syndicat lui interdise de faire de la politique partisane ou de participer au financement d'un parti politique et qu'il ne puisse s'affilier à une association qui ne respecte pas ces interdictions ». En ce qui concerne le droit de grève, ils hésitent à le recommander. S'il l'était, ils pensent qu'il devrait préalablement faire l'objet d'une entente entre les parties pour déterminer quels seraient les services essentiels et la manière de les maintenir. Ils ne le permettraient pas aux agents de la paix ou aux employés qui travaillent dans des secteurs primordiaux.

Roch Bolduc résume sa pensée sur cet exercice : « J'étais partisan d'un régime syndical du type Whitley Council, en usage dans le service civil britannique. [...] pour ne pas créer d'entorse à la souveraineté de l'État, je proposais que l'administration s'associe avec ses associations d'employés [...] régulièrement afin de définir les conditions d'emploi, par consensus, après avoir mis les employés au courant des exigences de l'État, de la situation des finances publiques, des salaires relatifs sur le marché de l'emploi, etc. Si un consensus n'était pas possible, la volonté du gouvernement prévaudrait, car, dans notre régime politique, le Parlement est suprême⁵⁶. » Il ajoute : « L'aire de négociation des conventions collectives couvre tout le champ des conditions salariales et des recours, mais non le système de mérite qui demeure le propre de la Commission du service civil⁵⁷. »

Les représentants syndicaux souhaitent de leur côté que « les critères d'exclusion des unités "ouvriers" et "fonctionnaires" soient similaires à ceux du Code du travail. [...] En cas de conflit sur l'exclusion ou l'inclusion effective de tout salarié ou de toute catégorie de salariés des unités "ouvriers" et "fonctionnaires" la Commission des relations de travail aurait juridiction pour trancher tout tel conflit ». Pour eux, le droit d'affiliation « de tout syndicat de salariés de la fonction publique devrait être reconnu sans restriction ». Ils proposent aussi que « la négociation collective se fasse à la dimension de chaque unité de négociation » et que « deux, plusieurs ou toutes les unités pourraient se joindre pour négocier des questions d'intérêt commun ».

Les représentants syndicaux recommandent que, dans la fonction publique, « la convention collective de travail soit définie comme "une entente écrite relative aux conditions de travail" ». Lorsque des lois réfèrent à des conditions de travail, elles devraient être modifiées « afin de prévoir que leurs dispositions ne valent que dans la mesure où toute convention collective de travail ne prévoit pas de dispositions différentes ou est muette ». En ce qui a trait au droit de grève, à la différence des représentants du gouvernement, ils proposent qu'il « soit reconnu aux salariés à l'emploi du gouvernement ».

La Loi de la fonction publique de 1965

Dès le dépôt du projet de loi 55, le SFPQ fait parvenir un dossier à tous les ministres, députés et conseillers législatifs expliquant sa conception du syndicalisme dans la fonction publique⁵⁸. Il aimerait que la future



Le 3 août 1965, 7000 fonctionnaires sont réunis au Patro Roc-Amadour à Québec pour protester contre le bill 55.

loi contienne : la reconnaissance syndicale pour les fonctionnaires et les ouvriers, le droit d'affiliation à une centrale syndicale, le champ de la négociation (que toutes les conditions de travail puissent être négociées), l'exercice du droit de grève et de lock-out et l'arbitrage des griefs obligatoires.

Le SFPQ privilégie l'initiation syndicale des nouveaux membres par l'entremise du comité d'éducation. Il forme des animateurs de vie syndicale sous la direction de neuf directeurs régionaux d'éducation. C'est dans cet esprit que le SFPQ organise, à l'été, deux assemblées d'information pour ses membres, le 21 juin à Montréal et le 22 juin à Québec. Une fois qu'ils ont pris connaissance de la teneur du projet de loi 55, le 31 juillet, un conseil syndical autorise une assemblée provinciale. Cette assemblée se tient la même semaine que la sanction de la loi, le 3 août 1965, au Patro Roc-Amadour à Québec.

Les mandarins Roch Bolduc et M^e Pigeon consacrent plusieurs heures à réfléchir au projet de loi⁵⁹. La *Loi de la fonction publique*

est sanctionnée à l'Assemblée le 6 août 1965, remplaçant la *Loi sur le service civil*. Le SFPQ est désigné comme syndicat accrédité des fonctionnaires et ouvriers. La loi leur accorde les droits d'association, de négociation, d'affiliation à une centrale syndicale et de grève.

La loi crée la Commission de la fonction publique du Québec qui remplace la Commission du service civil. La commission s'occupe entre autres des candidats à l'admission, à la mutation et à l'avancement. La loi adopte enfin une révision de la classification et un droit d'appel pour le classement.

Un premier puis un deuxième congrès

Le premier congrès du SFPQ devait se tenir du 10 au 12 octobre 1964. Il a toutefois été annulé compte tenu du vote de novembre 1964. Le congrès a finalement lieu entre le 12 et le 15 mars 1965. Plus de 200 délégués sont présents, de même que M^{gr} Maurice Roy et le président de la CSN, Jean Marchand. Il y est question des droits de grève et d'affiliation. Raymond Fortin privilégie la CSN, car elle répond « à la conception que nous nous faisons du mouvement syndical et aux aspirations que partage l'ensemble des fonctionnaires dans un État qui veut de plus en plus être lui-même et maître de ses destinées ».

Les délégués discutent des dispositions qu'ils souhaitent voir inclure dans la loi qui régira bientôt les relations de travail entre l'État et ses employés. Un comité parlementaire, présidé par la ministre Marie-Claire Kirkland, avait recommandé que les conditions de travail des fonctionnaires ainsi que les questions relatives à la gestion du personnel (embauche, classification, promotion et révocation) soient fixées par une loi. Les négociations entre le gouvernement et les syndicats ne porteraient que sur quelques clauses économiques (les salaires, les heures de travail, etc.). Les dirigeants syndicaux s'opposent à ce mode de négociation. Un rapport qui sert de base aux travaux du congrès mentionne: « La participation la plus efficace et la plus vraie que l'on puisse obtenir des fonctionnaires, c'est dans la convention collective de travail qu'on l'établira⁶⁰. »

L'exécutif élu lors de ce premier congrès est : Raymond Fortin (président général), J.-Roger Desloges (secrétaire), Raymond Laperrière (trésorier), Georges Hubert (1^{er} vice-président ouvrier), Eugène Asselin (2^e vice-président fonctionnaire), Louis Chaperon

(3^e vice-président ouvrier), Nicole Capt (4^e vice-présidente fonctionnaire), Denis Beausoleil (5^e vice-président ouvrier) et René De Varennes (6^e vice-président fonctionnaire).

Un deuxième congrès a lieu à l'automne, entre le 29 octobre et le 1^{er} novembre 1965. Les délégués analysent la *Loi de la fonction publique*, adoptée quelques semaines auparavant, et ses conséquences pour les activités futures du syndicat.

Ils se penchent aussi sur la gestion interne de leur organisation, sa constitution et sa structure. Le syndicat souhaite rester proche de sa base. Jusqu'alors, des structures temporaires (sections ministérielles régionales, ministérielles provinciales, conseil syndical, congrès, exécutif provincial et huit régions) avaient été établies. Le SFPQ décide à ce moment qu'il sera formé de 16 régions, 75 régions régionales et 113 sous-sections. La formation de sections syndicales distinctes – fonctionnaires et ouvriers – est adoptée. Les sections ministérielles provinciales sont supprimées tandis que des sections sur la base de 200 membres, autant pour les grands centres que pour les régions, sont formées.

Le siège social de la CSN, situé au 155, boul. Charest Est à Québec, abrite ses bureaux. À Montréal, ils sont situés au 4364, rue Saint-Denis. Si tôt qu'en 1965, le SFPQ a aussi un bureau à Trois-Rivières, Sherbrooke, Roberval et Rimouski.

Le congrès général s'assure d'évaluer la conduite et les activités du conseil syndical et de l'exécutif provincial. Il procède à l'élection des 11 membres de l'exécutif et établit les orientations et les politiques du syndicat⁶¹.

Le conseil syndical est l'instance suprême entre les congrès. Il se réunit au moins deux fois par an. Il s'assure du bon fonctionnement du syndicat, applique les décisions prises au congrès, juge de la conduite et des activités de l'exécutif et recommande au congrès des modifications aux statuts.

L'exécutif provincial est composé d'un président, d'un secrétariat et d'une trésorerie de même que de trois vice-présidents fonctionnaires et trois vice-présidents ouvriers. C'est l'assemblée générale qui procède à l'élection de l'exécutif provincial. Celui-ci doit représenter le syndicat, veiller à l'exécution du conseil syndical et du congrès, voir à l'organisation des nouvelles sections et des services aux sections.

En ce qui concerne le droit d'entrée pour les nouveaux membres, la contribution était jusqu'alors de 1 \$, et les cotisations mensuelles



Le premier congrès du SFPQ. On reconnaît le président de la CSN, Jean Marchand, M^{gr} Maurice Roy, Raymond Fortin et Raymond Parent.

de 2 \$, payée volontairement et recueillie par des percepteurs autorisés par le président. Lors du premier congrès, en mars 1965, la cotisation est fixée à 1,50 \$ par période de paye⁶². L'exécutif demande par ailleurs au conseil syndical d'appuyer sa recommandation de décider que l'affiliation à la CSN entre en vigueur le 1^{er} février 1966. Les délégués au congrès de l'automne 1965 l'adoptent à l'unanimité.

La première convention collective

Le syndicat commence à négocier sa convention avec le gouvernement le 8 septembre 1965. Gaston Cholette a été nommé du côté patronal. Le 9 février 1966, les négociations entourant la convention collective des employés des 125 hôpitaux du Québec sont au point mort. Une grève massive est anticipée⁶³. Dans ce contexte tendu, le

SFPQ – qui regroupe 22 000 fonctionnaires et 13 000 ouvriers⁶⁴ – tient des assemblées. Le 28 février, 92,7 % de ses membres rejettent les offres gouvernementales et appuient un vote de grève. Gilles Vigneault chante « Je vous entends gronder comme chute en montagne... » devant 8000 fonctionnaires rassemblés à Québec.

Après 6 mois de négociations et un vote en faveur de la grève, le premier ministre Lesage change de négociateur. Il choisit M^e Yves Pratte, son conseiller juridique. Roch Bolduc se rappelle « qu'il a passé au peigne fin, avec [lui], les possibilités que nous ouvre la loi pour en arriver à un règlement raisonnable⁶⁵ ». Le syndicat demande pour sa part à Marcel Pepin, président de la CSN, d'assister son négociateur en chef, Raymond Parent. En même temps, Raymond Fortin convoque l'exécutif pour choisir une date de grève et Raymond Couture, directeur des grèves de la CSN, commence à en jeter les bases. Pendant les trois semaines suivantes, les deux parties négocient.

Le 24 mars en soirée, le syndicat tient une grande assemblée générale. Vers 18 h 45, M. Pepin appelle M^e Pratte, lui faisant comprendre que l'exécutif allait recommander la grève générale dès le lendemain matin s'ils n'obtenaient pas la formule Rand. Quinze minutes plus tard, M^e Pratte se rend à une réunion spéciale du cabinet Lesage. À sa sortie, le premier ministre laisse tomber à Pepin : « Je savais bien que vous m'arracheriez quelque chose à la dernière minute. » À 25 minutes de l'assemblée générale, Yves Pratte cède donc sur la formule Rand. À 20 h, dans une ambiance survoltée, Raymond Parent dévoile les offres du gouvernement aux membres du SFPQ. Elles sont acceptées à 65 %⁶⁶.

Tout est à faire à l'époque dans le secteur public. Au gouvernement, les stratèges passent en revue les relations de travail dans la fonction publique en Ontario, au fédéral, dépouillent les lois du travail de la Grande-Bretagne, de la France et de la Saskatchewan, consultent des ouvrages, des rapports, les mémoires des syndicats⁶⁷. Une fois que cela est fait, ils sont en mesure de faire les premières propositions au SFPQ.

En 1961, au moment où ils ont commencé à se syndiquer, les ouvriers de l'État n'avaient pas de sécurité d'emploi, pas de congé de maladie, pas de fonds de retraite, pas de vacances payées ni de protection contre les mesures disciplinaires. Les fonctionnaires voyaient leur permanence accordée arbitrairement, ils n'avaient aucun recours pour le classement et il n'y avait pas de formule de perfectionnement.

La première convention collective du SFPQ est signée le 28 mars 1966. Celle-ci viendra à échéance le 28 mars 1968. La nouvelle convention, « la plus extraordinaire de la fonction publique dans le monde » selon les mots de la CSN, améliore sensiblement les conditions de travail des fonctionnaires et des ouvriers, propose une première révision de la classification et crée les premières listes de rappel pour le personnel saisonnier. Elle instaure aussi les congés sans solde, comme les congés de maternité. L'employé qui compte moins d'un an de service continu a droit à des vacances jusqu'à concurrence de dix jours ouvrables, tout autre employé a droit à des vacances d'une durée de trois semaines et, à compter de 20 ans de service, il se voit accorder quatre semaines de vacances annuelles payées. Le syndicat est allé chercher 65 millions en salaires et obtient des mécanismes de règlement de griefs et d'arbitrage⁶⁸. Le syndicat et le gouvernement promettent d'étudier les modalités d'un nouveau plan d'assurance vie et de se pencher sur le perfectionnement.

Les femmes enceintes et le retour au travail

Sur les 8000 femmes que compte alors la fonction publique, plus du tiers sont mariées. Les femmes qui partent en congé de maternité sont susceptibles de ne pas retrouver leur poste à leur retour au travail. Ainsi, un congé de maternité peut être accordé, mais seulement si le ministère n'est pas obligé de remplacer la fonctionnaire concernée. Si son chef de service juge qu'elle doit l'être, elle n'a alors d'autres choix que de démissionner.

Déjà, la négociation de la prochaine convention collective

L'Union nationale revient au pouvoir le 5 juin 1966. Le gouvernement de Daniel Johnson présente peu après le projet de loi 25 qui supprime le droit de grève aux enseignants⁶⁹. Pour Raymond Parent, il s'agit d'un avertissement pour le secteur public. Le 2 juin, le conseiller technique du SFPQ dit, devant les 1 500 fonctionnaires réunis au Petit Colisée de Québec⁷⁰ : « Il faudra préparer la prochaine convention collective et corriger l'actuel contrat. Un rattrapage est en effet nécessaire quant aux conditions de salaire. Il faut éviter que se répète la situation du

conflit des enseignants. Le gouvernement a laissé pourrir le conflit jusqu'à ce que la population, poussée à bout, réagisse. » Concernant le rattrapage salarial, le ministre des Finances Paul Dozois laisse entendre que c'est possible, mais uniquement par la diminution des services ou l'augmentation des taxes. Pour Parent, il s'agit encore d'une stratégie pour dresser la population contre les fonctionnaires.

À l'issue de l'assemblée, Parent insiste sur le fait que le SFPQ ne souhaite pas déclencher une grève sur la question des griefs. « Nous avons signé une convention de travail et nous allons la respecter. Cependant nous avons l'intention d'utiliser tous les moyens légaux pour arriver à notre fin », martèle-t-il toutefois. M^e Robert Sauvé signale quant à lui l'importance d'établir des liens avec d'autres syndicats – notamment ceux des enseignants, de la Régie des alcools et de la Fédération des employés d'hôpitaux – qui se préparent eux aussi à entamer des négociations avec le gouvernement.

En 1966, les professionnels du gouvernement s'organisent et se regroupent dans six syndicats qui forment le Conseil syndical des professionnels du gouvernement du Québec (Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec – SPGQ – à partir de 1968).

Un nouveau plan de classification

Depuis l'exercice réalisé par le premier ministre Sauvé en 1959, le classement comprenait environ 800 titres d'emplois et 27 échelons distincts pour les fonctionnaires (pour un salaire annuel variant entre 1 900 \$ et 12 000 \$) et 800 emplois pour les ouvriers. Selon Roch Bolduc, « quelques ministres n'étaient pas contents de voir la gestion du personnel encadrée, car cela marquait la fin de l'arbitraire des décennies précédentes⁷¹ ».

Le 30 novembre 1966, la Commission de la fonction publique adopte de nouveaux plans de classification pour les fonctionnaires et, le 21 décembre 1966, pour les ouvriers. En mars 1967, la Commission établit la nouvelle classification. Celle-ci comprend désormais 57 corps et 185 classes d'emploi pour les fonctionnaires et 10 catégories, 45 unités de service et 122 occupations pour les ouvriers. L'intégration des employés dans cette classification incombe au Conseil exécutif. Un règlement d'appel en matière de classement est enfin entériné.

Pendant ce temps, la base reste très motivée. Denis Raymond, de la section ouvriers à Montréal, lance un appel à ses confrères et

consœurs dans les pages du *Travail* de la CSN : « Les travailleurs peuvent se tenir debout seulement s'ils sont ensemble. [...] Les gars de notre exécutif se fendent en quatre pour mettre du pep dans notre affaire. Des gars comme Tigros L'Heureux, vice-président, et notre président se démènent comme des démons pour arriver en force à la prochaine négociation. Il faut pas les laisser tomber⁷². »

Un aumônier au syndicat

Le chanoine Henri Pichette, aumônier à la CSN pendant 30 ans, est également aumônier général du SFPQ à l'époque. Il s'adresse aux délégués lors du 3^e congrès. Il leur dit vouloir assurer une « présence continue et discrète dans le milieu syndical » afin que les travailleurs adhèrent librement aux valeurs sociales chrétiennes. Au début, le conseil syndical siégeait parfois le dimanche. Lorsque c'était le cas, les membres ajournaient pour tenir la messe. Jean-Louis Harguindeguy se rappelle avoir servi la messe avec Nicole Forget. L'aumônier Pichette quitte ses fonctions en 1971. Le poste reste ensuite vacant sur décision d'un conseil syndical⁷³.

Les délégués demandent un ministère de la Fonction publique

Lors du congrès qui a lieu du 30 octobre au 3 novembre 1967 à Québec, les délégués se prononcent en faveur du maintien de l'affiliation avec la CSN. Le SFPQ y jouit d'un statut particulier. Pour la représentation au congrès et sur le plan de la fiscalité, il est considéré comme les autres syndicats tandis que, pour la représentation au bureau confédéral et au niveau régional (conseils centraux), il est considéré comme une fédération.

Certains commencent toutefois à se questionner quant à savoir si le SFPQ peut fonctionner sans la CSN⁷⁴. Le mandat de la commission d'enquête sur les avantages et désavantages de l'affiliation à la CSN – formée au congrès de 1966 et comprenant Jean-Claude Laplante, Jean-Paul Breuleux et Nicole Forget – est prolongé.

À la suggestion de Raymond Parent, les délégués demandent au gouvernement de prioriser la création d'un ministère de la Fonction publique. La convention collective arrivant à échéance le 28 mars 1968, pour le SFPQ, un tel ministère aurait permis de négocier dans un climat plus serein. Selon le président Fortin : « Le gouvernement se trouve à limiter le droit de négociation des fonctionnaires puisqu'il n'offre pas un interlocuteur muni d'un mandat précis qui aurait une vue d'ensemble de la fonction publique et qui serait capable de prendre des décisions⁷⁵. » Au cours de l'été, le ministre Masse avait promu la création d'un tel ministère puis le projet avait été abandonné⁷⁶. Parent évoque également la nécessité de s'entendre sur les quelque 7 000 griefs du SFPQ avant la prochaine négociation et les problèmes entourant l'arbitrage des fonctionnaires congédiés.

Raymond Fortin décide de ne pas renouveler son mandat de président. C'est Jean-Paul Breuleux qui est élu à ce poste. L'exécutif comprend également Louis-Eugène Talbot (secrétaire), Yvon Blais (trésorier), Nicole Forget (première vice-présidente « fonctionnaires »), Doris Charland (premier vice-président « ouvriers »), Claude Parent (deuxième vice-président « fonctionnaires »), Jean-Guy Fréchette (deuxième vice-président « ouvriers »), Jean-Louis Harguindeguy (troisième vice-président « fonctionnaires ») et Rolland Saint-Jean (troisième vice-président « ouvriers »).

Jean-Paul Breuleux

Originaire du Jura en France, Jean-Paul Breuleux immigre au Québec en 1949 et s'installe à Glensutton, puis à Bedford. Il travaille au ministère de la Voirie du Québec. M. Breuleux participe à la fondation du syndicat dans sa région, où il devient secrétaire de la section d'Iberville, secrétaire de la section régionale des Cantons-de-l'Est puis vice-président de la section de Bedford. Il est élu vice-président provincial en 1965. Au congrès de novembre 1967, il appartient à la section « ouvriers » de Bedford et est premier vice-président du conseil syndical du SFPQ. Alors âgé de 49 ans, il est élu président⁷⁷. Il occupe ce poste jusqu'en 1973. Il était marié à Nicole Forget. Jean-Paul Breuleux décède le 5 mai 1991.

Les premiers affrontements avec l'État-employeur

« 1968, déblocage ou affrontement », c'est le thème du congrès du syndicat. C'est finalement l'affrontement qui a marqué cette année. D'abord, 129 employés du ministère de la Voirie, la plupart permanents et provenant du district de Drummondville, sont mis à pied au début de février. Le gouvernement invoque un « manque de travail ». Le SFPQ s'oppose à ces congédiements qu'il qualifie de « provocation évidente à l'ouverture des négociations entre les fonctionnaires et le gouvernement » et de violation de la convention collective. Pour le SFPQ, le gouvernement cherche à confier l'entretien des routes aux entreprises privées. Une entente intervient à la fin du mois pour que ces employés aient accès à des cours pour se recycler et être affectés ailleurs, sans perte de salaire, à compter de la date de leur mise à pied⁷⁸.



Jean-Paul Breuleux, Eugène Talbot et Nicole Forget déposent le projet de convention à Marcel Masse, le 15 janvier 1968.

Une première : l'indexation des salaires

Comme 7 783 des 12 642 membres du SFPQ ont adopté ses principes, l'indexation des salaires pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie – une première dans les secteurs public et parapublic – et la sécurité d'emploi, la deuxième convention collective est signée le 19 juillet 1968. Dorénavant, aucun employé, c'est-à-dire un

fonctionnaire permanent ou un ouvrier comptant plus de 15 mois de service au 27 mars 1968, ne pourra être mis à pied par manque de travail. Pour le président Breuleux, il s'agit d'« un très grand progrès ». Parmi les principaux gains figurent également l'amélioration de la procédure de griefs, l'obtention du droit au grief (auparavant un employé congédié n'en connaissait pas les raisons et ne pouvait se défendre avant plusieurs mois) et à l'arbitrage en cas de congédiement et la possibilité de griefs en matière de classement.

En ce qui concerne les augmentations, elles sont de 15 % pour les fonctionnaires et de 20 % à 35 % pour les ouvriers sur trois ans⁷⁹. La semaine de travail est réduite à 40 heures pour les ouvriers. À cela s'ajoutent enfin une assurance maladie (le gouvernement va payer la moitié des coûts jusqu'à 85 \$ par an pour les employés mariés et 80 \$ pour les célibataires) et une assurance vie de 3 000 \$ pour les employés mariés et 2 000 \$ pour les célibataires (la prime est payée par le gouvernement).

Bras de fer au ministère de la Voirie

À l'époque, les ouvriers avaient droit à deux pauses-café de 15 minutes, une le matin et l'autre l'après-midi. Or, cela n'était pas explicitement mentionné dans la convention, contrairement aux fonctionnaires. En août 1968, la plupart des ministères reçoivent une directive demandant l'abolition des pauses bihebdomadaires. Le directeur du personnel du ministère de la Voirie, Jean-Paul Ménard, décide de ne plus les accorder.

Affirmant que M. Ménard ne respecte pas les lois qui concernent l'application de la convention collective, le syndicat entreprend des démarches auprès du ministre Masse. Le dossier est confié à la Direction générale des relations de travail. Le 24 octobre, le cabinet ministériel donne gain de cause au syndicat et confirme le droit. La direction fait parvenir une lettre à cet effet au président Breuleux. Mais M. Ménard reste campé sur ses positions et interdit que la lettre soit affichée dans les locaux réservés aux ouvriers de la Voirie⁸⁰. Constatant cela, le SFPQ dénonce publiquement son attitude le 1^{er} décembre.

Le 3 janvier 1969, le ministère de la Voirie fait parvenir une directive aux ouvriers qui menace de les suspendre indéfiniment et peut-être même de les congédier s'ils continuent de prendre leur pause⁸¹.

Quatre dirigeants locaux (Léo Giguère, Roland Arsenault, Denis Morency et Genest Therrien) et deux vice-présents (Doris Charland et Jean-Louis Harguindeguy) reçoivent aussi des lettres de suspension, avec demande de congédiement, pour avoir incité les employés à des arrêts de travail⁸².

Les heures de travail dans la convention de 1966

Heures de travail des fonctionnaires : 32½ heures réparties du lundi au vendredi inclusivement. Les parties conviendront des cédules de travail. Tout employé a droit à une période de repos (pause-café) de 15 minutes au cours de chaque moitié d'une journée régulière de travail.

Heures de travail des ouvriers : 48 heures pour ceux dont la semaine était de 48 heures et plus ; 44 heures pour ceux dont la semaine était de 44 à 46 heures ; 40 heures pour ceux dont la semaine était de 40 à 43 heures. La journée régulière ne peut dépasser 10 heures par jour.

Dans les jours suivants, les 80 employés du ministère attachés au garage du boulevard Pierre-Bertrand à Charlesbourg commencent à piqueter devant leur lieu de travail. M. Breuleux, lui-même employé par le ministère, affirme que seule la Voirie ne se conforme pas à l'arrêté en conseil du 24 octobre 1968 permettant la pause-café aux endroits où la tradition est établie. Le président du syndicat soutient que « de semblables méthodes sont totalement amORAles et n'augurent rien de bon pour ce qui est du climat des relations patronales ouvrières au Québec⁸³ ».

L'exécutif du SFPQ recommande que M. Ménard soit destitué. M. Breuleux affirme que « le syndicat ne met pas en doute la bonne foi du gouvernement ni celle de la Direction générale des relations de travail, laquelle est l'employeur réel des fonctionnaires, ce que nous combattons, ce sont des individus qui ne respectent pas les droits qui nous sont acquis ». Il croit que des « feux couvaient dans diverses régions et certains membres du ministère de la Voirie n'attendaient que l'occasion d'en faire un incendie⁸⁴ ».

Les 80 ouvriers sont suspendus pendant un mois puis retournent au travail le 20 janvier. La dizaine de fonctionnaires qui travaillent avec

eux apprennent alors que leurs heures de travail ont été diminuées, passant de 40 à 32 heures et demie, ce qui représente une diminution de salaire d'environ 12 %. Selon le syndicat, le ministère ne peut, en vertu de la convention collective, changer les heures de travail sans le prévenir 30 jours à l'avance. Le SFPQ soulève un grief contre cette directive⁸⁵ et envoie un télégramme au premier ministre, Jean-Jacques Bertrand, lui demandant d'intervenir au plus tôt.

À la mi-mars, le ministère de la Voirie suspend à nouveau plusieurs employés (dont Léo Giguère, Genest Therrien, Roland Arsenault et Denis Morency du SFPQ) pour deux mois avant de les rappeler au travail une semaine plus tard⁸⁶. À la fin du mois, le SFPQ demande pour une deuxième fois au premier ministre Bertrand la démission du directeur du personnel au ministère de la Voirie, Jean-Paul Ménard⁸⁷.



Les ouvriers du ministère de la Voirie.

Un ministère pour la fonction publique québécoise

En mai 1969, le gouvernement unioniste de Jean-Jacques Bertrand, qui assure l'intérim à la suite du décès de Daniel Johnson en septembre 1968, dépose le projet de loi 23 créant le ministère de la Fonction publique. Ministre d'État à la Fonction publique depuis le 20 décembre 1967, Marcel Masse est partie prenante de sa création. En novembre,

le premier ministre demande à Roch Bolduc de l'assister pour que « l'État employeur est cohérent dans ses échelles de rémunération de la fonction publique, hôpitaux et école, catégories distinctes ». Jacques Parizeau, conseiller économique, participe à l'établissement de la politique salariale⁸⁸. Roch Bolduc prépare le projet de loi avec deux légistes : Claude Rioux et Robert Normand. Il souhaite diviser les rôles : la Commission s'occupera du régime de mérite et le ministère de la coordination des relations de travail⁸⁹. Aucune recommandation du SFPQ n'est retenue dans la rédaction du projet de loi.

Le 21 juin 1969, quelque 4000 membres du SFPQ manifestent à Québec contre la *Loi sur la fonction publique*, près du Colisée de Québec où se tient le congrès pour le choix d'un chef de l'Union nationale⁹⁰. À l'Assemblée, le 21 novembre, M. Masse précise que :

Le ministère de la Fonction publique devra plutôt être un organisme qui permettra au gouvernement, donc à tous les ministères, d'avoir une politique administrative efficace et soucieuse des coûts, un ministère au service des ministères [...]. [Il] sera un organisme qui aura mission de conseiller le cabinet et de coordonner les politiques administratives du gouvernement en matière de gestion du personnel.

L'Assemblée nationale adopte la *Loi du ministère de la Fonction publique* le 28 novembre 1969. Le ministère hérite de plusieurs fonctions de la Commission de la fonction publique. Le gouvernement souhaite qu'il devienne l'interlocuteur principal dans les négociations des conventions collectives du secteur public. Il devra le conseiller sur les conditions de travail, négocier en son nom les conventions collectives et veiller à leur mise en application. Le ministère comprend trois directions générales : conditions de travail (politique salariale), relations de travail (négociations) et organisation gouvernementale et des effectifs (appareil gouvernemental et ressources humaines)⁹¹. Pour le professeur Patrice Garant, « la création de ce ministère est pour ainsi dire l'institutionnalisation d'une situation de fait, car déjà le ministre d'État à la Fonction publique exerçait les plus importants pouvoirs dévolus au futur ministre de la Fonction publique⁹² ».

Les bureaux du ministère de la Fonction publique sont situés à la place D'Youville à Québec. D'abord négociateur dans le secteur public, Jean Cournoyer, député unioniste, est le premier ministre de la Fonction publique. Il est nommé le 23 décembre 1969⁹³. Il cumule en plus le ministère du Travail et de la Main-d'œuvre⁹⁴. Roch Bolduc est pour sa part nommé sous-ministre au même moment⁹⁵.

SFPQ et CSN

Lors du congrès, en mai 1969, un rapport sur les avantages et désavantages de l'affiliation à la CSN est présenté. Une recommandation de maintien de l'affiliation est adoptée. En octobre, au cours du conseil confédéral de la CSN, le SFPQ obtient le droit de disposer d'un montant – pris à raison de 50 sous par mois par cotisation à même le fonds de défense professionnelle – à l'occasion de grèves, lock-out ou conflits de travail⁹⁶.

Les principaux changements et ajouts au SFPQ

- 1966 : obtention du prélèvement automatique de la cotisation syndicale sur le salaire.
- 1967 : la cotisation syndicale est fixée à 1,3 % du traitement de base au 1^{er} novembre de chaque année, sans plafond de salaire, sans tenir compte des augmentations de salaire au cours de l'année; des responsables régionaux du maintien syndical sont nommés afin de servir d'agents de liaison entre les sections de leur région.
- 1969 : un bureau d'avocats est embauché, un comité d'action politique et un comité des règles d'intégration sont formés.
- 1971 : un directeur de l'Éducation et un attaché de presse sont embauchés.

La question des pauses-café est jugée

En décembre 1969, le juge Jean Bérubé rend une décision dans le dossier des pauses-café et se prononce en faveur des employés qui s'en étaient prévalus au ministère de la Voirie. Pour lui, il s'agit d'un droit acquis et la pause-café ne constitue nullement une offense. Pour le juge, la politique du directeur Jean-Paul Ménard était injustifiée et ne respectait pas un article de la convention collective. À cette date, six employés sont suspendus depuis décembre 1968 avec une demande de congédiement. Dans la foulée du jugement, le SFPQ entreprend des démarches judiciaires pour qu'ils puissent réintégrer leur emploi⁹⁷.

Un comité d'action politique

Comme il avait été convenu lors du congrès de 1969, le syndicat met sur pied un comité d'action politique. Les cellules des secteurs de Montréal, Québec et des régions seront reliées par des comités régionaux qui seront pour leur part liés au comité provincial. Ce comité devra informer les employés sur les domaines politique, économique et social, leur faire part de leurs droits et leur offrir de la formation⁹⁸. De plus, un budget de 55 000 \$ est prévu pour le *Journal du SFPQ*, qui sera la voix du comité d'action politique. La première édition paraît en mars 1970, puis mensuellement à partir de cette date.

Élections et patronage

En 1970, la question du patronage refait surface. Le SFPQ soutient avoir remarqué une forte et subite hausse de l'embauche dans la fonction publique québécoise à l'approche des élections. Pour lui, cela ressemble à du patronage. Le président Breuleux avance que c'est injuste pour les personnes embauchées, car elles seront remerciées peu après les élections.

Le SFPQ croit également que des hauts fonctionnaires travaillent pour un parti politique alors qu'ils sont toujours en poste⁹⁹ tandis que les fonctionnaires doivent respecter l'article 55 de *Loi de la Fonction publique* qui leur interdit de faire de la politique, quelle que soit la forme¹⁰⁰. Le syndicat réclame une enquête.

Les élections ont lieu le 29 avril. Le Parti libéral de Robert Bourassa défait l'Union nationale dirigée par Jean-Jacques Bertrand. Le premier ministre Bourassa aura rapidement fort à faire. Le Front de libération du Québec (FLQ) passe à l'action et deux cellules enlèvent le ministre du Travail, Pierre Laporte, et le diplomate James Richard Cross. Le gouvernement fédéral promulgue la *Loi sur les mesures de guerre* le 16 octobre 1970.

La Loi sur les mesures de guerre

Lors de la crise d'Octobre, des centaines de personnes sont arrêtées, essentiellement à Montréal. Parmi elles, on compte plusieurs syndicalistes et nationalistes. La *Loi sur les mesures de guerre* heurte de

nombreux groupes, associations et individus. Un front commun CSN-FTQ-CEQ (Centrale de l'enseignement du Québec) se déclare contre.

Le SFPQ est divisé. Il envoie un télégramme au premier ministre Robert Bourassa pour l'appuyer, mais précise qu'il n'approuve pas pour autant la « façon dont cela s'est fait¹⁰¹ ». Des rumeurs circulent voulant que le SFPQ se soit prononcé contre la position prise par sa centrale demandant le retrait de la *Loi sur les mesures de guerre*. Ces rumeurs sont publiquement dénoncées et niées. Or, la section Commission des accidents de travail (CAT fonctionnaires) envoie un message aux premiers ministres Trudeau et Bourassa dans lequel elle approuve « le geste posé par les autorités fédérales et provinciales concernant les mesures de guerre et se dissocie des déclarations faites au nom des membres syndiqués, sans consultation au préalable, par le front commun CSN-FTQ-CEQ ». La section Famille et Bien-être social de Québec réitère quant à elle son appui au front commun¹⁰².

En cette période d'effervescence politique, notamment au lendemain de la crise d'Octobre et de la montée du Parti québécois, la question de l'allégeance des fonctionnaires se pose. Le pouvoir en place associe syndicalisme et nationalisme, car plusieurs syndiqués militent au RIN ou au Parti québécois, ce qui avait mené à une chasse aux sorcières dans les rangs syndicaux en 1970, arrêtés en vertu de la *Loi sur les mesures de guerre*¹⁰³.

L'embryon d'un front commun

Dès janvier 1970, un comité de coordination des syndicats affiliés à la CSN œuvrant dans le secteur public et parapublic est formé. Le comité se met rapidement à la tâche et dresse une liste de demandes communes liées aux clauses normatives et financières.

Le président du SFPQ, qui est aussi président du comité de coordination, est déjà prêt à faire la lutte sur la question salariale car, à son avis, ce front commun constitue, grâce aux 100 000 syndiqués qu'il représente, une force considérable. Par surcroît, le comité de coordination a entamé des discussions avec la FTQ et la CEQ pour un éventuel front commun élargi pour certaines clauses et certains objectifs¹⁰⁴.

De son côté, le SFPQ se prépare à l'interne. Il est convenu, lors du conseil syndical spécial du 19 avril 1970, de former un comité de

négociation (9 membres de l'exécutif, 12 représentants régionaux, 6 représentants pour Montréal, 6 pour Québec et 1 pour chacune des autres régions). Ce comité est chargé de préparer un projet de demandes.

Le congrès procédurier de la CSN

En décembre 1970, l'harmonie entre le syndicat et la centrale est ébranlée. Lors du congrès de la CSN, les 150 délégués du SFPQ enregistrent en bloc leur dissidence, parfois sous les invectives, à la suite d'un vote d'augmentation mensuel de 40 cents au fonds de défense professionnelle qui s'ajoute à une augmentation de 30 cents, votée au même moment, pour l'administration générale de la centrale. Le trésorier du SFPQ, Roger Desloges, avait plutôt demandé un gel de la cotisation au fonds de défense professionnelle. Le président Breuleux croit que ces augmentations sont conséquentes pour le SFPQ, alors qu'il s'apprête à entrer dans une période de négociations longue et coûteuse. Il se demande si le syndicat ne coupera pas des services pour compenser et déplore verser des cotisations d'un million de dollars à la CSN, sans recevoir grand-chose en retour.

De plus, les délégués du SFPQ n'ont guère apprécié la façon dont la discussion entourant la résolution s'est déroulée. La demande d'un vote immédiat a empêché une dizaine de personnes, dont Breuleux, de s'exprimer. Pour eux, on a voulu museler les délégués par un usage abusif de règlements. Pepin est intervenu pour calmer les esprits¹⁰⁵.

Le président Breuleux rencontre la presse peu après pour signaler à quel point le congrès a été difficile. À son avis, on « a voulu éviter tout débat de fond, que ce soit sur le statut du français ou sur le budget de l'action politique. Les événements d'octobre ont fait peur à la population. Les membres de la CSN n'ont pas échappé à cette peur¹⁰⁶ ». Il pense que les membres du SFPQ doivent être consultés sur les relations avec la centrale¹⁰⁷.

La force de 300 000 employés des secteurs public et parapublic

Le SFPQ est le premier syndicat du secteur public à déposer son projet de convention collective – la deuxième pour le jeune syndicat – devant

la Direction générale des relations du travail le 18 décembre 1970, en l'absence du ministre de la Fonction publique, Jean-Paul L'Allier. Pour Breuleux, cela donne le ton pour les négociations à venir. Le président du SFPQ commence à informer ses membres que « la bataille va être longue, dure et pénible ». Le syndicat souhaite en même temps sensibiliser la population au fait que ses revendications concordent avec leurs intérêts.

Il avance qu'il lui est impossible de faire des demandes salariales, car il ignore le montant d'argent dont dispose le gouvernement. Il veut également lui démontrer qu'il y a moyen d'accorder des augmentations sans pour autant augmenter les taxes. Parmi les priorités du SFPQ, une attention particulière est accordée aux employés occasionnels et à temps partiel. Le président Breuleux estime que le gouvernement engage annuellement jusqu'à 80 000 personnes à titre surnuméraire, surtout à l'approche des élections. Exclu de la première convention, le SFPQ veut que cela soit corrigé dans la prochaine. Le syndicat demande la création d'un comité mixte sur les sous-traitances, l'amélioration de la procédure de grief, un abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans, la création d'un programme de recyclage et quatre semaines de vacances après 15 ans au lieu de 20.

En 1971, la majorité des conventions collectives des secteurs public et parapublic arrivent à échéance. C'est le cas entre autres pour la CEQ (70 000 personnes), les employés des hôpitaux publics (60 000 personnes), le SFPQ (33 000 personnes), les employés d'Hydro-Québec (8 000 personnes) et le SPGQ (2 500 personnes). Le gouvernement Bourassa aura à négocier avec 300 000 employés¹⁰⁸.

À la recherche d'un compromis

La période des fêtes n'a pas diminué la frustration née lors du congrès de la CSN de décembre. Des pétitions prônant la désaffiliation commencent à circuler dans les sections du SFPQ¹⁰⁹. Le 23 janvier 1971, le conseil syndical donne le mandat à l'exécutif de rencontrer la CSN, puis d'inviter ses représentants à un conseil syndical spécial¹¹⁰. Il cherche, par ce compromis, à mettre un terme aux menaces de désaffiliation¹¹¹.

Le conseil syndical tranche

Le SFPQ tient un conseil syndical spécial les 27 et 28 février 1971 pour étudier la question de sa désaffiliation de la CSN. Les principaux membres de l'exécutif de la centrale – Marcel Pepin, Raymond Parent, Jacques Dion et Amédée Daigle – assistent à cette réunion. Les délégués les interrogent sur les coûts liés au maintien de l'affiliation par rapport aux services reçus – le SFPQ rapporte environ un million de dollars à la CSN – et sur les conséquences d'une désaffiliation sur les négociations en cours dans le secteur public. Le dernier congrès de la centrale est également abordé, dont l'attitude hostile de certains permanents de la CSN à l'égard des membres du SFPQ. Plus généralement, des questions sur l'orientation générale de la centrale sont posées.

Pour le président de la CSN, Marcel Pepin, une désaffiliation constituerait « un geste extrêmement dommageable », tant pour le SFPQ que pour les autres syndicats. Il s'est aussi dit ouvert aux changements, mais il insiste sur le fait qu'il vaut mieux « continuer ensemble l'œuvre gigantesque commencée dans le secteur public et parapublic ». Pepin ne peut se prononcer sur ce que le front commun décidera concernant le SFPQ s'il choisit la désaffiliation. Le secrétaire général, Raymond Parent, affirme : « Nous voulons développer une conscience de classe pour aider le peuple des salariés à lutter pour sa libération. L'engagement syndical, ce n'est pas une simple question de structures et de sous, mais de principes, de solidarité et d'idéologie. » Enfin, le directeur des services, Amédée Daigle, revient sur la force d'une grande centrale par rapport à un syndicat non affilié, qui manquera « d'envergure et sera un syndicalisme incomplet. La force d'un syndicat est toujours conditionnée à la force de son employeur ».

Au terme de cette rencontre, il est décidé de consulter les 33 000 membres du SFPQ par voie de référendum. D'ici sa tenue, la CSN et le SFPQ auront le loisir d'informer les membres sur les avantages et les désavantages de l'affiliation. Ils le feront au moyen d'un journal conjoint, de 81 réunions conjointes à travers la province, d'émissions de télévision et de grands rassemblements à Montréal et Québec. À Montréal, une assemblée, réunissant les exécutifs de la CSN et du SFPQ de même que les présidents des fédérations de la CSN qui participent au front commun, a lieu au Centre Paul-Sauvé le 3 mai. À Québec, des syndiqués favorables à la CSN produisent le bulletin *Solidarité*, dans lequel on peut lire des arguments prônant les actions du front commun dans les négociations, et des phrases

telles « Un suicide au printemps, c'est pas l'temps » ou « Le 10 mai, nous dirons OUI à la CSN ». Une émission télévisée d'une heure est aussi diffusée le 3 mai¹¹².

Pour les partisans de l'affiliation, dont Bernard Leclerc, la possibilité d'une dégradation du front commun, qui semble le mieux positionné pour défendre les intérêts des membres, est un risque de taille dans les négociations avec le gouvernement. Le SFPQ pourrait se retrouver isolé et perdre en force face à l'État-employeur.

Pour les partisans de la désaffiliation, les hausses de cotisations votées au congrès en décembre signifient que le SFPQ devra augmenter les cotisations de ses membres (de 1,3 % à 1,7 % du salaire) ou réduire ses services¹¹³. De plus, ils jugent qu'ils ne reçoivent pas assez de services par rapport à l'argent investi dans la centrale.

Les représentants des sections montréalaises du SFPQ se prononcent majoritairement en faveur du maintien de l'affiliation avec la centrale. Ils soulignent l'importance de rester solidaires en période de négociation, surtout que la politique salariale sera négociée par les représentants des trois centrales et que le front commun n'a pas l'intention d'accepter de syndicats indépendants. Rappelant l'époque du Conseil général des employés de la province, ils se disent « convaincus que c'est là ce qui nous attend si nous nous coupons du mouvement syndical québécois en brisant notre affiliation avec la centrale CSN. Nous ne voulons pas d'un syndicat dominé par l'employeur ou par la bureaucratie syndicale¹¹⁴ ». Des officiers de 22 sections de la région de Québec se prononcent pour leur part contre le maintien de l'affiliation.

« Désirez-vous demeurer affiliés à la CSN? »

C'est à cette question que les 33 000 membres du SFPQ répondent par référendum le 10 mai. Sur les 26 241 fonctionnaires qui avaient le droit de vote, 14 663 l'ont exercé (353 votes ont été déclarés nuls et 1 000 membres n'ont pas pu voter¹¹⁵).

Partout, le vote est majoritaire en faveur du maintien de l'affiliation à la CSN : 9 424 en faveur; 4 886 contre. Le vote le plus significatif en faveur est dans la région de Montréal. Québec a causé la surprise en se prononçant en faveur, alors que la majorité des présidents de section s'étaient dit pour la désaffiliation quelques jours plus tôt.

Les résultats du référendum du 10 mai 1971

Montréal : 1 982 pour; 438 contre

Québec : 3 495 pour; 2 028 contre

Gaspésie : 450 pour; 241 contre

Bas-du-Fleuve : 445 pour; 429 contre

Estrie : 509 pour; 320 contre

Salaberry : 626 pour; 329 contre

Mauricie : 530 pour; 340 contre

Abitibi-Nord-Ouest québécois : 356 pour; 320 contre

Gatineau : 355 pour; 63 contre

Saguenay-Lac-Saint-Jean : 517 pour; 22 contre

Pour le président du SFPQ, Jean-Paul Breuleux, « la question de la désaffiliation est maintenant réglée une fois pour toutes... du moins pour un fichu bon bout de temps ». Il soutient tout de même qu'il verra à corriger les problèmes soulevés par ses membres dans leurs rapports avec la CSN. De son côté, le président Marcel Pepin se réjouit du résultat, affirmant que « les fonctionnaires ont préféré continuer de participer aux luttes de tous les travailleurs, sentant bien comment sont fragiles les avantages apparents qu'un groupe isolé peut parfois obtenir en échange de sa neutralité dans la grande marche en avant des travailleurs organisés¹¹⁶ ».

Un congrès au programme chargé

Entre les 23 et 28 mai 1971, le SFPQ est réuni en congrès dans un contexte bien particulier. Cela fait à peine deux semaines que le vote sur l'affiliation avec la CSN a eu lieu et le secteur public et parapublic entre dans une phase active de négociations. Marcel Pepin prend la parole au début de la rencontre. Même s'il annonce que les négociations promettent d'être dures, il est confiant grâce à la solidarité qui s'est installée avec les autres syndicats. Pour lui, « aucune centrale au pays, ni même en Amérique du Nord, n'a jamais mis sur pied, je pense, des moyens aussi considérables en vue d'une négociation ».

Les membres ont l'occasion de revenir sur le référendum. Un rapport est soumis à l'attention des délégués. Jean-Paul Breuleux, dans une annexe à son rapport, regarde vers l'avant car « les membres se sont prononcés majoritairement le 15 mai pour l'affiliation ». À son avis, les cicatrices laissées par cet épisode vont rapidement disparaître. Le rapport est accepté et les délégués recommandent le maintien de l'affiliation à la CSN.

Le thème du congrès est « Syndicalisme? Contestation? » et l'action politique fait l'objet de nombreuses discussions. Depuis le début des années 1960, les idées socialistes, voire marxistes, ont investi les rangs des syndicats. C'est le cas au SFPQ où des membres commencent à se dire de droite ou de gauche. Le président Breuleux déplore cela. Il croit qu'un syndicaliste « doit avant tout considérer les besoins des travailleurs » et orienter son action contre les abus des gouvernements plutôt qu'en faveur d'un parti politique.

Une aile plus à gauche a en effet présenté le *Manifeste pour un syndicalisme renouvelé*. De l'avis des signataires, « le SFPQ est devenu un syndicat d'antichambre faisant le pied de grue pour rencontrer ses adversaires. En d'autres mots, le SFPQ n'est qu'un des nombreux tentacules collaborant au maintien d'un gouvernement qui a usurpé le pouvoir et qui continue de l'usurper jour après jour ». À l'instar de ce qu'on pouvait lire de semblable dans une revue comme *Parti pris* (1963-1968), ils pensent que le SFPQ perpétue le système en place au lieu de libérer les travailleurs¹¹⁷.

M. Breuleux explique la particularité des relations entre les employés et le gouvernement : « Nous sommes un syndicat plus politique. Notre patron, c'est l'État. Et la politique y joue évidemment un rôle plus grand que partout ailleurs. Il a des pouvoirs qu'aucun patron n'a¹¹⁸. » Dans son rapport, il affirme que le SFPQ doit accroître son action dans ce domaine par des ressources humaines et financières. Les 375 délégués l'entendent et décident d'octroyer 150 000 \$ sur deux ans au comité d'action politique.

La période est tendue et des grèves éclatent dans plusieurs secteurs. Les membres sont donc sollicités par Paul Cliche, président du Front d'action politique (FRAP), venu leur parler des gars de Lapalme, en grève depuis quatorze mois. Il demande aux syndiqués de participer à la caisse de secours des grévistes en guise d'appui moral et financier.

En outre, le président Jean-Paul Breuleux est réélu tandis que Nicole Forget, qui était 1^{re} vice-présidente Fonctionnaires, est défaite.

Il s'agissait de la seule femme de l'exécutif. Jean-Louis Harguindeguy est pour sa part élu secrétaire général, J.-Roger Desloges, trésorier général, André Racicot, 1^{er} vice-président, Rolland Saint-Jean, 2^e vice-président, Marcel Ledoux, 3^e vice-président, Jean-Guy Fréchette, 4^e vice-président, Claude Labbé, 5^e vice-président et Jacques Beaudoin, 6^e vice-président.

Le conseil syndical de juin rejette le *Manifeste pour un syndicalisme renouvelé*. Serge Roy répond par un article – « Qu'il est difficile de "renouveler le syndicalisme" » – dans l'édition de juillet 1971 du *Journal du SFPQ*.

Les négociations débutent

À la fin de mars 1971, le ministre de la Fonction publique, Jean-Paul L'Allier, fait parvenir aux syndicats un document, *Pour une politique de rémunération*, contenant les faits saillants de sa politique salariale¹¹⁹. Le ministre y annonce ses couleurs : « La rémunération des employés du gouvernement et de ses partenaires se situera au niveau de la moyenne généralement observée au Québec pour les emplois identiques ou analogues. » Après plusieurs semaines de préparation de part et d'autre, les négociations sur les conditions de travail des 250 000 employés des secteurs public et parapublic débutent véritablement.

Le 9 juin, le gouvernement du Québec et les trois centrales syndicales (CSN, CEQ et FTQ) se rencontrent au Centre M^{gr}-Marcoux, à Québec, pour commencer les discussions au sujet de la politique salariale. Le SFPQ, toujours affilié à la CSN, est donc membre du front commun. Déjà en février, le président Breuleux soutenait : « Nous sommes bien décidés à aller jusqu'au bout et nous utiliserons la grève si nécessaire [...]»¹²⁰.

Favoritisme au ministère des Transports et des Travaux publics et à la Commission des accidents du travail

Durant cette période, le SFPQ met en lumière des pratiques douteuses qui perdureraient dans plusieurs ministères et organismes gouvernementaux. Il pense notamment au ministère des Transports, qui serait un « foyer de patronage et de pots-de-vin ». Six examinateurs – dont

cinq syndiqués – au bureau d’émission des permis de conduire sur le boulevard Crémazie à Montréal sont congédiés en 1970. Ils auraient accepté des pots-de-vin et falsifié des documents en échange de permis. Le président Breuleux croit que le gouvernement cherche à redorer son image en s’en prenant aux petits fonctionnaires. « Les gros, eux, ne sont pas congédiés. Le plus souvent, ils sont mutés. »

Comme le SFPQ n’est pas convaincu de la culpabilité de ces fonctionnaires, il dépose cinq griefs pour défendre ses syndiqués. Pour le président Breuleux, « nombre de fonctionnaires, tant aux transports qu’ailleurs, sont au courant de bien des manigances, mais n’osent pas parler de peur de perdre leur emploi ou de rater des promotions¹²¹. »

Puis, la section Travaux publics « ouvriers » du SFPQ dénonce le patronage qu’elle croit avoir observé au Service d’entretien des immeubles du ministère des Travaux publics. Le Service confierait la surveillance des édifices publics à des entreprises privées, dont au moins une serait la propriété d’un ancien ministre libéral, ainsi que les travaux de peinture, d’électricité, de plomberie. Ce serait le cas entre autres au ministère du Revenu et à l’édifice des monuments historiques à Québec. Pour le SFPQ, ce sont les contribuables qui font les frais de ce patronage¹²². Enfin, la Commission des accidents du travail, dirigée par l’ancien ministre unioniste Maurice Bellemare, est ciblée. Ce dernier aurait fait de celle-ci « un véritable nid à patronage » dans « le style du plus pur duplessisme ». Il aurait notamment trouvé un moyen de déjouer le contrôle de la Commission de la fonction publique en embauchant des employés occasionnels ou par intérim. Le SFPQ conclut, après enquête, que plusieurs de ces occasionnels sont des amis de Bellemare. Le président du SFPQ avance aussi que Maurice Bellemare cherche à miner le syndicat, faisant « parader » dans son bureau les délégués pour une déclaration ou le plus petit geste syndical¹²³.

La guerre du stationnement

Le 17 mars, le Conseil de la trésorerie émet une politique de stationnement. Désormais, tous les espaces des ministères et organismes gouvernementaux et paragouvernementaux sont payants (10 \$ par mois ou 15 \$ pour un stationnement intérieur). La mise en application de cette politique était prévue pour le 15 avril 1971, puis elle est retardée au 15 septembre. À cette date, la section Voirie-fonctionnaires du

SFPQ à Montréal a prévu deux manifestations. Tôt le matin, des fonctionnaires bloquent les entrées d'une quinzaine de stationnements gouvernementaux, créant un embouteillage sur le boulevard Métropolitain. Selon Breuleux, cette directive contribue à diminuer le salaire et le pouvoir d'achat des syndiqués de la fonction publique. Le ministère de la Voirie, la Direction générale des relations du travail et les dirigeants du SFPQ s'entendent pour étudier la question d'ici au 15 octobre¹²⁴.

Le 20 octobre, les syndiqués font à nouveau du piquetage devant les principaux stationnements gouvernementaux à Québec et Montréal. Le SFPQ revendique le retour à la gratuité et l'établissement de critères pour accorder les places. Leur nombre est en effet limité : 2 600 à Montréal pour 6 000 fonctionnaires et 6 000 à Québec, avec le double de fonctionnaires. Les syndiqués obtiennent le soutien de Gabriel Loubier, chef de l'Union nationale. Le 22 octobre, environ 200 membres du conseil syndical du SFPQ marchent devant le parlement tandis que des membres empêchent l'entrée de plusieurs stationnements¹²⁵.

Le président Breuleux en profite pour s'en prendre au gouvernement Bourassa :

Jamais, dans l'histoire récente du Québec, on n'a vu autant d'amis du pouvoir s'installer confortablement dans des sièges qu'ils ne méritaient certainement pas en raison de critères de compétence ou d'efficacité. Jamais on n'a vu une telle floraison de sous-contrats accordés aux amis du pouvoir, sous-contrats qui coûtent fort cher aux contribuables et qui ne profitent qu'à certains exploiters. [...] Le gouvernement refuse de négocier globalement une politique salariale comprise de tous et cohérente partout.

La bataille pour la négociation de la convention collective promet d'être rude.

Les premières offres sont débattues

Le ministre de la Fonction publique dépose ses offres salariales devant la table de négociation le 21 octobre. À l'Assemblée, L'Allier soutient que cela représente une augmentation globale d'environ 16 % qui tient compte d'un rattrapage pour certaines classes d'emplois. Il prend comme exemple le salaire moyen du fonctionnaire, évalué à 5 600 \$.

Cela signifie qu'à la troisième année de la convention collective il passera à 6 500 \$ par année, sans compter des augmentations statutaires. Le ministre rappelle que sa politique salariale répond toujours au même objectif, situer les emplois de la fonction publique au niveau de la moyenne observée pour des emplois identiques ou analogues¹²⁶.

Un projet de décentralisation des structures est à l'étude

Quelques années après sa fondation, le SFPQ ressent le besoin de décentraliser et de régionaliser ses structures. En mai 1971, un projet est dans l'air. Il prévoit la création d'unités syndicales intermédiaires entre la section et le provincial. Le SFPQ comprend alors 131 sections réparties dans 10 régions et un exécutif provincial composé de neuf membres. Le projet projette l'ajout de 13 régionales (une par région, trois pour Québec et deux pour Montréal). Les exécutifs de chacune des sections régionales formeraient un conseil régional composé d'un exécutif de cinq membres¹²⁷.

Le ministre L'Allier fait distribuer la brochure *Parlons salaire* en même temps que la paye des employés le 26 octobre. Les offres salariales du gouvernement au SFPQ y sont détaillées. Le syndicat dénonce cette façon de faire en pleine période de négociation. Pour lui, le gouvernement cherche à le contourner. Il conseille à ses 20 000 membres fonctionnaires de retourner la brochure au ministre¹²⁸.

Un mois plus tard, 200 membres du SFPQ entendent à Québec Michel Chartrand les motiver pour le plus dur combat de l'histoire syndicale du Québec. Pour lui, ce sont eux qui conduisent l'État parce qu'ils travaillent pour la collectivité tandis que « les ministres, ce sont les valets de la caisse électorale ». Chartrand ajoute que les fonctionnaires allaient voir « se lever devant eux tous les épouvantails des politiciens, des patronneux et des commissaires d'école, qui ressortiront les vieilles rengaines que les salaires font grimper les prix et qu'il faut stabiliser les premiers pour arrêter les seconds¹²⁹ ».

À la fin de novembre 1971, le ton monte. Le SFPQ promet de déclencher une grève générale d'ici Noël pour manifester son mécontentement envers les actions du gouvernement. Les 150 membres du conseil syndical souhaitent qu'elle coïncide avec la grève générale que les syndicats de la CSN de la région de Montréal doivent bientôt déclencher. Le président Jean-Paul Breuleux dit que, « se battre dans la légalité contre le gouvernement, c'est accepter de ne pas se battre. Le jour où les fonctionnaires auront le droit de se battre légalement, le gouvernement, le lendemain, passera une loi ou demandera une injonction pour faire de cette lutte une action illégale¹³⁰ ».

« Nous, le monde ordinaire », le front commun de 1972

En janvier 1972, la CSN (100 000 syndiqués), la CEQ (70 000) et la FTQ (30 000) décident de former un front commun afin d'avoir un meilleur rapport de force pour affronter le gouvernement de Robert Bourassa dans la ronde de négociations pour le renouvellement des conventions collectives des secteurs public et parapublic qui s'amorce.

Les centrales souhaitent que les employés des secteurs public et parapublic soient bien rémunérés, car cela aurait un effet d'entraînement sur le secteur privé. Ils revendiquent un salaire hebdomadaire minimal de 100 \$. Marcel Pepin, président de la CSN, affirme : « Peu importe les allégeances syndicales, peu importe notre idéologie, nos croyances, il y a une chose à laquelle il nous faut croire d'abord et avant tout, c'est cette forme de solidarité, cette union sacrée que nous devons maintenir à tout prix!¹³¹ »

Le ministre de la Fonction publique, Jean-Paul L'Allier, défend pour sa part « un principe en matière de rémunération [qui] prévaudrait pour tout le monde : les salaires seraient établis en fonction du revenu moyen vérifiable d'une même catégorie de travailleurs dans le secteur privé¹³² ». Le ministre L'Allier ajoute : « Marcel Pepin et moi voulions un règlement pour une société qui intègre le respect des relations de travail dans la fonction publique, ce n'était pas juste une question d'argent. [...] Les demandes financières étaient inacceptables par rapport aux principes qu'on défendait. Mais, fondamentalement, nous poursuivions le même but : une société plus équitable, plus juste, un respect pour les fonctionnaires. » Les mois qui suivent sont marqués par un climat de tension et plusieurs arrêts de travail, tant dans les secteurs public et parapublic que dans le secteur privé.

L'opération Déblocage

Les négociations pour renouveler le contrat de travail des membres du SFPQ avaient commencé en décembre 1970. Le contrat est arrivé à échéance le 28 mars 1971 et les négociations sont interrompues à partir d'octobre. Les offres gouvernementales, qui proposaient une augmentation salariale de 16 % sur une période de trois ans, ont été refusées. Les négociations achoppent aussi sur les clauses normatives.

Le 7 février 1972, les membres du SFPQ commencent à faire du piquetage symbolique, sur l'heure du dîner, devant les 12 principaux édifices gouvernementaux de la province. Cette opération Déblocage a pour but de faire pression sur le gouvernement afin de faire « débloquer » les négociations.

Pendant tout le mois, des milliers de membres participent à cette initiative. Des employés de plusieurs ministères profitent de l'occasion pour manifester. C'est notamment le cas de ceux des ministères de l'Éducation, de la Justice et des Affaires sociales à Québec¹³³. Pour le président Breuleux, le gouvernement n'agirait pas autrement s'il voulait entraîner les employés des secteurs public et parapublic vers la grève. Ils seraient alors vulnérables à une loi spéciale qui les forcerait à retourner au travail tout en se voyant imposer une politique salariale¹³⁴.

Le Québec en grève générale

En février 1972, la CSN, la FTQ et la CEQ dévoilent leurs demandes salariales (une augmentation moyenne de 8 % par année) et annoncent la tenue d'un vote de grève le 9 mars sur les dernières offres patronales. Les présidents des trois centrales dénoncent le fait que le ministre de la Fonction publique n'a pas répondu à leur demande d'une table centrale pour les questions financières ni à leur demande de nomination d'un conciliateur, ainsi que la lenteur des négociations aux tables sectorielles.

Le 16 février, les 150 délégués du conseil syndical du SFPQ se rencontrent pour préparer la stratégie après le vote du 9 mars. Environ 2 000 fonctionnaires, parmi lesquels se trouvent les délégués du conseil syndical, manifestent sur l'heure du dîner devant le parlement à Québec¹³⁵. Des assemblées ont lieu le 6 mars au Colisée de Québec et le 7 mars au Forum de Montréal. Le 9 mars, les syndiqués, dont le SFPQ, rejettent l'offre patronale et octroient un mandat de grève

à leurs dirigeants. Le 13 mars, le ministre de la Fonction publique, qui juge toujours les demandes salariales irréalistes, accepte de négocier à une table centrale les questions portant sur les salaires, l'assurance salaire, les régimes de sécurité d'emploi et de retraite¹³⁶. Cela n'empêche pas les employés des secteurs public et parapublic de tenir une journée de grève à travers le Québec le 28 mars. Le front commun¹³⁷ déclenche ensuite une grève générale illimitée le 11 avril. Le 18 avril, le gouvernement présente ses offres finales. Il ajoute une somme de 33 millions de dollars.

Des bureaux pour un État moderne

Jusqu'à la Révolution tranquille, les fonctionnaires de Québec sont logés dans l'hôtel du Parlement (ministères de la Famille et du Bien-être social, de la Jeunesse, du Travail, des Terres et Forêts, des Travaux publics), dans les édifices Pamphile-Le May (Département de l'Instruction publique), Honoré-Mercier (ministères des Finances, du Revenu et de la Santé, Procureur général et Secrétariat de la province), Jean-Antoine-Panet (ministère de l'Agriculture et de la colonisation) et André-Laurendeau (ministères de la Chasse et des Pêcheriers, de l'Industrie et du Commerce et de la Voirie). Les autres sont disséminés à travers la ville dans 412 édifices¹³⁸.

Comme cela coûte cher en loyers et que plusieurs bureaux sont vétustes, petits et mal éclairés, le premier ministre Antonio Barrette rêve d'une cité administrative sur la colline Parlementaire qui regrouperait l'ensemble des ministères. Arrivé au pouvoir en 1960, Jean Lesage poursuit sur cette lancée. Des plans sont dressés, le faubourg Saint-Louis est détruit, le boulevard Saint-Cyrille, élargi. Entre-temps, le nombre de fonctionnaires explose, passant de 36 766 en 1960 à 79 404 personnes en 1970¹³⁹.

Le gouvernement lance les travaux des édifices « H » et « J » en 1967 (terminés en 1971) et « G » – Marie-Guyart – en 1968 (terminés en 1972). Un nouveau concept est prévu pour l'aménagement intérieur : le paysager¹⁴⁰. Symbole de l'État moderne québécois, les 32 étages du

« G » regroupent les ministères des Affaires municipales, des Communications, du Tourisme, Chasse et Pêche et de l'Éducation. Le ministère des Travaux publics a travaillé sur une formule de décalage pour les heures d'entrée et de sortie des bureaux en tenant compte du nombre d'ascenseurs et des trois issues du stationnement souterrain. Un groupe de fonctionnaires commencera la journée à 8 h 30 et l'autre à 9 h¹⁴¹.

Les employés emménagent dans les édifices « G » et « H » au printemps 1972. Or, en août, un groupe de fonctionnaires publie une lettre dans *Le Devoir* :

nous travaillons avec 8,000 autres fonctionnaires parqués comme nous au milieu de plantes vertes éparses, dans un décor déprimant de grisaille et de brun délavé, dans des conditions qui nous font regretter amèrement nos anciens bureaux, désuets et crasseux, mais où nous pouvions quand même travailler. Nous travaillons tous les jours dans des conditions de travail pénibles, sinon dangereuses, que nous devons supporter pour un temps qui s'écoule au rythme du gouvernement: la promiscuité, les vibreurs d'appareils téléphoniques, le crépitement universel des machines à écrire; l'isolement phonique, qui n'est en somme qu'un assourdissement au moyen d'un bruit de fond de plusieurs décibels, qu'un audiologue pourrait facilement mesurer, crée une pression d'air qui occasionne des maux de tête, des vertiges, des pertes de mémoire; le manque d'oxygène, qui attaque les cellules nerveuses, est dû à un débit d'air insuffisant qu'on dit temporaire. Les plantes vertes elles-mêmes n'y résistent pas puisqu'on doit les remplacer tous les mois¹⁴².

Soulignant les problèmes de communication que l'aménagement a fait naître, ces fonctionnaires mettent « au défi quiconque, étranger à la fonction publique et aux immeubles "G" et "H", de pouvoir trouver dans ces usines les gens qu'il s'aviserait de venir consulter; puisqu'il n'y a plus de bureaux, il n'y a plus de numéro de porte ».

À l'époque, les fonctionnaires ne sont pas les seuls à dénoncer le nouveau concept d'aménagement privilégié,

dit paysager ou bureaux ouverts, pour plusieurs édifices de Québec et Montréal. Des avocats et notaires, des hauts fonctionnaires et des cadres expriment leur malaise pour des raisons de confidentialité¹⁴³. Cet aménagement, outre quelques modifications, perdurera toutefois pendant plusieurs décennies.

Le droit de grève est suspendu

Le 20 avril 1972, l'Assemblée nationale étudie le projet de loi 19 (*Loi assurant la reprise des services dans le secteur public*) qui suspend le droit de grève et ordonne le retour au travail. Le projet prévoit également que, si les parties n'en sont pas arrivées à une entente d'ici le 30 juin, les conditions de travail seront régies par décret. De plus, ceux qui défieront la loi « seront passibles d'une amende de 50 \$ à 250 \$ par jour. Les syndicats ou employeurs qui ne respecteront pas la loi d'urgence seront eux passibles d'une amende de 5 000 à 50 000 \$ par jour ». Le lendemain, la loi 19 est adoptée¹⁴⁴. L'ancien ministre unioniste de la Fonction publique, Marcel Masse, déclare à l'Assemblée :

Pour la première fois depuis 1965, l'Assemblée nationale est saisie d'un projet de loi qui va autoriser le gouvernement à intervenir directement, après avoir suspendu des lois existantes, dans un domaine de ses propres relations de travail. [...] Le gouvernement se voit obligé de suspendre le droit de grève et d'imposer par décret, à toutes fins pratiques, une convention collective sans qu'elle soit pour autant négociée jusqu'à son point final. C'est parce que, dans les services publics, il n'y a pas d'entente que nous sommes amenés à suspendre, pour l'ensemble des secteurs public et parapublic, le droit de grève normal dans cette négociation.

Le député péquiste Guy Joron est déçu : « Les deux groupes [la fonction publique et l'enseignement], dans notre société, par qui toute la modernisation du Québec s'est construite, deviennent les victimes, ce matin, par le projet de loi qui est devant nous. Ce sont eux qu'on pénalise pour avoir été les instruments de modernisation du Québec¹⁴⁵. »

Le conseil syndical du SFPQ suggère à ses membres de retourner au travail tout en condamnant « cette loi matraque du gouvernement ».

Les présidents de la CSN, de la FTQ et de la CEQ recommandent pour leur part à leurs membres d'ignorer les injonctions ordonnant le retour au travail des grévistes. Dans la foulée, le ministre de la Justice, Jérôme Choquette, intente des poursuites contre Marcel Pepin, Louis Laberge et Yvon Charbonneau. La Cour supérieure les condamne à un an d'emprisonnement. Une trentaine d'autres représentants syndicaux sont aussi condamnés à des peines d'emprisonnement, moins sévères toutefois, et mis à l'amende pour les mêmes motifs. Le 9 mai, les trois chefs du front commun se livrent et sont conduits à la prison d'Orsainville. Aussitôt, cela donne lieu à un vaste mouvement de protestation un peu partout au Québec, marqué par des manifestations, des débrayages, des actes de vandalisme et d'occupations.

À la CSN, la situation est tendue. Ceux qui prônaient le respect de la *Loi assurant la reprise des services dans le secteur public* et qui auraient recommandé le retour au travail sont mécontents de la tournure des événements. Amédée Daigle, Jacques Dion et Paul-Émile Dalpé envisagent publiquement la possibilité de quitter la CSN et de fonder une nouvelle centrale. C'est chose faite le 22 mai par la création de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD)¹⁴⁶.

Des membres du SFPQ prennent part aux manifestations du front commun le 11 avril 1972.



Le SFPQ reprend les négociations

Entre-temps, Jean Cournoyer remplace Jean-Paul L'Allier comme ministre de la Fonction publique pour terminer la négociation. Le SFPQ reprend les négociations à la table sectorielle à la suite de la décision de son comité de négociation. Il révèle que ses membres souhaitent obtenir des conditions de travail convenables avant l'expiration des délais prévus par la loi et l'imposition d'un décret. Le président Breuleux soutient que cela ne remet pas en cause l'existence du front commun. « Nous avons d'abord pensé à nos membres et c'est pourquoi, avec le peu de temps que nous avons, nous allons essayer d'aller chercher le maximum sur les clauses normatives », avance-t-il. Il a dû justifier cette décision qui allait à l'encontre d'une recommandation du front commun qui avait demandé aux syndicats affiliés de s'abstenir¹⁴⁷ et qui était intervenue alors que les trois chefs, Marcel Pepin, Louis Laberge et Yvon Charbonneau, se livraient aux autorités.

L'exécutif adopte une résolution pour appuyer l'ensemble des syndiqués et condamner le gouvernement Bourassa « pour ses gestes antisyndicaux et lui ordonne de retirer la loi 19, de libérer inconditionnellement et sans délai les trois leaders du front commun, de lever toutes les accusations qui pèsent sur les travailleurs à la suite du non-respect des injonctions et d'amnistier tous les travailleurs qui ont été condamnés à des peines de prison ou des amendes ». En terminant, l'exécutif souligne que, « plus que jamais, le SFPQ est conscient que l'avenir du syndicalisme au Québec passe par une solidarité toujours plus grande entre tous les travailleurs et dans l'avenir, toutes nos actions seront marquées par cette évidence¹⁴⁸ ».

Un conseil syndical spécial recommande la désaffiliation

Au moyen d'une pétition, environ 80 membres désirent connaître les conséquences des décisions prises lors du plus récent congrès de la CSN pour le SFPQ. Les 29 et 30 juin, un conseil syndical spécial se réunit à nouveau pour discuter de l'affiliation à la CSN. Après de longs et houleux débats, les délégués approuvent et recommandent la désaffiliation par 95 voix contre 52. Chaque section devra maintenant être consultée sur la question¹⁴⁹.

Deux raisons sont évoquées pour quitter la CSN. Tout d'abord, le rapport moral du président Pepin indique que la centrale se dirige vers une forme d'action politique. Le SFPQ ne peut envisager cette voie à cause de la *Loi sur la fonction publique*. Le président Breuleux mentionne aussi « l'échec patent des négociations » et la stratégie du front commun de déclencher une grève générale qui ne pouvait que mener à une loi spéciale.

Pour les partisans de la désaffiliation, les membres du SFPQ ne souhaitent pas se lancer dans l'action politique, mais bien négocier une convention collective. Le président Breuleux affirme : « Si, pour atteindre l'objectif d'une convention collective convenable avec le moins de frais possible, il faut se désaffilier de la CSN, je suis en faveur de cette désaffiliation. » Le conseil syndical refuse pour l'instant d'envisager un retrait du front commun¹⁵⁰ et préfère demander au comité des 41 d'étudier la question.

Le SFPQ se retire du front commun

En août 1972, le SFPQ se retire finalement du front commun. Cette décision est prise par le comité des 41. Le vote au scrutin secret a été de 24 à 14, deux personnes étaient absentes et le président n'avait pas le droit de vote. Cela met un terme au mandat par lequel le SFPQ reconnaissait le front commun comme son représentant à la table centrale pour discuter des questions des salaires, de la sécurité d'emploi, de l'assurance salaire et du régime de retraite¹⁵¹. Les trois chefs des centrales déplorent unanimement cette décision.

La désaffiliation

De juillet à septembre, une campagne sur l'affiliation avec la CSN est menée par les partisans de l'une ou l'autre des options, comprenant macarons, affiches et tenue d'assemblées. L'exécutif lui-même est très divisé. Cinq membres (Jean-Paul Breuleux, Jean-Louis Harguindeguy, Rolland Saint-Jean, Jean-Guy Fréchette et Marcel Ledoux) prônent la désaffiliation tandis que les quatre autres favorisent le maintien (Roger Desloges, André Racicot, Bernard Leclerc et Jacques Beaudoin). Le référendum a lieu le 25 septembre 1972. Une proportion de 51,8 % se prononce pour la désaffiliation de la CSN.

Résultats du vote sur la désaffiliation le 25 septembre 1972

	Pour	Contre	Nul
Gaspésie	511	334	3
Bas-Saint-Laurent	710	477	9
Cantons-de-l'Est	790	357	10
Salaberry	770	548	12
Mauricie	978	485	24
Nord-Ouest	415	320	8
Gatineau	290	262	4
Saguenay	368	493	9
Montréal	1796	2355	80
Québec	4362	4477	151
Total	10 990	10 108	310

Les résultats sont serrés dans plusieurs régions et même favorables à la CSN dans trois cas (Montréal, Québec et Saguenay). Les semaines à venir s'annoncent difficiles au sein du syndicat. Même si elles acceptent l'issue du référendum, les deux parties sont encore polarisées et des luttes intestines sont à prévoir. Jean-Paul Breuleux déclare que son objectif est maintenant de « négocier une bonne convention collective » pour ses membres. Il rappelle qu'il n'est pas question de rejoindre la CSD ni aucune autre centrale¹⁵².

Pour la CSN, cela représente une perte de 30 000 membres, qui s'ajoutent à ceux qui ont joint la CSD. La décision est dure à encaisser pour Marcel Pepin. Il assure que la CSN ne contestera pas les résultats du référendum tout en déclarant que la centrale appuiera de l'extérieur ceux « qui voudront se battre pour le triomphe du "vrai syndicalisme" ».

La nouvelle convention est signée

Le 11 octobre, une entente de principe intervient entre le gouvernement et le front commun. Le 29 novembre, après une année mouvementée, le SFPQ signe sa nouvelle convention collective, la première à titre de syndicat indépendant. Elle fixe les conditions de ses membres

jusqu'au 30 juin 1975. Jean Cournoyer, ministre du Travail et de la Fonction publique, ne cache pas sa grande satisfaction, tandis que le président Breuleux est comblé que ses membres aient obtenu une convention négociée et non imposée par décret¹⁵³.

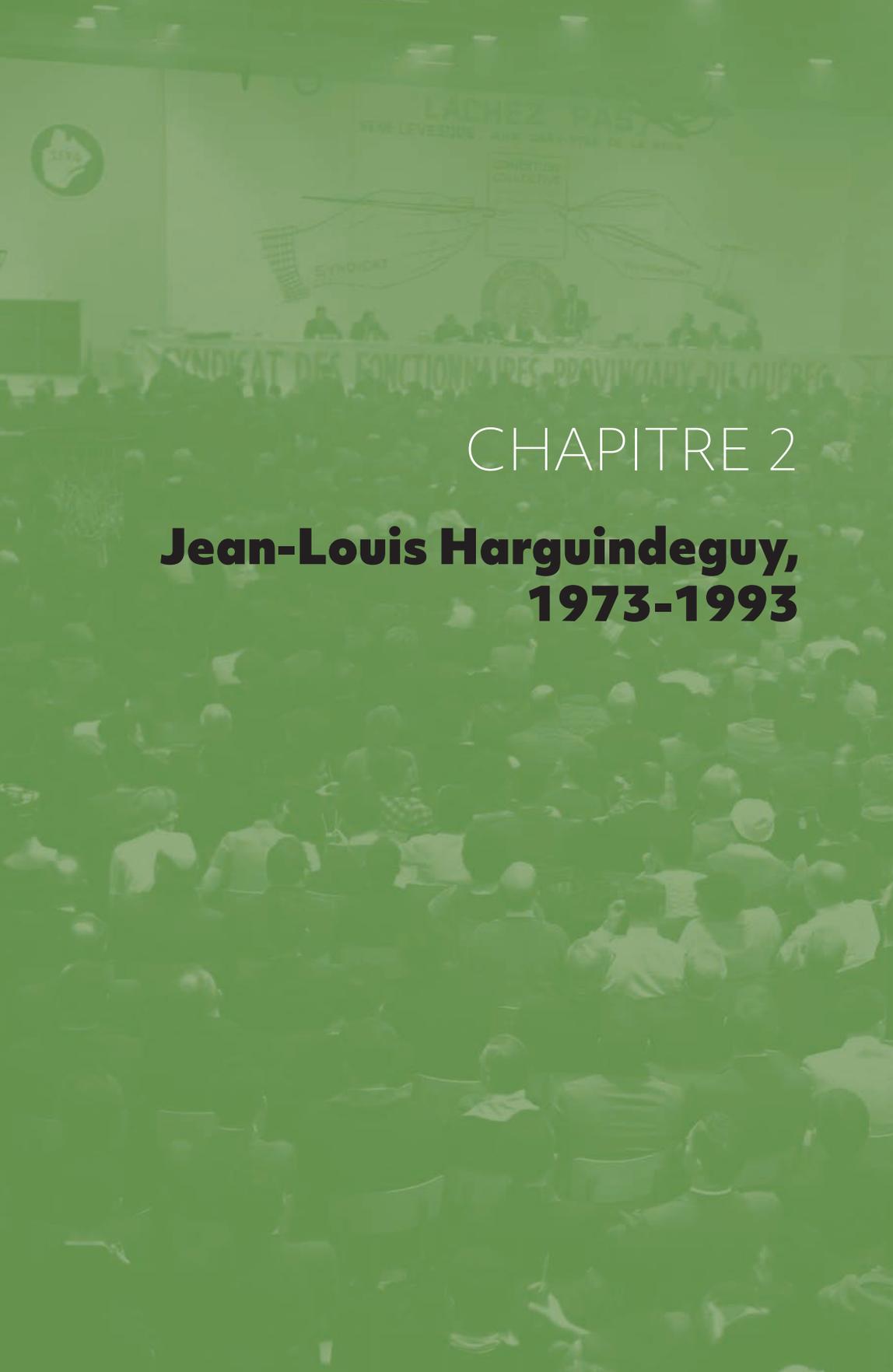
La convention prévoit un régime d'assurance salaire, un nouveau régime de retraite, par la création du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), un avancement accéléré d'échelons, l'introduction de dispositions à la notation et au changement de grade qui tiennent compte de la révision de la classification effectuée lors de la première convention, 4 semaines de vacances annuelles pour les employés qui cumulent 10 ans de service continu, la sécurité d'emploi pour le personnel ouvrier qui a acquis un statut permanent au 27 mars 1971 et des allocations spéciales pour les employés faisant l'objet d'un isolement territorial permanent ou temporaire. Enfin, un premier Comité d'hygiène et de sécurité est créé.

Solidarité envers les trois chefs syndicaux

Jean-Paul Breuleux pense que l'incarcération des trois présidents ne fait « qu'envenimer le climat des relations de travail dans la fonction publique ». Les membres de la section Revenu à Montréal dénoncent « la politique anti-syndicale et anti-travailleurs du gouvernement Bourassa¹⁵⁴ ». À la suite de René Lévesque, président du Parti québécois, et de Camille Laurin, leader du parti, l'exécutif du SFPQ adopte une résolution demandant la libération de Pepin, Laberge et Charbonneau en avril 1973¹⁵⁵.

* * *

Dans les années 1960, l'État québécois accroît son rôle. La fonction publique augmente en conséquence. En 1960, on comptait 36 766 employés. Dix ans plus tard, elle est constituée de 79 404 employés¹⁵⁶. Cette fonction publique plus nombreuse, qui se féminise, est aussi mieux protégée. Le syndicalisme y est désormais permis et a rapidement acquis une force de négociation. Grâce à leur syndicat, les fonctionnaires et les ouvriers québécois obtiennent de meilleurs salaires¹⁵⁷ et ont fait des gains concernant la sécurité d'emploi et la classification. Pour les deux instances – le syndicat et le gouvernement –, cette décennie est marquée par des apprentissages face aux nouveaux outils dont les employés disposent.



CHAPITRE 2

**Jean-Louis Harguindeguy,
1973-1993**

Un congrès marqué par la désaffiliation

Encore marqués par le vote de désaffiliation, environ 400 délégués du SFPQ se réunissent en congrès du 20 au 25 mai 1973. Les deux parties en profitent pour s'affronter lors de l'étude des statuts et règlements par le biais de la procédure, soulevant des questions de privilège, des points d'information ou d'interprétation. Cela fait en sorte que les délégués ont dû renvoyer à leur conseil syndical la majorité des travaux prévus lors du congrès.

Dans son rapport moral, Jean-Paul Breuleux déplore surtout l'isolement du syndicat depuis sa désaffiliation de la CSN, un isolement qui s'est reflété, à son avis, par l'absence de représentants des autres syndicats au congrès¹⁵⁸. Il demande à ses membres de trouver de nouveaux types de liens avec les centrales afin de s'unir aux autres travailleurs. Plus largement, il juge que les syndiqués ont une responsabilité envers la société¹⁵⁹.

Après avoir réfléchi à son avenir pendant quelques mois, M. Breuleux décide de briguer un quatrième mandat. Il s'oppose à Jean-Louis Harguindeguy, qui avait d'ailleurs lui aussi promu la désaffiliation, à la présidence. Bernard Leclerc a décliné. C'est Jean-Louis Harguindeguy qui est finalement élu¹⁶⁰. Au secrétariat, quatre hommes convoitent le poste. C'est Michel Sawyer qui est élu au troisième tour. À la trésorerie, J.-Roger Desloges est élu (contre Marcel Ledoux), puis aux postes de vice-présidents ouvriers, ce sont Rolland St-Jean (contre Ghislain Paradis et Julien Turgeon), Jean-Guy Fréchette (contre Ghislain Paradis) et Marcel Lemieux (contre Julien Turgeon, Robert Brun, Ghislain Paradis; Jean-Paul Breuleux a décliné une nomination) qui sont élus et, enfin, aux postes de vice-présidents

fonctionnaires, L.-Eugène Talbot (contre Serge Roy et Paul Aimé-Roy; Marcel Ledoux a décliné), Marcel Ledoux (contre Serge Roy) et André Paris (contre Lawrence Bernard et Pierre Laterrière) l'emportent.

Jean-Louis Harguindeguy

D'origine basque française, Jean-Louis Harguindeguy s'installe à Québec en 1952. Il commence à travailler au Crédit foncier franco-canadien. À 18 ans, il s'engage dans les Forces armées canadiennes, où il demeure pendant 9 ans. Le 31 août 1964, il fait ses débuts dans la fonction publique comme agent vérificateur aux Affaires municipales. Au SFPQ, il s'engage d'abord comme membre du Comité de surveillance (1965), avant de devenir responsable régional du maintien syndical (1966), puis président de la section des Affaires municipales et secrétaire du Service de l'éducation (1967), vice-président responsable de la classification et de l'intégration (1967) et membre du Comité de surveillance de la CSN (1969). M. Harguindeguy est élu secrétaire général du SFPQ en 1969. Il occupe le poste de président du syndicat de 1973 à 1993¹⁶¹.

Jean-Louis Harguindeguy est élu à la tête du SFPQ en 1973. Il occupe le poste pendant vingt ans.



Au cours des mois qui suivent son élection, le nouveau président Harguindeguy devra veiller à ce que son organisation retrouve sa cohésion après de dures semaines de discordes entre ses membres. Dans un autre ordre d'idées, un bureau de coordination provincial est créé la même année.

Une entente avec la CSN pour le transfert de fonds

Lors du conseil syndical, qui se déroule du 28 au 30 septembre 1973, le SFPQ règle la question du transfert de fonds de la CSN¹⁶². Certains militants en profitent pour marquer leur désaccord avec la désaffiliation, décidée un an plus tôt. Le SFPQ doit 307 363,09 \$ à la CSN. La centrale convient être redevable d'une somme de 40 259,74 \$. C'est donc 267 104,25 \$ que le SFPQ doit à la CSN. Cette dernière promet de payer une semaine de prestations aux membres du SFPQ qui ont participé à la grève du front commun. La CSN et le SFPQ maintiennent également les engagements contractés avant le retrait du SFPQ du front commun en août 1972¹⁶³. Un vote de félicitations à Marcel Pepin pour son élection comme président de la Confédération mondiale du travail est enfin adopté.

La syndicalisation des occasionnels

C'est durant cette période que le SFPQ entreprend des démarches pour syndiquer les occasionnels. Il avait déposé à cet effet une requête en accréditation en mars 1973. En janvier 1974, le commissaire-enquêteur Charles Devlin établit que les occasionnels ne sont pas assujettis aux dispositions du *Code du travail*. Il rejette donc la demande. Le SFPQ en appelle au Tribunal du travail le 19 février 1974.

Dans son jugement, le juge Gaston Michaud statue, le 5 avril, que les fonctionnaires et les ouvriers occasionnels sont assujettis aux dispositions du *Code du travail* et qu'ils peuvent se prévaloir d'un mode d'accréditation qui leur assurera une protection minimale par une convention collective¹⁶⁴. Le gouvernement demande à la Cour supérieure de revoir la décision du Tribunal du travail. Le 17 juin, la Cour supérieure la maintient.

Carte de membre et carte de délégué officiel au conseil syndical, comme 5^e vice-président, de Bernard Leclerc.



Le gouvernement s'adresse donc à la Cour d'appel du Québec. Le 10 décembre, cette dernière infirme la décision de la Cour supérieure rendue en juin. Elle maintient que les employés occasionnels sont régis par la *Loi sur la fonction publique* qui a priorité sur l'application du *Code du travail*¹⁶⁵.

Les augmentations salariales face à l'inflation

Au début de 1974, le SFPQ demande au gouvernement de renégocier les augmentations salariales de ses membres prévues dans la convention collective, signée en novembre 1972. Pour le SFPQ, les augmentations annuelles prévues dans la convention ne permettent pas de faire face à l'augmentation du coût de la vie, qui est plus élevée que ce qui avait été envisagé. Selon Jean-Louis Harguindeguy, le coût de la vie a augmenté de 12 % en juillet 1974. En conséquence, il aimerait que ses membres obtiennent, le 1^{er} juillet, une augmentation salariale de 12 % au lieu de 6 %, comme le prévoit la convention¹⁶⁶.

En mars, le gouvernement refuse d'accéder à la demande du SFPQ. Le ministre de la Fonction publique, Oswald Parent, reconnaît qu'il y a un problème et cherche des moyens pour y remédier. Mais, pour l'instant, il préfère observer la convention collective qui lie les deux parties et qui comporte déjà une disposition visant à compenser l'augmentation du coût de la vie.

Le gouvernement autorise, en juin, le versement d'un montant forfaitaire égal à 5 % du traitement en guise de compensation à la hausse du coût de la vie¹⁶⁷, puis, à la mi-décembre, 6 % en avance sur la somme due le 30 juin 1975¹⁶⁸ et un autre 6 % en avril 1975 aux employés des secteurs des affaires sociales, de l'éducation et de la fonction publique.

Vers une nouvelle convention collective

À l'été 1974, en vue des prochaines négociations, le SFPQ signifie publiquement qu'il ne fera pas partie du prochain front commun. Il entend négocier seul certains points qui le concernent plus spécifiquement en ce qui a trait au *Code du travail* et à la *Loi sur la fonction publique*¹⁶⁹. Il demeure toutefois ouvert à échanger des informations avec d'autres représentants syndicaux.

En décembre, le SFPQ remet un projet au ministre Oswald Parent. Dans le prochain contrat de trois ans, il prévoit la création de nouveaux plans de classification, de promotion et d'avancement ainsi que des formules de rattrapage concernant la rémunération. Le syndicat souhaite ainsi que les employés de l'État retrouvent le même pouvoir d'achat qu'en 1972. Ce rattrapage se fera, croit le syndicat, grâce à une clause réelle d'indexation trimestrielle calculée sur la moyenne des salaires de la fonction publique québécoise. Le SFPQ entend demander ensuite des augmentations salariales alignées sur celles des fonctionnaires des gouvernements fédéral, ontarien et britannico-colombien et sur celles des fonctionnaires montréalais. Le projet comporte enfin l'intégration des employés occasionnels ou à temps partiel, des clauses d'horaires flexibles, de semaines de quatre jours de huit heures et des modifications à la *Loi sur la fonction publique*, au *Code du travail* et au *Code de procédure civile* afin que le syndicat obtienne le même statut que celui des autres centrales¹⁷⁰.

Un congrès pendant les négociations

En mai, le SFPQ est réuni à Québec pour son congrès biennal. Jean-Louis Harguindeguy est réélu président pour un second mandat de deux ans. Il l'a emporté sur Victor Leroux. Un troisième candidat, Claude Labrosse, s'était retiré quelques minutes avant le vote. André Paris et Marcel Ledoux ont été élus aux postes de secrétaire général et de trésorier ainsi que Rolland Saint-Jean (1^{er} vice-président ouvriers), Jean-Guy Fréchette (2^e vice-président ouvriers), Marcel Lemieux (3^e vice-président ouvriers), Pierre Chassé (1^{er} vice-président fonctionnaires), Normand Duguay (2^e vice-président fonctionnaires) et Camil Thomassin (3^e vice-président fonctionnaires)¹⁷¹.

L'indexation des salaires

Les négociations pour le renouvellement du contrat de travail commencent le 19 février 1975. Le SFPQ demande une augmentation de 25 % pour rattraper la perte du pouvoir d'achat de ses membres depuis trois ans, une indexation à la hausse du coût de la vie tous les trois mois pendant toute la durée de la convention collective et une augmentation salariale générale calculée à partir de la moyenne des

salaires payés aux fonctionnaires fédéraux, des gouvernements de l'Ontario et de la Colombie-Britannique et de la Ville de Montréal.

En septembre, le SFPQ dépose un avis de conciliation. Le 5 novembre, le gouvernement lui présente ses offres. Il s'agit du premier syndicat de la fonction publique à entrer dans cette étape des négociations. Ces offres sont « jugées intéressantes » par le président Harguindeguy. Dans les jours suivants, le SFPQ présente une contre-proposition salariale au ministre Parent. Il demande 12 % d'augmentation¹⁷². Le 3 décembre, les quatre derniers points en litige (les vacances, les congés de maladie, le régime d'assurance vie et l'allocation de repas) sont réglés. Un accord est donc conclu¹⁷³.

Le 17 décembre, les membres du SFPQ approuvent dans une proportion de 73,7 % l'entente de principe intervenue entre leurs représentants et le gouvernement. La quatrième convention est signée le 18 décembre 1975. Pour la première fois dans la fonction publique, les employés vont pouvoir bénéficier de l'indexation pleine et entière de leurs salaires au coût de la vie. De plus, les heures de travail des fonctionnaires sont majorées à 35 heures par semaine (au lieu de 32 ½). Cette convention abolit en outre la notion de grade, facilite la progression à l'intérieur d'un corps d'emploi, introduit la rétrogradation et la réorientation professionnelle et ajoute des dispositions concernant les accidents de travail.

Les femmes dans la fonction publique avant l'équité

En 1976, les femmes sont nombreuses à occuper un poste dans la fonction publique – deux fois plus qu'il y a dix ans à peine. Or, elles sont cantonnées dans des secteurs « féminins » (téléphonistes-réceptionnistes, dactylos, employées de secrétariat, secrétaires juridiques, auxiliaires en informatique ou agentes de bureau). Cela a pour effet d'édifier des ghettos d'emploi, plus fragiles à des situations discriminantes.

Ainsi, les femmes gagnent des salaires inférieurs à ceux de leurs collègues. À titre d'exemple, si l'on observe la catégorie « personnel de bureau et technicien », l'employé touche en moyenne 7 985 \$, contre 6 372 \$ pour une femme. Même là où elles sont majoritaires, le salaire masculin est plus élevé (6 630 \$ en moyenne contre 6 191 \$ pour les femmes). Chez les ouvriers, l'écart salarial est encore plus marqué (environ 2 000 \$). Aussi, dans les secteurs féminins, le nombre

d'échelons réduit fait en sorte que le plafonnement de leur salaire est plus rapide¹⁷⁴.

Au SFPQ, où elles sont appelées « chères compagnes » alors que leurs collègues masculins sont appelés « chers confrères », elles sont absentes de l'exécutif. Elles sont cependant présentes à titre de déléguées (360 sur environ 2 000 délégués).

Le congrès de 1977 : se rapprocher des membres

Près de 500 délégués se rencontrent en 1977 pour le congrès biennal du syndicat. Dans son rapport moral, le président Harguindeguy s'arrête tout d'abord sur l'élection du Parti québécois : « Depuis le 15 novembre, nous sommes, à la satisfaction de plusieurs, dirigés par un nouveau gouvernement et, si l'on dit que l'amour rend aveugle, il est à peu près temps que certains officiers reviennent sur la terre et fassent face à la réalité, car les derniers mois de nos activités syndicales ne nous ont sûrement pas apporté la confirmation de l'espoir que nous pouvions escompter à la suite de la dernière élection... Quant à moi, tous les gouvernements se ressemblent et il faut se préparer à avoir une lutte assez ardue. »

M. Harguindeguy¹⁷⁵ remarque aussi une démotivation parmi ses membres. Il cherche donc, au cours des mois à venir, à décentraliser les structures, assurer une meilleure formation syndicale et favoriser un rapprochement avec les membres.

À cette fin, le SFPQ mise sur les comités de coordination régionaux, tout en annonçant la création de cinq nouvelles régions (qui passent à 15), l'embauche de trois permanents chargés de diffuser les programmes d'éducation et d'action politique et l'ajout de deux postes de vice-présidents (il y en avait six depuis 1965). L'exécutif passe à onze membres. M. Harguindeguy revient enfin sur la désaffiliation de la CSN, à qui le syndicat doit toujours payer un loyer pour la location de leurs bureaux à Québec. Pour l'instant, il écarte toute affiliation à une centrale¹⁷⁶. Des membres proposent également de former un comité de la condition féminine. La demande est rejetée (elle le sera aussi en 1979).

À l'exécutif, Jean-Louis Harguindeguy est réélu à la présidence – par plus de 65 % des voix – avec l'ensemble de son équipe. Il affrontait Jean-Guy Théorêt, qui revendique un syndicalisme de combat. André Paris est élu au secrétariat (contre Michel Sawyer), Marcel Ledoux à

la trésorerie (par acclamation), Rolland St-Jean (par acclamation), Pierre Chassé (contre Jean Laporte), Jean-Guy Fréchette (contre Gérald Blackburn), Normand Duguay (contre Serge Roy), Marcel Lemieux (contre Yves Nadeau), Camil Thomassin (contre Jean Laporte), Normand Lépine (contre Jean-Pierre Cormier) et Clément Daigle (contre Serge Roy) aux postes de vice-présidents.

Le premier syndicat important du secteur public à négocier sa convention avec le nouveau gouvernement Lévesque

Élu en novembre 1976, le Parti québécois ne s'est pas encore frotté à la négociation de conventions collectives des employés de l'État. Le SFPQ est donc le premier syndicat important du secteur public à le faire. Le salaire moyen pour les fonctionnaires est alors d'environ 11 000 \$ annuellement pour une semaine de 33 heures. Les ouvriers gagnent, en moyenne, 12 000 \$ annuellement pour une semaine de 40 heures. Sa convention arrivant à échéance le 30 juin 1978, un premier projet est soumis aux membres en mars 1977 afin que les demandes soient présentées en janvier 1978.

Le SFPQ soumet un mémoire au nouveau ministre de la Fonction publique, Denis de Belleval, en février 1977. Il fait état des problèmes relatifs à l'application de la présente convention, dont la syndicalisation des employés occasionnels, l'octroi de sous-traitances, la difficulté d'obtenir, pour certains, une libération pour activités syndicales, les frais de voyage, l'avancement et le perfectionnement. Le SFPQ souhaite être mieux consulté sur les questions de relations de travail et propose des modifications à la *Loi sur la fonction publique* pour corriger les problèmes soulevés dans son mémoire¹⁷⁷.

Les employés occasionnels

À la satisfaction du SFPQ, le ministre de la Fonction publique, Denis de Belleval, annonce en février que le gouvernement accepte la syndicalisation des employés occasionnels, mettant un terme à une bataille de quatre ans sur cette question. Il ne reste qu'à établir les mécanismes pour les intégrer dans la convention collective¹⁷⁸.

La refonte de la *Loi sur la fonction publique*

En juillet 1977, le ministre de Belleval présente le projet de loi 53 qui propose une refonte de la *Loi sur la fonction publique*, à l'instar de ce que souhaitait le SFPQ. Or, le syndicat manifeste rapidement son insatisfaction à l'égard du projet de loi. Il s'attend à devoir livrer une bataille pour préserver les droits de ses membres.

Le projet de loi prévoit essentiellement un accroissement des pouvoirs du ministre en ce qui concerne la gestion du personnel (nomination et promotion), la création d'un organisme de recrutement chargé de l'admission du futur personnel : vérification de leurs compétences, sélection et nomination, des pouvoirs assumés jusqu'alors par la Commission de la fonction publique. Cette dernière devient un tribunal d'appel pour les employés qui se croient défavorisés dans leur plan de carrière¹⁷⁹.

Le projet de loi 53 est présenté à la Commission d'étude sur la révision du régime de négociation¹⁸⁰. Le SFPQ adresse un mémoire à la commission parlementaire le 20 octobre. Il insiste d'abord pour dire que le projet de loi 53 a été rédigé « sans consultation préalable » et qu'il constitue ni plus ni moins qu'une « mise en tutelle des syndicats et de leurs membres ». Au sujet du contenu, le SFPQ soutient que le projet de loi, en transférant les pouvoirs de la Commission de la fonction publique vers le ministre, peut conduire à des abus et ramener le patronage. Il restreindrait également fortement l'aire de la négociation, ne laissant aux syndicats « que le pouvoir de discuter des salaires, puisque c'est le ministre qui possédera tous les pouvoirs. On enlève aux employés les pouvoirs de négocier, quant à leur classement, leur promotion, leur mutation, leur suspension, leur congédiement, leur sécurité d'emploi et toutes les autres conditions de travail ». Pour le président Harguindeguy, le projet de loi du ministre de Belleval risque de compromettre des droits acquis depuis 1968 et de retirer aux employés de l'État la garantie de leur sécurité d'emploi. Il s'inquiète également de l'utilisation des pouvoirs de la Commission de la fonction publique¹⁸¹, de l'indépendance de l'organisme de recrutement et des risques d'arbitraire.

Dans son mémoire, le SFPQ suggère entre autres que les deux parties soient tenues à des rencontres hebdomadaires, qu'un bureau de recherche indépendant sur la rémunération soit mis sur pied, que le droit de grève soit acquis dès la fin des conventions qui doit automatiquement être suivie d'une pause d'un mois, durant laquelle

une commission d'enquête chercherait une solution pour conduire à une entente.

Pour marquer les esprits, des membres du SFPQ transforment le hall de l'Assemblée nationale en chapelle ardente où ils se recueillent sur la tombe du projet de loi. En novembre, le SFPQ annonce qu'il boycottera l'ensemble des séances à venir de la commission¹⁸². Face à la réaction des représentants syndicaux, le ministre décide de retirer le projet de loi et de revenir avec une nouvelle mouture l'année suivante.

Le rapport de la commission Martin-Bouchard

Le haut fonctionnaire Yves Martin et l'avocat Lucien Bouchard ont été nommés pour faire enquête sur la négociation collective dans les secteurs public et parapublic en 1977. La Commission d'étude et de consultation dans les secteurs public et parapublic (commission Martin-Bouchard) dépose son rapport en février 1978. Parmi les 98 recommandations, qui doivent permettre de revoir le mode de négociation, la commission propose notamment « un calendrier qui encadre les négociations et prévoit une période de médiation avant l'exercice d'un droit de grève limité en ce qui concerne les services essentiels ».

Il recommande également de faire débiter les négociations le 1^{er} janvier précédant la fin des conventions collectives. Elles devraient se poursuivre jusqu'au 30 juin suivant. Dans le cas où les parties patronale et syndicale ne seraient pas parvenues à s'entendre, une médiation de trois mois pourrait alors commencer. Au terme de cette période, s'il y a toujours désaccord, les deux parties pourraient, sur préavis de huit jours, entrer en lock-out ou en grève à partir du 1^{er} octobre¹⁸³.

Après la parution du rapport Martin-Bouchard, les représentants des employés de l'État s'attendaient à ce qu'ils soient considérés au même titre que les autres travailleurs québécois. Or, le ministre du Travail, Pierre Marc Johnson, annonce, le 10 mai 1978, que les employés du secteur public ne peuvent avoir une liberté de négociation comparable à celle du secteur privé. Pour les membres du SFPQ, qui espéraient un régime de négociation s'appuyant sur le *Code du travail*, cette position gouvernementale est décevante¹⁸⁴.

Interdiction de négocier les plans de classification

Le ministre de la Fonction publique revient à la charge avec une refonte de la *Loi sur la fonction publique* en 1978. Le projet de loi 50 (qui remplace le projet de loi 53) est déposé par Denis de Belleval à l'Assemblée nationale le 30 mai. À nouveau, le SFPQ marque sa désapprobation par une manifestation de 1000 personnes devant le parlement le 11 juin. Normand Lépine, vice-président du SFPQ, affirme que le projet « restreint notre pouvoir de négociation sur ce que nous estimons un droit fondamental, soit celui de négocier l'ensemble de nos conditions de travail et, tout particulièrement, la classification des emplois et ses corollaires, l'acquisition du statut de permanent et la durée de la probation ».

Les présidents du SFPQ et du SPGQ font parvenir une lettre au premier ministre Lévesque dans laquelle ils demandent la suspension de l'étude du projet de loi, ce qu'il décline. Le 15 juin, des piquets empêchent momentanément l'Assemblée nationale de siéger, une première dans l'histoire. Les accès à l'édifice avaient été bloqués par environ 200 membres du SFPQ.

Le lendemain, des lignes de piquetage sont une fois de plus dressées autour des principaux édifices de la colline Parlementaire, mais cette fois les travaux de l'Assemblée se déroulent sans entrave. Le palais de justice a cependant fermé pour la journée de même que le bureau du coroner, entraînant la suspension des travaux de la Commission d'enquête sur le crime organisé¹⁸⁵. Le SFPQ et le SPGQ ont également manifesté devant l'Assemblée nationale. Ces actions syndicales n'empêchent pas la loi de poursuivre son parcours législatif. Elle est sanctionnée le 23 juin 1978.

Les négociations, un retard qui inquiète

Les demandes du SFPQ ont été déposées le 6 février 1978. La convention des quelque 27 000 fonctionnaires et 7 000 ouvriers est arrivée à échéance le 30 juin et, en juillet, le gouvernement n'a toujours pas soumis ses offres globales. Plusieurs clauses importantes, comme la classification, n'ont pas encore été abordées, tandis que le dépôt des clauses salariales a été repoussé trois fois. Face à la « lenteur induite et stratégique » du gouvernement, le syndicat fait une demande de

conciliation à la fin de juillet de façon à pouvoir recourir à la grève en octobre¹⁸⁶.

Le 20 octobre, le gouvernement présente enfin ses offres salariales au SFPQ. Pour Jean-Louis Harguindeguy, elles constituent un « nivellement par le bas » et sont « du plus parfait ridicule ». Il croit que « l'affrontement est inévitable entre l'État et ses fonctionnaires ». Le président note que ces offres abolissent la clause d'indexation des salaires selon l'augmentation du coût de la vie à compter de 1979¹⁸⁷, une clause qui fait partie de la convention depuis 1968. Comme le

syndicat avait prévu la tenue d'assemblées générales spéciales à travers le Québec dans les prochains jours, il croit que cela ne fera que l'aider à obtenir une hausse de cotisation de 0,5 % pour constituer un fonds de grève.



Le SFPQ produit une série de macarons en 1979 dans le cadre des négociations pour le renouvellement de ses conventions. Ici, le ministre des Finances Jacques Parizeau est l'honneur.

Le gouvernement propose un contrat de travail de 36 mois au SFPQ, qui en demandait un de 30 mois. Il offre 11 % pour la première année (1^{er} juillet 1978 au 1^{er} juillet 1979), incluant 5 % d'indexation (le SFPQ voulait 15,5 %¹⁸⁸). Pour la deuxième année, le ministre Parizeau propose 6,5 % d'augmentation sans indexation, à ceux qui gagnent moins, ou à peine au-dessus, de la moyenne du secteur privé, et de 3,5 % à ceux qui gagnent plus de 3 % que la moyenne du secteur privé (le SFPQ demandait 8 % plus l'indexation). Enfin, pour la troisième année, le gouvernement offre 5,5 % à ceux qui gagnent en dessous ou à peine au-dessus de la moyenne du secteur privé et 2,7 % à ceux qui dépassent de 3 % cette moyenne et rien à ceux qui gagnent plus de 25 % que la moyenne provinciale (le SFPQ espérait 7 %, plus l'indexation, pour les six derniers mois)¹⁸⁹. Le total des demandes du SFPQ, pour un contrat de 30 mois, se chiffrait à 141 millions, tandis que l'offre gouvernementale serait de 79,5 millions pour un contrat de 36 mois¹⁹⁰.

Le 25 octobre, le SFPQ obtient son droit de grève. S'il n'a pas prévu l'utiliser pour l'instant, il s'est fortement rapproché de la CSN,

une première depuis 1972, avec qui il multiplie les contacts afin de convenir d'une stratégie de négociation¹⁹¹.

L'indexation, le point d'achoppement

Au début de 1979, les négociations sur les clauses normatives sont terminées. Les discussions se poursuivent sur les clauses salariales¹⁹². Le président Harguindeguy affirme que, « pour la première année de la convention, les offres nous apparaissent acceptables de prime abord. Pour la seconde, l'écart est d'environ un pour 100. Pour la troisième, [...] il se peut que nous envisagions une réouverture le 1^{er} juillet 1980 ». Il n'est toutefois pas d'accord sur le calcul de la clause d'indexation¹⁹³.

À la fin d'avril, alors que les négociations entrent dans leur phase finale, c'est la rupture sur la question de l'indexation. Après quelques jours d'interruption, les discussions reprennent. Le SFPQ tient à ce que le principe de participation à la croissance de la richesse collective soit cependant assuré¹⁹⁴.

Le gouvernement offre un minimum de 11 % pour la première année, 4,35 % en moyenne (variant de 4 % à 6,5 %) pour la deuxième année. Pour la clause d'indexation, il propose de majorer les pourcentages d'augmentation selon une formule calculée sur l'augmentation du coût de la vie. À la troisième année, la convention pourrait être rouverte et les hausses seraient déterminées par celles qui sont accordées au front commun. Le SFPQ reste campé sur sa position concernant le caractère inacceptable pour la deuxième année.

Un congrès en période de négociation

En mai, Jean-Louis Harguindeguy est réélu. Il s'opposait à Serge Roy. Au poste de secrétaire général, André Paris est élu, à celui de trésorier général, il s'agit de Marcel Ledoux. Aux quatre postes de vice-présidents pour le groupe des fonctionnaires, ce sont Normand Duguay, Pierre Chassé, Camil Thomassin et Clément Daigle qui sont élus. Aux quatre postes pour le groupe des ouvriers, ce sont Rolland St-Jean, Jean-Guy Frenette, Marcel Lemieux et Denis Gaudreault¹⁹⁵.

Un été de débrayage

Sitôt le congrès passé, les négociations reprennent. Les deux parties ne s'entendent toujours pas sur les questions salariales¹⁹⁶. Le ministre de Belleval maintient son offre car il soutient ne plus avoir de marge de manœuvre. Il dit que la masse salariale des fonctionnaires augmentera de 28 % en deux ans et que celle des ouvriers augmentera de 23,2 %, sans compter la clause d'indexation.

Les syndiqués rejettent l'offre gouvernementale. Les membres ont confié à leur exécutif le mandat d'exercer des moyens de pression au cours des prochaines semaines, sans toutefois recourir à la grève. Le SFPQ peut compter sur un important fonds de grève, évalué à 3 millions de dollars. La cotisation a été portée à 1,8 % du salaire (au lieu de 1,3 %) pour le constituer. Le 23 juin, il entreprend donc des moyens de pression qui prennent la forme de débrayages rotatifs qui se poursuivront tout l'été.

Quelques centaines de syndiqués, qui occupent des postes stratégiques, vont débrayer pour quelques jours. C'est le cas des employés des services d'informatique, de distribution du courrier et de péage aux abords des autoroutes ainsi que les secrétaires juridiques. Ils seront sporadiquement en grève afin de paralyser l'administration¹⁹⁷.

Le gouvernement s'impatiente et menace de décréter un lock-out, car, à son avis, la population est pénalisée par les débrayages du syndicat¹⁹⁸. Le 4 juillet, le gouvernement passe à l'action et met en lock-out plusieurs centaines d'employés¹⁹⁹. Quelques jours plus tard, le SFPQ demande à ses 2 000 membres en grève et en lock-out de retourner au travail. Le syndicat entend poursuivre les débrayages dans d'autres secteurs²⁰⁰.

En juillet et août, le service d'encaissement du ministère des Transports, le service de messagerie des Travaux publics, le service des compagnies au ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le service informatique du ministère de la Justice, les mécanographes du ministère du Revenu, les préposés à l'information touristique du ministère du Tourisme, les préposés aux postes de péage de l'Office des autoroutes²⁰¹ et les pilotes du service

Plusieurs débrayages sélectifs ont lieu au cours de l'été et de l'automne 1979. Ici, des cadres sont brûlés en effigie devant l'Assemblée nationale.



SE
ON
VEUT
NEGOCIER
NON à la perte du pouvoir d'achat!

L'INDEXATION
RIEN DE TROP
BEAU POUR LA
CLASSE
OUVRIERE !!!
NON à la perte du pouvoir d'achat!

aérien gouvernemental, contraignant le premier ministre Lévesque à utiliser un vol commercial, débraient quelques jours.

Au début de septembre, le SFPQ poursuit ses débrayages sélectifs, entre autres aux ministères de la Justice et de l'Éducation et au Bureau de surveillance du cinéma du ministère des Communications²⁰².

Quelques jours plus tard, le ministre de Belleval annonce que les offres salariales du gouvernement sont finales. Si le SFPQ ne veut pas les accepter, il devra attendre que les négociations du gouvernement avec le front commun soient terminées. Le président Harguindeguy assure que ses membres n'ont pas envie d'attendre et qu'il va faire en sorte de régler incessamment la question²⁰³.

Toujours en septembre, le vice-président André Paris et une soixantaine de syndiqués manifestent devant l'hôtel où se tient le caucus du Parti québécois, à Rivière-du-Loup. Le premier ministre et le ministre de Belleval vont les rencontrer. Le premier ministre Lévesque leur lance : « Ceux qui sont 15 ou 20 pour 100 en avant dans le secteur public, par rapport au secteur privé, devront réaliser qu'il y a des limites, bon sang! On ne peut pas toujours dépasser les autres. Le salaire moyen au Québec est en bas du salaire moyen des fonctionnaires²⁰⁴. » Quelques jours plus tard, Denis de Belleval est muté au ministère des Transports. François Gendron lui succède.

Le premier ministre Lévesque commence à laisser entendre qu'il pourrait recourir à une loi spéciale pour mettre fin aux grèves qui ont lieu un peu partout dans la fonction publique²⁰⁵. Le 9 octobre, les travaux parlementaires reprennent à l'Assemblée nationale dans un climat tendu. Les préposés à l'enregistrement et à la transcription des débats avaient en effet débrayé la veille²⁰⁶ et le président, M^e Clément Richard, avait conclu une entente de principe pour que les cadres puissent prendre la relève.

Environ 400 membres du SFPQ manifestent devant l'édifice²⁰⁷. À un moment, le ministre de l'Énergie et des Ressources, Yves Bérubé, reste coincé quelques minutes entre les deux portes principales avec des membres du syndicat. Le ministre, dont les vêtements ont été décorés de macarons et autocollants du SFPQ, discute avec eux avant d'être extirpé de là par les constables de l'Assemblée.

Les manifestants se font entendre bruyamment avant de tenter d'entrer à l'intérieur du parlement dans l'après-midi. Une cinquantaine d'entre eux y parviennent et se dirigent aussitôt vers le Salon bleu, où ils essaient de prendre place dans la galerie des visiteurs. Ils sont



Denis de Belleval est muté aux Transports. Jean-Louis Harguindeguy y est-il pour quelque chose?

ensuite « refoulés violemment » par les constables. Entre-temps, des agents de la brigade antiémeute, armés de matraques, se montrent très visibles autour des édifices de la colline Parlementaire. Au terme de cette journée mouvementée, Harguindeguy annonce que le SFPQ va accentuer ses moyens de pression dans les prochains jours²⁰⁸.

Le 16 octobre, le ministre Gendron dit en Chambre : « Je pense que plus vite on pourra retourner à la table de négociations, plus vite on aura des chances de se parler. » Le lendemain, la Commission des accidents du travail met en lock-out ses 1 800 fonctionnaires et ouvriers membres du SFPQ pour une période indéterminée. Elle dit être contrainte de fermer ses bureaux en raison de la grève de 40 à 70 personnes du secteur informatique qui paralysent ses activités depuis le 1^{er} octobre²⁰⁹. Cela donne lieu à des situations cocasses. Comme il ne peut accéder au bureau d'enregistrement du district de Québec en raison du débrayage des employés, l'huissier Louis Coulombe renoue avec une vieille tradition – alors que les ventes de faillite se faisaient sur le parvis de l'église – et se place dans l'escalier, en bordure du trottoir, pour effectuer une vente aux enchères.

Prenant appui sur l'opinion publique, le premier ministre Lévesque se montre de plus en plus impatient face aux moyens de pression employés par le SFPQ, en particulier à la Commission des accidents

du travail, tandis que les points en litige dans les négociations sont presque tous réglés. Il soutient à l'Assemblée que « cette situation est déplorable et ne peut pas durer indéfiniment. C'est maintenant une question non pas de semaines, mais de jours, avant que nous soyons amenés à réagir ».

Dans la foulée, le ministre Gendron assure que « le droit de grève dans les secteurs public et parapublic est un droit acquis depuis les années soixante. Donc, il est élémentaire pour un gouvernement responsable de respecter ce droit, [...] en ayant toujours à l'esprit cependant les droits des autres citoyens²¹⁰ ».

Les négociations étant interrompues depuis plus d'un mois, le ministre de la Fonction publique convoque les négociateurs du SFPQ « pour une reprise des pourparlers ». Lucien Bouchard est nommé négociateur en chef pour le gouvernement. Le président Harguindeguy décline une rencontre particulière avec le ministre, mais se dit prêt pour une séance de négociations.

Le syndicat compte alors 1 500 membres en grève. Il entend démontrer qu'il peut presque paralyser la machine gouvernementale avec quelques employés en grève. Le gouvernement a de son côté mis en lock-out 2 500 fonctionnaires, cherchant à mettre de la pression sur le syndicat qui paie le salaire à la fois de ses membres en grève et de ceux qui sont en lock-out²¹¹. Le syndicat entend toutefois maintenir les grèves sélectives tant et aussi longtemps que la question de l'enrichissement collectif – où la différence entre les positions des parties n'est plus que de 2 % ou environ 8 \$ par semaine en moyenne – n'est pas réglée.

Le 23 octobre, le ministre Gendron soutient en Chambre que c'est la première fois, depuis que l'État négocie des conventions collectives, qu'il ouvre ses livres aux centrales syndicales afin de partager « tous les renseignements à caractère budgétaire qui nous ont servis à établir notre politique salariale. On avait dit: C'est fini les histoires de fonds de tiroir, de fonds de baril à trois, quatre faux fonds ».

La partie gouvernementale, représentée par M^e Richard Drouin, fait part de ses dernières propositions ce jour-là et demande que le syndicat consulte ses membres sur celles-ci. Le bureau de négociation du SFPQ est aussitôt convoqué pour en prendre connaissance et faire des recommandations à ses membres. « Nous allons faire la preuve au ministre Gendron que ses offres sont inacceptables », soutient Harguindeguy²¹².

Or, à la suite des discussions que le bureau de négociation a tenues à huis clos le 29 octobre avec ses 50 délégués de sections, le syndicat annonce qu'il entend revenir à la table de négociation²¹³. Quelques jours plus tard, le SFPQ soumet une contre-proposition aux offres gouvernementales qui comprend le montant forfaitaire suggéré par le ministre des Finances pour compenser l'augmentation du coût de la vie²¹⁴.

Comme l'avait annoncé le président du SFPQ à plusieurs reprises, les moyens de pression se poursuivent. Il profite du huis clos sur le livre blanc sur la souveraineté-association pour que le syndicat soit le plus visible possible. Ainsi, tôt le matin du 1^{er} novembre, 3 000 de ses membres entrent dans le centre municipal des congrès où les journalistes devaient prendre connaissance du contenu du livre blanc. L'événement est annulé dans la foulée. Les syndiqués se rendent ensuite manifester devant le parlement, au complexe « G », puis à la place D'Youville, où ils rejoignent des employés des ministères des Coopératives et Institutions financières et de l'Industrie et du Commerce. Quelques-uns d'entre eux reviennent finalement devant le parlement au moment où le premier ministre Lévesque dépose le livre blanc en Chambre. Des agents de la Sûreté du Québec les encadrent tout au long de la journée²¹⁵.

De part et d'autre, on use de publicités dans les journaux pour faire valoir son point de vue, le gouvernement invitant ses employés à réclamer à leur syndicat d'être consultés sur ses offres, le SFPQ pour dire publiquement au gouvernement que ses offres ne sont pas aussi mirobolantes qu'il le laisse entendre.

Pour le président Harguindeguy, il est trop tôt pour consulter ses membres puisque les offres présentées par le gouvernement le 23 octobre ne sont pas encore satisfaisantes. Il soutient de plus que le processus de consultation, évalué à plus d'un mois, retarderait d'autant les négociations en cours²¹⁶.

La pression se fait de plus en plus forte pour un règlement des négociations dans le secteur public alors que l'année référendaire approche. C'est sans compter l'ombre qui plane d'une grève générale dans les secteurs public et parapublic qui amènerait près de 250 000 personnes (appartenant au front commun CSN-CEQ-FTQ, à Hydro-Québec, au SFPQ et au Cartel des organismes professionnels de la santé²¹⁷) à débrayer.

Le 8 novembre, le conseil des ministres se réunit afin de décider des mesures qui seront prises contre le SFPQ. Le premier ministre Lévesque se dit déçu que le bureau syndical du syndicat ait refusé de consulter ses 36 000 membres sur ses offres²¹⁸. Le 12 novembre, l'Assemblée nationale adopte une loi spéciale qui suspend pour quinze jours le droit de grève dans les secteurs public et parapublic et force les syndicats à soumettre à leurs membres les plus récentes offres patronales avant le 28 novembre. À Montréal, des membres du SFPQ manifestent pour protester contre ce projet de loi²¹⁹.

Le 21 novembre suivant, le ministre des Finances, Jacques Parizeau, présente les offres finales du gouvernement à l'Assemblée nationale²²⁰. Le SFPQ arrive à une entente le 23 novembre. Le syndicat est parvenu à aller chercher 2 millions de plus. Sa nouvelle convention s'appliquera au personnel occasionnel et aux employés nordiques. Elle introduit aussi, pour la première fois, les congés de maternité de 20 semaines, avec paiement d'une indemnité, et la possibilité d'obtenir des congés spéciaux. Les syndiqués pourront également profiter de l'horaire variable, instauré à l'essai²²¹.

Le 27 novembre, la majorité des sections du SFPQ recommandent aux membres d'accepter les offres gouvernementales²²². Près d'un mois plus tard, le 21 décembre, le résultat des consultations est connu. Les membres du SFPQ acceptent les offres, dans une large proportion (les fonctionnaires à 90,65 %, les occasionnels à 91 % et les ouvriers à 89,48 %) ²²³. La cinquième convention collective est finalement signée le 31 janvier 1980. Elle fixe les conditions de travail jusqu'au 31 décembre 1982. Au terme de plus d'un an de négociation, les syndiqués obtiennent des augmentations de 13,3 % la première année, 9 % la deuxième et 8 % la troisième. En outre, la création du Service de santé et sécurité du travail fait partie des gains de la nouvelle convention.

Les grèves sélectives ont coûté 11 millions de dollars au syndicat, essentiellement en salaires versés aux grévistes et en compensations pour les vacances et congés de maladie perdus. Il compte éponger cette dette avec le fonds de grève²²⁴.

Le référendum de 1980

Les mois qui suivent cette longue négociation sont plus tranquilles. Le syndicat commence à se préoccuper de la protection du français. Puis,

la question référendaire occupe le devant de la scène au Québec. À cet effet, le SFPQ ne prend pas position. Les membres sont toutefois entièrement libres, individuellement, de se prononcer pour l'un ou l'autre camp.

Sur la question de l'intégration éventuelle de fonctionnaires fédéraux dans la fonction publique québécoise si le Québec devient indépendant, le président du SFPQ se montre philosophe : « Nous traverserons le pont lorsque nous serons rendus à la rivière. Même si le OUI l'emporte au référendum, ça ne se fera pas demain matin cette intégration, il y aura beaucoup de négociations²²⁵. » Les résultats de mai 1980 ont fait en sorte qu'il n'y a pas eu de pont à traverser.

Non à un comité de la condition féminine

Au début des années 1980, les femmes représentent 35 % des effectifs de la fonction publique québécoise²²⁶. C'est tout un chemin parcouru depuis leur quasi-absence au début du xx^e siècle. Le gouvernement se montre sensible à cette nouvelle réalité. Il établit en ce sens une politique sur l'égalité en emploi pour les femmes. En mars 1980, le ministre de la Fonction publique, François Gendron, annonce que le gouvernement entend mettre sur pied le Comité de surveillance de l'égalité des chances pour les femmes dans la fonction publique. La classification doit être révisée afin de mettre un terme aux disparités salariales fondées sur le sexe. Le comité devra veiller à l'application des plans des ministères et conseiller le ministre sur la question. Il sera formé d'un représentant du ministère de la Fonction publique, du ministère d'État à la Condition féminine, du Conseil du trésor, de l'Office de recrutement et de sélection du personnel, du SFPQ, du SPGQ, du Conseil du statut de la femme et de la Commission des droits de la personne.

Tous deux sceptiques, compte tenu du comportement passé du gouvernement sur les enjeux touchant les femmes en milieu de travail, le SPGQ et le SFPQ ne répondent pas tout de suite à cette invitation. Ils attendent de prendre connaissance du projet et de consulter leurs instances²²⁷. Or, le gouvernement du Parti québécois va rapidement de l'avant. Au début de juin, le projet de loi 12 sur l'égalité des chances dans la fonction publique est adopté. Le 18 juin, des membres du SFPQ et du SPGQ manifestent à Québec et

à Montréal afin de protester contre cette adoption « à toute vapeur et sans consultation²²⁸ ».

Au SFPQ proprement dit, une pétition de 3 000 signatures demandant la création d'un comité de la condition féminine est déposée au conseil syndical en 1980. Comme la demande est rejetée, un comité fantôme est mis sur pied par quelques dirigeantes locales, dont Thérèse Ratelle²²⁹. Des membres reviennent à la charge en 1981 et la même réponse est donnée. Toutefois, le gouvernement met sur pied la même année un comité d'égalité en emploi pour les femmes, les communautés culturelles et les personnes handicapées. Le congrès entérine la nomination d'une responsable politique du dossier, en l'occurrence Danielle-Maude Gosselin. Le SFPQ commence à prendre part aux activités de l'Intersyndicale des femmes en 1982²³⁰. Il faut attendre encore deux ans avant que les consœurs, comme on les nomme au SFPQ à partir des années 1980, obtiennent leur propre comité au sein de leur organisation.

Des conditions de travail fixées par décret

En 1982, le Québec fait face à une importante récession économique. Le taux de chômage frôle 15 %, les taux d'intérêt, 20 % et le déficit s'élève à 3 milliards de dollars. Dans ce contexte financier difficile, l'État doit trouver un milliard avant juillet pour payer les hausses salariales accordées dans les conventions collectives signées en 1979 avec les 300 000 employés et qui arrivent à échéance le 31 décembre 1982. René Lévesque soutient qu'« on n'a pas vingt-cinq choix, on en a seulement trois : moins de services à la population, hausse des taxes et impôts, gel des salaires des fonctionnaires ».

Si c'est la troisième voie qui est privilégiée, comme cela semble être le cas pour les députés péquistes près des milieux syndicaux, le gouvernement Lévesque doit à tout prix négocier avec les syndicats, perçus comme des alliés naturels du parti. Le 5 avril, le gouvernement Lévesque organise un sommet économique pour dresser un portrait de la situation financière du Québec. Il veut informer les représentants syndicaux et patronaux que le Québec a un trou de 700 millions de dollars à combler. M. Harguindeguy affirme que le SFPQ n'entend « pas devenir le bouc émissaire de la crise budgétaire actuelle²³¹ ».

Le Conseil des ministres est plus divisé que jamais. Un groupe – notamment Denise Le Blanc-Bantey, Pauline Marois, Pierre Marc Johnson et François Gendron – privilégie un gel complet (sauf pour les plus faibles salariés) des augmentations prévues en juillet. Dans un deuxième temps, ils proposent de renégocier avec les syndicats une augmentation qui correspond à la capacité de payer. Cela implique une réouverture des conventions collectives. Or, plusieurs syndicats ont déjà rejeté toute demande du gouvernement en ce sens. C'est le cas de la CSN, de la CEQ, de la FTQ et du SFPQ. Le président Harguindeguy affirme : « Nous disons non à la proposition faite le 16 avril et à toute autre proposition visant à ouvrir nos conventions collectives [...] c'est une question de principe, nos conventions sont en vigueur jusqu'au 31 décembre 1982 et chacune des parties signataires doit respecter intégralement les engagements qui ont été pris²³². » Un deuxième groupe au Conseil des ministres – Jacques Parizeau, Yves Bérubé, Marc-André Bédard – veut absolument respecter ses engagements.

C'est alors que le ministre Parizeau propose de récupérer durant les trois premiers mois de 1983, quand les conventions collectives seront venues à échéance, les 521 millions dont le gouvernement a besoin. Cette mesure est appelée la piscine puisqu'en traçant la courbe des salaires cela en a la forme²³³. Le premier ministre Lévesque hésite, puis finit par opter pour cette idée. Cela n'apaise toutefois pas les tensions au sein du gouvernement, car plusieurs trouvent que cette solution est draconienne.

Le 25 mai, le ministre Parizeau présente, avec deux mois de retard, le budget. Il le boucle avec un déficit de 3 milliards en faisant notamment passer la taxe de vente de 8 % à 9 %. Il compte également réduire les salaires des employés de l'État du 1^{er} janvier au 31 mars 1983, de manière à récupérer une partie des augmentations prévues pour juillet et décembre 1982, soit 521 millions.

Le ministre des Finances s'adresse au « vingt pour cent de la main-d'œuvre disposant à la fois de la sécurité d'emploi et de rémunérations fort élevées par rapport au reste de la population²³⁴ ». Il cherche à les sensibiliser au sort des milliers de gens qui sont en chômage ou qui acceptent des baisses de salaire pour conserver leur emploi.

Le 26 mai, le ministre Bérubé dépose le projet de loi 70 qui impose des baisses salariales pouvant atteindre jusqu'à 20 %. Les références à l'époque de Duplessis fusent parmi les employés de

l'État. Le premier ministre Lévesque affirme que le gouvernement va respecter ses signatures « à moins qu'on puisse, par négociation, arriver à un meilleur aménagement de ce qui est nécessaire pour l'équilibre financier de l'État québécois [...]. Il faut que ces efforts soient répartis et que les secteurs public et parapublic, dotés de la sécurité d'emploi absolue depuis 1976, soient appelés à faire leur part ».

La *Loi concernant la rémunération dans le secteur public* entre en vigueur le 23 juin 1982. Au sein du gouvernement péquiste, les avis sont partagés. Louise Harel s'absente au moment du vote tandis que Guy Bisaillon démissionne pour marquer son opposition à la loi. Il siègera dorénavant comme indépendant. Le SFPQ lui envoie une lettre de félicitations pour sa prise de position²³⁵.

Au cours de l'été, le SFPQ dévoile son projet de convention collective. Alors que le gouvernement a annoncé une baisse salariale, le SFPQ demande une augmentation entre 11 % et 22 %, selon la catégorie d'emploi, pour la première année et de 10 % pour 1984 et 1985 ainsi qu'une clause d'indexation. Sur le plan normatif, le SFPQ souhaite de meilleures garanties de sécurité d'emploi²³⁶.

Le 22 septembre, le président du Conseil du trésor dévoile ses offres, annonçant que « les premières obligations de l'État sont envers les plus démunis ». D'abord un gel salarial en 1983, suivi d'une hausse qui ne dépassera pas 5 % en 1984 et 3,2 % en 1985. Il ne laisse guère le choix aux employés de l'État : à défaut d'une entente d'ici la fin de décembre, il ira chercher, à ses conditions, les 521 millions souhaités.

Quelques jours plus tard, le SFPQ se montre ouvert à négocier l'étalement de la réduction des salaires pour 1982 avec le gouvernement²³⁷. En même temps, le SFPQ et le SPGQ dénoncent les stratégies patronales. Le gouvernement a notamment fait distribuer des bulletins d'information sur les offres salariales à l'ensemble des employés des secteurs public et parapublic²³⁸. Pour Harguindeguy, il s'agit là d'un geste anti-syndical. Il écarte toutefois toute participation du SFPQ à un éventuel débrayage de 24 heures, organisé par le front commun. Selon la loi, les débrayages pourraient entraîner des poursuites. Le président affirme que « les fonctionnaires n'ont aucune cenne à donner à un gouvernement ». Le syndicat choisit plutôt de viser « l'appareil politique qui doit payer le prix pour le geste posé en juin en faisant adopter la loi 70²³⁹ ».



Le syndicat produit un faux dollar valant 0,80 \$ pour symboliser les compressions.

Rompues en octobre, les négociations reprennent le 18 novembre. Le gouvernement Lévesque souhaite qu'elles soient terminées avant le 15 décembre. Dans le cas contraire, il pourra fixer les conditions de travail des employés de l'État par voie législative²⁴⁰.

À la fin de novembre, le président du Conseil du trésor, Yves Bérubé, et le ministre des Affaires sociales, Pierre Marc Johnson, présentent les offres finales aux représentants des secteurs public et parapublic. Le seul changement notable est l'exemption de compressions pour les employés qui gagnent les plus faibles salaires²⁴¹.

Les syndicats refusent toute idée de compression pour les trois premiers mois de 1983. Ils proposent d'autres solutions au ministre Parizeau, mais ce dernier les rejette. Le ton se durcit et le négociateur du gouvernement, Lucien Bouchard, n'arrive pas à faire de percées. Des sondages indiquent que la population est mieux disposée envers le gouvernement qu'envers les syndicats. Le premier ministre Lévesque pense que « nous n'avons plus les moyens de nous payer un secteur public qui dépasse nos moyens de payer ». Il veut que la question soit bel et bien réglée avant les fêtes²⁴².

Le 11 décembre, le gouvernement adopte la *Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public*. Elle fixe, par 109 décrets, les conditions de travail des 300 000 employés de l'État pour les trois prochaines années. Lors du vote, six ministres et une vingtaine de députés péquistes sont absents²⁴³. Louise Harel n'hésite pas à qualifier cette loi d'inique.

Dans la foulée de l'adoption du projet de loi 105, le front commun CSN-CEQ-FTQ entame une grève générale illimitée. Le SFPQ privilégie de son côté d'autres moyens de pression. Ses membres doivent s'habiller avec leurs vieux vêtements « afin de démontrer à la population et à leur employeur qu'à compter du 1^{er} janvier ils seront PQ » pour pauvres et quêtés. Ainsi vêtus, ils participent ensuite à un dîner communautaire composé de *beans*, préparé par les employés de la Commission de la santé et de la sécurité du travail. Pour manifester leur mécontentement, certains vont même jusqu'à brûler publiquement leurs conventions collectives ainsi que le sapin de Noël installé devant le parlement.

Toujours pour rappeler à la population les conséquences économiques de la *Loi concernant la rémunération dans le secteur public* pour les employés, le SFPQ met sur pied l'opération sandwiches. À Québec, certains restaurants appuient le syndicat en modifiant leurs menus et leurs prix. Dans la région du Saguenay, des syndiqués du SFPQ prennent le relais quelques jours plus tard et participent à l'opération sandwiches. Ils s'invitent au bureau du ministre péquiste Marc-André Bédard, pancartes en main où l'on peut lire « PQ de pauvre et quêtés », parsèment les lieux d'auto-collants « 5 jours travaillés, 4 jours payés » avant de s'asseoir par terre où ils mangent finalement leurs sandwiches²⁴⁴.

Pour Louis Fournier, alors directeur des communications à la FTQ, « ce sera la première grande défaite du mouvement syndical, en vingt ans, dans le secteur public ». Si la période 1960-1970 a permis de faire des gains pour le SFPQ, cette série de lois en 1982 marque un tournant. Le syndicat est dès lors campé dans un rôle défensif où il cherche davantage à protéger les conditions de travail et les acquis de ses membres. Pendant plusieurs années, ce geste du gouvernement péquiste – la compression de 20 % – restera omniprésent dans la mémoire de nombre d'employés et de retraités de l'État²⁴⁵.

Injonction contre le gouvernement

Dès janvier 1983, le SFPQ dépose une requête en injonction interlocutoire provisoire contre le gouvernement. Pour le syndicat, il avait contrevenu à la convention collective en modifiant, sans un avis de 15 jours, les conditions de travail des fonctionnaires qui ont recours

au régime des horaires variables. Le SFPQ s'adresse au tribunal pour que l'État-employeur rétablisse ce régime²⁴⁶.

Au Conseil des ministres, les clans s'affrontent toujours. D'un côté, il y a ceux qui prônent la fermeté face aux syndicats, de l'autre, ceux qui souhaitent une entente avec eux. Le premier ministre Lévesque rencontre les représentants de la CEQ, de la CSN et de la FTQ, mais l'impasse demeure. Le gouvernement commence à travailler sur une loi spéciale. Les professionnels du gouvernement se joignent à un vaste mouvement de grève le 26 janvier. Les membres du SFPQ ont reçu la consigne de respecter les lignes. Si les portes des édifices gouvernementaux sont bloquées, ils devront se rapporter à leurs supérieurs ou à leurs responsables syndicaux et seront appelés à franchir les piquets de grève si « la police leur ouvre le chemin ». Le 27 janvier, des milliers de fonctionnaires sont effectivement entrés au travail sous escorte policière, d'autres sont mis en congé.

Pendant ce temps, du 26 au 30 janvier, les milliers de membres du SFPQ, de toutes les régions du Québec, sont appelés à voter sur la question suivante: « Êtes-vous oui ou non en faveur d'une grève générale illimitée qui serait déclenchée au moment opportun? » Déjà, un mot d'ordre en faveur de la grève a été lancé²⁴⁷.

Le 30 janvier, une manifestation de 35 000 syndiqués de la CSN, de la CEQ, de la FTQ, du SFPQ et du SPGQ défile devant le parlement à Québec. On peut y apercevoir de nombreuses pancartes ciblant le premier ministre Lévesque et le ministre Bérubé. Le président Harguindeguy annonce que ses membres vont bientôt dresser des lignes de piquetage. Or, pendant la nuit, une entente de principe est conclue entre le SFPQ et le gouvernement, rendant caduque la grève imminente.

Le 15 février, le gouvernement dépose à l'Assemblée nationale le projet de loi 111 (*Loi assurant la reprise des services dans les collèges et les écoles du secteur public*). Il est adopté deux jours plus tard. Cette loi force le retour au travail des employés de l'État, sous peine d'amendes individuelles et de perte d'ancienneté par jour de grève²⁴⁸. Pour des ministres comme Gérald Godin, les fonctionnaires sont privilégiés grâce à la sécurité d'emploi. Pour lui, ils ont atteint un certain niveau de vie, ce qui fait que « les damnés de la terre ne sont plus les employés de l'État public et parapublic et péripublic²⁴⁹ ».

Le même mois, le gouvernement et le SFPQ en arrivent à une entente. Le syndicat annule donc son ordre de grève générale.

Il obtient la garantie de la semaine de travail de 35 heures pour les fonctionnaires et de 38 3/4 heures pour les ouvriers. Les employés ont la possibilité d'obtenir une semaine de travail réduite temporairement.

Les deux parties ont en outre signé des lettres d'ententes. D'une part, le gouvernement s'engage à affecter au travail à temps partiel seulement les employés permanents qui le souhaitent. D'autre part, il va consulter le syndicat d'ici le 2 avril sur les conditions de travail des employés à temps partiel.

Un comité paritaire sera mis sur pied afin de voir si certaines classes d'emploi font l'objet de discrimination salariale, tandis qu'un autre comité va se pencher sur le traitement de certains groupes d'ouvriers. Si l'octroi de sous-traitements est susceptible de diminuer le nombre d'employés permanents, notamment les ouvriers, les ministères devront d'abord consulter le syndicat. Les employés pourront dorénavant profiter d'un congé sans solde pour se replacer si l'application des nouvelles règles de mises en disponibilité leur impose de travailler à plus de 50 kilomètres de leur lieu de résidence²⁵⁰. C'est la première fois qu'on introduit les notions de stabilité et de priorité d'emploi²⁵¹. Au SFPQ, c'est à cette époque qu'une personne est nommée pour faire le suivi du dossier des occasionnels.

Le 5 mars, le SFPQ prend part à une manifestation durant le Conseil national du Parti québécois, réuni à l'hôtel Le Concorde à Québec. Certains membres sont entrés dans l'hôtel pour une occupation (*sit-in*) d'environ 30 minutes. Le député Jean-François Bertrand a toutefois enjambé le peloton. À l'extérieur, une haie d'honneur – ou de déshonneur – formée de la CEQ, de la CSN, du SFPQ et du SPGQ escorte les limousines du premier ministre, qui est chahuté, et des ministres. La tension monte rapidement. Des ministres sont bousculés, d'autres, comme Camille Laurin, sont même blessés. En décembre, le gouvernement Lévesque fait adopter une hausse salariale de 6 % aux députés. Cette décision ne fait qu'attiser la grogne des syndicats.

Pour les historiens Martin Pâquet et Stéphane Savard, la Révolution tranquille se rompt avec la *Loi assurant la reprise des services dans les collèges et les écoles du secteur public*. Ils affirment : « En brisant le consensus sur le rôle interventionniste de l'État québécois, les événements de février 1983 opèrent une césure dans la texture du temps au Québec²⁵². » Pour eux, c'est le début d'une autre époque, celle du néolibéralisme.



Des membres du SFPQ manifestent contre les lois adoptées par le gouvernement Lévesque devant Le Concorde à Québec en mars 1983.

L'abolition du classement-moquette

Pendant ce temps, un dossier important est en voie d'être réglé. Le classement-moquette, selon lequel les employées de secrétariat sont classées en fonction de l'importance de leur patron, est dénoncé depuis une dizaine d'années par le SFPQ. Cela concerne 4 030 femmes, contre seulement 45 hommes. Le syndicat présente une proposition pour son abolition au ministère de la Fonction publique en février 1983. Une seule classe d'emploi serait créée. Elle regrouperait, sous l'appellation d'agents de soutien administratif, l'ensemble des agents de bureaux et des employés de secrétariat. Ce projet entraînerait des coûts de 5 millions de dollars. Le gouvernement propose plutôt de créer deux classes d'emploi, agents de bureau et agents de soutien administratif²⁵³, pour un coût de 2 millions de dollars. Finalement, une lettre d'entente est jointe au décret de 1983 et prévoit l'abolition de ce type de classement.

Le congrès de 1983

Du 22 au 27 mai à Québec, 600 délégués sont réunis pour le 12^e congrès biennal du SFPQ. Le syndicat compte alors 22 employés permanents alors que l'exécutif est formé de 11 membres, élus pour un mandat de deux ans, ainsi que 18 représentants, élus dans leurs régions respectives. Président depuis 10 ans, Jean-Louis Harguindeguy est réélu pour un sixième mandat. Les délégués ont également procédé à l'élection de l'exécutif. Jean-Louis Harguindeguy appuyait 10 candidats qui ont tous été élus. Normand Duguay est élu secrétaire général, Marcel Ledoux, trésorier général, Rolland St-Jean à la première vice-présidence ouvriers, Pierre Chassé à la première vice-présidence fonctionnaires (contre Danielle-Maude Gosselin), Jean-Guy Fréchette à la deuxième vice-présidence ouvriers, Jean-Charles Morin à la deuxième vice-présidence fonctionnaires, Marcel Lemieux à la troisième vice-présidence ouvriers, Clément Daigle à la troisième vice-présidence fonctionnaires, Denis Gaudreau à la quatrième vice-présidence ouvriers et Danielle-Maude Gosselin à la quatrième vice-présidence fonctionnaires²⁵⁴.

Le Comité provincial de la condition féminine

Contrairement à d'autres syndicats des secteurs public et parapublic, le SFPQ ne dispose pas encore d'un comité de la condition féminine. Les pressions de la base se font toutefois de plus en plus sentir pour que cela change. Au congrès de mai 1983, Danielle-Maude Gosselin se dit prête à accepter un deuxième mandat à la vice-présidence seulement si un comité de la condition féminine est créé au sein du syndicat. La proposition est adoptée, donnant naissance au Comité provincial de la condition féminine – dont les membres sont nommés par l'exécutif national. Le comité est composé de trois membres, sous la responsabilité d'un membre de l'exécutif, en l'occurrence M^{me} Gosselin²⁵⁵. Cette dernière compte ainsi sur le travail de Thérèse Ratelle, Claudette Archambault et Hélène Bilodeau.

Parmi les priorités du comité figurent l'équité salariale, le harcèlement sexuel, le classement-moquette, la transformation de postes permanents en postes à temps partiel, la participation des femmes à tous les échelons de la structure syndicale (22 femmes seulement occupent la présidence des 205 sections locales), les conséquences des nouvelles technologies sur le travail des femmes et des enjeux plus larges comme le droit à l'avortement.

Le ministère de la Fonction publique est aboli

Pour le gouvernement Lévesque, il y a trop de chevauchements de responsabilités entre le ministère de la Fonction publique et le Conseil du trésor. Il souhaite également décentraliser la gestion du personnel et redonner une plus grande marge de manœuvre aux ministères. De plus, la crise financière l'incite à chercher des mesures visant à diminuer les coûts et à accroître l'efficacité de la fonction publique. D'ailleurs, le programme du Parti québécois de 1975 soutenait explicitement que les normes d'efficacité et de rentabilité de l'entreprise privée devraient être appliquées dans l'administration publique²⁵⁶.

En 1982, la Commission spéciale de la fonction publique reçoit des mémoires, dont celui du SFPQ. Le syndicat recommande l'abolition du ministère de la Fonction publique et que le partage des responsabilités soit revu entre le Conseil du trésor et la Commission de la fonction publique. Le SFPQ souhaite le maintien de la règle du mérite et voudrait que les dispositions du Code du travail s'appliquent à l'ensemble de ses membres²⁵⁷.

Le premier ministre Lévesque annonce la disparition du ministère de la Fonction publique lors du discours inaugural à l'Assemblée en mars 1983. Le projet de loi 51 est présenté par la ministre Denise Le Blanc-Bantey le 15 novembre et est sanctionné le 21 décembre 1983²⁵⁸. On y inscrit les principes d'égalité d'accès des citoyens à la fonction publique de même que d'impartialité et d'équité des décisions affectant les fonctionnaires, une première. Un des fondements de la loi en 1978 – le principe du mérite – n'est plus évoqué. La loi mentionne plutôt les principes de recrutement et de promotion par concours.

Les sous-ministres et les dirigeants d'organismes auront la responsabilité de la gestion des ressources humaines. Le Conseil du trésor s'occupera de la classification, des politiques de dotation, d'éthique et de discipline et des conventions collectives, y compris leur interprétation. La Commission de la fonction publique devient un organisme de recours et de surveillance en matière de recrutement

et de promotion. L'Office du recrutement et de la sélection du personnel est aboli. Il est remplacé par l'Office des ressources humaines qui hérite des responsabilités de recrutement et de promotion, en plus d'assurer des services et de conseiller les employés.

Les ministres de la Fonction publique (date d'entrée en poste)²⁵⁹

Jean Cournoyer	23 décembre 1969
Raymond Garneau	12 mai 1970
Jean-Paul L'Allier	6 octobre 1970
Jean Cournoyer	12 mai 1972
Oswald Parent	21 février puis 12 novembre 1973
Denis de Belleval	26 novembre 1976
François Gendron	21 septembre 1979
Denise Le Blanc-Bantey	30 avril 1981

Un septième mandat pour Harguindeguy

Encore marqués par les décrets et les lois spéciales de 1982-1983, les mois qui suivent sont moins chargés pour les syndiqués. Au congrès de 1985²⁶⁰, Jean-Louis Harguindeguy est réélu pour un septième mandat de deux ans. Le secrétaire général est Normand Duguay, le trésorier général, Marcel Ledoux, le 1^{er} vice-président ouvriers, Rolland St-Jean, le 2^e vice-président fonctionnaires, Pierre Chassé, le 3^e vice-président ouvriers, Jean-Guy Fréchette, le 4^e vice-président fonctionnaires, Jean-Charles Morin, le 5^e vice-président ouvriers, Jean Robert, le 6^e vice-président fonctionnaires, Clément Daigle, le 7^e vice-président ouvriers, Denis Gaudreau et la 8^e vice-présidente fonctionnaires, Danielle-Maude Gosselin.

La même année, une employée permanente est embauchée au Service de la condition féminine pour soutenir les membres du Comité provincial de la condition féminine. Sylvie Paquerot est la première à occuper ce poste.

Le droit de négocier

En mai 1985, le gouvernement péquiste dépose le projet de loi 37 à l'Assemblée nationale qui réforme le régime de négociations dans les secteurs public et parapublic. Le président du Conseil du trésor, Michel Clair, mentionne qu'il va limiter le droit de grève dans les secteurs public et parapublic, surtout dans les hôpitaux. Il prévoit également la création de l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération (IRIR). Cet institut devra comparer la rémunération globale entre les salariés de l'État et les autres salariés québécois.

La Coalition pour le droit de négocier, à laquelle prend part le SFPQ, organise une journée nationale de protestation. Le 20 mars, des membres déposent une pétition au bureau montréalais du premier ministre Lévesque, demandant au gouvernement de retirer le projet de loi. Toujours à Montréal, le SFPQ distribue des tracts et des fleurs au public²⁶¹.

Cette initiative incite le SFPQ à travailler au regroupement des forces syndicales des secteurs public et parapublic. Jean-Louis Harguindeguy souhaite ainsi voir créer une fédération syndicale²⁶². La *Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic* (loi 37) est tout de même adoptée en juin 1985²⁶³.

Au début d'octobre, le SFPQ et trois syndicats (la Fédération des employés municipaux et scolaires, la Fédération des syndicats d'infirmières et infirmiers auxiliaires et le Syndicat des professeurs de l'État du Québec) font part de leur intention d'entreprendre des procédures judiciaires contre la loi 37. La CSN, la CEQ et FTQ laissent entendre qu'elles déposeront bientôt des requêtes. Le président Clair affirme : « Le débat politique a eu lieu et je ne pense pas que les centrales syndicales y gagneraient à obliger l'Assemblée nationale à reprendre la loi. » Le SFPQ croit de son côté « que certaines dispositions de la loi 37 vont à l'encontre de la Charte des droits et libertés de la personne et remettent en question la liberté fondamentale qu'est la liberté d'association ».

Le premier ministre Pierre Marc Johnson, qui a remplacé René Lévesque en octobre 1985, demande aux syndiqués du secteur public de renoncer à leurs stratégies d'affrontement. Le SFPQ réplique par communiqué et dénonce plutôt l'attitude du gouvernement et ses attaques répétées contre ses employés. Le président Harguindeguy se demande : « Le gouvernement n'a-t-il pas recherché un affrontement si l'on considère les nombreuses lois rétrogrades que le PQ a fait adopter. Encore tout récemment, non satisfait de sabrer dans nos

conditions de travail, il a également légiféré afin de nous interdire de négocier, en vertu de la loi 37, la totalité de ces mêmes conditions²⁶⁴. »

Négocier les nouvelles conventions avec le gouvernement Bourassa

Le 2 décembre 1985, Robert Bourassa et le Parti libéral remportent les élections. Au début de l'année suivante, le gouvernement amorce les négociations pour le renouvellement des conventions collectives des 360 000 employés de l'État. Les premières offres patronales ne satisfont pas le SFPQ. Ce dernier dépose ses demandes salariales en février. Les augmentations pour 1986 hausseraient la masse salariale des fonctionnaires de 10,6 %, et celle des ouvriers, de 11,22 %. Faisant fi des dispositions de la loi 37, qui précisent que seuls les salaires de la première année sont négociables, le SFPQ demande 6 % par année pour 1987 et 1988. Le SFPQ cherche à maintenir le pouvoir d'achat de ses membres. Il priorise également l'établissement d'un plancher d'emploi et d'une politique favorisant l'utilisation des ressources internes de la fonction publique dans le recrutement²⁶⁵.

La première séance de négociation avec le syndicat a lieu les 11 et 12 mars et porte sur les clauses normatives. Pour 1986, le gouvernement offre une augmentation salariale de 3,5 %. Pour le syndicat, une telle offre risque encore d'affaiblir le pouvoir d'achat des fonctionnaires. Il dénonce également les restrictions concernant les heures supplémentaires, le gel des primes d'éloignement et la multiplication des employés occasionnels. Le nouveau président du Conseil du trésor, Paul Gobeil, veut en arriver à un règlement d'ici juin, ce à quoi le président Harguindeguy réplique en souriant « juin 87? » avant d'ajouter : « Avec ces propositions, nous ne sommes pas pressés. On n'est pas à la veille de signer²⁶⁶. »

En juin 1986, le ministre délégué à la privatisation, Pierre Fortier, dépose le rapport du Comité sur la privatisation des sociétés d'État, *De la Révolution tranquille à l'an deux mille*. Le rapport recommande la privatisation de plusieurs sociétés d'État, comme la Société générale de financement²⁶⁷. C'est cette voie qu'emprunte le gouvernement dans les mois suivants, une voie qui inquiète les syndicats du secteur public en pleine négociation.

Le 26 août, le ministre Gobeil, affirme qu'à défaut d'une entente négociée d'ici quelques semaines avec les employés du secteur public

le gouvernement pourrait décréter de nouvelles conventions collectives²⁶⁸. Le premier ministre Bourassa atténue toutefois ces propos et affirme qu'« il n'est pas utile, actuellement dans l'évolution des négociations, de faire planer aujourd'hui la menace d'un décret ». Jean-Louis Harguindeguy qualifie les propos du ministre de « déplacés ». Par ailleurs, le ministre Gobeil fait remarquer que, compte tenu du « contexte budgétaire serré », l'offre salariale de 3,5 % est « gelée dans le béton ». Il est par contre ouvert à négocier les conditions normatives. M. Harguindeguy croit que, « par son comportement, le gouvernement ne laisse aucunement présumer de son intention d'en arriver à un règlement négocié, aucun développement majeur n'étant encore survenu à la table de négociation du SFPQ, et ce, malgré que le gouvernement ait lui-même demandé la médiation au cours du mois de juillet dernier ». En décembre, près de 20 000 personnes manifestent à Montréal contre les privatisations commencées par le gouvernement Bourassa et la lenteur des négociations dans les secteurs public et parapublic²⁶⁹. Le SFPQ annonce que les négociations vont reprendre en janvier.

En 1987, après 25 ans d'existence, le SFPQ compte 43 000 membres, concentrés dans l'agglomération de Québec dans une proportion de 60 % et répartis dans 173 sections à travers le Québec. Le syndicat comprend de plus 57 employés permanents. Durant cette période, il lance une campagne publicitaire télévisuelle, « On gagne à être connu », afin de sensibiliser la population à l'égard du travail de ses membres.

Les négociations reprennent comme prévu avec le gouvernement au début de l'année. Le SFPQ demande des améliorations salariales supplémentaires à certains corps d'emploi, majoritairement féminins, dont pour 4 000 employés de secrétariat après l'abolition du classement-moquette. Le syndicat souhaite aussi, comme le rapport Gobeil recommande la disparition de plusieurs organismes gouvernementaux, que les emplois soient mieux protégés. Selon le SFPQ, les emplois d'environ 5 000 fonctionnaires permanents et 4 000 occasionnels sont en jeu d'après ce rapport²⁷⁰.

À la fin de janvier, une entente intervient entre le SFPQ et le gouvernement. L'accord porte sur les heures supplémentaires, la sous-traitance, les changements technologiques et la création d'un comité chargé de trouver une solution aux problèmes de disparité salariale affectant 24 classes d'emploi. Le mois suivant, les membres du SFPQ ratifient l'entente à 82 %. Le président Harguindeguy fait remarquer que la clause d'indexation salariale au 31 décembre 1987 signifie une « brèche » importante dans la loi 37²⁷¹.

Le président du Conseil du trésor, Paul Gobeil, et le président du SFPQ, Jean-Louis Harguindeguy, pensent que cet accord va restaurer un certain climat de confiance après la période des décrets²⁷². La convention est signée le 25 février 1987. Elle introduit une définition des changements technologiques, des dispositions pour encadrer les processus de plainte en matière de harcèlement sexuel et propose la mise en place de comités de santé et sécurité du travail. Les vacances seront déterminées en fonction du nombre de jours rémunérés dans l'année et les employés auront la possibilité de les prendre par anticipation. Le SFPQ acquiert le droit d'être consulté lorsque le gouvernement envisage d'accorder des contrats en sous-traitance. Les occasionnels pourront participer au régime de retraite à compter du 1^{er} janvier 1988²⁷³. La convention prévoit aussi la tenue de concours réservés pour ceux qui comptent plus de cinq années de service. Pierre Chassé estime qu'ils sont plus de 300 dans cette situation. Les occasionnels de l'Assemblée nationale sont toutefois exclus, car la loi les prive du droit d'être membres d'un syndicat.

En mars, les membres du SFPQ touchent des sommes en guise de rétroactivité salariale. Le président du Conseil du trésor, Paul Gobeil, évalue le montant total à 70 millions, dont plus de 42 millions pour la seule région de Québec.

Non à la prolongation d'une année de la convention collective

Les derniers mois ont été principalement occupés par le renouvellement de la convention collective. Le syndicat a tout de même pu présenter un mémoire proposant des améliorations au Tribunal du travail²⁷⁴. Le SFPQ ne demeure pas longtemps sans se pencher sur les conditions de travail de ses membres puisque le président du Conseil du trésor souhaite prolonger d'une année, assujettie à une augmentation salariale de 4 %, la convention collective qui vient d'être signée. En juin, les membres du SFPQ rejettent la demande dans une proportion de 87 %. C'est aussi le cas de la CSN et de la CEQ²⁷⁵.

Le SFPQ commence donc les négociations pour le renouvellement de sa convention collective. En décembre 1988, la CSN entreprend une « forme » d'alliance syndicale, à laquelle prennent part la CEQ, le SFPQ et la Fédération des infirmiers et infirmières du Québec (FIIQ, devenue la FIQ – Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec – à partir de 2006). Ils rappellent au gouvernement que

leurs membres ont rejeté au printemps l'offre qui est ramenée aux tables de négociation. Le nouveau président du Conseil du trésor, Daniel Johnson fils, soutient qu'elle est réaliste « car elle maintient l'équilibre entre la rémunération versée dans le public et le privé²⁷⁶ ».

Les mois passent et, à l'automne 1989, le gouvernement Bourassa commence à appliquer la *Loi assurant le maintien des services essentiels dans le secteur de la santé et des services sociaux* (loi 160) aux infirmières en grève. La CEQ, la CSN et le SFPQ s'entendent pour débrayer le 14 septembre pour un maximum de cinq jours²⁷⁷. Harguindeguy dit en être venu à cette issue, car « le dépôt des demandes syndicales est vieux de 14 mois et les 40 séances de négociations n'ont rien donné de positif sur les questions essentielles²⁷⁸ ».

Le 5 octobre, une entente de principe intervient. Elle est entérinée par les membres à 87 %. Elle consiste en une augmentation de 4 % en 1989, de 5 % en 1990 et un maximum de 1 % ajouté si, en décembre 1989, l'inflation est supérieure à 5 % par rapport à 1988, et de 4 % en 1991, avec une augmentation supplémentaire d'un maximum de 1 % si l'inflation dépasse 4 % en décembre 1990 par rapport à décembre 1989. Finalement, si l'inflation dépasse 5 % en juin 1991 par rapport à juin 1990, un montant forfaitaire de 1 % sera accordé au 1^{er} juillet 1991 pour les douze mois suivants.

De plus, le SFPQ et le gouvernement s'entendent pour éliminer les iniquités salariales entre les classes d'emploi. Un comité paritaire est créé à cet effet pour étudier le dossier de l'équité salariale. Il se basera sur la méthodologie établie par la FTQ. Au sujet de la sous-traitance et des programmes d'aide aux employés, le syndicat sera consulté²⁷⁹. La convention prévoit aussi une nouvelle définition des changements technologiques et des modalités d'implantation. La convention est signée le 29 novembre 1989.

À l'interne, le fonds de défense professionnelle, créé en 1973, était jusque-là alimenté par une taxe par personne de 2 \$ par mois par personne cotisante. En 1989, la cotisation est coupée de 50 %. D'un montant de plus de 8 millions le 31 décembre, dès qu'il aura atteint 10 millions, le fonds pourra s'autofinancer.

Concernant les femmes

En mars 1989, le gouvernement est débouté en Cour supérieure concernant le classement-moquette. Il devra donc déboursé une

somme évaluée à plus de 10 millions. En novembre, le gouvernement offre 13,4 millions afin d'ajuster le traitement des 5 000 employées concernées. Comme il a déjà versé 9 millions pour régler ce dossier, ouvert en 1983, cela signifie qu'il aura déboursé 22,5 millions de dollars. L'entente s'applique aux personnes embauchées avant le 31 décembre 1985.

De plus, une première enquête sur la conciliation travail-famille, parrainée par le SFPQ, est menée la même année. Enfin, le féminicide à l'École polytechnique de Montréal, le 6 décembre, crée une onde de choc collective. Dans la foulée, l'Intersyndicale, dont le SFPQ est membre, présente un mémoire sur la violence faite aux femmes au travail²⁸⁰.

En retraite fermée : le début de l'équité salariale

Lors des négociations qui viennent de se terminer²⁸¹, les deux parties se sont entendues sur une question fondamentale pour des milliers d'employés du secteur public et parapublic : éliminer les iniquités salariales, qui touchent majoritairement les femmes. En août 1990, une trentaine de délégués du SFPQ et des représentants du Conseil du trésor sont réunis à Lac-Beauport en retraite fermée. Ils préparent le début d'une vaste enquête. Ainsi, ils déterminent que, sur les 42 000 membres du syndicat, 5 000 appartenant à plus de 300 classes d'emploi devront répondre à un questionnaire. Au terme de la retraite, les deux parties devront s'être entendues sur la démarche, qui commencera par des entrevues avec des employés, et la méthode de calcul. Au SFPQ, une équipe s'y consacre avec rigueur.

Le syndicat a pour objectif de compléter l'ensemble du processus, y compris le rajustement salarial, d'ici la fin de l'année. Il prévoit qu'il en coûtera 17 millions de dollars au gouvernement (9 millions pour les permanents, 4,7 millions pour les saisonniers et 3,3 millions pour les occasionnels²⁸²) pour établir l'équité salariale.

Les bureaux déménagent

Après avoir occupé des bureaux dans l'édifice de la CSN sur le boulevard Charest à Québec, le SFPQ avait déménagé au 1, parc

Samuel-Holland, bureau 4000, en 1978, puis au 214, avenue Saint-Sacrement, bureau 200, en 1983. En 1990, les employés du SFPQ quittent les bureaux situés dans le quartier Saint-Sacrement. Ils emménagent dans le nouveau siège social situé au 5100, boulevard des Gradins, inauguré en novembre. Des salles ont été prévues pour accueillir des délégués et tenir des réunions syndicales. Certains espaces sont aussi offerts en location pour les particuliers. Jean-Louis Harguindeguy confiera : « On était sensibles à être maîtres chez nous, dans tous les domaines²⁸³. »

Récession économique et finances publiques

Le Québec est entré en récession économique au début des années 1990, ce qui a bien sûr des répercussions sur les finances publiques. À la mi-décembre 1990, la CEQ suggère au gouvernement libéral de prolonger d'une année les conventions collectives des employés de l'État. Au cours d'une rencontre avec les représentants de la CSN, de la CEQ, de la FIIQ et du SFPQ, le président du Conseil du trésor Johnson soutient que, compte tenu du contexte, il lui est impossible de garantir la protection du pouvoir d'achat pour 1992 comme ils le souhaitent. Or, sans cette condition, le SFPQ refuse de prolonger sa convention collective, qui arrive à échéance en décembre 1991²⁸⁴.

En mars 1991, Daniel Johnson cherche à faire des économies et propose deux options aux représentants des employés de l'État : un gel salarial pour l'entièreté de 1992 ou un gel salarial de six mois, suivi d'une augmentation de 3 % pour les 12 autres mois. En avril, les syndicats du secteur public – CSN, CEQ, FIIQ, FTQ, SFPQ et SPGQ – sont ouverts à accepter un gel salarial, mais pour les trois premiers mois de 1992. De plus, ils demandent que le gouvernement intègre aux échelles salariales l'ajustement forfaitaire d'au plus 1 % prévu par leurs conventions actuelles, et qu'il verse une augmentation de 3 % (du 1^{er} avril au 1^{er} juillet 1992). Le président du Conseil du trésor loue cet effort, mais le juge insuffisant²⁸⁵. Le 22 avril, les 200 délégués du SFPQ acceptent, dans une proportion de 79 %, la dernière proposition du gouvernement : un gel salarial pour les six premiers mois de 1992, une augmentation de 3 % au 30 juin²⁸⁶ et 1 % à titre forfaitaire.

Le congrès de 1991

Au congrès, qui a lieu du 17 au 21 juin 1991, Jean-Louis Harguindeguy est de nouveau reporté à la présidence, malgré une opposition croissante. Danielle-Maude Gosselin est élue au secrétariat général et Marcel Ledoux, à celui de trésorier. L'exécutif comprend aussi Denis Gaudreau (1^{er} vice-président ouvriers), Joanne Barabé (2^e vice-présidente fonctionnaires), Jacques Robichaud (3^e vice-président ouvriers), Clément Daigle (4^e vice-président fonctionnaires), Jean Robert (5^e vice-président ouvriers), Robert Lapierre (6^e vice-président fonctionnaires), Bernard Carrier (7^e vice-président ouvriers) et Johanne Beaumont (8^e vice-présidente fonctionnaires). Ce sont donc trois femmes qui font maintenant partie de l'exécutif. En outre, les membres permanents du SFPQ se syndiquent la même année et l'organisation se dote d'une politique en matière de harcèlement sexuel.

La sous-traitance, au cœur des priorités

La convention collective des quelque 40 000 membres du SFPQ arrive à échéance en juin 1992. Joanne Barabé est nommée porte-parole dans les négociations que le syndicat engage. Comme le gouvernement libéral est dans une période de restrictions financières, le comité de négociation entend privilégier l'emploi plutôt que les gains salariaux.

Avec le recours à la sous-traitance qui est de plus en plus fréquent, le syndicat note que le nombre d'ouvriers a dramatiquement chuté depuis les 15 dernières années. Des 12 000 ouvriers permanents que le SFPQ comptait, il n'y en a plus que 3 000 en 1992. La question de la sous-traitance est donc au cœur des priorités du syndicat qui veut obtenir des engagements en ce sens de la part de l'État-employeur. Les demandes normatives, déposées en janvier 1992, comprennent enfin l'ajout de clauses concernant les mouvements de personnel et le harcèlement et la violence physique au travail²⁸⁷.

Le gouvernement demande une prolongation de deux ans

Or, le mois suivant, la situation change. Comme la récession se poursuit, le gouvernement Bourassa cherche à restreindre ses dépenses le plus possible. En février, le président du Conseil du trésor Johnson

propose aux représentants des 400 000 employés de l'État de revenir sur l'entente convenue en 1991 (une prolongation de six mois – jusqu'en juin 1992 – des conventions et un gel salarial pour les six premiers mois de 1992). Le gouvernement demande maintenant de prolonger les conventions collectives de deux ans – jusqu'en juin 1994 –, de renoncer, en juillet, à l'augmentation de 3 % et au forfaitaire de 1 % prévus et de les étaler (1 % en juillet 1992, 1 % en janvier 1993 et 2 % du 1^{er} juillet 1993 au 30 juin 1994). Le ministre Johnson avance : « Mon premier choix et celui du gouvernement est de convenir, comme l'an dernier dans des conditions difficiles, d'un report, d'un gel de la rémunération. Là, je parle d'un étalement²⁸⁸. » La CSN, la CEQ, la FTQ, la FIIQ, le SFPQ et le SPGQ jugent cette demande inacceptable. En mars, les syndicats (hormis la CEQ) présentent une contre-proposition, que le président du Conseil du trésor décline²⁸⁹.

En avril 1992, les représentants de la CSN, de la FTQ, de la FIIQ, du SFPQ et du SPGQ rejettent formellement l'offre du gouvernement et demandent qu'il respecte l'entente conclue l'année précédente²⁹⁰. Le 7 mai, Daniel Johnson se range à une proposition des cinq syndicats (CSN, FTQ, FIIQ, SFPQ et SPGQ) et accepte de verser une augmentation de 3 %. Il suspend toutefois le versement du montant forfaitaire de 1 % à partir du 1^{er} juillet 1992 et le réintègre dans les échelles salariales le 1^{er} avril 1993 et prolonge les conventions collectives d'un an. Il respecte donc en partie l'entente conclue en 1991. Le ministre fait également des concessions sur des points précis, comme les régimes de retraite, la sous-traitance et la dotation. M. Johnson veut qu'une entente intervienne d'ici le 14 mai²⁹¹. Le 12 mai, le SFPQ recommande à ses membres d'accepter l'offre.

Un gel de deux ans

L'année 1993 débute également sous le signe des compressions. Le gouvernement demande aux ministères et organismes publics et parapublics de réduire leur effectif de 12 % au plus tard le 31 mars 1997. Pour les fonctionnaires et les professionnels, cela représente une diminution d'effectifs de 7 800 postes²⁹². Nouveau coup de théâtre, Daniel Johnson veut une nouvelle fois revenir sur la hausse promise de 1 % et geler les conditions de travail des employés de l'État pendant deux ans. Le 30 mars 1993, des membres du SFPQ et du SPGQ manifestent devant l'Assemblée nationale en guise de protestation²⁹³.

Face à la multiplication de ces gestes de la part du gouvernement, les syndicats des secteurs public et parapublic sentent le besoin de

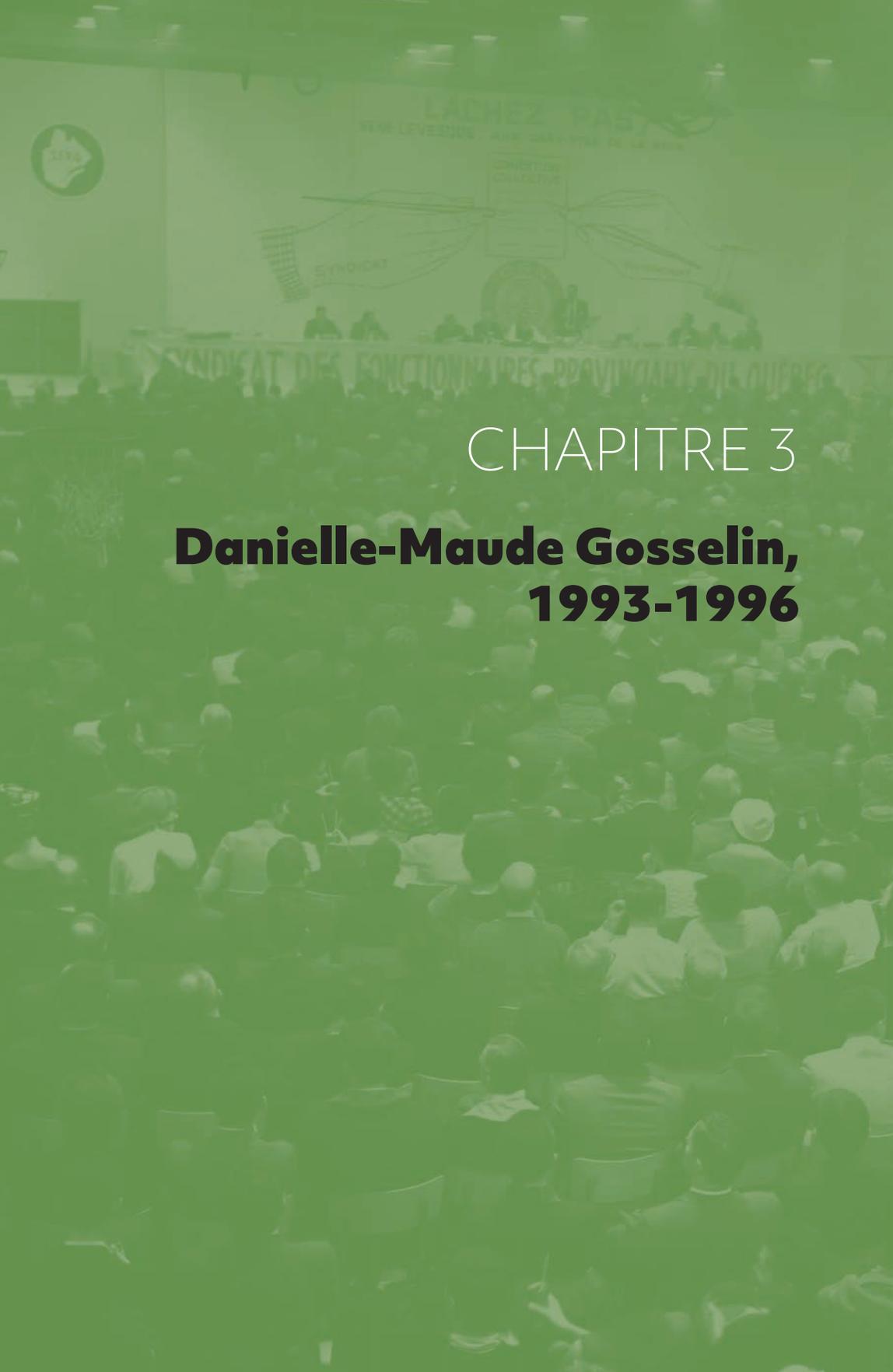
se concerter. La CEQ, la CSN, la FTQ, la FIIQ, le SFPQ et le SPGQ se rencontrent en avril. Ils évoquent la possibilité d'établir un front commun qui aurait pour mandat de négocier à une table centrale des questions telles que la politique salariale, le régime de retraite ou l'organisation du travail. Le front commun sera finalement composé de la CEQ, de la FTQ, de la CSN, du SFPQ et du SPGQ. Le SFPQ souhaite également resserrer les liens avec d'autres organisations syndicales de la fonction publique ailleurs dans le monde et fait des démarches en ce sens.

Le 13 mai, Daniel Johnson dépose à l'Assemblée nationale le projet de loi 102 qui prolonge les conventions de deux ans, jusqu'en 1995, ce qui lui permet de récupérer 1 % de la masse salariale. De plus, en juin, il dépose le projet de loi 198 qui établit une réduction de l'effectif de 12 % avant avril 1998.

* * *

Pendant 20 ans, Jean-Louis Harguindeguy préside les destinées du SFPQ. Caricaturé plus souvent qu'à son tour, très présent dans les journaux, le bouillant syndicaliste devient une figure incontournable du paysage médiatique québécois. Durant ses années à la présidence, les employés occasionnels accèdent à la syndicalisation, la *Loi sur la fonction publique* est refondue, le Comité provincial de la condition féminine est fondé et le dossier de l'équité salariale est inscrit pour la première fois dans la convention collective. En 1979, tenant mordicus à ce que le principe de participation à la croissance de la richesse collective soit assuré, le syndicat va chercher des augmentations salariales intéressantes pour les fonctionnaires et ouvriers.

Le SFPQ et ses membres vivent les tumultes de l'inflation, des lois spéciales et des décrets de 1982 et 1983. Quand il se retire en 1993, Harguindeguy sait que toutes les mesures de restriction des effectifs et les baisses salariales adoptées par les gouvernements qui se sont succédé depuis une dizaine d'années commencent à avoir des conséquences pour les employés de l'État. L'IRIR constate ainsi qu'en 1994 leur rémunération globale est en retard de 2,5% par rapport à l'ensemble des salariés québécois²⁹⁴.



CHAPITRE 3

**Danielle-Maude Gosselin,
1993-1996**

Une première présidente

En 1993, deux candidats se présentent pour succéder à Jean-Louis Harguindeguy à la présidence. Il s'agit de Danielle-Maude Gosselin, secrétaire générale, et de Michel Sawyer, représentant de la région de Montréal. La première se présente sans équipe, contrairement au second. Ils souhaitent tous deux amener un esprit de consensus au sein du syndicat et une plus grande collaboration avec les autres organisations syndicales.

Le congrès n'a pas lieu au Centre municipal des congrès, comme c'est l'habitude, par esprit de solidarité avec les travailleuses et travailleurs du Hilton Québec, alors en grève. Il se déroule plutôt au Petit Colisée du 16 au 21 mai.

Les délégués du SFPQ choisissent de porter Danielle-Maude Gosselin à la présidence. C'est tout un chapitre de l'histoire du syndicat qui se referme, un tiers de son histoire plus précisément, avec le départ de Jean-Louis Harguindeguy. Ils avaient tous deux croisé le fer à de nombreuses reprises au cours de ces années. Cela n'empêche toutefois pas le président sortant de saluer l'élection de sa collègue.

La nouvelle présidente juge que, grâce à son élection à la tête du syndicat, elle sera en mesure d'assurer une bonne représentativité des effectifs puisque 55 % des membres sont des femmes. Pour elle cependant, ce n'est pas son genre qui a fait la différence dans son élection, mais bien ses compétences. Elle soutient d'ailleurs : « On ne fait pas ça élire une femme pour une femme. Je suis contre. C'est le pire service à rendre aux femmes. »

Les autres élus à l'exécutif sont : Joanne Barabé, comme secrétaire générale, Marcel Ledoux, trésorier, Denis Gaudreau, Clément Daigle,

Gilles Lavoie, Jean Robert, Serge Roy, Robert Lapierre, Luc Landry et Bernard Carrier, vice-présidents.

Lors du débat qui s'est tenu pendant le congrès, Danielle-Maude Gosselin annonce son programme des prochaines années :

Travailler avec tous et toutes, avec le respect que vous méritez tous et toutes. C'est l'expérience de 12 ans à l'exécutif, l'expérience d'une personne qui, au cours de ces années-là, a porté presque tous les dossiers innovateurs au Syndicat des fonctionnaires. La condition féminine, l'accès à l'égalité, les changements technologiques, les programmes d'aide aux employés, l'équité salariale, des dossiers pour lesquels je suis d'abord intervenue auprès des instances, pour avoir des mandats afin qu'on puisse le mettre en pratique. J'ai l'intention de continuer parce qu'il y en a encore de nouveaux dossiers : la qualité totale, les relations avec l'employeur, l'implication de l'action politique, plus toute une réforme des structures à mettre en place. [...] Je vous offre une solidarité nouvelle. Pour qu'enfin, tirant notre force de nos différences, nous puissions tous ensemble, ouvriers, fonctionnaires, techniciennes et techniciens, membres des Sociétés autonomes, hommes et femmes, être capables de redéfinir notre complicité et notre solidarité²⁹⁵.

Elle souhaite faire prendre un virage au SFPQ, afin qu'il délaisse le syndicalisme d'affaires pour un plus grand engagement social et politique.

Danielle-Maude Gosselin

Danielle-Maude Gosselin est élue présidente de section en 1976. Très engagée, elle accède à l'exécutif national en 1981. Elle y est vice-présidente jusqu'en 1989. Elle est secrétaire générale de 1989 à 1993. Danielle-Maude Gosselin est la première présidente générale du SFPQ, poste qu'elle occupe de 1993 à 1996.

Danielle-Maude Gosselin est la première présidente du SFPQ.



Après le départ d'Harguindeguy et l'élection d'une première femme à la présidence, le congrès est marqué par un autre changement d'importance. Les délégués décident ainsi de changer le nom du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec pour celui de Syndicat de la fonction publique du Québec. Cela avait été proposé par Lucie Martineau, secondé par Jacques Bouchard, lors du conseil syndical des 31 mars, 1^{er} et 2 avril.

Le front commun passe à l'action contre les projets de loi 102 et 198

La nouvelle présidente est rapidement monopolisée par deux projets de loi déposés par le gouvernement à l'Assemblée nationale au printemps pour faire face à l'état catastrophique des finances publiques. Il s'agit du projet de loi 102, qui vise à récupérer 1 % de la masse salariale auprès de ses employés tout en bloquant pour deux ans leurs salaires, et du projet de loi 198, qui prévoit une réduction de 12 % des effectifs au cours des cinq prochaines années²⁹⁶.

À la suite de l'adoption de la *Loi sur la réduction du personnel dans les organismes publics et l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics* (loi 198), le Conseil du trésor crée, le 26 avril 1993, le Carrefour-Transit (appelé aussi club Med, pour Mis en disponibilité ou mouvoir). Les fonctionnaires et les professionnels permanents mis en disponibilité sont pris en charge par l'Office des ressources humaines dans les centres de réaffectation de Québec et Montréal en attendant d'être replacés. Pour Denis Gaudreault, du SFPQ, un employé permanent ne devrait pas être mis en disponibilité tant qu'il y a des employés temporaires ou occasionnels²⁹⁷.

Au début de juin 1993, M^{me} Gosselin orchestre d'abord la participation du SFPQ à une grande manifestation contre le projet de loi 102 aux côtés de la CSN, de la CEQ, de la FTQ et du SPGQ. La manifestation est un succès car près de 70 000 (100 000 selon les organisateurs) employés de la fonction publique provenant d'un peu partout au Québec, mais aussi des réseaux de l'éducation, de la santé, des services sociaux, des sociétés d'État et des municipalités, y prennent part à Québec et à Montréal.



À Montréal, des milliers d'employés manifestent en se rendant du parc La Fontaine au parc Jeanne-Mance. À Québec, ils convergent vers la colline Parlementaire.

Les conventions collectives des employés de l'État arrivent à échéance le 30 juin 1993. Pour Danielle-Maude Gosselin, le moment est décisif : « On engage là une lutte longue et difficile, mais nous n'avons pas le choix. Si on ne passe pas à travers, ce sont nos conventions collectives qui prennent le bord, le droit de négocier n'existe à peu près plus et la qualité des services, c'est fini²⁹⁸. »

À l'été, le front commun intersyndical (CSN, CEQ, FTQ, SFPQ, SPGQ) passe plusieurs heures à échanger et à discuter afin d'en arriver à une position commune à soumettre au Conseil du trésor. De son côté, le comité de coordination des négociations du SFPQ se montre disposé à accepter un gel de salaire d'un an, si le gouvernement retire les projets de loi 102 et 198 et prolonge les conventions collectives jusqu'au 30 juin 1995. Il soumet ensuite cette position à ses délégués réunis en conseil pour statuer à cet égard.

Le 7 juin, le front commun annonce qu'il accepte un gel salarial d'un an, « une concession majeure visant à tenir compte de la situation économique et budgétaire du Québec ». Mais c'est à certaines

conditions, c'est-à-dire le retrait du projet de loi 102, une négociation pleine et entière (la dernière date déjà de 1989), une convention collective de trois ans incluant une politique salariale et une révision majeure de l'organisation du travail.

Or, la Fédération des affaires sociales de la CSN, qui représente 90 000 membres, n'est aucunement prête à accepter de gel et décide de se retirer du front commun. Ce dernier comprend maintenant la CEQ, la FTQ, le SFPQ, le SFGQ et quatre organismes affiliés à la CSN (Fédération des employées et employés des services publics, Fédération des professionnelles et professionnels, salariés et cadres du Québec, Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec et le secteur des technologies médicales).

Daniel Johnson continue à se montrer inflexible et maintient le gel salarial pour deux ans. Selon la présidente Gosselin : « Il serait inutile d'avoir de nouveau une rencontre avec le ministre Johnson. Nous avons eu une réponse définitive, une fin de non-recevoir. » Les porte-parole du front commun intercèdent auprès du premier ministre Robert Bourassa, qui accepte de les rencontrer, afin qu'il débloque l'impasse.

Le gouvernement Bourassa adopte entre-temps, avant la fin de la session parlementaire, la *Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public et le secteur municipal* (loi 102). Cela est rapidement suivi de nombreuses manifestations de la part de la CSN, de la CEQ, de la FTQ, du SFPQ, du SPGQ et de la Fédération des affaires sociales devant le parlement et ailleurs à Québec aux heures de pointe²⁹⁹.

À la fin de l'été, le front commun est toujours campé sur sa contre-proposition du 7 juin. Il commence à planifier une série de moyens de pression afin de convaincre le gouvernement de ne pas imposer, dès le 15 septembre, un gel salarial de deux ans et une réduction de 1 % de la masse salariale et, à partir du 1^{er} octobre, trois jours de congé sans solde. Dans ce contexte, la présidente du SFPQ affirme : « Le gouvernement ne veut pas nous entendre. C'est pire que les décrets de 1982 puisque le gouvernement a adopté la loi 102 avant même l'échéance des conventions collectives. »

Or, des désaccords commencent à naître entre les syndicats à propos de la politique salariale, ce qui fait qu'un consensus entre les membres du front commun apparaît de plus en plus improbable. Après plusieurs heures de discussions, la CSN décide finalement de quitter le front commun. Celui-ci ne compte dès lors plus que quatre

membres : la CEQ, la FTQ, le SFPQ et le SPGQ. Ils représentent 220 000 des 350 000 employés des secteurs public et parapublic au Québec. Même si le gouvernement ne souhaite pas modifier ou suspendre la loi 102, il est ouvert à maintenir les canaux de discussion ouverts. Le président du Conseil du trésor et le premier ministre Bourassa rencontrent à tour de rôle les représentants du front commun.

Au début de septembre 1993, le président du Conseil du trésor rejette à la fois l'offre de gel pour un an du front commun et la proposition de la CSN. Il tient à récupérer 171 millions de dollars sur la masse salariale d'ici la fin de l'année. À son avis, la seule façon d'y arriver est un gel salarial pour deux ans. Daniel Johnson est encore une fois disposé à rencontrer les porte-parole du front commun, mais il dresse d'avance le décor. Les discussions doivent tenir « à l'intérieur du cadre qu'on connaît³⁰⁰ ».

Les membres du front commun sont toujours déterminés à obtenir une convention collective négociée. Pour accroître la pression sur la partie patronale, ils organisent des manifestations dans une dizaine de villes, y compris à Québec et à Montréal.

Les négociations entrent dans une phase intensive avec le gouvernement. Les représentants des syndicats, Danielle-Maude Gosselin, Lorraine Pagé, Fernand Daoust et Daniel Giroux, cosignent une lettre dans laquelle ils soutiennent:

On n'améliorera pas la qualité des services en augmentant l'insécurité de ceux et celles qui les dispensent. On n'établira pas une plus grande justice en instaurant le règne de l'arbitraire. Ce dont notre société a besoin, ce n'est pas d'une généralisation de la précarité: notre société a besoin de politiques favorisant la création d'emplois assurant à tous, quels que soient leur âge et leur condition, la sécurité et la dignité. Pour ce faire, elle a un urgent besoin de solidarité sociale³⁰¹.

Les membres du front commun (CEQ, FTQ, SFPQ et SPGQ) multiplient les moyens de pression tout en continuant les négociations avec le gouvernement pour en arriver à une entente avant l'entrée en vigueur des lois 102 et 198, les 15 septembre et 1^{er} octobre. Des milliers de syndiqués manifestent sur la colline Parlementaire à Québec et dans une dizaine d'autres villes. De plus, près de 200 syndiqués se rendent dans les bureaux de Marc-Yvan Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux, Rémy Poulin, député de Chauveau, Gil Rémillard, ministre de la Justice, et Jean-Guy Lemieux, député de Vanier, tous

les quatre situés dans la région de Québec. Ils y laissent un cadeau approprié. Par exemple, un contrat d'occasionnel pour le député Lemieux. Ils reviennent finalement manifester devant l'édifice du Conseil du trésor, sur Grande Allée.

Les négociations se poursuivent. Pour Johnson, avec le front commun, « il y a des pistes de solution pour une entente et ces pistes méritent considération », tandis qu'avec la CSN la rupture est complète. La loi 102 entre en vigueur comme prévu entre-temps³⁰².

Le 17 septembre, Daniel Johnson arrive avec une nouvelle proposition qu'il soumet aux membres du front commun. Il maintient le gel salarial pour les employés de l'État pendant deux ans. Toutefois, il se montre ouvert à l'égard du droit de gérance et de questions salariales pour la troisième année de la convention. À propos de la récupération de 1 % de la masse salariale telle qu'elle est définie par la loi 102, les échelles et les taux sont maintenus de juillet 1994 à la fin de juin 1995. À partir de la deuxième année, le président du Conseil du trésor « est [cependant] disposé à partager les économies réalisées par la réorganisation du travail ».

Danielle-Maude Gosselin revient de Montréal et fait part à son équipe de l'avancée significative des négociations. Les responsables de la mobilisation du SFPQ décident alors de suspendre temporairement les moyens de pression et annulent la manifestation routière qui était programmée.

Le SFPQ ne tergiverse pas longtemps et rejette la proposition du président du Conseil du trésor. Non seulement cela, mais il quitte aussi le front commun le 22 septembre. Le syndicat croit que les autres vont plutôt accepter l'offre de Québec alors que, pour le comité de négociation, il s'agit d'« un simple réaménagement de la loi 102 ». La présidente Gosselin affirme : « On ne peut pas travailler à l'intérieur des objectifs que Québec propose. On ne voit aucun gain au bout. On préfère endurer la loi 102, c'est une question de fierté syndicale. » Les instances recommandent à la base de la rejeter.

Pour Jean Laporte, adjoint à la présidence du SFPQ, « à l'évidence, ce gouvernement n'a jamais eu l'intention de négocier véritablement ». Les syndiqués du SFPQ sont appelés à se prononcer sur cette proposition dans les semaines suivantes, jusqu'au 14 octobre³⁰³. La présidente en profite pour écorcher le président du Conseil du trésor, Daniel Johnson. Elle affirme qu'il « n'est qu'un comptable » qui manque « de vision globale » et qu'« il ne fait qu'entériner les politiques

néo-libérales que nous connaissons au Canada et au Québec depuis 1984-1985 et qui n'ont donné que des résultats désastreux ».

La tournée de consultations des membres sur la proposition gouvernementale du 17 septembre est terminée : 96 % d'entre eux la rejettent. Selon la présidente, « les membres ont donc choisi de vivre à l'intérieur des paramètres de la loi 102, parce que la proposition contenue dans l'entente-cadre constitue tout au plus un aménagement pire que la loi ». Donc, jusqu'à son échéance en juin 1995, les employés de l'État se voient imposer un gel salarial et des congés sans solde afin que le gouvernement récupère 1 % de la masse salariale³⁰⁴.

Sécurité d'emploi, réduction des effectifs et privatisation

Si le SFPQ vit avec la loi 102, cela ne signifie pas pour autant qu'il demeure passif. Clément Daigle, vice-président à la santé et à la sécurité, se montre ainsi très actif dans le dossier des bureaux inadéquats du Centre du travail du Québec à Saint-Léonard.

Danielle-Maude Gosselin se porte quant à elle à la défense de la sécurité d'emploi des employés du secteur public, remise en cause par Daniel Johnson puisqu'elle constituerait un frein au redressement budgétaire. La présidente soutient que les « membres en ont plus qu'assez d'être constamment montrés du doigt par les responsables politiques » et rappelle qu'un tiers des fonctionnaires n'ont pas la sécurité d'emploi.

Le SFPQ remarque que les effets de la loi 198 et l'opération de réalignement de la fonction publique du gouvernement sont déjà palpables en matière de réduction des effectifs. En un an, la fonction publique compte 2 733 employés de moins (-57 % des ouvriers occasionnels, -22,8 % des ouvriers saisonniers, -15,6 % des fonctionnaires saisonniers, -15 % des ouvriers permanents et -11 % des fonctionnaires occasionnels). Un grand nombre de personnes congédiées travaillaient au ministère des Transports et au ministère de l'Énergie et des Ressources. Danielle-Maude Gosselin est particulièrement préoccupée par le cas des temporaires qui n'ont pas eu le temps de travailler les deux années nécessaires avant d'obtenir leur permanence³⁰⁵.

Les syndicats craignent les conséquences à long terme de l'application de la *Loi sur la réduction du personnel dans les organismes publics*

et l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics (loi 198) et de l'opération de réalignement de l'administration publique. Le SFPQ s'attend à ce que 50 000 équivalents à temps complet (70 000 à 80 000 emplois) soient coupés dans les cinq prochaines années dans les secteurs de la santé, des services sociaux, de la fonction publique et de l'éducation. Au SFPQ seulement, on appréhende la perte de 7 012 postes, des chiffres que conteste Daniel Johnson.

Pour Danielle-Maude Gosselin, « l'opération délestage est structurée dans les officines du Conseil du trésor. C'est rendu, au Québec, que c'est le comptable en chef (Daniel Johnson) qui gère toute la boîte ». Elle souhaiterait que la question de l'avenir des services publics soit débattue plus largement lors d'un forum sur le rôle de l'État.

L'année 1993 se clôt comme prévu, c'est-à-dire que tous les employés de l'État devront prendre deux jours de congé sans solde (moins dans le cas des occasionnels) entre le 25 décembre et le 1^{er} janvier, comme le spécifiait la loi 102. Le conseil des ministres du gouvernement Bourassa a adopté un décret en ce sens à la fin de novembre³⁰⁶.

Le 11 janvier 1994, Daniel Johnson succède à Robert Bourassa comme premier ministre du Québec. Il nomme Monique Gagnon-Tremblay ministre déléguée à l'Administration et à la Fonction publique. Cela ne change pas ses rapports tendus avec les syndicats du secteur public, surtout que le programme libéral revient sur la sécurité d'emploi. Il suggère d'y mettre fin un an après la mise en disponibilité d'un fonctionnaire. Lors d'une conférence de presse aux côtés de Daniel Giroux du SPGQ, Danielle-Maude Gosselin affirme : « Nous ne serons pas les boucs émissaires de sa mauvaise gestion. Le gouvernement a recours à des mesures vieillottes dignes de Thatcher ou de Reagan. » Une fois de plus, elle tente de faire comprendre au gouvernement que 37,4 % des 51 960 membres du SFPQ ont un statut précaire.

De plus, les ministères des Communications et des Approvisionnements et Services sont abolis lors du remaniement ministériel du 11 janvier. Les 1 500 fonctionnaires et professionnels, membres du SFPQ et du SPGQ, relèvent désormais du Conseil du trésor. Or, le *Code du travail* précise que les employés du Conseil du trésor ne peuvent être syndiqués. Le gouvernement cherche une solution à cette situation exceptionnelle afin que la majorité des employés puissent retrouver leur statut de syndiqué. Il aimerait que le conseil des ministres détermine, par

décret, les postes qui pourront être syndiqués alors que la présidente du SFPQ croit que c'est au Tribunal du travail de le faire.

Les présidents du SFPQ et du SPGQ portent aussi attention à la privatisation de certaines tâches du secteur public qui commencent à être de plus en plus fréquentes. Pour M^{me} Gosselin : « En créant des agences, on va continuer de payer pour des services, mais il n'y aura plus d'imputabilité ministérielle ». Ils souhaitent collaborer avec l'État-employeur pour trouver des solutions. Le 2 mars 1994, entre 1 000 et 2 000 membres du SFPQ et du SPGQ se rassemblent au Centre des congrès de Québec. Ils souhaitent dénoncer les décisions récentes du gouvernement à l'égard de la fonction publique.

Le budget Bourbeau

Le 12 mai, le ministre des Finances André Bourbeau présente le budget du gouvernement Johnson. Il annonce des compressions de 30 % des budgets de fonctionnement des ministères et une réduction de 750 employés (soit 2 %). Selon la présidente du SFPQ, cela représente plutôt 1 300 postes en moins, plus les 1 300 qui ont déjà été abolis plus tôt dans l'année.

Le SFPQ et les autres syndicats de la fonction publique dénoncent ces centaines de mises à pied. À leur avis, les employés ne pourront pas continuer à offrir les mêmes services dans ce contexte. La présidente Gosselin croit que « tout cela annonce un démantèlement accéléré de l'État. C'est un truc idéologique de néolibéralisme, voulant que l'État soit le plus petit possible. À ce que je sache, le gouvernement n'a aucun mandat pour faire cela ». Comme le gouvernement libéral est en fin de mandat, elle suggère que le sujet fasse l'objet de débats pendant la campagne électorale³⁰⁷.

Que ce soit la vente du Mont-Sainte-Anne ou l'impartition à l'entreprise privée de la gestion de sept centres de traitement informatique, les syndicats se montrent de plus en plus inquiets face au recours à la privatisation. Le SFPQ met sur pied une campagne pour la défense des services publics. Il juge nécessaire, face aux décisions qui sont prises, que les forces syndicales se regroupent. Le syndicat intensifie ainsi sa collaboration avec le SPGQ. Les alliances se multiplient. Pour la première fois en 20 ans, les centrales syndicales sont réunies à l'échelle du Québec pour marcher ensemble le 1^{er} mai.

Les syndiquées souhaitent un règlement sur l'équité salariale

En avril 1994, le dossier de l'équité salariale semble en bonne voie de se régler. Le SFPQ est l'un des derniers syndicats d'employés de l'État à s'entendre sur cette question importante avec leur employeur. Cela concerne 30 000 de ses membres, dont une majorité de femmes. Le gouvernement libéral verserait 90 millions de dollars en rattrapage salarial et un montant annuel de 25 millions en guise d'ajustement. Selon les catégories d'emploi, la majoration salariale variera entre 1 % et 8 %.

Quinze jours après l'annonce d'une conclusion imminente du dossier de l'équité salariale, la présidente du Conseil du trésor, Monique Gagnon-Tremblay, pose de nouvelles exigences. Sa proposition globale et finale au SFPQ totalise 100 millions de dollars en rattrapage salarial pour une période remontant au 1^{er} janvier 1990 et des ajustements salariaux de 35 millions. De plus, elle intègre des protocoles d'entente sur le règlement de 2 500 griefs quant à la valeur des emplois et crée une nouvelle classe d'emploi regroupant les tâches de soutien à la magistrature, y compris les secrétaires de juges. M^{me} Gagnon-Tremblay affirme : « Si le SFPQ ne l'accepte pas, nous serons obligés de reprendre les négociations à zéro. »

Danielle-Maude Gosselin souhaite que le gouvernement cesse de lier le règlement sur l'équité salariale à d'autres dossiers et qu'il verse le plus rapidement possible les sommes dues aux employées de l'État au lieu de retarder les choses indûment.

Les agentes de secrétariat du gouvernement commencent effectivement à s'impatienter face à ces délais qui s'étirent. Elles ont peur que la proposition à l'étude soit compromise à défaut d'une entente entre les parties. Elles font donc circuler une pétition pour augmenter la pression.

Le ministre de la Justice mis en demeure dans le dossier des secrétaires de juge

Le 26 avril, le SFPQ envoie une mise en demeure au ministre de la Justice, Roger Lefebvre, pour le contraindre à clore un dossier vieux de 10 ans. En 1984, le gouvernement a modifié le classement des agentes de secrétariat dans la fonction publique. Les secrétaires de juges ont été largement défavorisées par cela, se retrouvant presque toutes à la classe d'agente de secrétariat, classe 1 ou 2. Plusieurs

d'entre elles ont contesté ce classement. Elles affirment que, selon les exigences du poste, elles devraient plutôt recevoir le titre de secrétaire juridique, classe principale.

Près de 70 cas sont toujours en suspens en 1993. Syndicat et employeur n'ont pas réussi à s'entendre aux comités paritaires. La cause a été soumise à un arbitre. En septembre, l'arbitre du travail a reconnu le classement de secrétaire juridique et ordonné que 4 millions de dollars soient versés à 67 secrétaires en guise de salaires rétroactifs depuis octobre 1984, 60 000 \$ en moyenne à chacune d'elles. Or, le ministère de la Justice tarde à payer. Le SFPQ fait donc parvenir une mise en demeure au ministre, Roger Lefebvre, afin qu'il fasse exécuter les sentences arbitrales d'ici cinq jours. Dans le cas contraire, le syndicat se tournera vers la cour.

En mai 1994, le gouvernement du Québec verse finalement 1,7 million de dollars à 35 secrétaires de juges de la Cour du Québec, de la Cour des sessions de la paix et du Tribunal de la jeunesse. Selon qu'elles appartiennent à la classe nominale ou principale, elles recevront de 20 000 \$ à 70 000 \$ en rétroactivité. En plus, elles toucheront un ajustement de leur salaire annuel. Les secrétaires de juges de classe principale passeront ainsi de 13,96 \$ à 20,86 \$ de l'heure, celles de la classe nominale, de 11,73 \$ à 15,86 \$ de l'heure.

Le SFPQ se montre généralement satisfait de la tournure des événements, même s'il reste certaines causes devant l'arbitre. Le syndicat craint par ailleurs que la nouvelle classification d'« agents de soutien à la magistrature, à l'audience et au greffe des tribunaux³⁰⁸ », annoncée par Monique Gagnon-Tremblay, ne défavorise encore une fois les secrétaires de juges.

Les services publics s'invitent dans la campagne électorale

Le 24 juillet 1994, l'Assemblée nationale est dissoute. Pendant le reste de l'été, la campagne électorale bat son plein. Le SFPQ et le SPGQ ne prennent pas position pour l'un ou l'autre des partis. Toutefois, ils demandent un moratoire sur les suppressions de postes et les privatisations. Ils souhaitent même que la population se prononce sur ces questions et qu'il y ait plus largement un débat sur le rôle de la fonction publique dans l'État. Denis Gaudreau, premier vice-président du SFPQ, rappelle que « nos membres ne sont pas responsables du

déficit » et qu'ils ont encore en mémoire les réductions de salaire de 20 % qu'on leur avait imposées au début des années 1980.

Malgré le moratoire demandé par les syndicats, le ministre de l'Environnement et de la Faune, Pierre Paradis, annonce le congédiement de plus de 150 fonctionnaires au début de septembre, 4 jours avant les élections. Le SPGQ et SFPQ dénoncent cette façon de faire en pleine campagne électorale. Au SFPQ, Jean Laporte affirme : « Un gouvernement, qui est en fin de mandat, n'a pas d'autorité [morale] pour poser de tels gestes. »

Dans les jours qui suivent, quelque 300 syndiqués, membres du SFPQ, du SPGQ et du Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec, prennent part à un défilé à Québec, ponctué de chars allégoriques rappelant certaines décisions gouvernementales telles que les réductions des effectifs, la privatisation du zoo et de l'aquarium de Québec et des Jardins de Métis ainsi que la sous-traitance à la Société de l'assurance automobile du Québec. Les passants ont ainsi pu apercevoir Daniel Johnson personnifié en dinosaure et rebaptisé « Johnsonosaure », les fantômes des employés mis en disponibilité hanter le parlement, ou encore le tableau *Charbonneau et le chef* mettant en scène une calèche surmontée de Daniel Johnson traînant Yvon Charbonneau, l'ancien syndicaliste et candidat libéral, enchaîné derrière. Les syndiqués, ne manquant pas de suite dans les idées, donnent des boîtes de cure-oreille afin d'indiquer qu'ils demandent au premier ministre Johnson d'écouter leurs solutions. Le chef de l'opposition n'est pas en reste. Une tête de Jacques Parizeau rappelle que le gouvernement péquiste a coupé les salaires des employés de la fonction publique de 20 % en 1982.

La manifestation culmine au parlement, où 1200 personnes écoutent les discours des représentants syndicaux. Danielle-Maude Gosselin avance notamment à cette occasion que « c'est vrai qu'il faut rationaliser les services, les syndicats aussi se préoccupent de la dette, mais le gouvernement ne coupe pas de la bonne façon ». Elle propose encore une fois, pour y arriver, de revoir l'organisation du travail³⁰⁹.

Le Parti québécois accède au pouvoir

Le 12 septembre 1994, le Parti québécois forme le prochain gouvernement. Le premier ministre Jacques Parizeau nomme Pauline Marois ministre déléguée à l'Administration et à la Fonction publique, présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de la Famille.

Les syndicats, au premier rang desquels figure le SFPQ, sont impatients d'engager la discussion avec le nouveau gouvernement sur l'organisation du travail et le réalignement de l'État. M^{me} Gosselin espère plus particulièrement conclure le dossier de l'équité salariale. Elle demande aussi une enquête sur les cas d'assistés sociaux qui seraient embauchés par le gouvernement comme stagiaires contre à peine 25 \$ par semaine.

Or, la présidente du SFPQ constate que les premiers signaux du gouvernement péquiste aux fonctionnaires ne sont pas très positifs. Contrairement à ses engagements durant la campagne électorale, le gouvernement Parizeau maintient les lois 102 et 198 jusqu'à l'échéance des conventions collectives, à la fin de juin 1995. Cela veut dire qu'à très court terme les mises en disponibilité signifiées par l'ex-ministre Pierre Paradis au ministère de l'Environnement juste avant les élections deviendront effectives. Cela n'empêche pas la ministre Marois de souhaiter établir de meilleures relations que ses prédécesseurs avec les employés et les syndicats et d'adopter des démarches novatrices.

La nouvelle présidente du Conseil du trésor ne met pas de temps avant de rencontrer les représentants du SFPQ afin de les assurer qu'elle veut revoir les façons de respecter les compressions imposées par les lois 102 et 198. Au sujet des employés temporaires qui ont été congédiés alors qu'ils étaient sur le point d'obtenir leur permanence, M^{me} Marois s'est engagée à rendre rapidement publique « une entente-cadre avec le SFPQ et le SPGQ [qui] permettait de revoir l'organisation du travail de manière à obtenir la souplesse nécessaire à un réalignement de l'appareil administratif ». Le SFPQ se montre satisfait de cette prise de position. Pour Danielle-Maude Gosselin, « il y a une volonté d'arriver à une entente avec les organisations syndicales³¹⁰ ».

Sur le plan des finances publiques, la présidente du SFPQ apprend que la situation est « catastrophique et pire que ce qu'ils croyaient trouver » à l'arrivée du Parti québécois au pouvoir. De plus, certains ministères ne sont pas arrivés à livrer les compressions de 30 % sur les dépenses de fonctionnement imposées par le budget Bourbeau. La présidente du Conseil du trésor laisse donc entendre que le gouvernement devra composer avec une augmentation du déficit de 4,4 milliards de dollars à celui qui avait été anticipé.

Un syndicat plus représentatif

Après l'adoption des lois 102 et 198 et avec les dossiers importants qui n'avancent pas depuis plusieurs années, comme l'équité salariale, le syndicat constate que ses membres sont démotivés. Il cherche à revoir son rôle dans ce contexte. Lors des conseils syndicaux du 1^{er} au 3 décembre 1994, le SFPQ précise les objectifs devant guider une réforme de ses structures. Elle vise à :

1. S'assurer que la représentation à tous les paliers du syndicat, particulièrement aux instances, soit adéquate, équilibrée et représentative de la composition du syndicat;
2. Accroître la capacité d'action du syndicat par la recherche d'une meilleure cohésion, d'une meilleure appropriation du syndicat par ses membres et par le développement du sentiment d'appartenance;
3. Contribuer à rendre le militantisme et la vie syndicale plus soucieux des exigences d'une certaine qualité de vie au travail et d'une valorisation du travail à la base;
4. Rechercher une plus grande efficacité de l'action syndicale du SFPQ, autant à l'étape de la consultation et de la prise de décisions qu'à celle de l'exécution et de l'information, tout en maintenant le niveau et la qualité des services;
5. Poursuivre la réflexion sur la mission du syndicalisme, particulièrement celle du SFPQ, dans le contexte socioéconomique des prochaines années.

D'autre part, le Comité de négociation soumet aux sections les principes qui orienteraient la prochaine ronde de négociations. Ces priorités sont :

- La classification : sa négociabilité et l'introduction d'une référence à la méthodologie utilisée dans le cadre des relativités salariales, lors de la révision des échelles et taux de rémunération;
- Mouvement de personnel et sécurité d'emploi : amélioration des clauses, notamment sur la gestion des processus de mises à pied et de mise en disponibilité, avec mention de l'ordre des catégories de personnel visées;

- Sous-traitance : contraindre l'employeur à faire la preuve qu'il ne peut obtenir, à l'intérieur de la fonction publique, les mêmes services, à coût similaire;
- Le personnel occasionnel et saisonnier : faire établir une liste de rappel interministérielle pour les occasionnels à durée spécifique afin de leur assurer une certaine « stabilité d'emploi ». Pour les saisonniers, priorité d'embauche sur tout emploi occasionnel ou saisonnier disponible. Le SFPQ veut aussi appairer les droits des employés à statut précaire avec ceux des employés permanents pour permettre une application quasi intégrale de la convention collective, y compris la garantie des heures de travail et l'obligation pour l'employeur d'ouvrir des concours à l'interne avant de recruter à l'extérieur ;
- Un accord-cadre sur l'organisation du travail : enchâsser dans la convention collective les termes de l'accord-cadre intervenu en décembre en l'enrichissant des éléments contenus dans sa proposition d'origine ;
- Rémunération : revenir au principe des ajustements salariaux basés sur l'augmentation du coût de la vie³¹¹.

Le SFPQ cherche aussi à maintenir et à cultiver ses partenariats avec les autres syndicats de la fonction publique lors des négociations avec le Conseil du trésor.

Enfin, une entente sur l'équité salariale

Le dossier de l'équité salariale, dont le principe figurait dans la convention collective de 1989 du SFPQ, est finalement réglé 5 ans plus tard. Le 8 novembre 1994, la présidente du Conseil du trésor, Pauline Marois, et Danielle-Maude Gosselin, présidente du SFPQ, en arrivent à une entente. Lors de la conférence de presse conjointe, elles annoncent enfin que 38 000 employés de l'État, principalement des femmes, recevront d'ici le 16 mars 1995 des hausses de salaire de 0,9 % à 9,3 % selon les classes d'emploi ainsi que des compensations. Les ajustements sont évalués à une somme totale de 152 millions de dollars qui seront versés rétroactivement pour la période comprise entre janvier 1990 et octobre 1994. Au SFPQ, cela concerne près de 75 % des syndiquées³¹².

SFPQ

JOURNAL DU SYNDICAT DE LA FONCTION PUBLIQUE DU QUÉBEC, 32^e ANNÉE, N° 3, DÉCEMBRE 1994

L'ÉQUITÉ
SALARIALE :
*Le
bout
du
tunnel*



**ASSURANCES
COLLECTIVES 1995**
FEUILLET DÉTACHABLE P. 13

Le 8 novembre 1994, Pauline Marois, présidente du Conseil du trésor, et Danielle-Maude Gosselin, présidente du SFPQ, rencontrent la presse pour faire part de l'entente conclue sur l'équité salariale. Pour M^{me} Marois, il s'agit d'une question de « justice élémentaire ».

Réformer les structures du syndicat

Du 9 au 12 mai 1995, quelque 700 délégués du SFPQ sont réunis en congrès spécial sous le thème « Pour un avenir à notre image ». Ils y discutent d'une réforme des structures et des modes de fonctionnement. Ce changement tient particulièrement à cœur à Danielle-Maude Gosselin, qui s'est présentée au poste de présidente avec cet objectif : « Après 30 ans, le temps est venu de revoir notre fonctionnement », dit-elle. Le syndicat, qui compte environ 40 000 membres, cherche à diminuer la lourdeur dans la prise de décision en décentralisant son fonctionnement et en responsabilisant davantage les régions.

Il est prévu que le nombre de postes à l'exécutif passe de 11 à neuf et le nombre de régions, de 12 à huit ou dix. Jusqu'en 1995, quatre postes étaient réservés aux ouvriers à l'exécutif. Ce nombre passe à deux de 1995 à 2007³¹³. Le SFPQ souhaite aussi revoir le nombre, le rôle et la façon dont sont choisis les représentants régionaux de même que les responsabilités des différents échelons. Pour la présidente, les membres à l'extérieur de Québec et Montréal « pourront par exemple opter pour des moyens de pression qui collent davantage à la réalité de leur milieu plutôt que de suivre un plan mur à mur déterminé pour l'ensemble de la province ».

Compte tenu de l'importance et de l'ampleur des changements envisagés, il n'y a pas d'élections à l'exécutif. Elles sont plutôt repoussées au prochain congrès. M^{me} Gosselin a déjà indiqué qu'elle sollicitera un second mandat à la présidence³¹⁴.

Le salaire des fonctionnaires continue d'accuser un retard

Le rapport annuel de l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération qui paraît en 1995 démontre que la rémunération globale (qui comprend les salaires et les avantages sociaux) des employés de l'État québécois continue de se classer derrière l'ensemble des autres secteurs³¹⁵.

Pour le SFPQ, il s'agit d'une conséquence des gels de salaires des dernières années. Il compte bien se servir de ces données lors des négociations pour la prochaine convention collective. M^{me} Gosselin soutient : « On est conscients que les finances publiques sont [dans un état] difficile. Mais, d'un autre côté, les salariés qui travaillent dans les secteurs public et parapublic ont été mis très fortement à contribution. »



Des représentantes du SFPQ participent à la Marche des femmes contre la pauvreté, appelée aussi Du pain et des roses, qui a lieu du 26 mai au 4 juin 1995. À l'interne, des discussions ont lieu depuis quelque temps pour changer le nom du Comité provincial de la condition féminine pour celui de Comité national des femmes car elles « travaillent aujourd'hui à développer le point de vue des femmes sur tous les dossiers ». Ce changement est entériné en 1995.

Négociations entre la coalition syndicale et le gouvernement Parizeau

Les syndicats de la fonction publique et parapublique font pression sur le premier ministre Jacques Parizeau pour qu'il abolisse la loi 102. Danielle-Maude Gosselin avance qu'elle ralentit les discussions sur l'organisation du travail. Elle est toutefois consciente que les 171 millions de dollars que la loi permet de récupérer sont déjà inscrits dans le budget. Elle croit que « nous devons faire avec. Mais, nous pouvons dégager des économies où tout le monde y trouvera son compte ». Elle ajoute, paraphrasant le premier ministre Parizeau : « Mettons l'imagination au pouvoir. »

Le 9 juin, le Conseil du trésor propose aux syndicats un gel des salaires jusqu'en 1998 et d'abolir l'obligation de réduire de 1 % la masse salariale, comme le prévoit la loi 102, dès le 1^{er} avril 1996. Il établit aussi une démarche conjointe sur l'organisation du travail.

Les parties auraient jusqu'au 31 août 1995 pour établir leurs priorités. Le 16 juin, les six syndicats déposent une contre-proposition dans laquelle ils réclament notamment, une fois de plus, l'abolition immédiate de la loi 102 et s'opposent à tout gel salarial.

Après plusieurs heures de négociation, le gouvernement et la coalition syndicale – la CSN, la FTQ, la CEQ, la FIIQ, le SFPQ et le SPGQ – en arrivent à une hypothèse d'entente qui inclut des hausses salariales de 1 % en 1997 et en 1998, des gains en ce qui a trait au régime de retraite et l'abolition de la loi 102.

Les dirigeants syndicaux ne recommandent toutefois pas aux 350 000 employés de l'État de l'accepter. L'hypothèse d'entente accroche sur un point, celui de la sous-traitance. Le SFPQ souhaite avoir son mot à dire lorsque l'État choisit d'y recourir. Le gouvernement ne veut pas, pour sa part, s'engager dans cette voie et privilégie la transmission d'une meilleure information aux syndicats.

La présidente du SFPQ rencontre le premier ministre Jacques Parizeau et la présidente du Conseil du trésor, Pauline Marois, en septembre. Elle présente ensuite l'objet de ses discussions aux 250 membres du conseil de négociation du SFPQ. Le conseil de négociation rejette, à 104 voix contre 94, la recommandation d'accepter l'hypothèse globale de règlement du Conseil du trésor. Pour le conseil, le gouvernement ne démontre pas assez d'ouverture à l'égard de la sous-traitance. Le SFPQ adopte le slogan « La sous-traitance : tolérance zéro » et tient une série d'assemblées générales pour présenter la proposition de rejet de l'hypothèse globale de règlement à ses membres. Le SPGQ poursuit toujours les négociations de son côté³¹⁶.

Les présidents du Conseil du trésor

Noms	Date d'entrée en poste
Michel Clair (Parti québécois)	5 mars 1984
Paul Gobeil (Parti libéral)	12 décembre 1985
Daniel Johnson (fils) (Parti libéral)	23 juin 1988
Monique Gagnon-Tremblay (Parti libéral)	20 janvier 1994
Pauline Marois (Parti québécois)	26 septembre 1994
Jacques Léonard (Parti québécois)	3 novembre 1995
Sylvain Simard (Parti québécois)	8 mars 2001
Joseph Facal (Parti québécois)	30 janvier 2002

Monique Jérôme-Forget (Parti libéral)	29 avril 2003
Monique Gagnon-Tremblay (Parti libéral)	18 décembre 2008
Michelle Courchesne (Parti libéral)	11 août 2010
Stéphane Bédard (Parti québécois)	19 septembre 2012
Martin Coiteux (Parti libéral)	23 avril 2014
Sam Hamad (Parti libéral)	28 janvier 2016
Carlos Leitão (Parti libéral)	13 avril 2016
Pierre Moreau (Parti libéral)	16 janvier 2017
Pierre Arcand (Parti libéral)	11 octobre 2017
Christian Dubé (Coalition avenir Québec)	18 octobre 2018
Sonia LeBel (Coalition avenir Québec)	22 juin 2020

Source : Les présidents du Conseil du trésor depuis 1971, <http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/prestresor.html>.

Le SFPQ et la souveraineté

Le SFPQ s'est prononcé à plusieurs reprises en faveur de la souveraineté du Québec. Ce fut le cas lors du conseil syndical de 1990, puis d'assemblées générales et des congrès de 1991, 1993 et 1995. Il s'était aussi dit en faveur du « Non » au moment de l'Accord de Charlottetown en 1992. En vue du référendum, qui se tient le 30 octobre 1995, le gouvernement crée seize commissions régionales dont le mandat est d'entendre les citoyens ou les groupes qui voudront s'exprimer sur l'avant-projet de loi ou sur la souveraineté du Québec. Pour Chaudière-Appalaches, le premier ministre Parizeau recrute Danielle-Maude Gosselin comme présidente. Elle est aussi nommée membre de la Commission nationale sur l'avenir du Québec. Au cours des travaux des commissions, le SFPQ présente un mémoire dans lequel il appuie l'article 1 de l'avant-projet de loi qui ferait du Québec un pays souverain. Le tout doit toutefois être assorti d'un projet de société.

Une des principales préoccupations du SFPQ – comme du SPGQ d'ailleurs – concerne l'intégration éventuelle des 40 000 fonctionnaires fédéraux dans la fonction publique québécoise advenant la souveraineté. Le gouvernement entreprend des démarches avec l'Alliance de la fonction publique du Canada pour s'entendre sur les modalités de l'intégration et le respect des conventions collectives

des fonctionnaires fédéraux. Le SFPQ et le SFGQ ont d'abord été tenus à l'écart de ces discussions, ce qui a suscité leur méfiance, avant de pouvoir être entendus. Danielle-Maude Gosselin prend position : « Nous ne pouvons accepter le fait que le gouvernement québécois garantisse des emplois aux fonctionnaires fédéraux et continue d'éliminer des postes dans sa propre organisation en raison des compressions budgétaires. » Pour elle, l'intégration ne doit pas se faire au détriment des fonctionnaires québécois ni créer deux classes de fonctionnaires, comme les conditions de travail des fédéraux sont souvent plus avantageuses. Le SFPQ et le SPGQ ne souhaitent pas non plus la réouverture de la *Loi sur la fonction publique* qui les désigne comme les seuls représentants des fonctionnaires et des professionnels du gouvernement du Québec.

En septembre, l'ancien président du SFPQ, Jean-Louis Harguindeguy, est pour sa part nommé porte-parole du « Non » dans la région de Québec afin de rallier le plus grand nombre possible de fonctionnaires à cette option.

Deux semaines avant le référendum, M^{me} Gosselin, qui se définit comme une souverainiste de longue date, fait paraître une lettre dans *Le Soleil* où elle s'adresse à la population à titre de présidente du SFPQ. Elle explique la position du syndicat en faveur de la souveraineté et soutient que cet appui n'est pas lié à un parti politique en particulier. Comme cela est spécifié dans le mémoire, elle précise que, pour le SFPQ, la souveraineté doit être assortie d'un « projet de société », tel qu'il l'a adopté au congrès de 1993 :

qui énumère les principales caractéristiques de la société que nous voulons redéfinir; respectueuse de ses travailleurs et travailleuses, généreuse pour les plus démunis, pacifique, ouverte sur le monde, respectueuse de ses minorités, sensible à la fragilité de l'environnement. Nous croyons aussi que l'État doit continuer de jouer son rôle de promoteur du développement, de réglementation, d'arbitre entre les groupes d'intérêt. Il doit aussi procéder à la redistribution de notre richesse collective pour une certaine justice sociale entre ses citoyens, entre les régions, s'assurer que le développement ne se fait pas en sacrifiant l'environnement, préserver nos patrimoines collectifs et assurer des services accessibles à toutes et à tous.

Elle sollicite aussi l'appui des femmes en général au projet souverainiste, car elle les sait plus réticentes « parce que vivant plus souvent près du seuil de la pauvreté, le pas nous coûte un peu plus ». M^{me} Gosselin les met plutôt en garde contre la réforme fédérale des

programmes sociaux de Lloyd Axworthy qui, à son avis, menace le filet social³¹⁷.

Malgré l'échéancier référendaire qui arrive à terme, le SFPQ ne délaisse pas son programme syndical pour autant. Danielle-Maude Gosselin promet ni plus ni moins que la guerre au gouvernement Parizeau sur la question de la décentralisation d'activités (comme l'entretien de routes et le contrôle des eaux de baignade) du Québec vers les municipalités. Le ministère des Affaires municipales, l'Union des municipalités du Québec et l'Union des municipalités régionales de comté s'entendent à ce sujet le 11 octobre. Pour le SFPQ, cette décentralisation compromet à moyen terme un grand nombre d'emplois de ses syndiqués³¹⁸. C'est pourquoi il promet de rester à l'affût dans les prochains mois.

La proposition patronale est finalement acceptée

Comme nous l'avons vu précédemment, l'hypothèse globale de règlement soumise par le Conseil du trésor avait d'abord été rejetée par le conseil de négociation du SFPQ. Ce dernier propose finalement aux membres de l'accepter. D'ici le 16 octobre, le syndicat consulte donc ses membres sur cette hypothèse globale de règlement. Ce revirement résulte du fait que le syndicat a obtenu des gains en ce qui concerne la sous-traitance. Ainsi, quand le gouvernement voudra aller en sous-traitance, il devra en informer le syndicat, par écrit, 30 jours à l'avance. Entre-temps, le SFPQ pourra faire l'exercice de comparer les coûts à l'interne et à l'externe. Selon Jean Laporte, porte-parole du SFPQ, « si nous parvenons à faire la démonstration aux contribuables que leur argent sera mieux utilisé si l'État décidait de faire appel à ses propres employés, le gouvernement serait fort mal perçu de dépenser des deniers publics au profit des entreprises privées ».

Comme le recommandait le conseil de négociation, les membres du SFPQ acceptent le projet de convention négociée avec le Conseil du trésor à 75 % (78 % chez les fonctionnaires et 68 % chez les ouvriers). Le vote a lieu entre le 2 et le 12 octobre. La proposition prévoit des augmentations salariales de 2 % (1 % le 1^{er} janvier 1997 et 1 % le 1^{er} janvier 1998), un montant forfaitaire de 0,5 % entre avril et juin 1996, l'abolition de la loi 102 en avril 1996, une bonification des régimes de retraite, la création de listes de rappel pour les occasionnels

et l'assurance que la décentralisation de responsabilités vers les municipalités ne causera pas de mises à pied importantes chez les travailleurs saisonniers³¹⁹.

La semaine de quatre jours

En janvier 1996, le ministère de l'Environnement et de la Faune propose à ses employés un programme pour une semaine de quatre jours avec perte de salaire. La présidente du SFPQ avance tout d'abord : « Nous ne sommes pas opposés au principe si c'est volontaire et si on assure le service continu. » À la fin du mois, le SFPQ se retire finalement du programme du ministère. Pour le syndicat, il réduit à la fois la paye et l'ancienneté de ses membres. De plus, la convention collective contient la notion de « service continu » qui permet aux employés de réduire leurs heures de travail contre une réduction de l'ancienneté³²⁰.

Le SFPQ paraphe finalement, en mai, une entente avec le Conseil du trésor. Les employés qui choisiront de réduire leur semaine de travail pour un temps déterminé continueront à accumuler des années de service tout en n'étant pas tenus de verser à la CARRA les cotisations et les contributions normalement exigibles (jusqu'à un maximum de 20 % du temps plein sur une base annuelle). C'est le gouvernement qui se chargera de combler l'écart. Le vice-président Gilles Lavoie soutient que « plusieurs de nos membres sont intéressés à réduire leur semaine de travail³²¹ ».

En juin, après une tournée de votes, les membres du SFPQ entérinent l'entente de principe sur l'aménagement du temps de travail : l'unité « fonctionnaires » a voté en faveur à 77 %, l'unité « ouvriers » contre dans une proportion de 58 %³²².

Lucien Bouchard et le déficit zéro

À la fin de janvier 1996, Lucien Bouchard remplace Jacques Parizeau, qui a démissionné au lendemain du référendum, à titre de premier ministre. Il forme son cabinet qui comprend Jacques Léonard, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique et président du Conseil du trésor. Cet ancien négociateur pour le gouvernement mettra l'accent sur la lutte au déficit au cours de son mandat et cela teintera les conditions des employés de l'État.

Durant les premières semaines de ce gouvernement, le nouveau projet de loi modifiant le régime d'assurance chômage du fédéral mobilise d'abord l'attention des membres du SFPQ, qui manifestent aux côtés des autres grandes centrales syndicales pour s'y opposer³²³.

Le Sommet socioéconomique de mars 1996

Afin d'obtenir un consensus le plus large possible sur les moyens à prendre pour redresser les finances publiques québécoises et relancer l'économie, le gouvernement Bouchard tient un sommet socioéconomique à Montréal du 18 au 20 mars 1996. Une pléiade de groupes de divers horizons y participe, notamment des syndicats, des associations patronales et des groupes communautaires. Tous se donnent rendez-vous à l'automne pour un second sommet.

Danielle-Maude Gosselin se retire

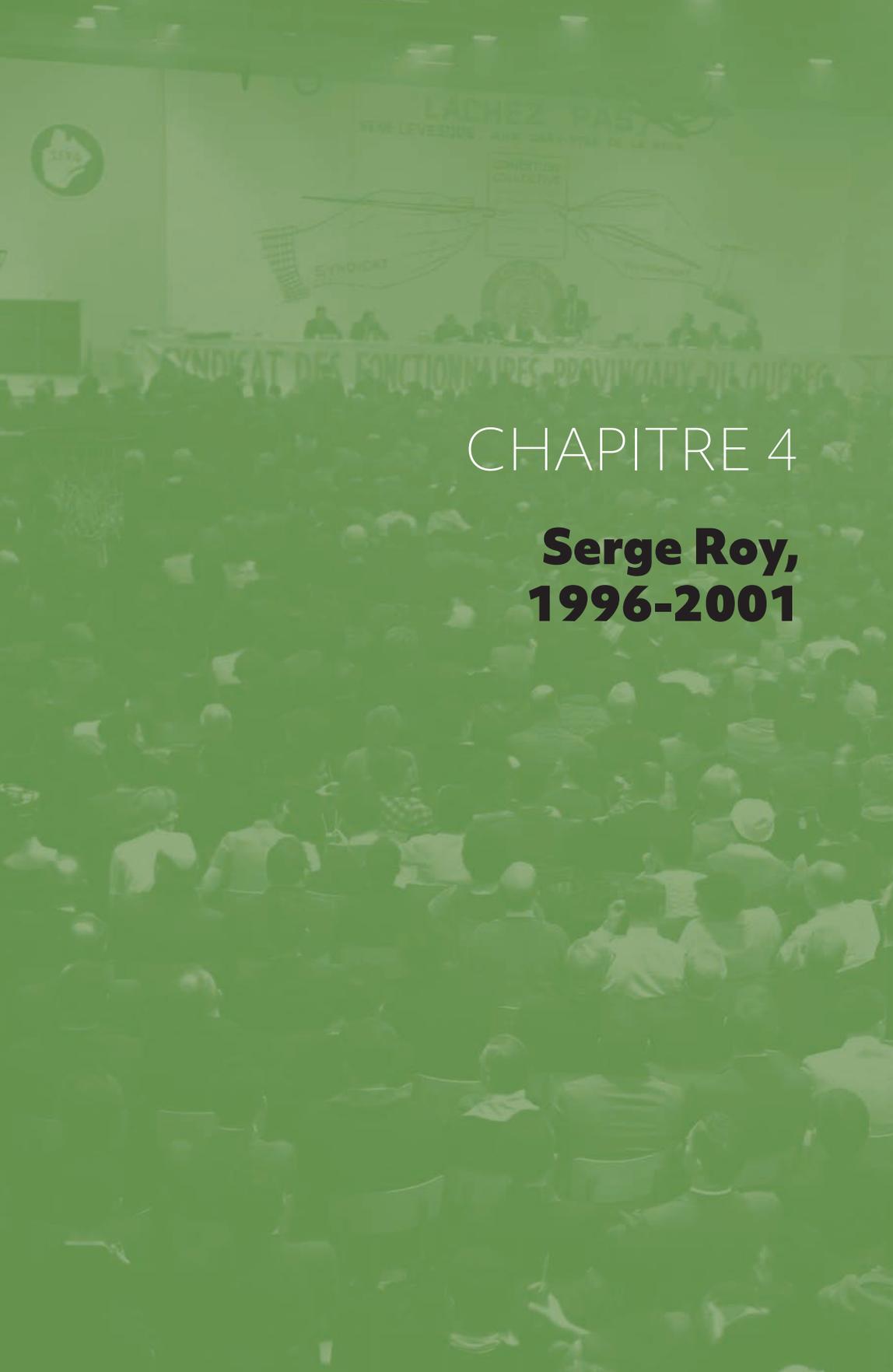
À l'interne, des élections sont prévues au prochain congrès. À la fin de l'échéance pour l'inscription des candidatures à la présidence, Serge Roy, alors vice-président, signale son intérêt pour le poste. Quelques jours avant le congrès de mai 1996, Danielle-Maude Gosselin cause toutefois la surprise en retirant sa candidature. Elle justifie son geste en affirmant qu'elle cherche à éviter au syndicat d'autres luttes internes. Éprouvée par les multiples batailles entre les deux factions à l'exécutif au cours de son mandat et une contestation de la réforme des structures du syndicat par certains membres, pour elle, l'heure est venue de resserrer les rangs³²⁴.

Première présidente de l'histoire du syndicat, Danielle-Maude Gosselin a le privilège de conclure une entente en 1994 sur le dossier de l'équité salariale, dont le principe figurait dans la convention collective de 1989 du SFPQ.

Elle pilote l'année suivante une réforme d'envergure des structures et des modes de fonctionnement du syndicat. Le nom de ce dernier change d'ailleurs à la même occasion : le Syndicat des

fonctionnaires provinciaux du Québec devient le Syndicat de la fonction publique du Québec.

Recours de plus en plus grand à la sous-traitance, sécurité d'emploi remise en question, gels des salaires, politiques néo-libérales, c'est sans surprise que l'écart de la rémunération globale entre les employés de l'État et l'ensemble des autres secteurs continue de se creuser. Le SFPQ continue de sensibiliser le gouvernement et le public sur ces situations inquiétantes.



CHAPITRE 4

**Serge Roy,
1996-2001**

Changement de garde au congrès

En mai 1996, le congrès accueille près de 800 membres au Peps de l'Université Laval. Quelques jours plus tôt, Danielle-Maude Gosselin avait causé un émoi en annonçant qu'elle retirait son nom de la liste des candidats pour le poste de présidente. Dans son discours d'ouverture, elle explique sa décision en affirmant qu'elle préfère laisser la voie libre à Serge Roy afin d'éviter toutes querelles internes. Elle appelle à la solidarité compte tenu des dossiers importants auxquels le syndicat doit s'attaquer dans les prochains mois, tel le renouvellement des conventions collectives, qui arriveront bientôt à terme. Seul candidat en lice, Serge Roy accède à la présidence du SFPQ. Ses premiers mots à ce titre sont pour réclamer de « souder nos forces au sein de l'organisation³²⁵ ».

Au poste de secrétaire générale, Joanne Barabé est réélue sans opposition et à la trésorerie, Marcel Ledoux, qui occupe cette fonction depuis 1974. Les syndiqués élisent six vice-présidents parmi 12 candidats : Gilles Lavoie (par acclamation), Jean Robert, Clément Daigle (par acclamation), Robert Lapierre, Nicole Boudreault et Lucie Martineau.

La mise en application de la réforme des structures syndicales, fortement contestée par les régions, et les orientations budgétaires sont aussi au menu du congrès. La décroissance des effectifs de l'État fait en sorte que les revenus du SFPQ ont beaucoup diminué. Le manque à gagner d'ici l'an 2000 est évalué à 6 millions de dollars.

Serge Roy

Après un certificat en administration à l'Université Laval, Serge Roy entre au SFPQ en 1967. Il y occupe les fonctions de délégué de département au ministère du Revenu, de vice-président et président de la section 137 de Revenu Québec, de directeur du Service de l'action politique, de représentant régional à Québec et de vice-président à l'exécutif national.

Il se présente à deux reprises (1979 et 1989) contre Jean-Louis Harguindeguy à la présidence, récoltant chaque fois près de 40 % des suffrages. Serge Roy devient finalement président du SFPQ de 1996 à 1999. Très engagé socialement, il a été membre du Mouvement de libération populaire de *Parti pris*, du Front de libération populaire, du Comité de l'Aire 10, du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, du Mouvement socialiste et de l'Union des forces progressistes.



Serge Roy est élu à la présidence du SFPQ en 1996.

Ces dossiers font partie des priorités auxquelles Serge Roy devra bientôt s'attaquer. Homme de gauche et militant syndical de longue date, il cherche avant tout à améliorer les conditions sociales de tous les citoyens. « Ce n'est pas vrai que nos façons de vivre doivent être essentiellement fondées sur la compétition, la concurrence absolue et sur l'individualisme à outrance », affirme-t-il. Le virage à droite que semble prendre le gouvernement de Lucien Bouchard l'inquiète. Pour M. Roy, le mouvement syndical ne doit pas « s'agenouiller devant les impératifs des financiers, des banquiers et des faiseurs de cotes financières ». Le nouveau président rend hommage à sa prédécesseure. Serge Roy affirme que « le syndicat sera aussi présent sur la place publique qu'il a été sous le règne de Danielle-Maude ». Il souhaite toutefois laisser plus de place aux autres membres de l'exécutif³²⁶.

Une entente de principe à la Sépaq

En juin 1996, la Sépaq et le SFPQ en arrivent à une entente de principe pour les 600 employés des réserves fauniques et pourvoiries. Le nouveau contrat de travail est d'une durée de neuf ans et prévoit la réduction de certains avantages financiers (comme les primes de soir et de fin de semaine). L'entente de principe est approuvée par 59,6 %. Or, la majorité requise par les statuts du SFPQ pour qu'un projet de renouvellement d'une convention collective soit entériné est de 60 %. Le syndicat et la Sépaq tentent de trouver une solution dans les semaines à venir³²⁷.

Les propos alarmistes du premier ministre Bouchard

Le 19 juin 1996, lors d'une conférence de presse, le journaliste Michel David demande au premier ministre s'il est possible qu'il rouvre les conventions collectives dans le secteur public pour atteindre ses objectifs budgétaires. Lucien Bouchard répond :

Les gens connaissent bien les situations budgétaires. Ils voient très bien que l'un des secteurs où l'État est fortement engagé dans des dépenses, c'est, bien sûr, du côté des coûts de main-d'œuvre et nous pensons que c'est un secteur où il faut regarder. Moi, je suis convaincu qu'on peut faire des choses de ce côté-là de façon consensuelle, pas forcément sur les niveaux de rémunération mais sur la réorganisation et le partage du travail. Il faudra faire ça avec nos partenaires. Par exemple, on a commencé à négocier des programmes de mise à la retraite assistée, des départs prématurés assistés. [...] Bien, ça suppose des réaménagements des conventions existantes et je suis convaincu qu'on peut le faire de façon consensuelle.

Pour le président du SFPQ, les propos de Lucien Bouchard sont « inutilement alarmistes ». Il doit donner le temps aux travaux en cours sur l'organisation du travail de faire leur œuvre. Le président du SFPQ croit que, « plutôt que de faire allusion à une solution éventuellement coercitive, le premier ministre devrait rapidement donner instruction à ses représentants d'accélérer les changements d'attitude nécessaires pour permettre une véritable remise en question des structures de travail³²⁸ ».

Où sont les jeunes?

Lors d'une conférence de presse qui se tient à l'approche de la fin de la session, le premier ministre fait part de sa préoccupation à l'égard de la faible présence des jeunes dans la fonction publique à la suite des processus d'attrition et de départ assisté. Il mentionne que seulement 3 % des fonctionnaires permanents seraient âgés de moins de 30 ans. M. Bouchard soulève le fait que « ça veut dire qu'il y a une brisure, là, une coupure, puis il y a le danger que notre fonction publique ne soit plus au diapason des techniques modernes, des valeurs modernes de gestion. [...] Il y a un enrichissement puis un renouvellement qui doit se faire et ça, c'est une préoccupation que nous avons aussi³²⁹ ». À son avis, des programmes pour les jeunes seront nécessaires à moyen terme.

Le SFPQ et le SPGQ reprennent cette idée à l'automne 1996 puisque le Conseil du trésor a dépassé son objectif de 2 500 départs assistés. Le 30 septembre, 2 537 employés de l'État partaient en effet à la retraite contre des indemnités et le paiement de leurs congés de maladie non utilisés. Sur ce nombre, 40 % sont des fonctionnaires, 27 % sont des professionnels et 16 %, des ouvriers. Le plus grand nombre de départs se trouve au ministère des Transports (355), suivi du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (166), de la Sécurité publique (162), des Ressources naturelles (152), de la Sécurité du revenu (134) et de l'Éducation (118).

Pour les présidents du SFPQ et du SPGQ, Serge Roy et Robert Caron, le Conseil du trésor devrait élaborer de nouvelles mesures de départ assisté en intégrant, cette fois, de jeunes fonctionnaires et professionnels. Contrairement à la situation actuelle où aucun des 2 537 départs à la retraite ne sera remplacé, les deux syndicats proposent que l'État embauche à l'avenir un jeune pour un certain nombre de départs³³⁰. Dans le cas contraire, les conséquences se feront rapidement sentir sur la qualité des services, croient-ils.

Un sommet automnal

En septembre 1996, des rumeurs commencent à circuler selon lesquelles le gouvernement allait bientôt réduire la semaine de travail de ses employés de 35 à 32 heures afin d'atteindre son objectif de compressions dans la masse salariale. Les syndicats soutiennent qu'il



Le SFPQ participe au Sommet socioéconomique en 1996.

n'a jamais été question que le gouvernement diminue unilatéralement la semaine de travail de ses employés. Le Conseil du trésor dément ces rumeurs. Il croit que les mesures actuelles de départs assistés et de réduction de la semaine de travail sur une base individuelle permettront de réduire les dépenses de main-d'œuvre de 100 millions de dollars.

Le 11 octobre, quelques semaines avant l'événement, le premier ministre Bouchard demande à la fonction publique de faire sa part afin de « rétablir l'ordre dans la maison du Québec » et laisse entendre qu'il y a quelque chose à envisager du côté du coût de la main-d'œuvre. Le SFPQ soutient au contraire que la fonction publique a déjà fait un effort considérable dans la réduction des dépenses tout en maintenant un service de qualité : deux prolongations de convention collective, des gels salariaux, une réduction de la masse salariale de 1993 à 1995. Le syndicat invite plutôt le gouvernement à faire « preuve d'imagination » afin de trouver d'autres façons d'augmenter les revenus.

Le second sommet a lieu du 30 octobre au 1^{er} novembre. Les syndicats consentent à ce que le déficit québécois soit réduit d'ici l'an 2000 et que la semaine de travail passe de 44 à 40 heures, en

échange de quoi le gouvernement s'engage entre autres à revoir la fiscalité, à stimuler l'emploi, à abaisser le taux de chômage et à mettre sur pied un fonds spécial de lutte à la pauvreté.

Le Secrétariat des syndicats de la fonction publique du Québec, qui représente 60 000 employés des ministères et organismes, commence à s'interroger sur l'objectif même d'élimination du déficit du Québec d'ici l'an 2000. À son avis, cela entraînera une diminution importante des dépenses gouvernementales et affectera forcément les services aux citoyens et les conditions de travail des employés. Au terme du sommet, les centrales syndicales et le Secrétariat des syndicats de la fonction publique du Québec apposent leur signature au bas de la Déclaration pour l'emploi, mais c'est une signature pour le moins mitigée. Serge Roy, président du SFPQ et porte-parole du secrétariat, affirme que les syndicats de la fonction publique ont failli quitter le sommet à la suite de trois groupes communautaires, déçus que la clause d'appauvrissement zéro ne soit pas retenue³³¹. M. Roy demande enfin au gouvernement de retarder son objectif d'élimination du déficit de quelques années.

Deux semaines seulement après ce sommet, le 13 novembre, le gouvernement fait une proposition aux organisations syndicales. Il offre aux employés qui accepteront de réduire leur semaine de travail de 35 à 32 heures, à partir du 1^{er} janvier 1997, un congé de cotisation au régime de retraite pour compenser la perte salariale causée par la diminution des heures. Les surplus des régimes de retraite de 1,5 milliard seront mis à contribution. Cette réduction des coûts de main-d'œuvre lui permettra d'économiser 3 milliards dès l'année suivante et, à plus long terme, d'équilibrer le budget d'ici l'an 2000. De plus, il soutient que ces mesures d'aménagement du temps de travail permettent de protéger le plus grand nombre d'emplois possible dans le secteur public.

Pour Jacques Léonard, la réduction de la semaine de travail sera une mesure permanente. Les deux parties devront donc s'entendre sur les conditions de travail des employés de l'État à la fin des conventions collectives le 30 juin 1998. Le Conseil du trésor invite les syndicats à commencer au plus tôt des « discussions accélérées » afin de convenir, d'ici le 6 décembre, de mécanismes d'aménagement, de partage ou de réduction du temps de travail et de s'entendre sur les adaptations nécessaires aux conventions collectives.

Or, la CEQ, la CSN, la FAS, la FIIQ, la FTQ, le SFPQ et SPGQ rejettent à tour de rôle l'hypothèse de travail du gouvernement. Cette proposition est tout simplement « inacceptable » pour Serge Roy.

À son avis, « même si la réserve des régimes de retraite est élevée, il n'est pas équitable que l'effort des travailleurs du secteur public soit de cet ordre. On ne veut pas créer de précédent ». Les syndicats entendent consulter leurs membres pour décider de la suite. En même temps, le président du Conseil du trésor Léonard leur signifie que la marge de manœuvre du gouvernement est fort mince.

À l'unanimité, l'Assemblée nationale appuie une motion, le 19 novembre 1996, pour exiger du gouvernement qu'il respecte sa signature apposée aux conventions collectives des employés de l'État. En conférence de presse, le même jour, M. Bouchard dit quelques mots sur les employés de l'État :

Le Québec a une fonction publique et parapublique, des employés, des infirmières, des cadres compétents, dévoués, travaillants. Il n'y a donc rien d'exagéré dans les hausses de salaire limitées qui leur ont été consenties l'an dernier et qui leur seront versées. Avec cette proposition, avec l'entente que nous souhaitons, les employés de l'État auront l'occasion de préserver leurs acquis et d'obtenir plus de temps libre, tout en rendant service à la société québécoise qui, j'en suis sûr, s'en souviendra longtemps³³².

Toujours le 19, le bureau de coordination nationale du SFPQ, après une réunion extraordinaire à Québec, se dissocie de l'atteinte du déficit zéro en 2000. Il rejette également la proposition gouvernementale de réduction du temps de travail « éventuellement compensée par une diminution des cotisations aux régimes de retraite ».

Pour les syndicats des secteurs public et parapublic, hormis la FTQ qui en a décidé autrement, il n'est pas encore temps d'aller chercher un mandat de grève. Entre-temps, à l'Assemblée nationale, l'opposition libérale demande que les syndicats puissent s'exprimer sur le sujet devant une commission parlementaire. Le premier ministre rétorque que « la place pour faire une négociation, c'est à une table de négociations ».

Le 23 novembre, entre 10 000 et 15 000 membres de la CSN, de la CEQ, de la FTQ, de la FIIQ, du SFPQ et du SPGQ de même que quelques centaines d'étudiants manifestent devant le Centre des congrès de Québec où se tient le congrès national du Parti québécois³³³. À l'intérieur, les négociations du gouvernement avec le secteur public sont l'objet de discussions animées de la part des délégués péquistes qui finissent par laisser au gouvernement toute initiative sur la question.

Une semaine plus tard, le 29 novembre, centrales (CEQ, CSN et FTQ) et syndicats (FIIQ, SFPQ et SPGQ) se rencontrent à Montréal et rejettent la proposition gouvernementale. Ils entendent consulter leurs membres afin d'obtenir des mandats de grève. Pour eux, le gouvernement devrait tout simplement retirer sa proposition.

De son côté, le premier ministre Bouchard insiste et demande aux syndicats de commencer à négocier sur la base de cette proposition car il n'y en aura pas d'autres. Il est cependant ouvert à considérer avec attention les conditions de travail des employés à la fin des conventions collectives actuelles. Le premier ministre signifie par ailleurs qu'il souhaite rencontrer les présidents des six syndicats pour dénouer l'impasse³³⁴.

Les syndicats rencontrent effectivement, le 9 décembre, le premier ministre ainsi que les ministres Jacques Léonard, Bernard Landry, Pauline Marois et Jean Rochon, pour signifier dans un premier temps leur refus de négocier sur la base de cette proposition gouvernementale. Dans un deuxième temps, ils font une contre-offre au gouvernement. Les syndicats proposent que les éventuels surplus des régimes de retraite soient utilisés pour financer les retraites et les départs assistés de 40 000 à 60 000 employés de l'État d'ici l'an 2000. Ils demandent également qu'un forum de discussion sur l'emploi, les revenus de l'État et le prochain budget gouvernemental soit mis sur pied.

Pour le président du Conseil du trésor, cette contre-offre est « un pas dans la bonne direction », mais le temps presse car il souhaite absolument boucler le budget d'ici le 31 mars. Pour ce faire, le gouvernement a impérativement besoin de 300 millions d'ici là. Une réduction de la semaine de travail pour les quelque 400 000 employés de l'État à partir du 1^{er} janvier lui permet de respecter l'échéance visée, contrairement à la contre-offre syndicale. Le gouvernement est toutefois en faveur de la création d'un forum.

Le 11 décembre, le gouvernement présente à son tour une contre-proposition alors qu'en même temps les syndicats se tournent vers leurs membres afin d'obtenir des mandats de débrayage. Cette contre-proposition reprend en partie celle qui a été présentée deux jours plus tôt par la partie syndicale, à savoir que les surplus actuariels des régimes de retraite « constatés conjointement » serviront à financer les départs volontaires ou à la retraite, sans remplacement, de 15 000 employés de l'État au plus tard le 1^{er} juillet 1997. Un montant équivalent sera versé par le gouvernement. Le tout devra prévoir des

mesures assurant la qualité du travail et des services et ne devra pas altérer l'intégrité des régimes de retraite.

En échange, les syndicats devront accepter, d'ici le 15 décembre, une réduction de la masse salariale de 100 millions pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 1997. Pour les employés de l'État, celle-ci pourra se traduire par une journée sans solde. Pour le premier ministre Bouchard, la proposition syndicale présentée le 9 décembre était intéressante parce qu'elle est récurrente en ce qui concerne les coûts de main-d'œuvre. Enfin, le gouvernement est prêt à accorder un délai pour en arriver à une entente négociée, si les syndicats conviennent de ce qui précède par lettres d'entente.

Au terme de leur rencontre avec le Conseil du trésor, cinq syndicats sur six (la CSN souhaite poursuivre sa réflexion) acceptent de soumettre la contre-proposition gouvernementale à leurs instances. Alors que la Fédération des affaires sociales, affiliée à la CSN, recommande à ses membres de rejeter cette proposition, les quatre autres fédérations de la CSN, la CEQ, la FIIQ, la FTQ, le SPGQ et SFPQ se montrent favorables. Le SFPQ présente positivement la proposition à ses membres, qu'il consulte du 17 au 19 décembre³³⁵.

Le 19 décembre, le premier ministre rappelle en conférence de presse que tous devront faire preuve de solidarité, tant les députés, les médecins, les juges que les policiers de la Sûreté du Québec. Pour lui, « il n'est pas vrai qu'on va taxer tout le monde au Québec pour permettre à ceux qui travaillent au sein de l'État ou en périphérie de ne pas être affectés par la crise de redressement et d'effort collectif que nous avons à faire ».

Le lendemain, le SFPQ annonce, à l'issue d'assemblées de ses membres, que la proposition du gouvernement pour la mise en place d'un programme de départ volontaire a été acceptée à 73 %. Le président du SFPQ prend toutefois soin de mentionner que cela ne veut pas dire qu'il adhère aux politiques néo-libérales du gouvernement pour autant³³⁶.

La Loi sur l'équité salariale est adoptée

Outre les négociations, la fin de l'année est marquée par l'adoption, le 21 novembre, d'une loi importante : la *Loi sur l'équité salariale*. Elle vise « un salaire égal pour un travail équivalent³³⁷ ». Dorénavant, les entreprises privées ou publiques de dix employés et plus devront

comblent les écarts salariaux entre les hommes et les femmes qui occupent des emplois de même nature. Pour Serge Roy, l'équité salariale figure parmi les grands enjeux de cette période. Le Comité national des femmes s'est montré très dynamique dans ce dossier depuis les années 1980. Il a aussi œuvré dans le domaine du harcèlement. Le syndicat adopte donc la même année une politique pour contrer le harcèlement sexuel et la violence en milieu syndical.

15 000 départs

En décembre 1996, le gouvernement et les syndicats se sont entendus pour utiliser les surplus des caisses de retraite afin de favoriser le départ de 15 000 employés – pour une économie de 800 millions – et pour récupérer 100 millions avant mars 1997. En janvier 1997, les discussions s'engagent pour mettre en branle le programme de départs assistés d'ici le 1^{er} juillet³³⁸.

Comme il avait également été convenu, un forum prébudgétaire a lieu en février aux Hautes Études commerciales (HEC) de Montréal pour discuter du redressement des finances publiques, de main-d'œuvre et de fiscalité. Présidé par Bernard Landry, ministre des Finances, le forum réunit la CSN, la CEQ, la FIIQ, la FTQ, le SFPQ et le SPGQ, trois associations patronales ainsi que des économistes de divers horizons³³⁹.

Dans la proposition qu'il dépose le 18 février, le gouvernement Bouchard annonce que, pour bonifier les conditions de retraite de ses employés qui travaillent à la santé et à l'éducation, leurs conventions collectives devront être rouvertes. Pour les syndicats, il n'a pas été question, lors des échanges avec le gouvernement, de réouverture des conventions collectives. Même s'ils ne sont pas concernés, les membres du SFPQ sont « solidaires » des employés des réseaux de la santé et de l'éducation et s'opposent à toute réouverture des conventions.

La CEQ, la FIIQ, la FTQ, le SFPQ et le SPGQ déposent, le 27 février, une contre-proposition (la CSN a présenté une proposition de son côté). S'ils se montrent une fois de plus fermes quant à leurs conventions collectives, ils souhaitent bonifier les conditions d'accès à la retraite des employés de l'État. Les syndicats proposent donc de rendre admissibles, sans réduction actuarielle, tous les salariés de plus de 60 ans, peu importe le nombre d'années de cotisation

au RREGOP; sans réduction salariale, tous ceux qui ont atteint au moins 55 ans et dont le total de l'âge et des années de cotisation au RREGOP s'élève à 80; et un forfaitaire de 2 500 \$ par année pour les employés de l'État qui ont entre 55 et 65 ans, mais qui n'ont pas atteint toutes les années nécessaires pour bénéficier d'une pleine prestation de retraite³⁴⁰.

Comme une loi spéciale est dans l'air, au Parti québécois, certains ont l'impression de revivre le même scénario que lors des négociations de 1982, d'autant qu'à l'époque Lucien Bouchard représentait le gouvernement Lévesque à la table des négociations. C'est le cas de François Gendron³⁴¹. Ils ne souhaitent pas que l'on en arrive à une telle situation.

Or, les choses ne semblent pas vouloir s'arranger. Le 5 mars, moins de 48 heures avant la date butoir du 7 mars, le gouvernement présente une offre finale aux six syndicats représentant les 400 000 employés de l'État. Il souhaite toujours réaliser des économies récurrentes de 800 millions par l'abolition de 15 000 postes (7 325 dans le secteur de la santé, 5 000 dans celui de l'éducation et 2 675 dans la fonction publique) et propose divers aménagements aux régimes de retraite pour y parvenir³⁴².

Les six syndicats la rejettent aussitôt, car il leur apparaît inacceptable que les conventions collectives soient rouvertes. Ils prévoient tous de rencontrer leurs délégués dans les jours à venir. Entre-temps, chacune des deux parties fait paraître une pleine page résumant sa position dans plusieurs journaux.

Comme nous l'avons déjà mentionné, de nombreux députés et ministres péquistes veulent absolument éviter que le scénario de 1982 se reproduise. Après un caucus fort mouvementé, ils conviennent que la proposition gouvernementale comportait certains irritants et invitent les syndicats à rencontrer le premier ministre pour parler d'assouplissements, même si la date butoir des négociations est dépassée.

Après plusieurs heures de discussions au bureau montréalais du premier ministre Bouchard, les deux parties conviennent de s'accorder encore du temps pour en arriver à une solution négociée. Alors que le premier ministre reste vague sur la réouverture des conventions collectives des employés de l'État, il affirme du même souffle que l'entente signée le 19 permet des réaménagements. Les syndicats n'en démordent pas de leur côté, ils veulent bien encore négocier, mais seulement si les discussions demeurent dans le cadre des conventions.

Le 21 mars, en séance exceptionnelle à l'Assemblée nationale, le premier ministre Bouchard est chaudement applaudi par les députés péquistes. Pour lui, il s'agit de « la journée du consensus québécois; c'est la journée de l'harmonie et de la solidarité ». Le gouvernement Bouchard s'est alors entendu avec la plupart des syndicats du secteur public. Cette entente concerne le report des augmentations salariales (26,8 millions) et de la monnayabilité des journées de maladie non utilisées (16,2 millions), le gel de l'avancement d'échelon en 1997-1998 (21,9 millions), la réduction de l'assurance salaire de 10 % au cours de la première année d'invalidité (7,4 millions) et diverses autres mesures récurrentes (50 millions). Elle comprend aussi la bonification des régimes de retraite pour les cotisants aux RREGOP, au Régime de retraite des enseignants (RRE) et au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) avec un facteur 80 (âge et années de service additionnés, sans réduction actuarielle), un critère de retraite à 60 ans sans réduction de la rente et un critère de retraite à 50 ans avec réduction³⁴³.

Les représentants syndicaux ne sont pas aussi enthousiastes et affirment qu'ils ont eu l'impression de négocier avec un couteau sur la gorge. Pour eux, ils ont tenté d'éviter le pire pour leurs membres. Serge Roy s'est élevé contre les objectifs exclusivement financiers du gouvernement et qualifie l'entente de « décote sociale ».

En conférence de presse le même jour, le premier ministre affirme : « Dans le cas des salariés de l'État, il y a eu des aménagements extrêmement imaginatifs et très élaborés qui ont été conçus pour leur permettre de garder leur emploi, de garder leur sécurité d'emploi, de garder leur salaire, de garder les hausses de salaire qui sont prévues, de maintenir le régime de retraite et de permettre à des gens [...] qui veulent prendre leur retraite de le faire volontairement, en profitant d'une retraite qui est généreuse³⁴⁴. »

La négociation a encore une fois été difficile. Les syndicats ont dû adopter une attitude défensive face au gouvernement. Les six grandes organisations syndicales ont toutefois fait montre d'une excellente entente entre elles tout au long des négociations.

Départs volontaires

En avril 1997, les syndicats signent une entente pour créer le Programme de départs volontaires. Au cours des semaines avant la date limite du 1^{er} juillet, des milliers de personnes s'informent du

programme temporaire de départs volontaires. Lucien Bouchard affirme en juin 1997 que « le programme des départs volontaires à la retraite, réalisé grâce au concours et à la contribution financière des syndicats du secteur public, dépasse ce que nous avons fixé, après les négociations de mars, qui était à 15 000 abolitions de postes. En date d'hier, 16 640 départs étaient confirmés et des demandes supplémentaires sont toujours en traitement, ce qui pourrait porter ce total à plus de 20 000 départs ». Il rappelle qu'au-delà de la cible des 15 000 départs les postes seront remplacés, ce qui permettra un rajeunissement de la fonction publique³⁴⁵.

Quelques semaines plus tard, le ministre Léonard annonce qu'il ne remplacera pas, les fonctionnaires qui ont pris leur retraite. Cette décision inquiète le SFPQ. Pour le syndicat, ces départs auront forcément des conséquences sur la charge de travail des employés qui restent et sur la qualité des services publics. Le président Roy rappelle le départ volontaire de plus de 3 600 fonctionnaires, 1 000 de plus que l'objectif gouvernemental. En conséquence, il demande qu'au moins 1 000 nouveaux fonctionnaires soient embauchés³⁴⁶.

En octobre, le président du Conseil du trésor, Jacques Léonard, demande aux ministères et organismes un effort supplémentaire de 21 millions de dollars d'ici la fin de l'année, à réaliser à partir de l'ensemble de leurs activités. Le SFPQ affirme pour sa part qu'il n'a même pas encore eu le temps d'évaluer les conséquences du départ récent de 3 787 employés, dont 2 160 de ses membres. « C'est le découragement total dans les bureaux du gouvernement », laisse tomber Serge Roy.

Le nombre de départs visé dans la fonction publique a bien été atteint, mais, comme plusieurs comptaient parmi les plus faibles salariés, les sommes économisées ne sont pas celles que l'on avait espérées (152 millions au lieu de 173 millions). Toutefois, si l'on regarde le portrait global, les 32 000 départs au total ont permis d'atteindre l'objectif de 800 millions de dollars. Pour le SFPQ, le gouvernement Bouchard devra donc trouver cet argent ailleurs.

Le sort des « faux occasionnels »

Régulariser la situation des occasionnels apparaît comme une priorité pour le SFPQ³⁴⁷. Les « faux occasionnels » augmentent rapidement dans la fonction publique. Le SFPQ évalue à un peu plus de 40 % le

nombre de ses membres qui sont à statut précaire. Cela représente 17 670 syndiqués, dont 1 390 occupent les mêmes fonctions pour le même employeur depuis plus de trois ans. Seulement au ministère de l'Emploi et de la Sécurité, le nombre d'occasionnels de plus d'un an de service est passé de 522 en 1991 à 1 806 en 1997.

Le SFPQ se tourne vers le Conseil du trésor pour qu'il tienne des concours réservés afin de donner la possibilité aux occasionnels qui comptent plus de trois ans de service d'accéder à un poste permanent.

Entre-temps, des employés occasionnels éprouvent le besoin de se syndiquer. C'est le cas de la vingtaine d'employés occasionnels des restaurants de l'Assemblée nationale, devenus membres du SFPQ³⁴⁸.

Des demandes salariales pour rattraper le retard

En janvier 1998, à six mois de l'échéance des conventions collectives du secteur public, le 30 juin, syndicats et Conseil du trésor préparent le terrain. La CSN, la CEQ, la FIIQ, la FTQ, le SFPQ et le SPGQ espèrent aller chercher des augmentations de salaire. De son côté, le gouvernement soutient qu'il ne dispose d'aucune marge de manœuvre, d'autant qu'il vient de réduire la masse salariale par un programme de mise à la retraite³⁴⁹.

En avril, le ministre d'État de l'Économie et des Finances, Bernard Landry, tient des propos qui font bondir les chefs syndicaux. Il a laissé tomber que les employés de l'État sont adéquatement payés, alors que les hauts fonctionnaires et les dirigeants d'organismes devraient voir leur salaire augmenter. Le président Roy invite « cet espèce d'aristocrate pompeux » à consulter le plus récent rapport de l'Institut de recherche et d'information qui indique que les employés de l'État ont des salaires inférieurs de 5 % par rapport à l'ensemble des travailleurs québécois. Dans le cas des employés de soutien et des techniciens du secteur public, les retards sont même de l'ordre de 7 % à 8 %.

Le SFPQ dépose ses demandes le 1^{er} mai, dont des augmentations de 16 % (6 % la première année et 5 % les deux autres). Il veut par là combler l'écart qui sépare les employés de l'État de l'ensemble des travailleurs québécois. Selon le président du SFPQ, le gouvernement a désormais les moyens d'augmenter le salaire de ses employés. Pour leur part, la CSN, la CEQ et la FTQ demandent 11,5 % sur trois ans³⁵⁰.

Le Conseil du trésor estime les demandes salariales du SFPQ à 489,4 millions de dollars en augmentation de la masse salariale. Un représentant du Conseil est sans équivoque : « Comme notre patron [Jacques Léonard] l'a dit, il est clair que ce sont des demandes extrêmement importantes par rapport à notre capacité de payer³⁵¹. »

Des situations préoccupantes en matière de main-d'œuvre

D'abord, en matière de sous-traitance, le SFPQ soutient que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité utilise le Fonds régional d'aide à l'innovation et à l'expérimentation pour y recourir. Un arbitre le confirme à l'été 1998. Le SFPQ s'inquiète également de la multiplication de sociétés étatiques hors des cadres de la fonction publique, telles qu'Investissement Québec. Celles-ci sont susceptibles d'échapper à la *Loi sur la fonction publique* et aux contrôles du Vérificateur général.

De plus, le SFPQ continue d'attirer l'attention sur la situation des « faux occasionnels ». Dans un mémoire présenté à la Commission de l'administration publique, il soutient que « les emplois occasionnels, découlant par définition d'un besoin ponctuel, ont tendance à se convertir en emplois stables, mais cependant, sans le statut ».

Dans ses efforts d'atteindre le déficit zéro, le gouvernement cherche à réduire sa main-d'œuvre. Il en résulte une diminution du personnel permanent, mais, en contrepartie, une augmentation des employés précaires. Les chiffres sont évocateurs. Environ 13 000 employés de la fonction publique sont occasionnels et, de ce nombre, 63,4 % sont des femmes. Leur âge moyen est de 37 ans. Selon le Conseil du trésor, sur ces 13 000 personnes, il y aurait 3 000 « faux occasionnels » dans la fonction publique en 1998. Pour le SFPQ, en pourvoyant des postes permanents par de « faux occasionnels », le Conseil du trésor détourne délibérément la *Loi sur la fonction publique*³⁵². Le président Roy lance ainsi : « Nous ne recherchons pas une croissance du nombre d'emplois, mais que l'on maintienne ceux qui restent. » Le SFPQ demande enfin l'intervention d'un arbitre sur la question des listes de rappel. Il n'est pas du même avis que le Conseil du trésor sur la qualification des personnes qui doivent y figurer³⁵³.

Les négociations suspendues le temps des élections québécoises

Même si les négociations sont suspendues le temps de la campagne électorale, le SFPQ ne demeure pas inactif pour autant. Quelques jours avant le déclenchement des élections, il fait le bilan des derniers gouvernements libéraux et péquistes en ce qui a trait à la fonction publique. Le SFPQ avance des chiffres probants sur la réduction de la main-d'œuvre. Par exemple, le ministère des Transports a vu ses effectifs diminuer de 39,3 %. Pour le syndicat, les conséquences de ces multiples réductions de personnel commencent à se faire sentir.

En 1994, la présidente du Conseil du trésor, Monique Gagnon-Tremblay, avait participé à un débat sur l'avenir de la fonction publique. Quatre ans plus tard, le SFPQ et le SPGQ souhaitent renouveler l'expérience avec des représentants du Parti québécois et du Parti libéral afin qu'ils puissent s'exprimer sur leur programme respectif. Le président du Conseil du trésor, Jacques Léonard, décline toutefois l'invitation. En début de campagne, plus précisément le 5 novembre 1998, il s'engage par ailleurs à accorder la permanence aux 2 000 « faux occasionnels » ayant accumulé cinq ans de service³⁵⁴. Le premier ministre, Lucien Bouchard, affirme même pendant le débat des chefs : « Le problème des faux occasionnels, c'est réglé, on ne parle plus de ça. »

Cette campagne est aussi marquée par les déclarations du chef de l'Action démocratique du Québec (ADQ), Mario Dumont, qui croit notamment que le Québec possède une « technocratie qui n'entretient souvent aucun lien avec la population » ainsi qu'un trop grand nombre d'« usines à papier ». Il propose d'abolir une soixantaine de ministères et organismes et de réduire la bureaucratie de 25 %.

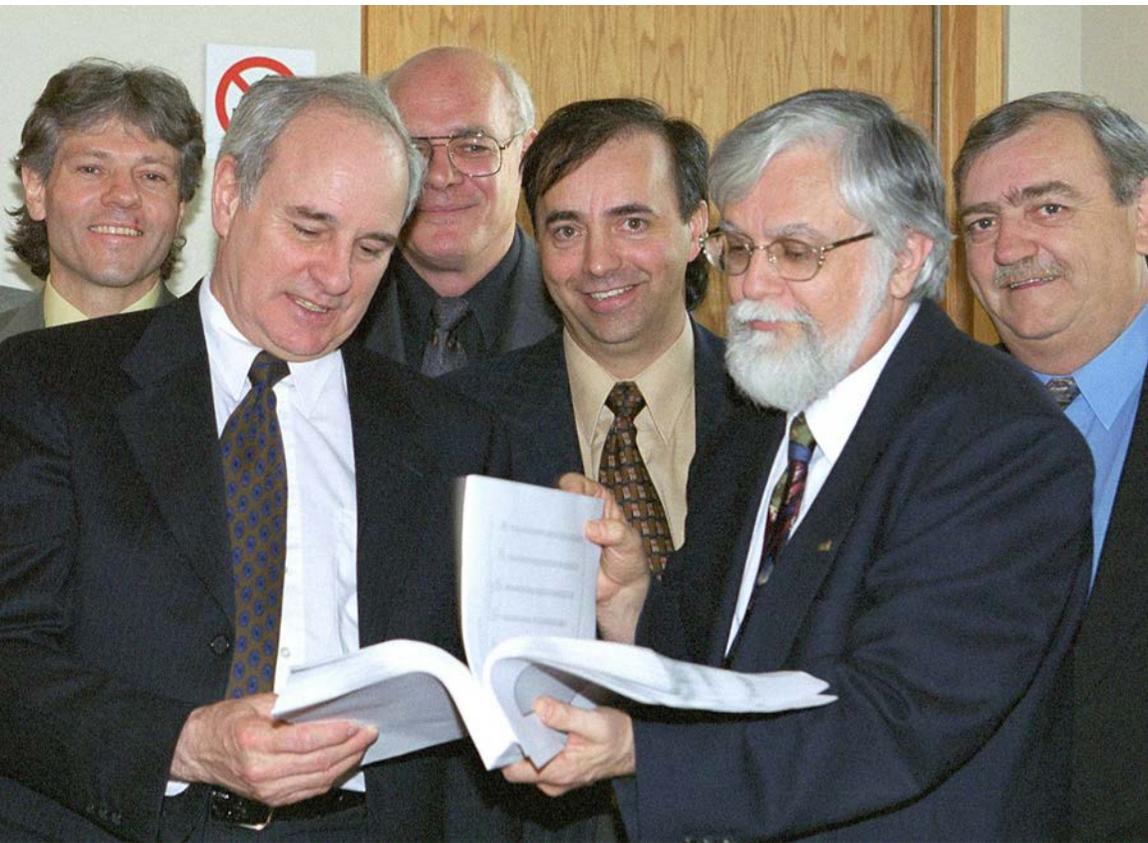
Du côté des libéraux, Margaret Delisle tient des propos similaires à deux reprises durant cette campagne. D'abord, à son avis, s'il était porté au pouvoir, le gouvernement libéral se dirige « vers une grande bataille avec les syndicats » de la fonction publique puis, à la radio, elle utilise les termes de « pousseurs de crayons » pour parler des fonctionnaires du ministère des Services gouvernementaux. Une centaine de syndiqués vont manifester devant son bureau de comté, où ils laissent un bouquet de crayons gonflables.

Afin de lutter contre ces préjugés, que rectifie chaque fois le SFPQ, qui perdurent à l'égard des fonctionnaires et sensibiliser

la population sur leurs conditions de travail, un certain nombre de syndiqués font enfin la tournée des centres commerciaux de la région de Québec à la veille de la journée électorale.

Après 10 ans, une véritable négociation s'impose !

Les négociations du secteur public, suspendues pendant la campagne électorale, la formation du nouveau gouvernement et les fêtes de fin d'année³⁵⁵, reprennent à la mi-janvier 1999. Ces rencontres, qualifiées « d'exploratoires », sont très attendues par les syndicats. Pour eux, il s'agit d'une première vraie négociation des conventions collectives du secteur public en dix ans. Au cours de cette période, « les négociations collectives ont été suspendues par des prolongements des conventions collectives existantes ou ont été conclues par des lois spéciales même en l'absence de conflit de travail³⁵⁶ ».



En 1999, le SFPQ négocie une nouvelle convention collective.

Le SFPQ présente ses demandes au printemps 1998 qui consistent principalement en des augmentations de salaire de 16 % en trois ans et un règlement du dossier des occasionnels. La CSN, la CEQ et la FTQ, qui se sont regroupées pour leurs demandes salariales, veulent pour leur part des augmentations salariales de 11,5 %³⁵⁷.

Le 10 mars, le président du Conseil du trésor, Jacques Léonard, dévoile son offre au trio CSN-CEQ-FTQ : des augmentations de 5 % en trois ans (1 % en 1999, 2 % en 2000 et 2 % en 2001). Le front commun syndical rejette presque immédiatement cette offre. De son côté, le président du SFPQ réagit et qualifie l'offre patronale, très éloignée de ses propres demandes d'augmentation de 16 % en trois ans, d'« insultante³⁵⁸ ». Le syndicat a l'intention d'organiser une manifestation pendant son congrès qui a lieu à Québec la semaine suivante.

Une force en mouvement : le congrès de 1999

Du 16 au 20 mars, le SFPQ est donc réuni en congrès. Dans le contexte des négociations en cours avec le gouvernement, les délégués y abordent des thèmes tels que l'avenir de la fonction publique et l'état du syndicalisme québécois. À l'ouverture du congrès, le président Roy est réaliste : « Aucun investissement n'est prévu pour la fonction publique au cours des prochaines années, et la modernisation de la fonction publique n'est pas accompagnée d'investissements. » À son avis, la remise en question du rôle de l'État a commencé à avoir des conséquences à moyen terme sur la qualité des services publics. Pour Serge Roy, les syndicats doivent faire front commun. « Lorsque nous défendons nos emplois, nous défendons aussi une manière de voir l'organisation de la société dans laquelle nous vivons », croit-il.

Serge Roy se présente à la présidence pour un deuxième mandat. Il affronte Yves Carrier à ce poste. Les six vice-présidents sortants – Denise Boileau, Gilles Chevalier, Gilles Lavoie, Lucie Martineau, Jean Robert et Richard Thibaudeau – se représentent. Ils affrontent Gaétan Girard, Jules Morin, Guy Parenteau et Céline P. Pelletier.

Le président du SFPQ est réélu par une seule voix : 232 pour Serge Roy; 231 pour Yves Carrier. Les résultats sont aussi serrés pour d'autres postes de l'exécutif. Joanne Barabé, secrétaire générale sortante associée à l'équipe Roy, l'a emporté par seulement quatre voix sur Lise Dionne. À la trésorerie, Michel Roy, de l'équipe Carrier, a défait

Danielle Girard, la trésorière sortante, par deux voix. Pour les six postes de vice-président, les 800 délégués ont choisi cinq personnes de l'équipe Carrier. Au terme des élections, le président Serge Roy se retrouve désormais en situation minoritaire à l'exécutif³⁵⁹.

Baisses d'impôts des contribuables contre demandes syndicales

Sitôt le congrès terminé, les dirigeants du syndicat reprennent le travail et retournent négocier avec le gouvernement. En conférence de presse le 28 avril, le premier ministre Bouchard rappelle ses deux priorités : maintenir un budget équilibré et réduire le fardeau fiscal. Il évalue les demandes syndicales à plus de six milliards en salaires contre des offres gouvernementales de 1,2 milliard. À son avis, s'il acquiesçait à ces demandes, cela entraînerait « un défoncement général de toute la situation financière du Québec ».

Quelques jours plus tard, il martèle à nouveau son message. Le Québec est parvenu, grâce à un effort collectif, à se sortir d'une spirale d'endettement et présente désormais un budget équilibré, une première en 40 ans. Il souligne en particulier la contribution des employés de l'État qui ont participé « à un vaste programme de départs à la retraite. Ces départs ont créé des difficultés d'organisation du travail, c'est indubitable, mais ils ont permis aussi l'embauche de 9 000 jeunes enseignants et ont réduit ou éliminé la précarité d'emploi de 14 500 autres employés de l'État ».

Le président du Conseil du trésor a proposé en mars des augmentations salariales de 5 %, en trois ans, aux employés de l'État. Cette offre permet au gouvernement non seulement de maintenir le déficit zéro, mais de réduire les impôts et de financer les programmes. Les demandes syndicales impliquent des sommes conséquentes qui contraindraient le gouvernement à renoncer à ses objectifs, en plus de compromettre les efforts déployés par l'ensemble des Québécois depuis quatre ans. Le premier ministre Bouchard s'adresse

Aux employés de l'État en général, je voudrais dire aujourd'hui que nous abordons la négociation collective avec un esprit ouvert et avec bonne foi, avec la reconnaissance que certaines des demandes sont justifiées et légitimes, mais aussi avec la responsabilité de vivre selon nos moyens et d'agir dans l'intérêt du Québec tout entier. Nous entendons maintenir avec eux un

dialogue respectueux, réaliste et équitable. Cela signifie que les négociations qui s'ouvrent ne pourront en aucun cas déboucher sur un retour des déficits, un retour des compressions, une hausse des impôts ou un abandon des réductions d'impôt déjà promises³⁶⁰.

À la fin de mai, après 24 rencontres avec le Conseil du trésor au cours des 12 derniers mois, le SFPQ quitte la table des négociations. Le 31 mai, il demande l'intervention d'un médiateur.

Le président du Conseil du trésor propose de son côté d'instaurer la gestion par résultats ainsi que des primes au rendement dans le secteur public. Pour le SFPQ et le SPGQ, c'est la vision même du rôle de l'État qui est en jeu. Pour le président Roy, ces primes « s'appuient sur des valeurs de compétition entre les individus et les groupes au lieu de favoriser la coopération ». Il croit que la gestion par résultats « s'inscrit dans une vision strictement économique et comptable du rôle de l'État ».

Plus largement, Lucien Bouchard avait abordé ce changement de paradigme lors du sommet de mars 1996. Pour lui, « le rôle premier de l'État consiste surtout à créer, par diverses politiques, un environnement favorable à l'entrepreneuriat, à la créativité, à l'innovation et à l'emploi³⁶¹ ». L'introduction du principe de la compétition est un premier pas au Québec vers l'adoption de la nouvelle gestion publique, qui est en train de gagner les autres États occidentaux. L'adoption de la *Loi sur l'administration publique*, en mai 2000, viendra confirmer ce virage vers les modes de gestion de l'entreprise privée.

Au printemps 1996, une commission parlementaire mène des travaux sur le nouveau cadre de gestion de la fonction publique que le gouvernement Bouchard souhaite mettre en place. Le SFPQ y présente un mémoire dans lequel il fait part de « ses inquiétudes et son scepticisme » quant à l'implantation du concept de gestion axée sur les résultats. Pour Serge Roy, « la qualité du service n'est pas toujours quantifiable et, dans certains cas, la quantifier, c'est réduire les services à la population ». Le SFPQ craint également que les indicateurs de performance et les primes au rendement que le gouvernement souhaite mettre en place ramènent l'arbitraire au sein de l'administration publique³⁶².

Les discussions achoppent notamment sur le recours de plus en plus grand à la sous-traitance, à l'augmentation du nombre de « faux occasionnels », les listes de rappel pour les occasionnels et

la nouvelle classification – qui ferait passer le nombre de classes de 324 à 110 – que le Conseil du trésor veut impérativement adopter. Pour le SFPQ, le Conseil du trésor risque de décider unilatéralement « le type de tâches qui seront confiées à nos membres, de même que leur cheminement de carrière et leur rémunération ».

Affirmant qu'« il n'y avait aucune volonté d'ouverture » de la part du Conseil du trésor, le SFPQ met un terme à la médiation, qui devait préalablement prendre fin le 14 août. Depuis, les discussions sont interrompues. Pour le SFPQ, l'union des syndicats du secteur public apparaît comme la seule voie possible pour s'opposer à l'État-employeur. Le 19 août, le front commun CSN-CEQ-FTQ considère formellement la question d'inclure la FIIQ, le SFPQ et le SPGQ dans ses négociations avec le Conseil du trésor³⁶³.

Du 20 septembre au 7 octobre, le SFPQ consulte ses membres sur son plan d'action qui prévoit – et cela n'est « pas de gaieté de cœur » précise Serge Roy – le recours à la grève et d'harmoniser ses revendications salariales à celles du front commun CSN-CEQ-FTQ³⁶⁴ – c'est-à-dire les abaisser de 16 % à 11,5 %.

À l'issue de la tournée de vote, les membres du SFPQ rejettent le recours à la grève dans une proportion de 60 %. Les dirigeants expliquent ce refus par l'issue de la grève des infirmières qui aurait « fortement ébranlé » les membres du SFPQ. C'est le retour aux tables de négociation et le temps presse, le gouvernement veut des règlements négociés avant le 31 décembre³⁶⁵.

Le 5 novembre, 3 000 membres du SFPQ et du SPGQ et 200 membres du front commun manifestent devant le parlement à Québec sur l'heure du midi. « On n'a peut-être pas eu nos mandats [de grève], mais nous ne baisserons pas les bras », soutient Serge Roy. Ils souhaitent rappeler que le président du Conseil du trésor, Jacques Léonard, n'a pas encore rempli sa promesse électorale quant au règlement de la situation des 2000 « faux occasionnels ».

Le 10 novembre, les discussions reprennent entre le Conseil du trésor et le SFPQ. À la fin du mois, le SFPQ déploie l'opération casinos à Montréal, Pointe-au-Pic et Hull, où des membres bloquent ou compliquent l'accès aux casinos. Michel Sawyer, président du SFPQ pour la région de Montréal, affirme à cette occasion : « On a dit non à la grève générale, mais on n'a pas dit oui à n'importe quoi. » Réjean Beaulieu, président du SFPQ pour les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Chibougamau, Charlevoix et Haute-Côte-Nord,

avance quant à lui que, « pour se permettre d'aller au casino, il faut avoir un peu de superflu. Or, nous n'en avons plus ». Le syndicat en profite pour rappeler qu'en dix ans le gel salarial avec lequel vivent ses membres a diminué leur pouvoir d'achat de près de 20 %³⁶⁶.

Le 22 décembre, après 18 mois de négociation, une entente de principe est enfin conclue entre le gouvernement et les syndicats du secteur public. La nouvelle convention collective prévoit des augmentations de 9 % sur trois ans. Elle sera en vigueur jusqu'au 30 juin 2002. De plus, le SFPQ et le SGPQ, tout en obtenant des bonifications au régime de retraite, se sont entendus sur les questions de la classification, de la sous-traitance et des 2000 « faux occasionnels ». Ceux-ci verront leur dossier être évalué avant de pouvoir obtenir des emplois permanents. Pour les quelque 10 000 autres occasionnels, des concours réservés leur permettront d'avoir accès à des emplois permanents³⁶⁷. Pour Serge Roy, le SFPQ est parvenu à sauver les meubles lors de cette négociation ardue face à un gouvernement qui a adopté une attitude d'entreprise.

La création du Comité national des jeunes

En février 2000, le SFPQ est convié au Sommet de la jeunesse qui se déroule à Québec. Le président Roy écrit au premier ministre Bouchard pour décliner l'invitation. Il a toujours en tête l'expérience vécue au sommet de 1996 et ne souhaite pas participer à un événement dont les conclusions sont écrites d'avance organisé par « un gouvernement qui met de l'avant des politiques de désengagement de l'État ». Entre-temps, le syndicat souhaite augmenter la visibilité des jeunes dans la fonction publique, leur donner une voix et mieux promouvoir leurs intérêts. Il crée le Comité national pour les jeunes à cette fin en 1999³⁶⁸.

Les occasionnels et les concours réservés

Comme nous venons de le voir, le Conseil du trésor et le SFPQ se sont entendus en décembre 1999 pour régler la question des 2000 « faux occasionnels » qui ont occupé le même poste pendant 55 mois au cours des cinq dernières années. Ceux-ci pourront passer des concours les menant directement à une permanence. Environ 5 000 autres occasionnels, qui ont passé 12 des 15 derniers mois au service

du gouvernement, auront accès à des concours réservés les amenant sur des listes d'emplois permanents et occasionnels. Or, 5 000 autres personnes ne possèdent pas cette année de service continu. Au SFPQ, cela représente 2 000 membres, dont 1 126 sont des jeunes de moins de 35 ans³⁶⁹. Ils pourront participer à des concours ouverts au public. Le Conseil permanent de la jeunesse et l'Association des jeunes de la fonction publique voudraient qu'ils aient aussi accès aux concours réservés. Ils reçoivent l'appui du SFPQ. Le gouvernement refuse de revoir l'entente de principe pour leur accorder cet accès. La convention collective est signée le 6 avril 2000³⁷⁰.

Sous-traitance à Emploi-Québec

Le rapport d'un groupe de travail, publié en décembre 1999, soulève l'inquiétude au SFPQ. Il recommande que les organismes externes jouent un rôle plus important à Emploi-Québec. Pour Jacques Bouchard, du SFPQ, « il y a danger que les groupes et organismes externes définissent les besoins de la clientèle en fonction des services qu'ils veulent assumer et des prix qui sont jugés rentables ». Le syndicat demande un moratoire sur l'octroi de contrats à des organismes externes en attendant de pouvoir discuter de la question avec le Conseil du trésor.

Des manifestations sont organisées par le SFPQ devant des bureaux d'Emploi-Québec et devant le Palais des congrès, où les militants péquistes sont réunis en congrès. La ministre du Travail, Diane Lemieux, soutient que, dans le cas d'Emploi-Québec, son gouvernement se tourne vers la sous-traitance seulement quand les fonctionnaires ne peuvent offrir les services³⁷¹.

La secrétaire générale quitte son poste

Comme dans tous organismes, associations, syndicats et même partis politiques, diverses tendances sont présentes au sein du SFPQ depuis sa création : des militants plus à gauche, soucieux de défendre des enjeux sociaux, d'autres plus corporatistes, préoccupés par la défense de ses membres. Dans des contextes de grands changements, comme c'est le cas durant cette période de remise en question du rôle de l'État, ces tendances s'affrontent. En octobre

2000, la secrétaire générale, Joanne Barabé, décide de quitter son poste. Comme elle était associée au président Serge Roy, déjà minoritaire à l'exécutif, son départ est significatif³⁷². Celui-ci ne songe cependant pas à quitter son poste pour l'instant.

Le président Roy démissionne

En février, le président du SFPQ, Serge Roy, démissionne. Réélu en 1999, il ne terminera donc pas son second mandat. Outre des problèmes internes, deux raisons principales sont invoquées. Tout d'abord, il mentionne « l'accumulation de divergences profondes » avec la majorité des membres de l'exécutif. Aussi, face au courant néolibéral, prônant un désengagement de l'État et une réduction des dépenses publiques, qui se fait de plus en plus fort alors que les syndicats n'ont plus l'influence qu'ils avaient jadis, M. Roy juge primordial que les syndiqués s'allient entre eux. Pour lui, « le syndicalisme indépendant a fait son temps. Il faut arrêter de se complaire dans l'isolement ». M. Roy n'a jamais caché ses affinités avec la CSN. Il s'était opposé à la désaffiliation au début des années 1970. Il aurait souhaité que le syndicat entame une réflexion au sujet de la réaffiliation, ce que le reste de l'exécutif refusait³⁷³. D'ici l'élection d'un nouveau président au cours d'un conseil syndical les 5 et 6 avril, Gaétan Girard, premier vice-président, assure l'intérim.

Des partenaires actifs

Pendant ce temps, bien des dossiers sont en cours. Le gouvernement de Bernard Landry a succédé à Lucien Bouchard. Lors de son discours d'assermentation, Bernard Landry précise que la modernisation de la gestion publique fera partie des priorités de son gouvernement. Le premier ministre en profite pour insister sur l'excellence et la compétence de la fonction publique québécoise. Sylvain Simard est nommé ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique et président du Conseil du trésor en mars 2001. Le ministre Simard annonce que le gouvernement va dépenser 20 millions d'ici 2004 dans une campagne de rajeunissement de la fonction publique. Cette politique se poursuit sous le ministère de Joseph Facal. Il dévoile ainsi, en septembre 2002, un plan d'action sur le rajeunissement. Au cours des trois années suivantes, les ministères

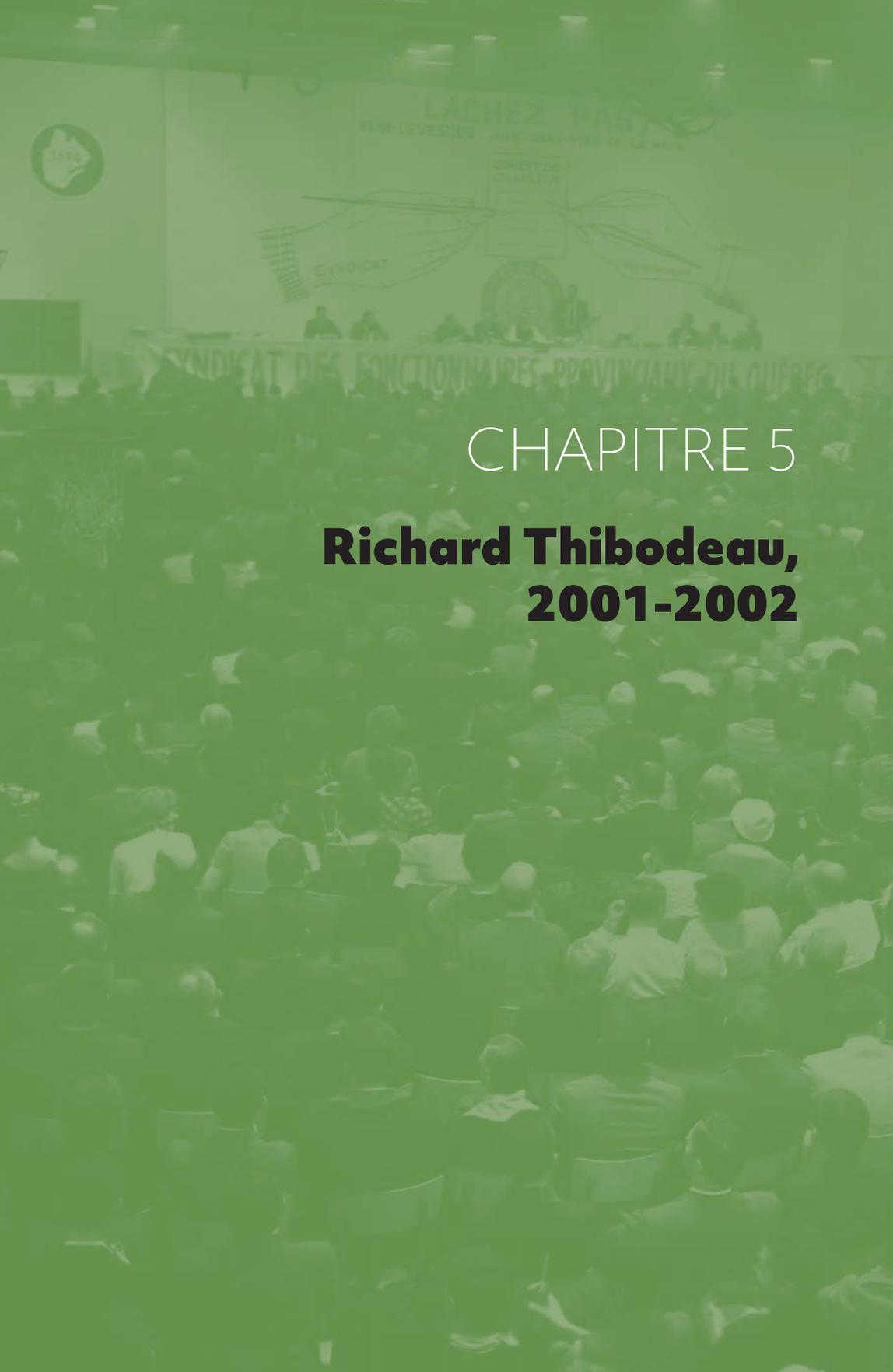
et organismes gouvernementaux devront recruter des personnes de moins de 35 ans dans une proportion de 65 % et 75 %.

La modernisation passe aussi par l'instauration d'une gestion axée sur les résultats. Or, le SFPQ et le SPGQ se disent tenus à l'écart de l'important processus de transformation de l'organisation du travail de la part de certains ministères et organismes. Virage vers une gestion axée sur les résultats, autoroute de l'information, gestion intégrée des ressources (GIREs), qu'est-ce que cela va représenter quotidiennement comme changements pour les milliers de fonctionnaires et ouvriers? Pour l'instant, ce n'est pas encore clair. Dans le cas du GIREs, Gilles Lavoie, vice-président du SFPQ, affirme : « On a l'impression que le gouvernement considère ses 3000 informaticiens comme des deux de pique dans cet important projet – dont les coûts sont évalués à 100 millions – en confiant sa bonne marche à l'entreprise privée. »

Gilles Lavoie soutient également : « Nous tenons à être des partenaires actifs. C'est bien beau de nous informer, mais il faut aussi que les autorités consultent leur monde. » À son avis, les employés de la fonction publique sont ouverts à un meilleur fonctionnement de l'appareil gouvernemental, il suffit de leur expliquer les changements plutôt que de dire qu'ils font preuve de résistance³⁷⁴.

Sous la présidence de Serge Roy, la *Loi sur l'équité salariale*, qui vise « un salaire égal pour un travail équivalent », est enfin adoptée. Une autre question importante qui trouve sa conclusion durant cette période, celle des 2 000 « faux occasionnels » membres du SFPQ. Ceux qui ont occupé le même poste pendant 55 mois au cours des cinq dernières années pourront désormais passer des concours les menant directement à une permanence.

Ces années sont aussi marquées par les efforts d'assainissement des finances publiques qui suivent le Sommet socioéconomique de 1996. Le premier ministre Bouchard demande à la fonction publique de faire sa part. Les membres du SFPQ participent à l'exercice de départ volontaire de 15 000 employés de l'État. Mais, rapidement, le syndicat se questionne sur l'objectif même d'élimination du déficit d'ici l'an 2000. Il s'interroge aussi sur la pertinence et les conséquences des nouvelles méthodes de gestion, axée sur les résultats, sur les services publics.



CHAPITRE 5

**Richard Thibodeau,
2001-2002**

Un nouveau président

Pour succéder à Serge Roy à la présidence du SFPQ, deux candidats se présentent : Richard Thibaudeau et Jean-Charles Morin. Richard Thibaudeau a été représentant régional de Québec (1983 à 1994) avant d'occuper un poste de vice-président à partir de 1997. En 2001, il est vice-président au Service de la négociation. Jean-Charles Morin a pour sa part été représentant régional de Québec, puis vice-président (1983 à 1991). M. Morin est alors conseiller syndical au Service de la négociation.

C'est finalement Richard Thibaudeau qui est élu par les délégués³⁷⁵. Le SFPQ compte 46 800 membres. Peu après la démission de Serge Roy, il avait dit : « Nous allons continuer à soutenir des causes sociales. Par contre, ça ne sera pas la priorité du syndicat. La défense des intérêts des membres sera toujours notre mission première. » C'est ce qu'il entend faire comme président, il s'agit véritablement de « sa clé un », confiera-t-il plus tard³⁷⁶.

Il s'attaque d'abord à la sous-traitance, car il a remarqué que l'État délègue de plus en plus une partie de ses missions au privé même si des balises ont été fixées dans les conventions collectives pour en limiter le recours. Il en veut pour preuve le ministère des Transports, qui a confié l'entretien de routes aux municipalités et entreprises privées, et le ministère de la Solidarité sociale, qui a créé les Carrefours jeunesse-emploi, organismes externes venant dédoubler le travail fait dans les centres locaux d'emploi. Alors que le Sommet des Amériques bat son plein, le nouveau président veut être proactif dans cet important dossier au cours des prochains mois.

M. Thibodeau portera aussi attention à la révision de la classification – le Conseil du trésor souhaite réduire le nombre de classes d'emplois de 342 à une centaine – qui a commencé. Il suit également de près les concours réservés, dont les résultats seront connus à la fin d'avril pour 12 000 occasionnels³⁷⁷.

À l'interne, il doit s'occuper de plusieurs problèmes résultants du changement de cap du syndicat, après l'ère Harguindeguy et la réforme de ses structures. Le départ de Serge Roy a accentué les frictions entre les tendances du SFPQ. En novembre, 11 dirigeants du SFPQ sont destitués temporairement après avoir participé à une rencontre avec la CSN quelques semaines plus tôt pour parler de réaffiliation.

Richard Thibodeau

Après des études en administration, Richard Thibodeau fait son entrée au SFPQ en 1977 à titre de militant. À partir de 1983, il y occupe plusieurs postes, dont représentant régional de la région de Québec, conseiller au Service des sociétés autonomes et président de 2001 à 2002. Il redevient vice-président au congrès de 2002. M. Thibodeau fait partie de l'exécutif du SFPQ jusqu'à sa retraite en 2007. Le syndicat va lui confier quelques mandats de travailleur autonome par la suite. M. Thibodeau est en outre très engagé dans le milieu sportif à Québec.



**Richard Thibodeau
est président du SFPQ
de 2001 à 2002.**

L'article 45 du Code du travail

Les syndicats le craignaient depuis un moment déjà, à la suite des démarches entreprises par l'ancienne ministre du Travail, Diane

Lemieux, en 1999. Le nouveau ministre d'État au Travail, à l'Emploi et à la Solidarité sociale, Jean Rochon, dépose la *Loi modifiant le Code du travail* (projet de loi 31) à l'Assemblée nationale au printemps 2001. Elle propose des amendements à l'article 45, qui obligeait jusque-là le transfert des conventions collectives en cas de sous-traitance. Dorénavant, un sous-traitant pourra renégocier les conditions de travail 12 mois après l'octroi d'un contrat, sans attendre la date d'échéance préalable de la convention collective.

Les syndicats craignent que la réforme de l'article 45 vienne réduire la protection dont les travailleurs syndiqués bénéficiaient jusqu'à ce jour grâce au *Code du travail*³⁷⁸. À la mi-juin, Richard Thibaudeau du SFPQ, Marc Laviolette de la CSN, François Vaudreuil de la CSD, Monique Richard de la CSQ et Jennie Skene de la FIIQ ont tout de même tenu à réclamer publiquement le retrait des amendements à l'article 45 pour une dernière fois. La loi est malgré tout adoptée le 21 juin. Le nouveau *Code du travail* crée en outre la Commission des relations du travail.

Recruter une nouvelle génération de fonctionnaires

Le gouvernement de Bernard Landry s'inquiète de voir un désintérêt de la fonction publique auprès de la jeune génération. Les chiffres témoignent du fait que la moyenne d'âge des fonctionnaires a augmenté. En 2000, elle est de 44 ans. Cela est sans compter que le gouvernement évalue que 42 % des fonctionnaires permanents prendront leur retraite au cours des dix prochaines années.

Pour pallier une éventuelle pénurie de main-d'œuvre, le gouvernement péquiste consacre 6 millions de dollars dans une campagne de recrutement en juin 2001. Sylvain Simard, ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique, cherche à pourvoir 1 500 postes permanents et 5 000 postes occasionnels. De plus, dès l'an prochain, plus de stages en cours d'étude seront offerts : 1 200 au lieu de 940³⁷⁹.

Pour Guy Parenteau, vice-président aux communications, à la formation et à la recherche au SFPQ, l'embauche de 6 500 employés est une bonne nouvelle. Il déplore toutefois que 77 % d'entre eux soient occasionnels. Il préconise des postes permanents et souhaite s'entendre avec le Conseil du trésor sur le nombre nécessaire.

Le chapitre 9 de la *Loi sur l'équité salariale*

En décembre 2000, la Commission de l'équité salariale estimait que la démarche de relativité salariale du Conseil du trésor était conforme à la *Loi sur l'équité salariale*. Elle proposait quelques corrections sur la façon d'estimer les écarts salariaux entre les catégories d'emploi à prédominance féminine et masculine. En février 2001, le SFPQ s'adresse à la Cour supérieure pour faire invalider cette décision. Lucie Martineau, vice-présidente, affirme qu'« il y a des lacunes non seulement dans l'évaluation des écarts, mais dans l'ensemble de la démarche. C'est l'outil utilisé par le Conseil du trésor qui est biaisé³⁸⁰ ».

De plus, le chapitre 9 de la *Loi sur l'équité salariale* est contesté par la CSD, la CSN, le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), représenté par la CSQ, et le SFPQ. Ce chapitre permet à un employeur qui a réalisé une démarche d'équité ou de relativité salariale avant l'adoption de la loi, il y a quatre ans, de tout simplement présenter son programme pour qu'il soit approuvé par la Commission d'équité salariale.

C'est le cas du gouvernement du Québec qui soutient avoir déjà fait des travaux de relativité salariale. Pour le SFPQ et les autres syndicats, l'État ne peut pas s'auto-exclure. De plus, pour eux le chapitre 9 ne respecte pas la *Charte canadienne des droits et des libertés* et la *Charte des droits et libertés de la personne*. Les syndicats font enfin remarquer que, selon la loi, les employés ne peuvent appeler d'une décision de la Commission de l'équité salariale devant le Tribunal du travail, alors que c'est tout à fait possible pour les employeurs. Les syndicats portent donc 140 recours contre le chapitre 9 de la *Loi sur l'équité salariale* devant la Cour supérieure. Celle-ci a mandaté la juge Carole Julien pour les entendre³⁸¹.

Des travaux d'équité salariale à compléter

Le gouvernement et l'Intersyndicale (qui regroupe la CSN, la CSQ, la FIIQ, la FTQ et le SFPQ) sont engagés dans une démarche d'équité salariale afin de mettre un terme à la discrimination salariale qui touche des milliers de femmes – techniciennes, employées de bureau, professionnelles – qui travaillent dans le secteur public. Dans les faits, cela signifie la mise en branle d'un vaste processus de comparaison des catégories d'emplois féminines et masculines et des salaires

qui leur sont rattachés. En avril 2001, le gouvernement propose à l'Intersyndicale la formation de deux comités. L'un se concentrera sur le plan d'évaluation des emplois et le second, sur le mode d'estimation des écarts salariaux.

Selon la loi, toutes les démarches doivent être terminées avant le 21 novembre 2001. Les travaux d'équité salariale constituent, selon les mots de l'Intersyndicale, « une tâche colossale ». Il semble de plus en plus irréaliste de les finir dans le délai imparti. Cependant, comme les travaux sont déjà bien engagés, l'Intersyndicale demande une rencontre avec le président du Conseil du trésor, Sylvain Simard, le 19 octobre, pour poursuivre la démarche au-delà du 21 novembre³⁸². Au SFPQ, Lucie Martineau est partie prenante des travaux d'équité salariale.

Les 125 employées du Mont-Sainte-Anne

Toujours dans le dossier de l'équité salariale, comme nous venons de le voir, avant le 21 novembre 2001, toutes les entreprises québécoises de dix employés et plus ont l'obligation de commencer à revoir leurs salaires pour se conformer à la loi. Dix jours plus tôt, le propriétaire de la station de ski Mont-Sainte-Anne, Resorts of the Rockies, une entreprise albertaine, a choisi de céder en sous-traitance son service de restauration au Groupe Compass.

Le 11 décembre, lors d'une assemblée organisée par le SFPQ, les 125 employées du service de restauration ont pris de cours leur syndicat et ont voté à 75 % en faveur du transfert des activités. Le SFPQ a donc dû signer l'entente finale de cession à Compass. De plus, le syndicat s'est engagé à ne pas s'adresser à la Commission de l'équité salariale. Malgré tout, le président Thibaudeau s'inquiète que d'autres organismes usent du même stratagème pour se soustraire de l'équité salariale.

Ce transfert faisait en sorte que le calcul de l'équité salariale était à recommencer. Au départ, leurs tâches étaient comparées à celles des autres employés. Après l'entente, elles se comparent à des employés qui effectuent des tâches de restauration, surtout des femmes, qui touchent un salaire plus faible³⁸³. Ainsi, au lieu des augmentations de 30 % à 47 % prévues par l'équité salariale, les 125 employées se voient offrir une augmentation de 5 % à 10 % par le sous-traitant.

À la fin de janvier 2002, une ancienne employée de la station de ski porte plainte à la Commission de l'équité salariale. Elle soutient que Resorts of the Rockies a cédé ses activités de restauration en sous-traitance pour ne pas avoir à se soumettre à la loi et que « plusieurs d'entre elles ne pouvaient pas rester longtemps sans revenus avec un employeur qui les menaçait de recourir à la faillite si elles persistaient ». Comme la plupart de ces employées n'étaient pas admissibles au chômage, elles ont eu peur et préféré renoncer à l'équité salariale plutôt que de tout perdre. Le directeur des ressources humaines du Mont-Sainte-Anne, Louis Brouard, affirme que « la loi ne devrait pas avoir pour effet d'empêcher un employeur de gérer son entreprise dans son intérêt³⁸⁴ ». Or, aucun employeur, fut-il en graves problèmes financiers, ne peut se soustraire à la *Loi sur l'équité salariale*.

Les conventions collectives sont prolongées d'une année

En février 2002, les négociateurs du Conseil du trésor et des membres de l'Intersyndicale (hormis les enseignants) ont fort à faire pour parachever les travaux de l'équité salariale. Par ailleurs, les conventions collectives des 425 000 employés des secteurs public et parapublic arrivent à échéance le 30 juin 2003. Les négociateurs du Conseil du trésor et des syndicats, dont le SFPQ, étudient la possibilité de les prolonger d'un an afin de se concentrer sur la question de l'équité³⁸⁵.

Le Conseil du trésor ne propose d'abord qu'une augmentation salariale de 1,5 % à partir du 1^{er} avril 2003 alors que les syndicats espéraient une hausse de 2,5 % à partir du 1^{er} janvier³⁸⁶. Les membres de l'Intersyndicale sont donc déçus de l'offre. Le porte-parole du SFPQ, Stéphane Caron, signale que, « pour le Syndicat de la fonction publique du Québec, c'est très loin de nos attentes ». Cette première offre patronale d'augmentation salariale est rejetée par les six syndicats du secteur public (CSN, CSQ, FIIQ, FTQ, SFPQ et SPGQ). Ils décident de ne pas présenter de contre-proposition au gouvernement.

Le président Thibaudeau, qui possède une vaste expérience en négociation, envoie une lettre au nouveau président du Conseil du trésor, Joseph Facal, nommé en janvier 2002. Il lui demande d'intervenir car, « lors d'échanges avec vos représentants, les membres de l'Intersyndicale ont clairement indiqué les balises qui nous permettraient de présenter votre proposition à nos membres. Nous constatons que

le représentant du Conseil du trésor, Marcel Gilbert, n'a pas en main les mandats qui lui permettraient de conclure positivement le dossier de la prolongation des conventions collectives ».

Les discussions ont repris dans les heures suivantes. M. Gilbert et les représentants des syndicats se rencontrent aux bureaux du Conseil du trésor à Montréal. Le négociateur du gouvernement est en mesure de soumettre une nouvelle proposition dès la semaine suivante.

Le gouvernement et les syndicats du secteur public en arrivent finalement à une entente sur le prolongement des conventions collectives d'une année. Les employés de l'État auront droit à une augmentation salariale de 2 % dès le 1^{er} janvier 2003. Le Conseil du trésor ne disposant que d'une faible possibilité d'action pour l'année budgétaire 2002-2003, les syndiqués ne commenceront à la recevoir qu'à partir du 1^{er} avril 2003. Pour compenser les trois premiers mois de l'année, un montant forfaitaire sera versé en avril.

Une fois que les instances syndicales (il reste encore certains fils à attacher avec les enseignants) auront entériné cette entente, le gouvernement et l'Intersyndicale pourront se consacrer entièrement au règlement des travaux sur l'équité salariale, qui doivent être terminés d'ici la fin de juin³⁸⁷.

Revaloriser l'engagement syndical : le congrès de 2002

À l'époque, le congrès se tient de façon triennale. Au cours de celui de 2002, Richard Thibodeau affirme souhaiter une revalorisation de l'engagement syndical des membres. De plus, la plateforme *Pour une fonction publique forte et démocratique*, fruit d'une consultation des membres et d'un colloque, est présentée. Elle porte essentiellement sur la santé au travail des membres du SFPQ. Le syndicat a fait faire des études qui ont démontré « que plus du tiers des membres [...] interrogés se disent émotionnellement vidés, épuisés et frustrés par leur travail, avec un stress croissant face au contact direct avec la clientèle ». La surcharge, conséquence des nombreuses compressions d'effectifs, et l'accélération du rythme de travail, inhérente à la nouvelle gestion par résultats, auraient entraîné une hausse du nombre de congés de maladie pour un problème de santé mentale dans les ministères et organismes gouvernementaux. Or, selon Gilles Chevalier, vice-président du Service de santé et de sécurité au travail et des avantages sociaux, le gouvernement conteste la « forte

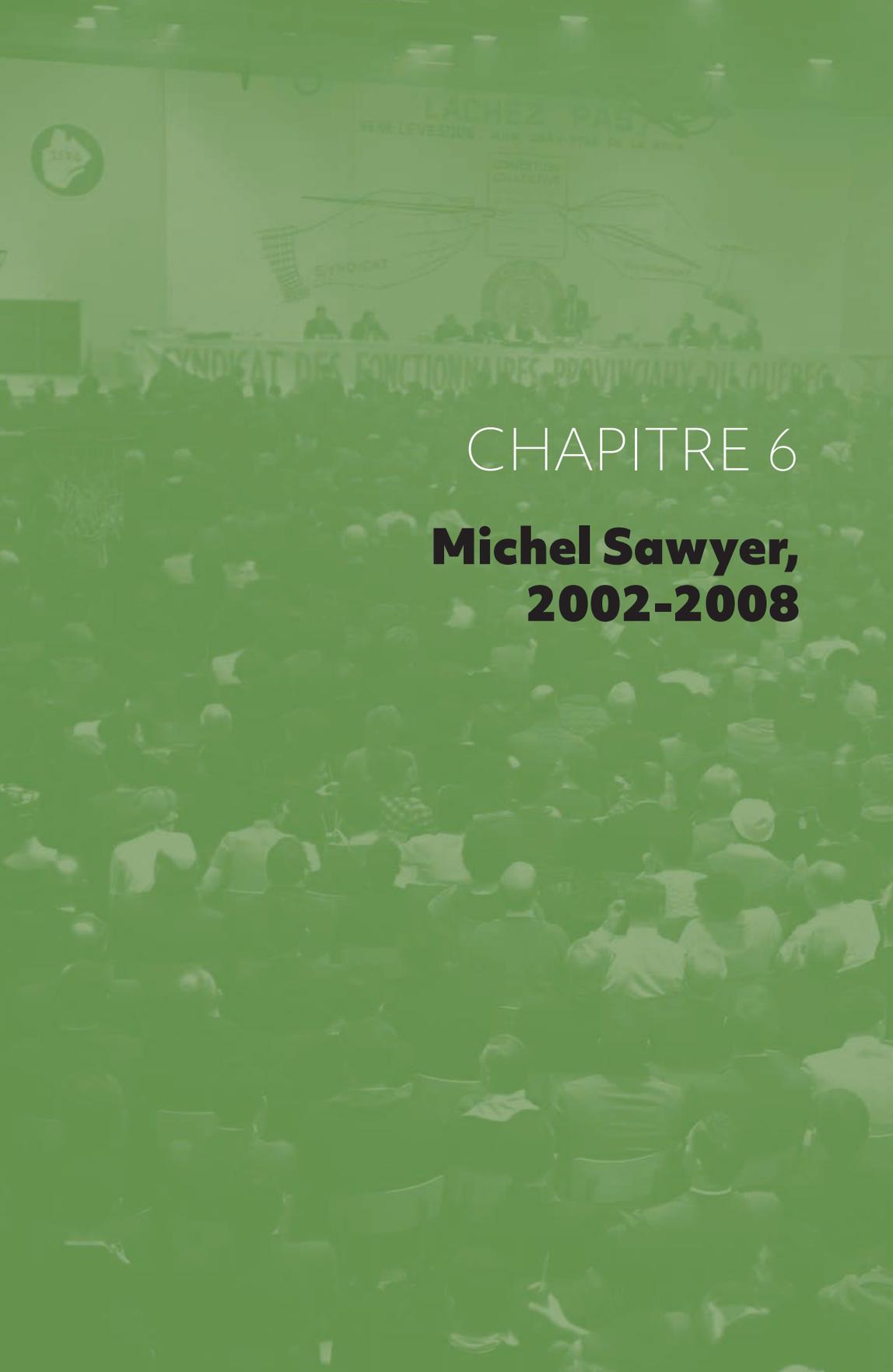
majorité » des réclamations liées aux problèmes de santé mentale. Beaucoup de chemin reste à faire. Le syndicat se montre prudent avec la nouvelle gestion publique qui est en train d'être instaurée : « Il faut faire attention avec la notion de performance. Dans le secteur public, on ne travaille pas avec des boulons et des vis, mais avec du vrai monde³⁸⁸. »

Françoise David, ancienne présidente de la Fédération des femmes du Québec, et Léo-Paul Lauzon, professeur d'économie à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), ont pour leur part tous deux été invités à prononcer une conférence au cours du congrès.

* * *

Durant son bref mandat à la présidence, Richard Thibodeau s'est investi totalement à la défense des intérêts des membres du SFPQ. Comme d'autres syndicats du secteur public et parapublic, le SFPQ accepte de prolonger ses conventions collectives d'une année afin de parachever les travaux de l'important dossier de l'équité salariale.

Comme ses prédécesseurs, M. Thibodeau a fait de la lutte à la sous-traitance une de ses priorités. Au cours des années suivantes, ils seront plusieurs à reprendre le témoin sur cette question essentielle pour l'avenir des services publics.



CHAPITRE 6

**Michel Sawyer,
2002-2008**

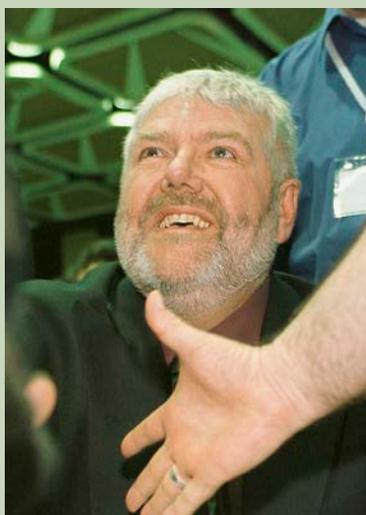
Après trois tentatives, la présidence

À l'interne, les candidatures se bousculent pour les postes qui sont en élection. À la présidence, Richard Thibodeau avait été élu par le conseil syndical moins d'un an plus tôt. Le poste est donc officiellement en élection. Richard Thibodeau se présente aux côtés de Sylvio Leblanc et de Michel Sawyer. Au secrétariat général, Lise Dionne, candidate sortante, affronte Nicole Boudreault; à la trésorerie, Denis Bacon, Julie Charron, Pierre Gravel, Gilles Lavoie et Jean-Charles Morin convoitent le poste; à la vice-présidence de l'unité fonctionnaire, deux postes sont ouverts. Lucie Martineau et Jules Morin se représentent. Ils affrontent Paul de Bellefeuille, Lucie Grandmont, Céline Laflamme, Paul Pelletier et Michèle Pilon; à la vice-présidence de l'unité ouvrière, deux postes sont également en élection. Gaétan Girard, le candidat sortant, se frotte à Jean Bouchard, Yves Leblanc, Michel Lévesque, Raymond Michaud et Jacques Pelletier. Au Comité national des femmes, Rosetta Bruno, Monique Chapdelaine, Lise Fiset, France Grégoire, Renée Lajoie, Céline Lefebvre et Suzel Raymond se présentent³⁸⁹.

Au terme des élections, c'est Michel Sawyer, qui s'était présenté sans équipe, qui l'emporte à la présidence. Avec le recul, M. Thibodeau se dit soulagé du résultat, se percevant davantage comme un président de transition, passionné par le travail sur le terrain, à proximité des membres. L'exécutif est formé de Lise Dionne (secrétariat général), Gilles Lavoie (trésorerie), Lucie Martineau, Jules Morin, Gaétan Girard, Jacques Pelletier, Lucie Grandmont et Richard Thibaudeau aux postes de vice-président.

Michel Sawyer

Michel Sawyer est embauché comme auxiliaire de bureau au ministère du Revenu en 1968. Il entre au syndicat quelques semaines plus tard comme délégué syndical, avant d'être élu secrétaire général (1973-1975), représentant régional de Montréal-Laval en 1976, puis président de la région de Montréal en 1996³⁹⁰. Michel Sawyer s'était présenté au poste de président contre Jean-Louis Harguindeguy en 1983, puis contre Danielle-Maude Gosselin en 1993. C'est finalement en 2002 qu'il est élu à ce titre, poste qu'il occupe jusqu'en 2008.



Michel Sawyer est entré au syndicat en 1968. Il occupe le poste de président de 2002 à 2008.

Le nouveau président préconise un syndicalisme à vision sociale et se décrit comme un syndicaliste « à la Michel Chartrand ». La résorption de la violence organisationnelle, la lutte à la précarité des emplois et la préparation des prochaines négociations figurent parmi ses priorités³⁹¹.

La qualité de vie au travail

La violence dans les milieux de travail est un dossier de premier plan pour le syndicat. Le SFPQ, comme le SGPG d'ailleurs, remarque une hausse prononcée des cas depuis quelque temps. Les récentes réductions des effectifs et l'accroissement de la charge de travail sont en cause à leur avis. Le SFPQ a de plus constaté que les dossiers se règlent souvent par une mutation d'une des personnes impliquées alors que le Conseil du trésor a adopté, en 2001, une politique sur la santé physique et psychologique des employés. Michel Sawyer propose de former un véritable partenariat patronal-syndical³⁹² sur cette importante question.

Mario Dumont, l'ADQ et la fonction publique

En juin 2003, des élections partielles ont lieu au Québec. *Le Devoir* analyse le programme de l'ADQ, qui caracole dans les sondages : « Sans quantifier la chose, [il] propose la réduction du poids de l'État dans l'économie, ainsi que de la taille de la bureaucratie et du nombre de structures gouvernementales. L'ADQ veut mettre la priorité sur les services directs au meilleur coût. » Le parti propose de réviser l'article 45 du *Code du travail* afin de favoriser la sous-traitance. Paul Pelletier, président du SFPQ de la région de Québec–Chaudière–Appalaches, s'inquiète des propos qu'il entend : « Quand Mario Dumont dit qu'il veut couper 25 pour cent dans la fonction publique, ça signifie plus ou moins 15 000 emplois³⁹³. »

Lors d'un discours devant de jeunes gens d'affaires de la région de Québec, le chef de l'Action démocratique est plus explicite. Il affirme que, s'il est porté au pouvoir, il va rapidement ouvrir la *Loi sur la fonction publique* pour revoir la sécurité d'emploi et l'ancienneté des fonctionnaires.

Cette déclaration entraîne une levée de boucliers chez les fonctionnaires. Pour le président Sawyer, cet engagement est une « véritable agression » et une « déclaration de guerre³⁹⁴ ». Joseph Facal, président du Conseil du trésor et responsable de la Fonction publique, réagit également. Il croit que Mario Dumont entretient de « vieux préjugés sans fondement » et qu'au contraire la sécurité d'emploi protège du favoritisme politique. Le président Facal pense même que de telles affirmations sont contre-productives puisque les tendances indiquent que 44 % des fonctionnaires vont prendre leur retraite d'ici 2012. À son avis, il faut « moderniser l'État pour des raisons d'efficacité, pas le démanteler pour des raisons idéologiques ».

S'adressant à des militants libéraux quelques jours plus tard, Jean Charest saisit l'occasion. Il promet de garder intacte la sécurité d'emploi et de ne pas rouvrir la *Loi sur la fonction publique* si son parti est porté au pouvoir³⁹⁵.

Le SFPQ apprécie, certes, cette déclaration du chef libéral, mais il n'est pas dupe. Comme Jean Charest n'a pas écarté la possibilité de réduire la taille de l'État, Paul Pelletier croit qu'il utilise « la même recette démagogique que l'ADQ ». Charest mise ainsi sur le départ à la retraite de 40 % des effectifs de la fonction publique d'ici 10 ans pour réduire la taille de l'État. M. Pelletier pose une question fondamentale : « On essaie de faire croire aux gens qu'en coupant

dans la fonction publique ils paieront moins d'impôt. Mais à partir du moment où les services publics ne sont plus disponibles, à qui cela va-t-il profiter? »

Les syndiqués du Mont-Sainte-Anne

À l'automne 2002, la situation est difficile pour les employés du Mont-Sainte-Anne, membres du SFPQ. La direction, aux prises avec une situation financière difficile, leur a proposé de récupérer un certain montant sur les avantages sociaux (compressions dans la banque de congés de maladie, de jours fériés et les heures supplémentaires). Pour le syndicat, c'est inadmissible car cela représenterait une diminution de salaire de 5 %. Du côté de la direction, on avance qu'ils ont bénéficié d'augmentations d'environ 14 % au cours des deux dernières années. Il s'agit plutôt, selon le SFPQ, des augmentations qu'elle a dû verser pour se conformer à l'équité salariale³⁹⁶.

Un conciliateur est demandé. La direction propose une offre pour renouveler la convention collective. Le syndicat s'oppose à toute récupération sur la masse salariale ou sur les avantages sociaux des employés. Il n'est ouvert qu'à des réaménagements de la convention. C'est l'impasse entre les deux parties.

Les négociations sont ardues, de l'avis du vice-président Richard Thibaudeau. Le SFPQ dépose une plainte au tribunal du travail pour « ingérence et intimidation des travailleurs durant le processus de négociation ». Même s'il souhaite poursuivre les discussions avec l'employeur, il craint que tout cela conduise à la vente pure et simple du Mont-Sainte-Anne. En octobre, la direction de la station de ski décrète finalement un lock-out, quelques heures à peine après une assemblée syndicale qui avait autorisé la grève³⁹⁷.

Le dossier de l'équité n'est toujours pas réglé

Comme nous l'avons vu, la *Loi sur l'équité salariale* a pour objectif d'offrir un salaire égal pour un travail équivalent. Elle a été adoptée en novembre 1996 et devait entrer en vigueur le 21 novembre 2001. Ce sont 335 000 employés de l'État, majoritairement des femmes, qui sont concernés par l'équité salariale. Or, un an plus tard, les travaux menés par l'Intersyndicale – la CSN, la CSQ, la FIIQ, la FTQ et le SFPQ – et le

Conseil du trésor ne sont pas terminés. Ces travaux consistent à établir la valeur à accorder aux 246 catégories d'emplois à prédominance féminine par rapport à celles qui sont à prédominance masculine. Des comités établissent ensuite les modes de pondération de la valeur des emplois et évaluent les écarts salariaux entre les catégories. Il s'agit d'un énorme travail.

Les parties s'étaient entendues pour discuter jusqu'au 31 décembre 2002. Or, au début du mois, le Conseil du trésor informe les syndicats que juin 2003 serait plus réaliste pour conclure les travaux de redressement salarial des emplois à prédominance féminine au gouvernement, et va même jusqu'à évoquer septembre. En attendant, il est prêt à verser, conformément à la *Loi sur l'équité salariale*, 60 millions dès le mois de mars. Les syndicats s'y opposent car ce versement serait fondé sur une ancienne évaluation des écarts salariaux.

Le Conseil du trésor et les syndicats en viennent à la conclusion que les travaux ne pourront pas être terminés pour le 31 décembre. Or, les représentants des employés de l'État voient poindre deux échéanciers qui pourraient encore venir retarder les choses : le renouvellement des conventions collectives et les élections³⁹⁸. Les membres de l'Intersyndicale réclament l'intervention du premier ministre Landry³⁹⁹. De plus, des pancartes, sur lesquelles on peut lire « L'équité, toute l'équité », sont installées un peu partout dans une quinzaine de villes.

Les chefs syndicaux rencontrent d'abord, le 11 décembre, le président du Conseil du trésor, Joseph Facal⁴⁰⁰. Ils ont ensuite un tête-à-tête avec le premier ministre, le 13 décembre. L'Intersyndicale et le Conseil du trésor s'engagent à accélérer les travaux pour les terminer d'ici la fin de mars 2003. Le gouvernement reporte par ailleurs les premiers versements en équité salariale à la fin de juin⁴⁰¹.

Au début de 2003, l'Intersyndicale décide qu'il est temps d'augmenter la pression pour conclure le dossier comme prévu. Elle entreprend plusieurs actions – pétitions, piquetages et une « mégamanifestation » à la mi-mars⁴⁰². Entre-temps, comme les syndicats le soupçonnaient, des élections ont été déclenchées.

Les compressions et la réingénierie du gouvernement Charest

Le 14 avril 2003, à l'issue des élections générales, le Parti libéral du Québec revient au pouvoir. Cela change la donne. Dans les jours

qui suivent les élections, le nouveau gouvernement annonce une impasse budgétaire de 4,3 milliards de dollars et des compressions à venir dans tous les ministères, sauf ceux de la Santé et de l'Éducation. Michel Sawyer s'insurge : « Déjà, le gouvernement Landry prévoyait des compressions de 400 millions \$ dans les ministères pour l'année en cours. Les libéraux en rajoutent et veulent même geler les budgets de tous les ministères. [...] C'est bien beau compresser le citron, mais il y a des limites ! » Le président du SFPQ reproche en outre au gouvernement d'annoncer ces compressions avant d'avoir amorcé le débat promis durant la campagne électorale sur le rôle de l'État⁴⁰³.

Dans son discours inaugural, le 15 mai, Jean Charest établit, parmi les six grands travaux que son gouvernement va entreprendre au cours de son mandat, la révision des structures de l'État et des programmes gouvernementaux. Michel Sawyer, Richard Thibaudeau et Lucie Martineau rencontrent le nouveau premier ministre Jean Charest quelques jours plus tard. L'impasse budgétaire, l'équité salariale et les négociations pour le renouvellement des conventions collectives font l'objet de ce premier échange. Jean Charest confirme qu'« il y aura des compressions », mais ne veut pas en dire davantage. Le président du SFPQ se montre de son côté très clair : il n'est pas question que l'impasse budgétaire de 4,3 milliards et les compressions se traduisent en milliers de mises à pied dans la fonction publique⁴⁰⁴. Enfin, M. Sawyer atteste que le premier ministre compte associer ses employés à une « réingénierie » de la fonction publique.

Le contexte financier s'annonce fort difficile dans les prochains mois. Comme la convention collective du SFPQ arrive à terme le 30 juin, le syndicat ne laisse rien au hasard et entreprend des démarches pour se doter d'un fonds spécial de grève. Il va aussi présenter à ses membres un projet de convention collective. Le syndicat prévoit que ses demandes vont être de trois ordres : la création d'une politique salariale et d'une politique sur la sous-traitance et l'encadrement des mouvements de personnel pour faciliter la progression de carrière des fonctionnaires. En ce qui concerne la rémunération, le SFPQ s'attend à un rattrapage des salaires, qu'il souhaite voir indexer au coût de la vie. Des demandes plus précises seront faites à l'automne, une fois que le SFPQ se sera entendu avec ses partenaires de l'Intersyndicale⁴⁰⁵.

Et l'équité?

Dans les jours suivant son élection, Jean Charest fait parvenir une lettre aux syndicats sur la question des travaux de l'équité salariale où il s'engage à poursuivre les démarches entreprises sous le gouvernement précédent⁴⁰⁶. Le président du SFPQ rappelle que « l'objectif de l'exercice d'équité salariale est de trouver une solution à une discrimination salariale systémique basée sur le sexe et non de combler un caprice ».

Dans les semaines précédentes, l'Intersyndicale et le Conseil du trésor ont indépendamment mené des enquêtes pour accorder une valeur à des centaines de corps d'emploi. Ils doivent ensuite s'entendre sur la valeur à donner à chacun de ces corps d'emploi. Une fois que ce sera fait, le gouvernement pourra verser les sommes requises en correctif. L'Intersyndicale a déposé ses cotes d'évaluation afin de respecter la date butoir du 29 juin. Monique Jérôme-Forget, la nouvelle présidente du Conseil du trésor, rencontre les représentants de l'Intersyndicale pour leur signifier qu'elle va présenter, après le budget, une proposition sur les coûts de l'équité. Elle laisse tomber le chiffre de 2 milliards. Le Conseil du trésor évoque par ailleurs le mois d'août pour la poursuite des travaux⁴⁰⁷. La date convenue avec l'ancien gouvernement n'est donc plus de mise.

Le 3 juin, les syndiqués réagissent aux nouveaux délais évoqués par la présidente du Conseil du trésor. Ils mettent en scène Jean Charest et Monique Jérôme-Forget remettant de faux chèques aux passants sur lesquels on distingue, paraphrasant le slogan électoral des libéraux, « Équité salariale : nous sommes prêts ». De plus, pour illustrer le chemin parcouru par l'équité salariale on peut apercevoir, lors de cette manifestation, des gens parcourir une course à obstacles⁴⁰⁸.

Les négociations débutent

Pendant tout l'été, les rumeurs fusent sur les compressions à venir dans les ministères et sur le projet de réingénierie de l'État⁴⁰⁹. En juillet, le Conseil du trésor publie un guide (*Guide à l'intention des ministères pour la révision des structures et organisations dans le cadre de la réingénierie de l'État québécois*) qui l'explique fort brièvement.

L'attente sur le dossier des négociations arrive à terme en septembre. Le négociateur en chef du gouvernement est nommé. Il s'agit de

Jean-François Munn, un ancien coordonnateur des négociations pour la CSN. Puis, le 12 septembre, le SFPQ et le Conseil du trésor tiennent une première séance de négociations. Les syndicats demandent des améliorations à l'égard des programmes d'accès à l'égalité en emploi et des programmes d'aide aux employés en matière de harcèlement psychologique et sexuel. Ils n'abordent pas les conditions salariales, préférant convenir d'une stratégie sur cet aspect primordial. Il est même question d'un front commun, que le SFPQ souhaiterait éventuellement rejoindre si c'est le cas⁴¹⁰. « Les négociations dans le secteur public n'ont jamais été faciles, mais, dans les conditions actuelles, ce sera plus difficile que jamais », une phrase qui reviendra souvent dans la bouche de Michel Sawyer au cours des prochains mois.

Deux jours plus tard, la présidente du Conseil du trésor présente son plan de réingénierie de l'État. Le gouvernement Charest entend faire davantage appel à la sous-traitance et est ouvert à des partenariats public-privé. Monique Jérôme-Forget annonce que les ministères devront se questionner sur la possibilité de donner leurs services à moindre coût, qu'elle va mandater des consultants privés pour examiner le fonctionnement de chacun d'eux et qu'elle va mettre l'accent sur un gouvernement en ligne.

La présidente du Conseil du trésor ne croit pas que cela va compromettre le modèle étatique québécois ni que la réingénierie va entraîner des pertes d'emplois massives dans la fonction publique. Elle reprend un argument déjà évoqué pendant la campagne électorale : 40 % des employés du secteur public vont prendre leur retraite d'ici 10 ans. M^{me} Jérôme-Forget va même jusqu'à dire que les fonctionnaires font preuve d'enthousiasme à l'égard de son plan. Or, le SFPQ ne démontre pas d'enthousiasme à ce propos, bien au contraire. Dans ce contexte, le syndicat se prépare à toute éventualité et se munit d'un plan d'action politique et de mobilisation sur les questions de la réingénierie et de la sous-traitance⁴¹¹.

Dans une lettre qui paraît dans *Le Devoir* le 14 octobre, Jean Charest s'adresse aux Québécois pour expliquer son plan. Il promet un État « plus efficace », « moins lourd » et qui « rendra de meilleurs services à meilleur coût ». Pour y arriver, il interpelle les syndicats :

Sans surprise, les groupes d'intérêt qui bénéficient du statu quo, et devant qui le gouvernement précédent a reculé, font du bruit. Je leur demande aujourd'hui de faire preuve d'ouverture et d'avoir la grandeur de ne pas faire passer des intérêts corporatistes au-dessus des intérêts historiques du Québec et de tous les Québécois.

Le président Sawyer affirme, dans la foulée de cette lettre, que le premier ministre n'empêchera pas ses membres de se prononcer publiquement sur son projet de réingénierie qui les concerne au premier plan⁴¹².

Quelques jours plus tard, Monique Jérôme-Forget annonce que des activités gouvernementales vont devoir être abandonnées et que les employés seront appelés à effectuer d'autres tâches. Michel Sawyer s'indigne : « Encore faudra-t-il qu'il y ait suffisamment de postes disponibles pour recevoir tous les fonctionnaires excédentaires une fois que la privatisation et les partenariats avec le privé auront fait leur œuvre. » Il ajoute « Vous savez, l'inquiétude est grande dans nos rangs, par les temps qui courent, avec toutes les rumeurs sur la réingénierie⁴¹³. » Cela rappelle de forts mauvais souvenirs à plus d'un. En effet, en 1993, des employés avaient été placés au Carrefour-Transit, appelé club Med (pour mise en disponibilité ou même mouvoir), avant d'être recasés ailleurs dans la fonction publique.

Le projet de réingénierie de l'État, dont les syndicats ont été tenus à l'écart, et la réforme de l'article 45 du *Code du travail*, qui favorise le recours à la sous-traitance, soulèvent leur colère envers le gouvernement Charest. À la fin de novembre, le SFPQ manifeste devant le parlement pour s'opposer à ces mesures. En décembre, le gouvernement entreprend tout de même la modification de l'article 45 du *Code du travail*. Le 11, une journée nationale de perturbation est organisée. Les syndiqués du SFPQ sont invités à s'habiller en noir. Le syndicat tient deux manifestations à Québec, une devant le ministère de la Justice à Sainte-Foy, l'autre devant l'aéroport de Québec. Ils ne sont pas les seuls à marquer leur opposition à la sous-traitance et à la privatisation. La CSN, la CSQ, la FTQ et le SPGQ se font également entendre lors de cette journée. Des milliers de personnes manifestent également devant le bureau du premier ministre Charest à Montréal, situé au 2001, avenue McGill College, pour marquer leur opposition à la réingénierie.

Pendant que les parlementaires siègent à Québec, plus de 3 000 personnes, membres de la CSN, de la CSQ, de la CSD, de la FIIQ, de la FTQ et du SFPQ, manifestent. Des balles de peinture jaune sont lancées contre le parlement et l'escouade antiémeute de la Sûreté du Québec intervient. Le président du SFPQ souligne que « le seul bon coup du gouvernement depuis son élection aura été de forcer le mouvement syndical québécois à se solidariser ». La nuit, les syndicats tiennent une vigile devant l'Assemblée nationale alors que les parlementaires siègent toujours⁴¹⁴. Le 16 décembre, après

une motion de suspension des règles (communément appelée le bâillon), huit projets de loi sont adoptés, dont la loi 31 révisant le *Code du travail* pour faciliter la sous-traitance.

La juge Julien invalide le chapitre 9 de la *Loi sur l'équité salariale*

Le 9 janvier 2004, la juge Carole Julien, de la Cour supérieure, déclare inconstitutionnel le chapitre 9 de la *Loi sur l'équité salariale*. Cette décision contente les syndicats, puisqu'elle contraindra le gouvernement à réviser les dispositions de la loi qui ont permis à de nombreux employeurs de faire approuver leurs programmes mis en place avant l'entrée en vigueur de la loi, en novembre 1996. Le gouvernement a six mois pour modifier les dispositions du chapitre 9 afin qu'elles respectent la *Charte des droits et libertés de la personne*. Cela concerne près de 500 000 employées, tant des fonctions publiques québécoise et municipale que du secteur privé. Le président Sawyer n'est pas sans remarquer que le rythme des travaux avait diminué depuis l'élection du gouvernement libéral. Il avance : « Le gouvernement ne pourra plus se cacher derrière le chapitre 9 [...] pour prétendre qu'il s'est conformé aux prescriptions de la loi⁴¹⁵. »

Les syndicats et le gouvernement, qui ont déjà consacré de nombreuses heures à ce processus depuis plusieurs années, doivent se rasseoir ensemble pour établir une nouvelle démarche en conformité avec le jugement. Une première rencontre a déjà eu lieu. Un comité devra être formé, la partie patronale devra ensuite comparer les emplois féminins et masculins à partir d'une grille et présenter un nouvel échancier de travail.

Les deux parties sont bien conscientes que cela va retarder le règlement du dossier. Jean-François Munn assure pour sa part les syndicats que cela n'affectera pas la négociation en cours pour le renouvellement des conventions collectives⁴¹⁶. Les discussions ne reprennent qu'en mai 2004.

Des demandes salariales pour rattraper le secteur privé

Le SFPQ souhaite des augmentations salariales de 12,5 % réparties sur trois ans (4,5 % à compter du 1^{er} octobre 2003, 4 % au 1^{er} janvier

2005 et 4 % au 1^{er} janvier 2006). C'est aussi cette augmentation que vise le front commun CSN-CSQ-FTQ. Elle a pour but de permettre un rattrapage des employés des secteurs public et parapublic par rapport au secteur privé et de bonifier leur pouvoir d'achat. D'année en année, l'Institut de la statistique du Québec rapporte que l'écart se creuse par rapport à l'ensemble des travailleurs québécois. Leur rémunération globale (salaire et avantages sociaux) est désormais inférieure de 7,8 %⁴¹⁷.

Le gouvernement évalue cette demande à près de 5 milliards de dollars, tandis que les syndicats l'estiment plutôt à 2,8 milliards⁴¹⁸. Le SFPQ demande par ailleurs des modifications au régime de retraite et aux conditions d'emploi et l'encadrement de la sous-traitance.

En mars 2004, le ministre Séguin présente le budget du gouvernement et annonce que plusieurs ministères (Faune et Parcs, Relations avec les citoyens et Immigration, Relations internationales, Ressources naturelles) auront à subir d'importantes compressions dans leur budget. Michel Sawyer soutient qu'il a rarement vu des suppressions aussi importantes et imposées sur une durée aussi courte⁴¹⁹.

De plus, les offres formelles du gouvernement n'ont pas encore été déposées et toutes sortes de scénarios sont évoqués, dont des augmentations de 5,5 % à 8 % sur quatre ans. Cela est loin de répondre aux attentes des syndicats du secteur public, car ce sera moindre que l'augmentation du coût de la vie. Michel Sawyer soutient : « On veut 12,5 % sur trois ans et le gouvernement nous offre 8 % sur quatre ans. C'est comme nous proposer deux années à 0 % et deux années à 4 %. »

M^{me} Jérôme-Forget décrète un gel d'embauche jusqu'au 30 avril 2004 et donne la directive aux ministères de freiner le renouvellement des contrats des employés occasionnels. Depuis, les rumeurs d'abolitions de postes par attrition et de non-renouvellement de contrats pour les employés occasionnels sont nombreuses. Aussi, au début de mai, la présidente du Conseil du trésor dépose un plan de modernisation de l'État qui vise l'abolition de 16 000 des 32 000 – un sur deux – des employés qui prendront leur retraite au cours des dix prochaines années. De plus, il comprend des mesures incitatives à la performance et la création de partenariats publics-privés⁴²⁰.

Pour ajouter au climat de tension qui sévit dans les divers édifices ministériels, le SFPQ prend connaissance d'un document de travail confidentiel du Conseil du trésor. Daté du 22 octobre, il avance que

le temps est venu de remettre en cause certains dogmes de l'État québécois. Le document propose notamment de revoir la sécurité d'emploi et les protections, que leur garantissent les conventions, pour ceux qui sont mis en disponibilité et ceux dont les activités passeront à l'entreprise privée. Monique Jérôme-Forget tente de rassurer les employés que leur sécurité d'emploi ne sera pas remise en question.

Le président du SFPQ n'est pas surpris, mais il croit que « le Parti libéral renie son engagement électoral selon lequel un gouvernement dirigé par Jean Charest transformerait l'État sans remettre en question la sécurité d'emploi dans la fonction publique ni toucher à la *Loi sur la fonction publique*. Au moins, Mario Dumont, lui, l'a dit, en campagne électorale, qu'il allait abolir la fonction publique⁴²¹ ».

Le 28 avril, le SFPQ obtient un mandat de grève de 24 heures, qui pourra être exercé aux côtés d'une action intersyndicale (83,5 % du côté des fonctionnaires et de 91,4 % du côté des ouvriers). Les membres ont également confié un mandat de grèves sectorielles et rotatives (87,6 % des fonctionnaires et 92,2 % des ouvriers) advenant le cas où les négociations s'enlisent. Le président Sawyer a souligné que c'est là un signal clair de la détermination de ses membres à protéger leurs conditions de travail et les services offerts à la population⁴²².

Les conséquences de la réingénierie

Le SFPQ est inquiet des répercussions de la réingénierie qui commence à être mise en place, particulièrement en ce qui a trait à la sous-traitance. Le président Sawyer rapporte que 835 millions de dollars ont été octroyés en contrats pour 2002-2003 et que le nombre de sous-traitants a quadruplé par rapport à celui des employés de l'État au cours des cinq dernières années. Au ministère des Transports, le nombre d'ouvriers diminue à un rythme effarant, passant de 12 000 à 2 500 en l'espace de vingt ans. Le SFPQ veut que le recours au privé soit mieux encadré dans les conventions collectives⁴²³ afin de freiner une éventuelle perte d'expertise et de contrôle sur les projets. M. Sawyer fait valoir que « la convention tient lieu de rempart contre les pertes d'emplois et la détérioration des conditions de travail depuis les modifications apportées à l'article 45 l'an dernier ».

En juin, M^{me} Jérôme-Forget dévoile son Plan de gestion des ressources humaines, dans lequel il est question d'« adapter le statut de fonctionnaire aux nouvelles réalités ». Elle fait la promotion des

partenariats public-privé et des prêts de service, qui permettraient à un employé en surplus dans son ministère d'être prêté à un autre. Le SFPQ demande que ces deux aspects soient inclus dans les conventions collectives.

De plus, le syndicat remarque que les récentes mises à pied et abolitions de postes touchent surtout les jeunes. Il s'inquiète d'une énorme perte d'expertise dans la fonction publique alors qu'on annonce une vague de départs à la retraite⁴²⁴.

La suppression de 740 emplois à temps plein, en un an, au ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille soulève la colère du SFPQ. Encore une fois, c'est la qualité des services à la population qui est en cause. Pour le syndicat, « la réorganisation qui se met en place est loin d'améliorer la prestation des services et d'atteindre les objectifs fixés dans le plan de modernisation de l'État de la présidente du Conseil du trésor⁴²⁵ ».

Le SFPQ est également préoccupé de la situation à Revenu Québec, où l'on appréhende une diminution du nombre de bureaux régionaux et le regroupement des centres d'appels. Michel Sawyer est lucide : « Quand il n'y aura plus de service au comptoir, la population n'aura d'autre choix que de se tourner vers les solutions technologiques. Le gouvernement dira alors que cela répond à un besoin... un besoin qu'il aura lui-même imposé ! » Il s'inquiète aussi du fait que cela aura peut-être une incidence sur les régions, où des centres d'appels devront possiblement cesser leurs activités⁴²⁶.

Afin de sensibiliser la population aux conséquences des orientations du gouvernement Charest sur la qualité des services, le SFPQ demande, en novembre, aux citoyens mécontents de se plaindre formellement à la protectrice du citoyen ou aux autorités des ministères et organismes gouvernementaux concernés. Le président du SFPQ martèle : « On en a assez de couvrir les ratés du système⁴²⁷. »

Les offres normatives sont déposées

Le syndicat avait demandé la médiation en avril 2004. À la fin de juillet, celle-ci échoue. Le syndicat demandait que le Conseil du trésor formule des offres sur des enjeux qu'il juge prioritaires : les prêts de service, les employés occasionnels et saisonniers, la sécurité d'emploi et la sous-traitance⁴²⁸. Le Conseil du trésor ne souhaitait pas s'engager dans cette voie. Par surcroît, le SFPQ a suspendu, en juin, sa

participation aux travaux sur l'organisation du travail, ce qui fait que, contrairement aux 11 autres syndicats qui représentent les employés du secteur, il n'a pas ratifié l'entente avec le Conseil du trésor⁴²⁹.

Lueur d'espoir, le Conseil du trésor dépose finalement, le 26 octobre, ses offres normatives en vue du renouvellement des conventions collectives du SFPQ et du SPGQ. Ce dépôt coïncide avec le début des travaux de la commission parlementaire qui va étudier les partenariats public-privé.

Préalablement, le Conseil du trésor avait présenté ses offres salariales aux 425 000 employés du secteur public. Il s'agit d'une augmentation de 12,6 % sur six ans, incluant l'équité salariale. Les syndicats restent quant à eux positionnés sur leur demande initiale : 12,5 % sur trois ans, excluant l'équité salariale⁴³⁰.

Un gel d'embauche pour les employés occasionnels

Le Conseil du trésor impose un gel d'embauche pour les occasionnels entre le 7 décembre 2004 et le 31 mars 2005 afin d'atteindre ses objectifs de réduction d'effectifs dans la fonction publique. Cela concerne autant les nouveaux employés que le renouvellement de ceux qui sont déjà en poste. Le président Sawyer craint que ce gel d'embauche ait des conséquences négatives sur les services à la population⁴³¹.

Les négociations reprennent

Le 26 janvier 2005, après deux mois d'interruption, les négociations reprennent enfin entre le SFPQ et le Conseil du trésor. Au cours des prochaines semaines, les membres du syndicat sont invités à multiplier les gestes de visibilité afin de faire comprendre au gouvernement leur volonté d'en arriver à un règlement. Pour le président Sawyer, l'heure est grave : « La présidente du Conseil du trésor Monique Jérôme-Forget veut avoir les mains libres pour faire ce qu'elle veut des fonctionnaires et des ouvriers et elle a passé cette commande politique à ses négociateurs⁴³². »

Détenant un mandat de grèves rotatives et sectorielles depuis avril 2004, le SFPQ et le SPGQ sont prêts en cas d'impasse. Le SFPQ commence à évoquer mars ou avril pour la tenue de telles journées⁴³³.

Entre-temps, les actions se poursuivent. Le 14 février, jour de la Saint-Valentin, des cartes postales sont envoyées aux députés de l'Assemblée nationale. De plus, les membres du syndicat sont invités à porter un jeans et un chandail chaque mardi.

Le Secrétariat intersyndical des services publics est créé

La CSQ, le SFPQ et le SPGQ mettent sur pied, le 1^{er} mars 2005, le Secrétariat intersyndical des services publics (SISP). S'il ne s'agit pas d'« un mini front commun », le SISP cherche en fait, à court terme, à mieux coordonner les actions dans le cadre des négociations pour le renouvellement des négociations collectives. C'est précisément pour cette raison que la CSN et la FTQ n'en font pas partie. Il leur apparaît impossible d'en arriver à une entente sur cette question avant l'automne prochain.

Le mandat du SISP dépasse les présentes négociations, car il veut également s'assurer du maintien de la qualité des services publics⁴³⁴. « C'est l'une des plus belles réalisations de ma carrière », affirme Michel Sawyer. En 2007, le SISP compte 300 000 membres. En plus des trois syndicats d'origine, la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec et l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) ont joint ses rangs⁴³⁵.

Mais, pour l'instant, les efforts sont concentrés sur le renouvellement des conventions collectives d'ici la fin du printemps. Au début d'avril, le SISP annonce en ce sens une série de demi-journées de grève : le 4 mai pour le SPGQ, le 5 mai pour le SFPQ et le 6 mai pour la CSQ. Au SFPQ, les membres ont été consultés entre le 21 et le 31 mars. Ils ont approuvé (à 70 % pour les fonctionnaires et à 78 % pour les ouvriers) la tenue d'un débrayage général de 48 heures à être utilisé en demi-journées ou en journées⁴³⁶.

Le congrès de 2005 : « Agissons ensemble »

En 2005, le SFPQ emploie une centaine de personnes et s'appuie sur un budget annuel de 19 millions de dollars⁴³⁷. En avril, le syndicat tient son congrès à Québec. Devant les 600 délégués, Michel Sawyer rappelle l'importance de la solidarité et de la cohésion entre les forces syndicales

dans le processus actuel de renouvellement des conventions collectives et pour préserver les acquis de la fonction publique. On discute aussi de l'établissement de mécanismes qui favoriseraient l'atteinte de la parité homme-femme dans les instances et les échelons du syndicat. Passant de la parole au geste, des représentants de plusieurs syndicats du secteur public sont invités au Centre des congrès, dont ceux de la CSN et de la CSQ qui se sont adressés aux délégués.

Le 5 avril, Michel Sawyer est réélu à la présidence. Il se présentait contre Micheline Montreuil et Roger Laganière. Par ailleurs, au cours des échanges, les délégués conviennent d'une date butoir pour en arriver à une entente sectorielle – la mi-mai –, s'opposent formellement à tout désengagement de l'État et promettent de porter attention au processus de décentralisation des services dans les prochains mois⁴³⁸.

Le congrès est aussi ponctué par une manifestation des délégués, accompagnés de membres du SPGQ et de représentants de l'Association étudiante du cégep de Sainte-Foy, devant les bureaux de la présidente du Conseil du trésor sur la Grande Allée.

Pas de nouvelle offre patronale

À la mi-avril 2005, la CSQ, le SFPQ et le SPGQ demandent une nouvelle offre salariale. La présidente du Conseil du trésor est sans équivoque, elle s'en tient au cadre financier déposé en juin 2004, précisant : « Vous savez, 3,2 milliards \$, c'est beaucoup beaucoup d'argent. » Pour Michel Sawyer, « ce cadre salarial ne tient pas la route ». Il propose une augmentation de salaire de 12,6 % entre avril 2004 et mars 2010 qui se répartit ainsi : 0 % d'avril 2004 à mars 2005 puis d'avril 2005 à mars 2006 ; 2 % pour les trois années suivantes ; un montant à déterminer pour avril 2009 à mars 2010. Le cadre comprend aussi divers montants pour les correctifs d'équité salariale ainsi que pour les conditions de travail et les régimes de retraite.

La CSQ, le SFPQ et le SPGQ maintiennent par ailleurs leur volonté de régler indépendamment le dossier de l'équité et le renouvellement des conventions collectives. Ce n'est pas ainsi que l'entend le Conseil du trésor. « Nous, on veut négocier un *package* avec chacun des groupes. Pas question de négocier, d'une part, le normatif et ensuite d'attendre à l'automne pour augmenter les salaires. Notre proposition comprend le normatif, les salaires et l'équité salariale », fait savoir M^{me} Jérôme-Forget.

Les grèves sectorielles

Comme prévu, le 5 mai, 8 000 membres du SFFQ et du SPGQ tiennent une demi-journée de grève devant les édifices gouvernementaux. Les professionnels doivent cependant se soumettre à une injonction provisoire et se tenir à au moins 10 mètres des accès⁴³⁹. Pour la deuxième vice-présidente du SFPQ, Lucie Martineau, il s'agit de « tactiques d'intimidation » de la part de l'État-employeur pour briser l'élan des syndicats. Le lendemain, 6 mai, c'est au tour des membres de la CSQ de manifester devant le parlement.

Disposant d'un fonds de grève totalisant plus de 10 millions, le SFPQ déclenche entre-temps une première grève sectorielle d'une durée indéterminée à Revenu Québec le 2 mai, puis à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et au Bureau des infractions et amendes du ministère de la Justice le 18 mai. Le SFPQ espère frapper le gouvernement « là où ça lui fait mal⁴⁴⁰ ». De leur côté, les autres syndicats s'en tiennent à des moyens de pression administratifs. Le 2 juin, plusieurs grévistes de la SAAQ tiennent une manifestation-surprise devant les bureaux du Conseil du trésor à Québec⁴⁴¹.

Le 10 juin, le juge Jacques Babin, de la Cour supérieure, rejette une demande d'injonction provisoire du Conseil du trésor. Arguant que les grèves sectorielles causeraient un préjudice économique important, il réclame le retour au travail immédiat des employés en grève. De plus, le gouvernement avait déposé, la veille, 9 juin, une deuxième requête pour obtenir une injonction afin d'encadrer la deuxième demi-journée de grève des syndiqués du SFPQ⁴⁴². S'ils tiennent effectivement cette demi-journée de grève, le 14, ils doivent demeurer à 10 mètres des accès aux édifices gouvernementaux puisque le gouvernement a obtenu l'injonction demandée.

Finalement, le 17 juin, le juge Jacques Viens, de la Cour supérieure, permet à nouveau au SFPQ de poursuivre les grèves sectorielles commencées à la Société de l'assurance automobile du Québec, à Revenu Québec et au ministère de la Justice. Il a rejeté la demande d'injonction permanente du gouvernement Charest qui voulait contraindre le retour au travail des grévistes. Pour lui, les grèves sectorielles ont moins de conséquences qu'une grève générale de l'ensemble des membres du SFPQ⁴⁴³.

Depuis plusieurs semaines maintenant, le gouvernement et trois syndicats (CSQ, SFPQ et SPGQ) sont engagés dans un blitz de

négociation pour arriver avec des ententes d'ici la fin du mois de juin⁴⁴⁴. Le 18 juin, le gouvernement avait réaménagé son cadre financier de 12,6 % et proposé aux trois syndicats d'ajouter une augmentation salariale de 2 % pour la dernière année du contrat de travail de six ans. Il conservait en banque entre 400 et 500 millions de dollars pour l'équité salariale et 250 millions pour diverses autres mesures.

La CSQ, le SFPQ et le SPGQ rejettent ces dernières offres patronales, mettant immédiatement fin aux travaux des différentes tables sectorielles. Pour Jean-François Munn, les demandes des syndicats sont inadmissibles : « Leur 12,5 % fait abstraction des coûts de l'équité salariale, des autres mesures à incidence salariale et de l'effet composé des augmentations au fil des ans. Pour nous, le 12,5 % du front commun, c'est presque 18 %⁴⁴⁵. » C'est donc la rupture des négociations, le 19 juin, pour la CSQ, le SFPQ et le SPGQ. Le SFPQ envisage de poursuivre les grèves sectorielles pendant l'été, avant de changer d'idée et de les suspendre jusqu'à l'automne⁴⁴⁶. Le syndicat fait en outre paraître des publicités dans les quotidiens pour expliquer à la population les enjeux des négociations dans le secteur public⁴⁴⁷. Les négociations reprendront à l'automne pour la CSQ, le SFPQ et le SPGQ, en même temps que la CSN, la FTQ et la FIIQ.

Un automne chaud

Au début de l'automne, les négociations reprennent comme convenu pour l'ensemble des syndicats du secteur public. Pour le SFPQ, deux points sont prioritaires pour les clauses normatives : encadrer la sous-traitance et préserver la sécurité d'emploi⁴⁴⁸.

En ce qui a trait aux moyens de pression, le SFPQ reprend sa stratégie du printemps. Mais, cette fois, les grèves sectorielles vont toucher les petites et moyennes entreprises. Le président Sawyer explique que c'est « un secteur cher au premier ministre, Jean Charest ». Le 12 octobre, les directions régionales et la Direction générale de l'industrie et du commerce du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation entrent en grève pour une durée indéterminée.

Quelques jours plus tard, le SFPQ étend son mouvement de grèves sectorielles au Registraire des entreprises et à la Direction des opérations et des services à la clientèle de la Régie des alcools, des courses et des jeux⁴⁴⁹.

Le 22 octobre, le SISP use d'humour et d'ironie pour démontrer l'importance des services publics. Il invite ses membres à évaluer l'élève Charest dans le cours fictif Négociation 101. Ils doivent par exemple déterminer si « cet élève lit des textes variés (il a une connaissance appropriée du sens du verbe négocier) ». Ils disent ensuite s'il a réussi le cours, s'il est en difficulté ou s'il doit être dirigé vers un service d'aide à l'apprentissage. Dans ce dernier cas, ils liront qu'« en raison des listes d'attente causées par le gouvernement Charest aucun service d'aide à l'apprentissage n'est disponible pour le moment ». Les participants sont enfin conviés à faire parvenir leur évaluation aux députés.

En octobre, trois autres ministères et organismes gouvernementaux entrent en grève pour une durée illimitée. Il s'agit du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, de la Régie des alcools, des courses et des jeux et du Registraire des entreprises⁴⁵⁰.

Le 5 novembre, plus de deux ans après avoir déposé ses demandes, le SFPQ conclut une entente de principe avec le Conseil du trésor sur les clauses normatives. Elle améliore notamment l'encadrement du recours à la sous-traitance et préserve la notion de sécurité d'emploi, tout en accordant un droit de refus d'être « cédé à une entité hors fonction publique ». L'entente accorde aux employés occasionnels une mesure de protection de leur taux de traitement, s'ils changent de classe d'emploi, et la reconnaissance de leur ancienneté acquise dans des emplois occasionnels⁴⁵¹.

Le gouvernement est satisfait de pouvoir continuer à recourir à la sous-traitance et de pouvoir redéployer des employés mis en disponibilité dans une nouvelle classe d'emploi ou temporairement en dehors de la fonction publique.

Le SFPQ continue par ailleurs à négocier aux côtés de la CSQ et du SPGQ sur les clauses salariales. Ils demandent des augmentations de 12,5 % sur six ans (au lieu de trois ans au départ). Le gouvernement propose de son côté des augmentations de 8 % sur six ans et neuf mois, comprenant un gel salarial pour les deux premières années.

Le 17 novembre, la présidente du Conseil du trésor évoque la possibilité que le gouvernement décide, par une loi spéciale, des conditions de travail des employés du secteur public. C'est la première fois que M^{me} Jérôme-Forget laisse planer cette menace face à la multiplication des grèves tournantes menées par les syndicats. Tout en souriant, elle affirme que le gouvernement « assumera ses responsabilités ».

M^{me} Jérôme-Forget est formelle : « Il faut que, quand on se retrouve à la dinde de Noël, tout soit réglé. » Elle déplore le climat d'incertitude que les grèves sectorielles entraînent et avance que les citoyens n'ont pas les services pour lesquels ils paient. Elle dit tout de même souhaiter la poursuite des négociations. Les syndicats ont immédiatement qualifié d'« irresponsable » cette menace de loi spéciale.

Les discussions continuent, mais le Conseil du trésor, assurant que les coffres de l'État sont vides, reste campé sur l'offre contenue dans le cadre financier de 3,2 milliards de dollars⁴⁵². En décembre, la CSN, la FTQ, la CSQ, le SFPQ et le SPGQ étendent la série de moyens de pression pour accélérer la négociation. Les grèves tournantes sont nombreuses. Le 13 décembre, les négociateurs poursuivent les séances de travail, pendant que des membres du SFPQ et du SPGQ entament une autre demi-journée de grève.

Les syndicats se voient imposer une loi spéciale

Le 15 décembre, coup de théâtre, le premier ministre Charest convoque une séance extraordinaire de l'Assemblée nationale et fait adopter une loi d'exception sur les conditions de travail des 500 000 employés du secteur public jusqu'au 31 mars 2010. Cette loi-matraque impose un gel de salaire pour les deux premières années du contrat de travail et accorde une augmentation de 8 % sur 6 ans et 9 mois.

Toujours sous le coup de la colère, Claudette Carbonneau (présidente de la CSN), Réjean Parent (président de la CSQ), Lina Bonamie (présidente de la FIIQ), Henri Massé (président de la FTQ), Michel Sawyer (président du SFPQ) et Carole Roberge (présidente du SPGQ) signent une lettre dans *Le Devoir* le 23 décembre. Ils y déplorent le démantèlement des acquis de la société québécoise, dont les services publics. Ils tiennent à rappeler que les Québécois peuvent compter sur « une fonction publique compétente, dévouée et indépendante des pouvoirs politiques ». Les présidents des syndicats ne peuvent que s'insurger de la situation actuelle :

Le gouvernement Charest vient de faire la preuve, une fois de plus, de son mépris envers ses employés et les organisations syndicales qui les représentent. Notre travail au quotidien est essentiel et nos organisations jouent un rôle prépondérant depuis des décennies dans l'organisation du travail au Québec. Notre droit de négocier

toutes nos conditions de travail est fondamental. La loi spéciale [...] nous a été imposée, rentrée dans la gorge, sans que nous ayons quoi que ce soit à dire. Elle appauvrit les travailleurs du secteur public parce qu'elle gèle leur salaire pendant deux ans et trois mois. Zéro pour cent d'augmentation! Depuis 2003, nous accusons une perte de notre pouvoir d'achat de près de 5 %. Le retard avec le secteur privé ne cesse de se creuser. Pourtant, les employés de l'État ne roulent pas sur l'or [...] et la précarité affecte un travailleur sur deux. [...] En s'attaquant aux syndicats du secteur public, c'est aux services publics que ce gouvernement s'attaque. Nous disons non à cette loi spéciale. Nous disons non à cette vision étriquée du Québec.

Un blâme au gouvernement Charest

En janvier 2006, le SFPQ porte plainte à la Commission des relations du travail. Il avance que le gouvernement Charest n'a pas négocié de bonne foi et qu'il a transgressé l'article 53 du *Code du travail*. Le SFPQ rappelle que le gouvernement s'est montré intransigeant en présentant sa proposition comme « non négociable » et qu'il avait menacé de recourir à une loi spéciale si le cadre salarial n'était pas accepté. Le syndicat demande enfin une reprise des négociations sur les clauses salariales. La CSQ et la CSN s'adressent aussi aux tribunaux pour contester la loi.

Dès l'ouverture de la session à l'Assemblée nationale, le 14 mars, la CSN, la CSQ, la FIIQ, le SFPQ et le SPGQ manifestent devant le parlement pour marquer leur opposition à la loi spéciale adoptée à la fin de l'année⁴⁵³.

Le 29 mars, le Bureau international du travail (appartenant à l'Organisation des Nations unies) donne raison à la douzaine de syndicats qui avaient porté plainte et blâmé sévèrement le gouvernement du Québec pour avoir brimé la liberté d'association syndicale. Le bureau juge entre autres que la longueur des conventions est « déraisonnable », que l'imposition d'une convention est contraire aux principes de la négociation et que le gouvernement ne peut imposer les salaires de ses employés aussi longtemps. « C'est une tache pour le Québec qui a pourtant une belle réputation sur la scène internationale en matière de syndicalisme », dira le président du SFPQ.



Le 15 décembre 2005, le gouvernement Charest impose, par une loi spéciale, les conditions de travail des employés des secteurs public et parapublic jusqu'en 2010.

Un règlement sur l'équité salariale

Après le SPGQ, un règlement sur l'équité salariale intervient entre le Conseil du trésor et le SFPQ le 15 juin 2006. Hélène Marois, coordonnatrice du service de la classification, des mouvements de personnel et de l'équité salariale au SFPQ, ne cache pas sa joie, après toutes ces années de négociation : « Les femmes, dans la fonction publique, auront enfin les salaires qu'elles méritent. »

Cela signifie que 28 600 femmes, employées de ministères et d'organismes du gouvernement québécois, se partageront une somme de 248,7 millions de dollars. En moyenne, ce redressement salarial sera de 5,16 % par employée. L'ajustement se fera à partir de novembre 2006. De plus, 108,5 millions seront accordés pour couvrir les années antérieures. Les rétros, comme on les appelle, commenceront à être versées au printemps 2007⁴⁵⁴.

« Le pire gouvernement » quant aux relations de travail de l'histoire du Québec

Pour le SFPQ, le gouvernement Charest est « méprisant », « irrespectueux », enclin à la « confrontation » et de « mauvaise foi ». Michel Sawyer va même jusqu'à dire que « le Parti libéral de Jean Charest est le pire gouvernement dans le cadre des relations de travail ». Dans le contexte des élections qui approchent, le SISP entend effectuer une vaste tournée du Québec pour sensibiliser la population à l'égard des services publics et militer pour l'abrogation de la loi spéciale de décembre 2005⁴⁵⁵.

Du côté de l'ADQ, le parti affirme, dans son programme, que la réingénierie a eu peu d'effets puisque « le nombre de fonctionnaires a à peine diminué et les Québécois continuent d'être lourdement taxés sans pour autant recevoir des services à la hauteur de leur contribution ». Pour l'ADQ, le modèle québécois est encore trop lourd et sous-performant et milite pour un assainissement des finances publiques⁴⁵⁶.

Les élections ont lieu le 26 mars 2007. Le Parti libéral, toujours dirigé par Jean Charest, revient au pouvoir, mais, cette fois, il est minoritaire. Monique Jérôme-Forget retrouve ses fonctions de présidente du Conseil du trésor et de ministre responsable de l'Administration gouvernementale, en plus de cumuler celles de ministre des

Finances et de ministre des Services gouvernementaux. Au SFPQ, on s'inquiète de l'élargissement de sa tâche. Le président Sawyer est sans appel : « Son bilan est peu élogieux. C'est sans doute la "dame de fer" du gouvernement, mais, si on se réfère aux actions posées par la première femme qui a été surnommée ainsi, Margaret Thatcher, on est en droit de se faire du souci. »

C'est le moment de faire le bilan des dernières années. Le SFPQ soutient que la réingénierie de l'État a affaibli les services publics. Avec sa politique de non-remplacement d'un employé sur deux qui part à la retraite, le gouvernement a aboli plus de 3 700 postes. Combinées au gel d'embauches, ces deux politiques ont entraîné un déficit d'effectifs préoccupant dans les ministères et un recours abusif à la sous-traitance. Les pertes d'expertise et de contrôle sur les activités sous-traitées et l'accroissement des dépenses, dans ce cas-ci au ministère des Transports, ont été mis en lumière par l'effondrement du viaduc de la Concorde, en septembre 2006⁴⁵⁷.

« L'État que nous voulons », un colloque sur la fonction publique

Du 13 au 15 juin 2007, le SFPQ tient un colloque où les militants discutent de la fonction publique et entendent des experts expliquer le néolibéralisme. Nommé « L'État que nous voulons », le colloque convie des économistes, des sociologues, des politologues et des politiciens, dont l'ancien premier ministre Jacques Parizeau.

Si 53 % des personnes embauchées en 2003-2004 ont moins de 35 ans⁴⁵⁸, le syndicat s'inquiète du fait que la moitié d'entre eux auront quitté la fonction publique d'ici cinq ans. De plus, le climat de travail et le recrutement sont difficiles, les gels d'embauche ont été fréquents, le nombre d'employés occasionnel s'est multiplié. Enfin, les conditions salariales se sont encore dégradées. L'Institut de la statistique du Québec signale que le retard de la rémunération des fonctionnaires est désormais de 15 % par rapport à l'ensemble des salariés québécois⁴⁵⁹. Le SFPQ souhaite que ce colloque puisse contribuer à redonner du lustre à la profession de fonctionnaire, mise à mal depuis quelques années, et à réfléchir au futur des services publics.

Menace de grève écartée à la Sépaq

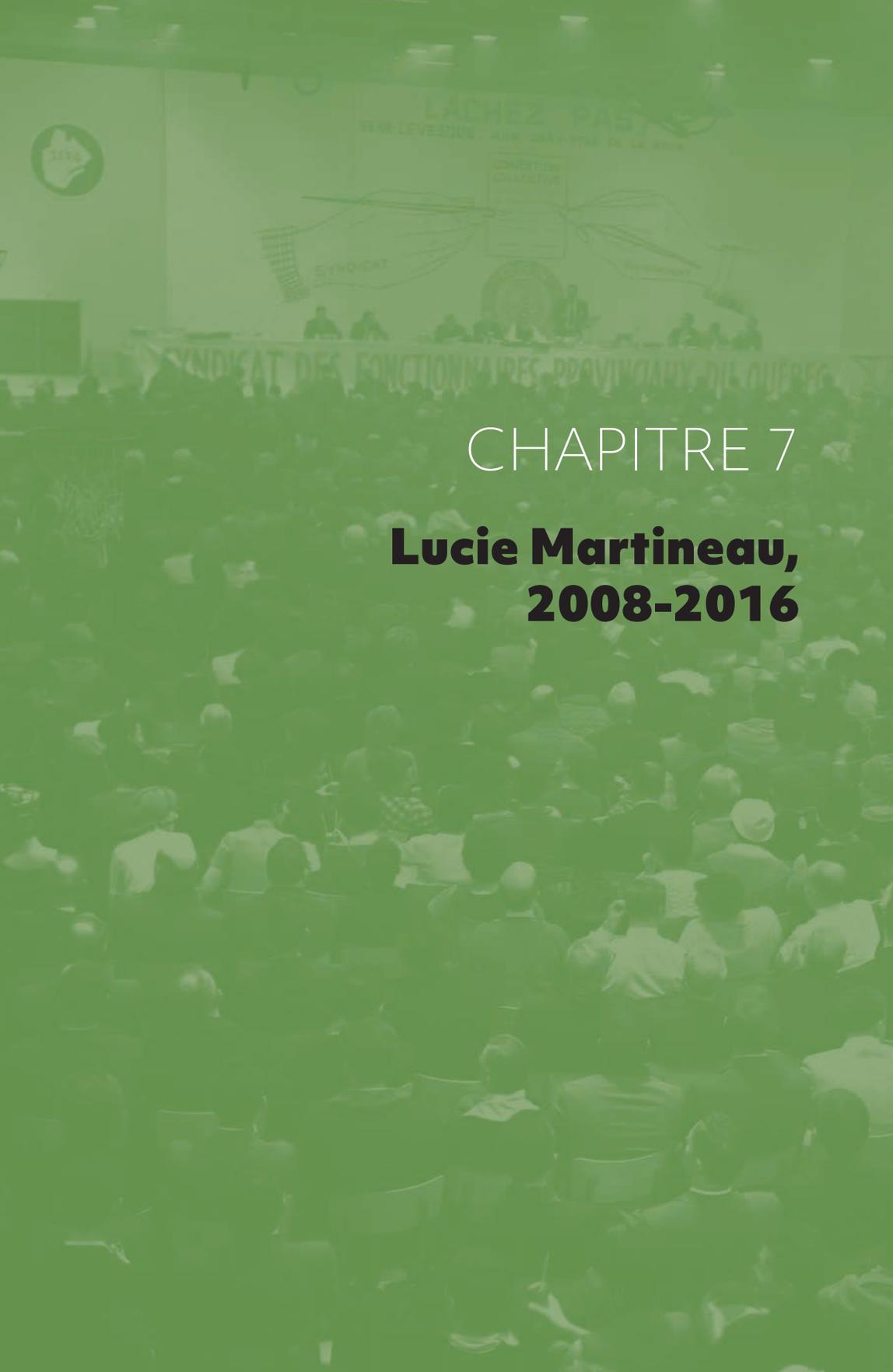
Dans les premiers mois de 2008, le SFPQ s'occupe des employés des parcs nationaux, qui sont sans contrat de travail depuis 2005. Le 24 janvier, certains employés syndiqués se font entendre et occupent un centre de réservations. Un vote de grève est dans l'air si les choses demeurent telles quelles, selon Denis Turcotte, porte-parole du syndicat.

La menace de grève ne sera pas mise à exécution car, dans les jours suivants, deux ententes de principe interviennent entre la Sépaq et le SFPQ. L'entente concerne 1 200 employés qui travaillent dans les 22 parcs nationaux et environ 700 dans les 17 réserves fauniques. Ils auront jusqu'à la fin de mars pour se prononcer sur l'entente⁴⁶⁰.

* * *

Issu de la section très militante du Revenu à Montréal, comme Serge Roy, Michel Sawyer a traversé des années de grande morosité pour la fonction publique, marquées par la réingénierie de l'État, à la tête du SFPQ. Avec une politique de non-remplacement d'un employé sur deux qui part à la retraite, un déficit d'effectifs préoccupant créé par des gels d'embauche à répétition, la multiplication des employés occasionnels, une loi spéciale adoptée sous bâillon imposant les conditions de travail à l'ensemble des employés de l'État et un recours abusif à la sous-traitance, les conditions de travail et le climat se sont dégradés au cours de cette période. Les services publics en ressortent affaiblis. Il y a tout de même eu un peu d'espoir pour des milliers de femmes avec enfin un règlement du dossier de l'équité salariale en 2006.

En 2008, le président Sawyer décide, après une quarantaine d'années au syndicat, de ne pas se représenter à son poste lors du prochain congrès du SFPQ, qui a lieu en avril. Le journaliste Michel Corbeil souligne que « c'est la fin d'un parcours militant comme il ne s'en reproduira plus⁴⁶¹ ».



CHAPITRE 7

**Lucie Martineau,
2008-2016**

Deux femmes briguent la présidence

Au congrès de 2008, qui se déroule du 14 au 18 avril, deux femmes se présentent pour succéder à Michel Sawyer à titre de présidente. Il s'agit de Lucie Martineau – vice-présidente – et Julie Charron – présidente régionale en Montérégie. M^{me} Charron s'était d'ailleurs présentée contre M. Sawyer en 2005.

C'est Lucie Martineau qui l'emporte, devenant la deuxième femme de l'histoire du SFPQ à occuper le poste. Dans son dernier message aux délégués présents, M. Sawyer en profite pour dire que les dernières négociations dans le secteur public se sont conclues par des décrets imposant une convention collective pour huit ans. « Une coalition assurant la cohésion de tous les syndicats du secteur public, c'est une force de frappe forte d'un demi-million de personnes. » Pour lui, les syndicats du secteur public ont tout intérêt à se regrouper dans un front commun, à l'exemple de celui de 1972. « Sinon ils vont passer encore dans le moulin à saucisses⁴⁶². »

Lors de son premier point de presse, Lucie Martineau fait état de ses trois priorités au cours de son mandat : le maintien des services publics, les négociations pour un nouveau contrat de travail et la préparation de la relève à la cause syndicale.

Elle cible ensuite Monique Jérôme-Forget, présidente du Conseil du trésor et artisanne de la réingénierie de l'État, qu'elle n'hésite pas à comparer à Margaret Thatcher, ancienne première ministre de Grande-Bretagne. Dans les années 1980, cette dernière, surnommée la Dame de fer, avait en effet multiplié les compressions et les privatisations dans le secteur public.

Lucie Martineau

Lucie Martineau a été formée en administration (UQAR, 1990) et en gouvernance de sociétés (Université Laval, 2016). Elle a travaillé au ministère des Affaires municipales, au Conseil du trésor et au ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu. M^{me} Martineau a aussi été membre du Comité national des femmes et de la coalition en faveur de l'équité salariale ainsi que représentante régionale à la condition féminine (1985-1995).



Lucie Martineau est présidente du SFPQ de 2008 à 2016.

Elle a occupé diverses fonctions au SFPQ : service de la classification, de l'équité salariale et des mouvements de personnel, conseillère et vice-présidente (1995-1999), service de la négociation, vice-présidente nationale (1999-2003), service de la défense des services publics et relations de travail, vice-présidente nationale (2003-2008), service de l'organisation du travail, vice-présidente nationale (2006-2008), présidente générale (2008 à 2016), service des recours, des relations de travail et de la négociation, vice-présidente nationale (2016-2017).

M^{me} Martineau est très engagée dans sa communauté. Elle a notamment été membre du Conseil du statut de la femme du Québec (2013-2018) et du conseil d'administration de la Société d'assurances générales (2013-2019) et bénévole pour l'Association de la défense des retraités du Québec (2020-2021). Au cours de sa carrière, elle a été récompensée du Prix Condorcet-Dessaules (2011) et du Prix Harfang (2014).

La nouvelle présidente soutient que la décision de M^{me} Jérôme-Forget – celle de remplacer un fonctionnaire sur deux qui prend sa retraite – affecte grandement les services publics. Certains ministères et organismes gouvernementaux n’arrivent même plus à remplir leur mission. Pour elle, la mise en place d’un État fort est caractéristique de l’histoire contemporaine au Québec. Ainsi, les mesures adoptées dans d’autres pays pour réduire la taille de leur État ne peuvent être simplement plaquées sur la situation québécoise : « La population s’est dotée des services publics qu’elle désire. On en a un peu plus que d’autres. Mais c’est ce que les citoyens veulent⁴⁶³. »

Du côté de l’exécutif, Jacques Bouchard est élu au secrétariat général par acclamation, Denis Turcotte à la trésorerie générale par acclamation, Christian Daigle à la 1^{re} vice-présidence par acclamation, Paul Pelletier est élu à la 2^e vice-présidence (contre France Grégoire), Lucie Grandmont à la 3^e vice-présidence par acclamation, André Godbout à la 4^e vice-présidence (contre Julie Charron et Daniel Landry), Denise Boileau à la 5^e vice-présidence (contre Jean-Pierre Milot) et Paul de Bellefeuille à la 6^e vice-présidence (contre Sylvie Vallières).

Au premier poste du Comité national des femmes, Marie-Claire Baigner par acclamation, au deuxième poste, Madeleine Larouche par acclamation, au troisième poste, Bianca Cordero (contre Michelle Huard), au quatrième poste, Annie Dallaire (contre Louise Paré, Nicole Pouliot et Michelle Huard) et au cinquième poste, Jocelyne Robert (contre Louise Paré). Au premier poste du Comité national des jeunes, Annie Morin (contre Sébastien Gélinas et Catherine Maltais), au deuxième poste, Mélanie Déziel (contre Catherine Maltais) et au troisième poste, Sébastien Gélinas (contre Pierre Berthiaume).

Par ailleurs, lors du congrès, le SFPQ s’engage à promouvoir le français comme langue de travail dans l’administration publique. Pour ce faire, il s’investit dans une offensive pour contrer le bilinguisme institutionnel avec d’autres partenaires.

M^{me} Martineau reçoit des félicitations pour son élection de la part de l’Assemblée nationale le 16 avril suivant. C’est Agnès Maltais qui présente la motion, conjointement avec la présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget, et le député de Terrebonne, Jean-François Therrien.

Les occasionnels : un problème qui perdure

Le SFPQ poursuit son combat concernant le nombre d'occasionnels trop élevé dans la fonction publique. C'est l'une des questions auxquelles la présidente Martineau va s'attaquer. Au tournant des années 2000, nous avons vu que le SFPQ s'était attaqué au problème des « faux occasionnels ». En janvier 1999, ils étaient 31,6 %.

Même si le gouvernement a tenté de solutionner le problème à l'époque, le problème n'est pas disparu, au contraire. Statistiques à l'appui, le SFPQ démontre que la proportion d'occasionnels n'a cessé d'augmenter parmi ses membres depuis une décennie. En mars 2005, ils étaient 27,3 %, en 2006, 28 % et en mars 2008, 32,7 % (dont 30 % pour les fonctionnaires et 56,4 % pour les ouvriers).

Le syndicat démontre que les contrats d'occasionnels pour deux ou trois ans se multiplient. Cette précarité entraîne d'autres problèmes, dont la difficulté à attirer les jeunes diplômés, peu intéressés par l'incertitude quand le temps arrive pour eux d'acheter une maison ou de fonder une famille⁴⁶⁴. Le SFPQ remarque que leur nombre stagne déjà et qu'il ne reste que deux ans avant de se diriger ailleurs que la fonction publique. À cela s'ajoutent le gel de l'embauche et le remplacement d'un fonctionnaire sur deux qui part à la retraite qui n'offrent pas de perspectives intéressantes à moyen terme. Un problème de pénurie de main-d'œuvre se profile.

Le Secrétariat intersyndical des services publics comme principal négociateur

Comme les prochaines négociations des conventions collectives des secteurs public et parapublic vont débiter en novembre 2009, cinq syndicats signent un protocole afin que le Secrétariat intersyndical des services publics (SISP) soit leur principal négociateur. Ce sont la Centrale des syndicats du Québec (160 000 membres répartis dans 100 syndicats), la Fédération interprofessionnelle de la santé (57 000 membres répartis dans 65 syndicats), le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (43 000 membres), l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (26 000 membres) et le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (20 000 membres). La CSN et la FTQ n'ont pas joint la coalition.

Les instances des cinq organisations ont été consultées auparavant. Elles vont dresser chacune une liste de revendications, mais la coalition va tabler sur la rémunération, les droits parentaux, les disparités régionales et le régime de retraite.

Ces syndicats ont par ailleurs constaté que les instances ont un problème en commun : attirer et conserver le personnel. La rémunération est en cause. Selon des données recueillies par l'Institut de la statistique du Québec, les employés de l'État accusent un retard salarial de 7,7 % par rapport aux autres salariés. Le SISP croit que, « même en tenant compte des heures travaillées et des avantages sociaux, leur rémunération est depuis plusieurs années inférieure à celle qu'on retrouve dans le secteur privé, particulièrement le secteur privé syndiqué, avec lequel l'écart est de 15,6 %⁴⁶⁵ ». Encore une fois, des pénuries de personnel partout dans le secteur public sont remarquées.

Les ouvriers du MTQ contre la sous-traitance

Pour les ouvriers du ministère des Transports (MTQ), le gouvernement est loin d'avoir mis un terme au recours à la sous-traitance. Rappelant l'effondrement du viaduc de la Concorde en septembre 2006, le vice-président du SFPQ, Paul Pelletier, affirme que « le nombre d'ouvriers pour s'occuper des infrastructures est toujours en diminution, et les ponts tombent. La majorité des emplois dévolus aux ouvriers avant sont maintenant donnés en sous-traitance et pas nécessairement à des coûts moindres. Si on donne des travaux au privé, on a moins de contrôle⁴⁶⁶ ».

En novembre, à la fin de la campagne électorale, une centaine d'ouvriers syndiqués du ministère des Transports s'invitent à un rassemblement du Parti libéral à Québec où leur chef, Jean Charest, était attendu. Ils pénètrent dans le local électoral du candidat dans Vanier, Patrick Huot, où ils placent des sifflets électroniques dans les conduits d'aération et apposent des autocollants du syndicat. S'ensuivent bousculade et échange de mots avec les militants libéraux. Ils sortent peu après escortés de policiers de la Ville de Québec.

La remise en question du modèle québécois

Plus tôt dans l'année, la présidente du SFPQ avait eu l'occasion de revenir sur les positions de l'ADQ qui remettait en question depuis

plusieurs années la sécurité d'emploi des fonctionnaires. Quelques minutes après son élection, elle avait profité de sa tribune pour rappeler « que 35 % des ouvriers fonctionnaires ne l'ont pas. La sécurité d'emploi mur à mur dans la fonction publique, ce n'est pas vrai ».

Dans la campagne qui se dessine à l'automne 2008, l'ADQ présente son programme électoral. Après avoir rappelé les principaux changements issus de la Révolution tranquille, pour les adéquistes, « cette révolution réussie produisit pourtant un phénomène paradoxal chez les Québécois : elle les rendit moins enclins à se prendre en main... et plus accros à leur gouvernement en même temps!⁴⁶⁷ » Pour eux, depuis une trentaine d'années, l'État est resté figé dans des modes d'organisations qui ne correspondent plus à la réalité. Le « modèle québécois », trop dirigiste et faisant peu de place au privé, serait même devenu un dogme que personne ne remet en question. Quant à la réingénierie de l'État du Parti libéral, elle n'a été que cosmétique et se résume à quelques petites réformes administratives.

C'est pourquoi l'ADQ propose un plan de modernisation de l'État qui aurait pour but de réduire les dépenses et d'améliorer l'efficacité des politiques publiques afin de revenir à ses missions de base. Cibles, indicateurs et compétition caractérisent le plan adéquistes. Le parti donne l'exemple de la France qui a procédé à la révision de ses politiques publiques en 2007 et qui a institué qu'« en payant mieux des fonctionnaires moins nombreux, ils seront rémunérés à la performance et seront intéressés aux gains de productivité⁴⁶⁸ ».

Les élections, qui ont lieu le 8 décembre, reportent au pouvoir le Parti libéral de Jean Charest, mais cette fois avec une majorité. Même si l'ADQ perd sa place d'opposition officielle, désormais occupée par le Parti québécois, le discours misant sur le remboursement de la dette et de l'atteinte de l'équilibre budgétaire perdure à travers le Parti libéral. Le SFPQ devra continuer à se porter à la défense des services publics au cours des prochaines années.

L'École nationale de police du Québec s'entend avec le gouvernement pour renouveler sa convention collective

Parmi ses membres, le SFPQ compte l'École nationale de police du Québec (ENPQ) de Nicolet, soit environ 200 personnes. En novembre

2008, le renouvellement de leur convention collective étant échu depuis décembre 2007 et les syndiqués ayant rejeté les offres patronales à 94 %, ils votent des mandats de grève. La question salariale, la reconnaissance des chefs d'équipe et la possibilité de faire la semaine de travail sur quatre jours constituaient les principales demandes des membres du SFPQ.

Leur mécontentement se résume toutefois à une manifestation, le 11 décembre, avant l'entrée au travail. Quelques syndiqués ont porté le jeans, ce qui est interdit dans un règlement de l'ENPQ. Ils sont rentrés travailler comme cela. La direction de l'École leur aurait alors demandé de se changer et une vingtaine d'entre eux auraient vu leur salaire couper conséquemment à leur absence. Le SFPQ a porté plainte au Tribunal du travail.

Le 19 février 2009, l'audition de la plainte du SFPQ est reportée à une date indéterminée⁴⁶⁹. Le 17 mars suivant, le Conseil du trésor autorise l'ENPQ à présenter une offre aux syndiqués du SFPQ. Elle propose essentiellement une augmentation salariale totale de 6 % (soit 2 % par année). À la demande du syndicat, la convention collective a été prolongée d'un an, et s'étend du 1^{er} janvier 2008 au 31 mars 2011. Les autres demandes, dont la semaine de quatre jours et la reconnaissance du poste de chef d'équipe, ont été écartées. Toutefois, l'employeur a bonifié les primes de ceux qui travaillent les fins de semaine et a amélioré les conditions des comédiens qui y travaillent. Ces offres sont soumises au vote des membres le 8 avril. Le président régional du SFPQ, Luc Légaré, leur recommande d'accepter, ce qu'ils font dans une proportion de 97,2 %.

La question du port de jeans est quant à elle réglée en 2010. Le 28 janvier, la Commission des relations du travail rend sa décision. Le juge Jacques Daigle stipule que « porter un jeans à l'encontre d'un politique manifeste de l'employeur n'est pas un geste illégal, même si, certes, cela constitue un irritant pour ce dernier. Mais n'est-ce pas là une des caractéristiques d'un moyen de pression exercé dans le cadre d'une négociation? » et que « le moyen de pression du SFPQ a été exercé de façon paisible, sans actes de violence ou de menaces et sans causer de dommage, ni à l'école ni à autrui ». Cela constitue même une activité syndicale selon l'article 3 du *Code du travail*. L'École nationale de police doit donc dédommager ses employés qui avaient porté plainte au tribunal⁴⁷⁰.

Un front commun se prépare

Rapidement après l'élection du gouvernement Charest, les syndicats et les centrales se préparent en vue de la prochaine négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic. Le 11 mai, la CSN et la FTQ joignent le Secrétariat intersyndical des services publics, formant ainsi le premier front commun d'une telle ampleur – représentant 475 000 syndiqués des secteurs public et parapublic – depuis 1972.

Le front commun souhaite une prénégociation au printemps de manière à en venir à une entente le 31 mars 2010, à la fin des conventions collectives. Ainsi, dès le 1^{er} avril, de nouvelles conventions collectives entreraient en vigueur. Pour y arriver, le front propose un échéancier raccourci au gouvernement et conclut un pacte de non-marouflage. Claudette Carbonneau, présidente de la CSN, le dit bien : « Fini le vieux mauvais film d'une négociation du secteur public qui s'étire, qui s'étire, qui n'en finit plus, qui est marquée par des coups de théâtre et des effets de toge. »

Dès le début de juin, les chefs syndicaux réunis en front commun rencontrent la présidente du Conseil du trésor, Monique Gagnon-Tremblay. Ils lui font part de leur désir de commencer les négociations à l'automne 2009. C'est aussi l'avis de M^{me} Gagnon-Tremblay, selon ce que rapporte Réjean Parent, président de la CSQ, afin que l'« on puisse négocier rapidement et que l'on puisse s'entendre afin de s'éviter, pour une fois, grève et loi spéciale ».

Dans un deuxième temps, le front dépose ses demandes communes. Malgré la récession et les compressions budgétaires, le rattrapage salarial figure en tête de liste car, selon l'Institut de la statistique, le retard des employés publics est évalué à 5,2 % par rapport au privé. Les demandes salariales sont de l'ordre de 11,25 % sur trois ans. Ensuite, les demandes du front porteront sur les régimes de retraite, les disparités régionales, les droits parentaux, les postes à temps partiel et la politique de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux. Pour sa part, le SFPQ lutte contre le gel de l'embauche, adopté par le Conseil du trésor.

Les centrales en ont longtemps voulu au SFPQ pour son retrait du front commun en 1972. Il semble que ce soit chose du passé. Le président de la CSQ, Réjean Parent, le confirme publiquement : « On a pris le temps nécessaire et utile pour s'entendre avant et tout ficeler. On part sur un meilleur pied. Il n'y a pas de guerre entre nous. »



Les chefs syndicaux formant le front commun signent une entente en 2010. Lors de cette manifestation, on reconnaît Lucie Martineau, présidente du SFPQ, à l'avant-plan.

En plus de la défense de ses membres, le syndicat souhaite « promouvoir un projet de société axé sur la démocratie, le développement durable, le partage, l'équité, la solidarité et le progrès de la société ». Il emploie alors 130 personnes, principalement à son siège social à Québec. À la fin de l'année, le SFPQ se munit d'un fonds spécial, constitué à partir d'une cotisation spéciale, en cas de grève ou de débrayages afin de compenser les pertes de salaire de ses membres. Pour M^{me} Martineau, les membres se sont donné « les moyens d'établir un solide rapport de force⁴⁷¹ ». Les négociations peuvent maintenant débiter.

Moins de permanents, plus d'occasionnels

Le début des années 2000 est une période fort morose pour la fonction publique, ce qui oblige le SFPQ à adopter une position défensive afin de protéger les acquis. En 2009, à la veille du début des négociations pour le renouvellement de la convention collective, c'est l'heure des bilans chiffrés pour expliquer l'état des conditions de travail des membres du SFPQ. Au terme de cinq ans de réingénierie,

le gouvernement Charest a diminué la taille de la fonction publique de 5 055 emplois à temps plein. Selon un rapport du Conseil du trésor, entre 2006-2007 et 2007-2008, on compte 979 postes à temps plein (postes équivalents à temps complet, ETC) en moins. De son côté, Élisabeth Allard, directrice de la planification de la main-d'œuvre au Conseil du trésor, avance plutôt le nombre de 3 874 ETC, une baisse de 5,5 %. Rappelons que l'objectif de Monique Jérôme-Forget était de restreindre les effectifs de 20 % en 10 ans.

Le nombre d'occasionnels est en augmentation constante : 12 078 en 2004 contre 13 244 en 2007-2008. C'est donc un retour aux nombreux cas de « faux occasionnels ». Pour Lucie Martineau, il y a même jusqu'à 40 % d'occasionnels dans certaines catégories d'emplois. Le Conseil du trésor est plus conservateur et parle plutôt « d'une légère augmentation » d'occasionnels. Le président du SPGQ, Gilles Dussault, remarque la même chose du côté de ses membres.

Par ailleurs, la mise en application de la politique de remplacement d'un fonctionnaire sur deux qui part à la retraite a entraîné des conséquences pour ceux qui restent. Le SFPQ est particulièrement préoccupé par leur surcharge de travail. Les congés de maladie se sont multipliés, notamment au Conseil supérieur de la langue française, au Bureau des audiences publiques sur l'environnement, à l'Office de protection du consommateur, à la Sûreté du Québec, à l'Office des personnes handicapées du Québec, à Emploi et Solidarité sociale et à Revenu Québec⁴⁷².

Comme on l'a vu également, le gouvernement Charest se concentre sur la diminution des dépenses de l'État, ce qui l'a amené à faire d'importantes compressions. Des voies s'élèvent dans le milieu syndical contre cette façon de gouverner. La présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, est l'une d'elles. Elle prône plutôt une philosophie fiscale où l'équité et la solidarité seraient mises de l'avant. Cela trouve écho auprès de la présidente du SFPQ, Lucie Martineau. Celle-ci est d'accord pour que le gouvernement se préoccupe de ses dépenses, mais ajoute que « ce serait trop facile de couper dans les services aux citoyens. M. Charest devrait plutôt regarder du côté de l'explosion de la sous-traitance et de la difficulté pour l'État de recruter de la main-d'œuvre ». Ces deux aspects – la sous-traitance et le recrutement – seront au cœur des préoccupations de la présidente du SFPQ au cours de son mandat⁴⁷³.

De plus, alors que le gouvernement libéral a fixé, sans négocier, les conditions de travail de ses employés, on apprend qu'il a augmenté

de l'autre côté les salaires des employés des cabinets ministériels d'environ 30 % depuis 2003. Pour Christian Daigle, le gouvernement devrait donner l'exemple. Il affirme : « Qu'on ne vienne pas nous dire après ça qu'il faut réduire la taille de l'État, en s'attaquant aux services directs à la population⁴⁷⁴. »

L'industrie des grands chantiers

L'attribution de contrats dans l'industrie des grands chantiers préoccupe le syndicat. Le SFPQ demande ainsi au Vérificateur général, Renaud Lachance, d'enquêter sur les liens d'affaires entre le ministre du Travail, David Whissell, et l'entreprise d'asphaltage ABC Rive-Nord, dont il est copropriétaire.

Le SFPQ demande plus largement une enquête publique sur l'industrie des grands chantiers et les firmes de génie-conseil. Il monte pour ce faire un dossier de recherche qui démontre que 80 % des contrats par appel d'offres des services professionnels sont adjugés au montant estimé par le ministère des Transports (MTQ) au dollar près, même au sou près dans certains cas. Le syndicat trouve cette situation étrange. La présidente Lucie Martineau se pose la question : « Comment se fait-il que dans un libre marché où les firmes sont censées se concurrencer, celles-ci ne soumissionnent même pas un sou de moins que le montant estimé par le Ministère pour remporter l'adjudication? » Ne serait-ce pas là aussi un signe de la dépendance du ministère envers les firmes de génie-conseil, qui iraient même jusqu'à estimer le coût des contrats qu'il octroie? L'expertise du MTQ à l'interne a été fortement ébranlée par la baisse draconienne du nombre de ses employés. Rappelons que le nombre d'ouvriers est passé de 10 000 au début des années 1990 à moins de 3 000 en 2009⁴⁷⁵. Cette année-là, Monique Jérôme-Forget constate l'échec de la politique du « un sur deux » : « Le Québec a perdu une expertise importante au niveau de sa fonction publique. » Le rapport de Jacques Duchesneau, datant de 2011, ajoute que cette perte constitue la principale « faille de la réingénierie publique ».

Le SFPQ ne se contente pas de demander des enquêtes publiques. Afin d'en avoir le cœur net, il prépare des dossiers de recherche sur les contrats attribués par le ministère des Transports. C'est le cas pour le pont Arthur-Sauvé à Laval⁴⁷⁶. Le syndicat soulève plusieurs problèmes liés à l'attribution du contrat. La firme Cima-SNC Lavalin

a obtenu le contrat des plans et devis des travaux de réfection pour environ un million de dollars avant de se voir attribuer sans appel d'offres le contrat de surveillance technique des mêmes travaux pour la somme de 3,4 millions. La présidente Martineau remet en question cette façon de procéder qui, bien qu'elle soit légale⁴⁷⁷, consiste à se surveiller soi-même sans appel d'offres : « Si vous êtes mandaté pour vous donner des contraventions pour excès de vitesse, je pense que vous serez plus clément envers vous-même, non? »

Contre la « bilinguisation » de la fonction publique québécoise

Pour le SFPQ, la langue de travail est une question importante. Pour appuyer cet engagement, il est devenu membre du Mouvement Montréal français en 2008, et Lucie Martineau a été nommée vice-présidente du conseil d'administration. Au même moment, le SFPQ demande formellement au gouvernement Charest d'affirmer que « la langue de communication de l'État québécois est le français ». Le syndicat s'inquiète de voir de plus en plus de cadres demander à leurs employés bilingues de répondre en anglais à la population qui demande à être servie dans cette langue, alors que ce n'était pas une condition d'emploi lors de leur embauche. C'est contraire à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration.

Le SFPQ réclame l'instauration d'une prime au bilinguisme afin de contrevenir justement cette « bilinguisation » de l'administration publique. Il fait le pari que, comme le gouvernement n'a pas dressé de listes de postes bilingues dans la fonction publique, le gouvernement Charest serait sensibilisé au phénomène lorsque cela arriverait sur la place publique et se montrerait plus vigilant⁴⁷⁸.

Lettres d'opinion et manifestation monstre à Montréal

Au début de février 2010, le front commun commence à s'inquiéter du peu de progrès réalisé par les négociateurs quant au renouvellement des conventions collectives. Le gouvernement ne déroge pas de sa proposition de hausser la rémunération de 7 % en cinq ans, ce qui représente 2,3 milliards de dollars, tandis que les demandes syndicales

ont convenu de 11,25 % sur trois ans, totalisant 3,2 milliards. Pour faire bouger les choses, le front commun annonce une grande manifestation pour le 20 mars.

Entre-temps, le Secrétariat intersyndical des services publics multiplie les actions communes avant la manifestation prévue. Il accroît les interventions publiques et les conférences de presse. C'est aussi le cas du côté du SFPQ. Depuis le début de son mandat à la tête du syndicat, Lucie Martineau se montre soucieuse d'améliorer l'image des fonctionnaires et des ouvriers, qu'elle sait négative, auprès du grand public. M^{me} Martineau met l'accent sur les communications internes et externes afin de rehausser la perception de ses membres, ne négligeant aucun média ni partenaire pour y parvenir. Elle effectue également des rapprochements avec les autres syndicats, échaudés depuis le retrait du SFPQ du front commun en 1972. Dans le contexte des négociations, elle multiplie les prises de parole et aborde la question de l'image des fonctionnaires en reprochant au gouvernement de ne jamais intervenir publiquement lorsqu'ils sont l'objet de critiques et de préjugés et même de les traiter « d'une façon assez grossière⁴⁷⁹ ».

Le SISP signe quelques textes dans la presse, dont un au début du mois de mars 2010. Lucie Martineau joint sa voix à celles de Réjean Parent (CSQ), Régine Laurent (FIQ), Dominique Verreault (APTS) et Gilles Dussault (SPGQ) pour opposer leur vision à celle du Comité consultatif sur les finances publiques quant aux choix budgétaires du gouvernement. Il propose que le gouvernement réduise encore plus ses dépenses, qu'il amène des mécanismes de concurrence au sein des services publics et qu'il ait plus fréquemment recourt à la tarification et à la taxation.

Le SISP affirme que le « secteur public n'est pas un "fournisseur de services" à des "consommateurs" ». Il demande en ce sens au gouvernement « d'assouplir son cadre budgétaire afin que le retour à l'équilibre budgétaire ne mette pas en péril le développement des services à la population⁴⁸⁰ ». Le SISP propose plutôt des mesures telles que d'imposer davantage les riches et les sociétés financières et de taxer les biens de luxe.

Le temps passe et aucune entente n'est en vue. Comme prévu, le 20 mars, une grande manifestation rassemble plus de 75 000 personnes à Montréal. Venus de partout au Québec, les membres du front commun intersyndical expriment leur mécontentement dans les rues de la ville avant de se rassembler devant les bureaux du premier ministre Charest, au 2001, avenue McGill College⁴⁸¹. Ils arborent le

vert sur leurs vêtements et leurs pancartes, couleur de l'espoir, et dénoncent l'attitude du gouvernement envers les services publics. Françoise David, porte-parole de Québec solidaire, est présente à l'événement en guise d'appui.

Monique Gagnon-Tremblay a laconiquement répliqué par communiqué que « manifester c'est bien, négocier c'est mieux » avant de rappeler l'importance de continuer de négocier activement pour parvenir à une entente d'ici le 31 mars. La veille, elle avait effectivement appelé à un blitz.

Le 29 mars, à deux jours de l'échéance des négociations pour le renouvellement des conventions, le front commun SISP-CSN-FTQ rencontre en urgence à Québec la présidente du Conseil du trésor, Monique Gagnon-Tremblay, la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, et le ministre de la Santé, Yves Bolduc. Madame Gagnon-Tremblay rappelle qu'elle poursuit les négociations en ayant toujours en tête les responsabilités du gouvernement « envers les contribuables et de notre capacité de payer, dans le contexte difficile du retour à l'équilibre budgétaire ». Le jour même, le gouvernement, comme cela s'est fait à de nombreuses reprises dans le passé, en profite pour faire paraître une pleine page dans les journaux pour faire la promotion de ses offres. Les porte-parole syndicaux entament cette nouvelle ronde avec prudence. Dominique Verreault, du SISP, qualifie les offres d'« épouvantables », alors que Claudette Carbonneau, de la CSN, fait valoir qu'elles sont en deçà de la loi spéciale de 2005 et que les négociateurs gouvernementaux ne peuvent quand même « pas demander l'impossible ».

Une analyse des contrats de sous-traitance

En pleine négociation, le SFPQ et le SPGQ font entrer la question de la sous-traitance parmi les enjeux prioritaires. Ils partagent ainsi les résultats d'une enquête menée sur des contrats accordés en sous-traitance afin de démontrer que cela coûte plus cher au gouvernement que s'il confiait le travail à ses employés. Dans ce cas-ci, le recours à la sous-traitance a coûté 15 millions de plus sur 10 contrats totalisant 40 millions de dollars. Au total, c'est 1,4 milliard qui a été accordé en sous-traitance au cours du plus récent exercice financier.

La présidente du SFPQ, Lucie Martineau, donne l'exemple du ministère des Transports, où les ouvriers peuvent construire un

ponceau pour 78,50 \$ alors que les sous-traitants facturent 250 \$. Elle fait image en concluant que dans certains services « les sous-traitants sont en place depuis si longtemps qu'ils vont aux mêmes partys de Noël que nos membres⁴⁸²... » Le but du SFPQ et du SPGQ est que, à l'avenir, le gouvernement évalue les coûts d'un contrat avant de le donner en sous-traitance. Ils souhaitent que ce dernier s'engage dorénavant à le faire réaliser en priorité par des employés de la fonction publique si les coûts sont égaux ou inférieurs.

Quelques semaines plus tard, le Conseil du trésor s'engage, dans ses propositions de règlement avec le SFPQ et le SPGQ, à créer un « comité de concertation patronale-syndicale » pour revoir la pertinence du recours à la sous-traitance par le gouvernement⁴⁸³.

Les « faux occasionnels » : un règlement

En avril, le Conseil du trésor et le SFPQ en arrivent à un règlement au sujet des « faux occasionnels ». Des milliers de personnes obtiendront incessamment le statut d'employés permanents. Les postes d'occasionnels seront quant à eux réservés uniquement aux vrais emplois d'occasionnels. Ce règlement demeure conditionnel à une entente finale du front commun sur l'ensemble de la convention collective⁴⁸⁴.

Vers une nouvelle convention

L'échéance du 31 mars arrive finalement sans qu'une entente soit conclue⁴⁸⁵. Diverses actions de visibilité se poursuivent. En juin, le front commun demande la médiation, tout en poursuivant les discussions. Des syndiqués installent une immense banderole près du pont Jacques-Cartier à Montréal et d'autres affiches un peu partout au Québec. Le gouvernement Charest fait savoir publiquement au front commun qu'il souhaite signer une entente d'ici la fin du mois.

Les choses s'accélèrent tant et si bien que, le 25 juin, le gouvernement et le front commun annoncent qu'ils en sont venus à une entente de principe, une première depuis 1999. Pour Jean Charest, elle « respecte la capacité de payer des citoyens et le plan de retour à l'équilibre budgétaire ». Gérard Deltell, chef de l'ADQ, pense que le gouvernement a « plié les genoux devant les syndicats » au détriment de la classe moyenne. Le PQ ne se prononce pas de son côté, après

la bourde de Pauline Marois qui avait dit en début d'année qu'elle trouvait les demandes du front commun à « première vue un peu élevées ».

La convention, d'une durée de cinq ans, comprend une augmentation de 6 %. Elle comporte en plus une clause novatrice qui permet d'ajouter des hausses en fonction de la croissance économique du Québec. La croissance du PIB nominal servira de base de calcul aux prévisions du gouvernement. Si elle dépasse les prévisions, des augmentations maximales sont prévues pour les trois dernières années de la convention : 0,5 % la troisième année et 1,5 % la quatrième et la cinquième année. Les employés de l'État pourraient donc obtenir une hausse de 3,5 % supplémentaire. De plus, si l'inflation est supérieure à ce qui était prévu, le gouvernement s'engage à verser 1 % de plus à la fin de la convention. C'est donc une augmentation totale de 10,5 % en cinq ans que les employés pourront toucher. Du côté du front commun, on s'attend à une augmentation salariale d'au moins 7,5 % sur cinq ans.

Même s'ils n'ont pas obtenu l'augmentation de 11,25 % sur trois ans, comme ils le demandaient, les syndicats sont satisfaits de cette entente. Outre la clause qui lie les salaires à la croissance économique, ils soutiennent avoir fait des gains importants concernant le régime de retraite et se réjouissent de la bonne entente qui a régné à la table de négociations et de la rapidité de celles-ci – moins de six mois. Pour le président de la FTQ, Michel Arsenault, « c'est fini, l'histoire de négocier pendant deux ans ». Plus de dix ans plus tard⁴⁸⁶, M^{me} Martineau partage cet enthousiasme. Elle se souvient encore avec fierté de ce front commun, le meilleur au profit des syndiqués, à son avis⁴⁸⁷.

La diminution des inspections : le SFPQ tire à nouveau la sonnette d'alarme

Dans les mois qui suivent la signature de sa convention collective, le SFPQ continue de surveiller ses dossiers prioritaires. Il attire à nouveau l'attention sur la baisse des inspections de la Régie du bâtiment, qui ont diminué de 44 % entre 2004 et 2009.

La Régie avait embauché 21 inspecteurs à l'automne 2009 à la suite de trois incidents : deux bâtiments s'étaient effondrés et une dalle de béton s'était détachée. Le SFPQ avait alors demandé à la Régie qu'elle fasse plus d'inspections. Celles-ci ont en effet augmenté

par la suite mais, depuis, des inspecteurs sont partis et n'ont pas été remplacés.

La présidente Martineau s'inquiète de la sécurité des citoyens et se demande si la Régie est en mesure de remplir adéquatement sa mission. Elle demande en outre qu'elle ne se limite plus aux inspections à la suite de plaintes et qu'elle revienne aux inspections automatiques comme c'était le cas avant la fin des années 1990. M^{me} Martineau souhaite enfin qu'on embauche suffisant d'inspecteurs. La Régie se veut rassurante de son côté et assure que l'approche « globale », qu'elle a développée au cours de la dernière décennie, est efficace⁴⁸⁸.

Le ministère du Revenu du Québec devient une agence

Le 8 juin, le gouvernement de Jean Charest dépose le projet de loi n° 107 par lequel le ministère du Revenu deviendra, dès le 1^{er} avril 2011, une agence autonome hors du giron de la *Loi sur la fonction publique*. L'objectif est de le rendre plus efficace. Le gouvernement prend exemple du fédéral où c'est déjà le cas.

Bien que le projet de loi prévoie que le SFPQ va continuer de représenter ses membres qui vont passer à la future agence, il s'y oppose car, à son avis, en échappant à la *Loi sur la fonction publique*, la nouvelle agence pourra confier ses activités de perception au privé, sera sensible aux conflits d'intérêts et aux fuites de confidentialité des renseignements fiscaux et son conseil d'administration n'aura pas de comptes à rendre au public. Pour le SFPQ, la structure actuelle du ministère du Revenu, qui emploie 9000 personnes, est tout à fait adaptée pour répondre aux objectifs de souplesse, en plus d'être garante d'impartialité.

Comme le SFPQ a demandé, sans succès, une rencontre avec le ministre des Finances et du Revenu, Raymond Bachand, il prend les devants pour manifester son opposition. Une campagne publicitaire, diffusée pendant trois semaines à la radio et à la télévision, est créée pour sensibiliser la population à cet important changement législatif. Elle met en scène un personnage très connu à l'époque, Bob Cashflow, incarné par François Léveillé. L'homme d'affaires véreux se réjouit du projet de loi.

La porte-parole du ministre Bachand, Catherine Poulin, croit que cela est « prématuré ». Elle rassure le syndicat quant à ses principales craintes : le ministre du Revenu va demeurer responsable devant

l'Assemblée nationale, le conseil d'administration sera redevable, la confidentialité des dossiers sera garantie et le mandat de Revenu Québec ne sera pas confié au privé.

À l'automne, une commission parlementaire entend les parties intéressées se prononcer sur la question. Le SFPQ y présente un mémoire en septembre⁴⁸⁹. Après avoir insisté sur ses arguments contre le projet de loi, le syndicat croit que de telles façons de faire contribuent à alimenter une crise de confiance de la population : « À force de dénigrer les employées et les employés de l'État, de remanier les structures du gouvernement et d'abaisser son financement, les politiciennes et les politiciens en sont venus à attaquer la légitimité même de la démocratie. Ainsi, les coupures dans la fonction publique, loin de redorer l'image qu'ont les citoyennes et les citoyens de leurs structures étatiques, ont plutôt un effet pervers en rendant la population encore plus blasée et cynique face à la politique. »

Puis, le 20 octobre, le député Amir Khadir dépose une pétition à l'Assemblée nationale, dans laquelle les signataires s'opposent à la création de l'Agence du revenu du Québec et demandent le retrait du projet de loi 107. La loi est toutefois sanctionnée le 8 décembre.

Repenser le discours en matière de finances publiques

Le SFPQ ne mène pas seulement des actions pour défendre ses membres, il participe aussi à la réflexion sur la société qui l'entoure. Il rejoint à cette fin l'Alliance sociale aux côtés de la FTQ, la CSN, la CSQ, la CSD, l'APTS, le SPGQ, la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) et la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ). Elle a été créée en prévision du budget « afin de démontrer qu'en matière de finances publiques et de développement économique, un autre Québec est possible ». Les présidents de ces organisations font paraître dans les journaux une déclaration commune en novembre 2010 dans laquelle ils s'opposent au discours dominant en matière de finances publiques, où l'accent est mis vers un désengagement de l'État et une privatisation des services publics devenus incontournables.

Si l'Alliance sociale est d'accord avec l'équilibre budgétaire et la lutte contre la dette, elle croit qu'il est plus que temps de mettre fin aux imposantes compressions budgétaires. Elle rappelle que « nous devons aussi nous préoccuper de l'état dans lequel nous laisserons les services publics et les programmes sociaux. Cela aussi

fait partie de l'équité entre les générations ». L'Alliance propose des solutions progressistes qui préservent un État fort pour maintenir une économie dynamique et assurer une meilleure redistribution de la richesse : équité des mesures fiscales, régime d'imposition pour les contribuables à très hauts revenus, exploitation des ressources naturelles dans une perspective de développement durable, modernisation des équipements, accès aux technologies, investissements majeurs en éducation et en santé et fonction publique performante. L'Alliance souhaite un véritable dialogue social où les travailleurs seraient placés au cœur des organisations⁴⁹⁰. Ce programme audacieux ne sera toutefois pas suffisant pour infléchir la philosophie néolibéraliste privilégiée par les gouvernements.

Un gel de l'embauche appréhendé

En 2011, au sortir d'une rencontre avec la ministre Michelle Courchesne, présidente du Conseil du trésor depuis août 2010, la présidente du SFPQ, Lucie Martineau, est alarmée, avançant qu'elle décrète un gel de l'embauche. « Elle ne nous a jamais dit pourquoi elle le faisait. [...] Et, d'un autre côté, elle veut que nous soyons des partenaires, qu'on les aide à trouver des solutions pour la fonction publique. Je suis à boutte! » Le SPGQ confirme que les deux syndicats sont tous deux tenus dans le flou sur la politique de restriction de l'embauche du gouvernement probablement « pour ne pas subir la critique⁴⁹¹ ».

Ils avancent que les hauts fonctionnaires ont de leur côté contourné la politique de ne renouveler qu'un poste sur deux à la suite de départs à la retraite et que le service à la population a commencé à souffrir de la diminution du nombre de fonctionnaires. M^{me} Martineau donne l'exemple de la Régie du logement à Shawinigan qui n'ouvre plus qu'une heure par semaine faute de personnel et où le délai de réponse est désormais de 17 mois. Elle s'inquiète des conséquences à long terme de cette politique sur la fonction publique.

L'ADQ, qui souhaite pour sa part revoir le rôle de l'État et réduire sa taille, supprimerait pas moins de 13 000 postes de fonctionnaires s'il était porté au pouvoir, essentiellement par des départs à la retraite au cours des 5 prochaines années. Gérard Deltell ajoute même : « Si on était capable de ne pas les remplacer, ce serait tant mieux. » Il se montre toutefois évasif quant aux détails de ce plan de réduction, se contentant de dire que les postes jugés nécessaires seraient maintenus⁴⁹².

L'opération 44/48

Le 8 mars 2012, le Conseil du trésor autorise l'accès à la permanence pour 2200 « faux occasionnels ». Lors de la signature de la convention collective en 2010, il avait en effet été prévu que les personnes ayant travaillé pendant 44 mois pour la fonction publique au cours des 48 derniers mois accèdent au statut de « temporaires », ce qui leur ouvre ensuite les portes à une permanence. Au SFPQ, cela concerne 500 ouvriers et 150 fonctionnaires de l'Agence du revenu du Québec qui deviendront permanents d'ici deux ans. Une opération semblable a lieu au SPGQ. La présidente Martineau profite par ailleurs de l'opération pour revenir sur les problèmes d'attraction et de rétention du personnel dans la fonction publique⁴⁹³.

Un congrès sous le signe de 50 ans d'histoire

Le congrès de 2012 souligne les 50 ans d'histoire du SFPQ. L'ancien président Serge Roy⁴⁹⁴ y lance son livre *Fonction publique menacée! Le néolibéralisme à l'assaut des services publics, 1981-2011*. Les participants ont par ailleurs à nouveau réclamé que la langue de l'administration publique soit le français, dans l'esprit de la loi 101.

Comme à l'habitude, on a procédé à l'élection de l'exécutif du SFPQ. Lucie Martineau obtient un deuxième mandat à la présidence générale, tandis que Jacques Bouchard est élu secrétaire général, Yvon Breault, trésorier général, Christian Daigle 1^{er} vice-président, Denise Boileau, 2^e vice-président, André Godbout, 3^e vice-président, Paul de Bellefeuille, 4^e vice-président, Maryse Rousseau, 5^e vice-présidente et Patrick Audy, 6^e vice-président.

Transformer le ministère des Transports en agence?

Après 9 ans au pouvoir, le gouvernement Charest cède sa place après les élections du 4 septembre 2012. Jean Charest dit alors : « Je tiens aussi à reconnaître et à remercier la fonction publique québécoise qui, à tous les niveaux, est une des meilleures fonctions publiques au monde. Grâce à vous, le Québec est une société exemplaire⁴⁹⁵. »

Le Parti québécois, dirigé par Pauline Marois, est élu, mais il est minoritaire. Les fonctionnaires sont en droit de se demander ce



L'exécutif élu lors du congrès de 2012.

que ce changement de gouvernement va impliquer pour eux. La première ministre donne le ton lors de la présentation de son conseil des ministres en septembre 2012 : « L'État doit retrouver la confiance des Québécois. Pour ce faire, une gestion efficace des fonds publics doit être un élément clé. [...] Stéphane Bédard aura le mandat de débusquer les sources d'inefficacité et de gaspillage, de les éliminer de façon à utiliser à bon escient l'argent public qui vient de la poche de nos concitoyens⁴⁹⁶. » Dans la foulée de la commission Charbonneau et du rapport Duchesneau, elle annonce à cette occasion qu'elle souhaite « faire le ménage au sein des transports » et transformer le ministère en agence « dans un souci de cohérence et d'efficacité ». Elle confie le ministère des Transports à Sylvain Gaudreault.

Le SFPQ et sa présidente accueillent la nouvelle avec scepticisme car, pour eux, cela n'élimine aucunement les risques de favoritisme et de corruption, bien au contraire avec la présence potentielle de l'industrie parmi les administrateurs de l'agence⁴⁹⁷.

Les employés de BANQ en grève

Le gouvernement Marois hérite d'un conflit à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ), où les employés, affiliés au SFPQ et au SPGQ, sont sans contrat de travail depuis juin 2011. Depuis janvier 2012, un médiateur intervient dans les négociations. Elles achoppent notamment sur la question salariale et les horaires des

surnuméraires. Les employés demandent 1 % d'augmentation à partir de la première année de leur nouvelle convention. L'employeur propose plutôt des augmentations de 0,5 % pour 2012, 0,5 % pour 2013 et 1 % pour 2014.

Devant l'impasse des négociations, les employés de bureau et les techniciens ont donc déclenché une demi-journée de grève à la fin d'octobre dans les centres d'archives du Québec et à la Grande Bibliothèque de Montréal.

Les négociations reprennent après ce débrayage⁴⁹⁸, sans résultats satisfaisants puisqu'au début de décembre les employés manifestent à nouveau à Montréal, devant la Grande Bibliothèque, et à Québec, devant le pavillon Casault à l'Université Laval⁴⁹⁹.

Les grèves sectorielles sont permises

En 2005, le SFPQ avait mené des grèves sectorielles dans des secteurs lucratifs, notamment chez Revenu Québec, au Bureau des infractions et amendes du ministère de la Justice et à la Société de l'assurance automobile du Québec. Le procureur général avait fait une demande d'injonction pour mettre un terme à ces grèves qui privaient le gouvernement d'importantes sommes d'argent, sans succès. En 2010, la Cour supérieure entend la cause et le juge conclut que les grèves sectorielles étaient illégales dans la fonction publique.

En 2012, la Cour d'appel du Québec casse cette décision car, à son avis, c'est la Commission des relations du travail qui aurait dû se prononcer sur la question et non la Cour supérieure. Les grèves sectorielles demeurent une option pour le SFPQ, mais le syndicat écarte maintenant ce type de moyen de pression⁵⁰⁰.

Inquiétude du côté des projets informatiques gouvernementaux

À la fin de novembre 2012, le Vérificateur général, Michel Samson, dépose un rapport accablant concernant les projets informatiques gouvernementaux. Il a entre autres souligné la perte d'expertise à l'interne, le faible niveau de « libre concurrence » entre les entreprises soumissionnaires, l'absence d'obligation de résultats et un « manque de rigueur et de saine gestion ». M. Samson craint une perte de

maîtrise des projets de la part du gouvernement. Le recours à des firmes privées est passé de 26 % à 55 % des dépenses gouvernementales en services informatiques depuis 1996-1997. Le Vérificateur général constate d'autres anomalies, comme un montant de contrat supérieur au prix de l'offre retenue dans plusieurs cas⁵⁰¹.

Le président du Conseil du trésor, Stéphane Bédard, juge la situation « très clairement préoccupante » et promet d'étudier les pratiques gouvernementales. Il nomme par ailleurs un nouveau dirigeant principal de l'information, Jean-Marie Lévesque⁵⁰².

Selon le SFPQ, le gouvernement paie plus cher les techniciens de firmes externes, en général entre 108 000 \$ et 143 000 \$, tandis qu'un technicien de la fonction publique touche un salaire de 69 000 \$ au sommet de l'échelle, y compris les avantages sociaux. Le syndicat réclame une enquête publique sur l'octroi des contrats informatiques pour faire la lumière sur la question. Il s'inquiète d'y voir une dépendance envers des sous-traitants privés, une quasi-absence de concurrence et des dépassements de coûts. Le SFPQ craint un nouveau scandale, comme celui de l'industrie de la construction.

La politique de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux est remise en question

Le président du Conseil du trésor, le péquiste Stéphane Bédard, se questionne sur la politique de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Il a commandé un rapport sur le sujet. À son avis, cette politique « ne peut pas demeurer l'outil à long terme pour s'assurer de l'optimisation des ressources ». Pour le ministre Bédard, l'aspect « paramétrique » de la politique pose problème. Plusieurs ministères et organismes gouvernementaux sont parvenus à s'en exclure, ce qui fait que la politique n'a pas produit les résultats attendus. En ne tenant pas compte des secteurs de la santé et de l'éducation, les effectifs n'ont pratiquement pas diminué (68 446 en 2004-2005 à 68 211 en 2010-2011). Le SFPQ réclame ni plus ni moins que l'abolition de la politique de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite⁵⁰³.

Or, quelques jours plus tard, le ministre Bédard décrète un gel de l'embauche dans la fonction publique, de la mi-janvier à avril. Discipline, rigueur, contrôle serré des dépenses font désormais partie de son vocabulaire. Le gel lui permettra de combler un manque à

gagner de 88 millions qui s'est ajouté au déficit budgétaire de 1,1 milliard. Le ministre Bédard cherche à atteindre l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et à diminuer la croissance des dépenses gouvernementales. Pour Amir Khadir, de Québec solidaire, cela démontre que le gouvernement péquiste a exactement la même philosophie de gestion que l'ancien gouvernement libéral. Le SFPQ craint quant à lui une fois de plus une diminution des services à la population et une perte d'expertise dans la fonction publique⁵⁰⁴.

Un meilleur régime de retraite pour les femmes

Les chiffres sont là pour le prouver, au Québec, les femmes constituent 57 % de l'effectif de l'État. On les retrouve essentiellement dans les secteurs techniques et administratifs ainsi que dans des postes à temps partiel. C'est le cas au SFPQ, où les syndiquées sont majoritairement des employées de bureau ou des techniciennes. Près de 11 000 d'entre elles travaillent dans le secteur parapublic.

Toujours membre de l'Intersyndicale des femmes, le SFPQ y mène plusieurs dossiers. Puisqu'un nombre important des femmes, issues de la génération du baby-boom, arriveront bientôt à la retraite, l'Intersyndicale lance une campagne intitulée *Des retraites décentes pour le pouvoir économique*. Denise Boileau, vice-présidente et responsable du dossier de la condition féminine au SFPQ, explique que 65 % des femmes connaîtront la pauvreté à un moment ou un autre de leur retraite. Le syndicat réclame donc que le régime soit bonifié.

La conciliation travail-famille fait aussi partie des préoccupations du syndicat. Denise Boileau soutient que « le régime de congé parental est déjà un gain important, mais on demande une loi-cadre sur la conciliation. On veut que les femmes sur le marché du travail aient un même accès aux postes de pouvoir, et on sait que les congés de maternité sont souvent un frein à l'avancement de la carrière⁵⁰⁵ ».

Les compressions au ministère de la Solidarité sociale

Dans les semaines qui suivent, les syndiqués multiplient les manifestations devant le bureau de comté du président du Conseil du trésor, Stéphane Bédard, à Chicoutimi. Une vingtaine de membres du SFPQ et de Solidarité populaire Saguenay-Lac-Saint-Jean s'y

rassemblent afin de protester contre les compressions annoncées de 20 millions de dollars à l'aide sociale. Cela, c'est sans compter les réductions d'effectifs prévues au ministère de la Solidarité sociale, déjà lourdement hypothéqué depuis une dizaine d'années. Brigitte Claveau, présidente régionale du SFPQ, croit qu'il est évident que, « pour avoir des services d'intégration à l'emploi, il faut aider les gens à s'en sortir ».

Pour frapper l'imaginaire et illustrer les compressions en aide sociale, une manifestation, en avril 2012, se conclut par un passage à la guillotine symbolique de la dignité et des services chez Emploi Québec⁵⁰⁶.

Les ouvriers manifestent

En septembre, c'est au tour d'une soixantaine d'ouvriers du secteur public (peintres, plombiers, menuisiers et techniciens en bâtiments), dont des membres du SFPQ, de manifester devant le bureau de Stéphane Bédard. Cette manifestation s'inscrit dans une tournée québécoise qui s'arrêtera à Québec, Longueuil, Joliette et Sherbrooke. Les ouvriers réclament essentiellement des modifications à leurs taux horaires. Selon M^{me} Claveau, du SFPQ, un mécanicien de la fonction publique gagne de 40 % à 50 % de moins qu'un mécanicien du secteur privé. Les faibles taux horaires des 4500 ouvriers spécialisés entraînent une pénurie de main-d'œuvre et, par conséquent, un recours à la sous-traitance⁵⁰⁷. En 2010, un comité intersyndical – regroupant le SFPQ, la CSN, la FTQ et la CSQ – avait été mis sur pied pour revoir leurs échelles salariales. Les quelques rencontres du comité n'ont pas porté fruit et les syndiqués cherchent à accélérer les négociations.

Les employés de la Sépaq aux Portes de l'enfer

Au fil des ans, les syndiqués ont déployé des trésors d'imagination pour se faire entendre. C'est encore le cas en mai 2013. La convention collective des employés de la Sépaq est échuë depuis le 31 décembre 2012. Un point est en litige : les salaires. Près de 90 % des employés sont saisonniers et gagnent en moyenne une quinzaine de dollars de l'heure. Ils souhaitent une augmentation d'au moins 2 % par an au cours des cinq prochaines années. L'employeur propose

plutôt des augmentations de 0,5 % pour les deux années à venir, puis une majoration de 1 % pour chacune des trois autres années. En septembre précédent, les syndiqués avaient rejeté cette offre. De plus, une augmentation accordée au président de la Sépaq, Raymond Desjardins, avait fortement alimenté le mécontentement des employés.

Face à l'impasse des discussions, une cinquantaine de membres du SFPQ se réunissent dans la réserve faunique des Laurentides : « Nous voulons lancer un message clair, comme quoi nous sommes sérieux. Nous sommes aujourd'hui aux Portes de l'enfer. S'ils refusent de nous prendre au sérieux, ce sera l'enfer pour eux aussi. » Ce territoire de chasse à l'orignal est particulièrement achalandé en cette période de l'année. Selon Steve Dorval, président régional de la SFPQ Québec–Chaudière–Appalaches, les syndiqués souhaitent faire passer un message. S'ils avaient voulu, ils auraient pu interdire l'accès au territoire de chasse, entraînant des pertes financières non négligeables pour la Sépaq.

Le 12 octobre 2013, quelque 650 syndiqués manifestent dans les parcs nationaux, dirigeant les véhicules des visiteurs vers les gestionnaires afin qu'ils se retrouvent rapidement débordés. Dans un deuxième temps, en pleine saison de chasse, 300 employés des réserves fauniques commencent à débrayer dès le 26 octobre, « pour une durée indéterminée ». Le SFPQ a même nolisé un avion pour Anticosti pour l'occasion. La Sépaq entend honorer les réservations advenant le cas où les syndiqués bloqueraient les entrées.

Une entente de principe intervient finalement le 31 octobre. Dans les semaines suivantes, le SFPQ va consulter ses membres sur celle-ci. Les moyens de pression sont suspendus entre-temps⁵⁰⁸. En décembre, les syndiqués des 22 parcs et 16 réserves de la Sépaq et de la station touristique Duchesnay acceptent l'entente de principe dans une proportion de 82,4 %. L' Aquarium du Québec continue les négociations de son côté.

Alléger le processus de dotation

Après plusieurs années de politiques de restriction en matière d'embauche, la fonction publique se retrouve désormais avec un problème d'attractivité et de recrutement. Déjà, en 2012, le gouvernement Charest songeait à attirer les jeunes diplômés. La présidente du

Conseil du trésor, Michelle Courchesne, souhaitait mettre un terme aux grands concours et aux longs processus d'embauche. Pour elle, la réforme envisagée ne représentait ni plus ni moins qu'une « révolution » visant à faire du gouvernement « le meilleur employeur ». Afin d'attirer davantage de jeunes travailleurs, la présidente voulait faciliter l'embauche des étudiants après leur stage dans la fonction publique. Les secteurs de l'informatique, du secrétariat et du génie avaient déjà des besoins criants en main-d'œuvre. À l'époque, le Conseil du trésor prévoyait que 15 000 postes permanents devraient être pourvus dans les cinq années à venir. Si le SFPQ était en faveur de cette réforme, il jugeait plus urgent d'abolir la politique de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux⁵⁰⁹.

Comme il y a eu un changement de gouvernement par la suite, c'est le gouvernement péquiste, Stéphane Bédard en l'occurrence, qui présente et fait adopter la *Loi modifiant la Loi sur la fonction publique principalement en matière de dotation des emplois*, sanctionnée le 20 novembre 2013. Des allègements sont entre autres prévus afin d'accélérer le processus de dotation et de faciliter l'embauche des étudiants et des stagiaires. La loi apporte aussi des modifications concernant la gestion et les responsabilités de la Commission de la fonction publique.

Des conditions de travail en déclin

Le SFPQ et sa présidente le répètent maintenant depuis des années, les compressions budgétaires finiront par avoir des répercussions sur les services aux citoyens. C'est aussi ce que constate la protectrice du citoyen, Raymonde Saint-Germain, dans son rapport annuel⁵¹⁰. De plus, une étude de l'Institut de la statistique du Québec, parue en novembre 2013, démontre que le salaire des employés des services publics est en retard par rapport à ceux des autres salariés québécois et que la situation se dégrade même depuis 2009. Le retard de la rémunération globale a doublé, passant de 3,7 % à 8,3 %.

En outre, avec le non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux, le recours à la sous-traitance, les transferts de responsabilités au privé, la liste qui confirme le déclin des conditions de travail du secteur public est longue. Cela alarme Lucie Martineau. À son avis, « le gouvernement est en train de dépouiller l'État de la capacité de s'acquitter de ses missions ». D'énormes difficultés à recruter et à

retenir le personnel menaçent l'avenir même des services publics. Le SFPQ presse le gouvernement d'agir pour améliorer les conditions de travail et ainsi concurrencer le privé⁵¹¹.

Un nouveau gel d'embauche

Ce n'est pas ce qui se profile toutefois. L'année 2013 se termine sur un deuxième gel d'embauche en un an. Le Conseil du trésor le décrète jusqu'au mois d'avril de la prochaine année. Le SFPQ s'inquiète d'abord du sort des travailleurs saisonniers, alors que l'hiver vient à peine de commencer, mais le Conseil du trésor le rassure sur le fait qu'ils seront épargnés du resserrement du « contrôle du recrutement ».

Le syndicat est forcé de constater que le gouvernement Marois s'inscrit dans la continuité des libéraux. Rien n'a vraiment changé, hormis le parti au pouvoir. La politique de non-remplacement d'une personne sur deux qui part à la retraite, que le ministre Bédard avait promis d'étudier un an plus tôt, est toujours en cours.

De plus, les faibles résultats du PIB en 2013 ne permettent pas au gouvernement Marois de mettre en branle la clause-remorque, comme le prévoyait la convention collective de 2010, afin de bonifier les salaires des employés de l'État⁵¹². Ce n'est rien pour espérer, à court terme, une nette amélioration de leurs conditions de travail.

L'Agence des infrastructures de transport

Comme nous l'avons vu précédemment, le gouvernement Marois songe à transformer le ministère des Transports en agence depuis son élection. Au début du mois de décembre 2013, le ministre, Sylvain Gaudreault, revient sur la question et présente un projet de loi qui créerait l'Agence des infrastructures de transport. Ce changement a pour but d'assurer un meilleur contrôle des coûts et d'éloigner l'influence politique de la réalisation des travaux routiers. À l'instar de l'Agence du revenu, elle ne serait pas soumise à la *Loi sur la fonction publique*. Elle serait plutôt gérée par un conseil d'administration. Le ministère des Transports continuerait de s'occuper de la planification et de l'orientation tandis que l'agence hériterait de la réalisation des projets et de l'entretien du réseau routier. Il prévoit enfin que la quasi-totalité des employés du ministère (5 800 sur 6 500) passerait

à la nouvelle agence. Le projet soulève de nombreuses critiques, dont de la part du SFPQ, qui s'oppose au projet par une campagne publicitaire.

Dans les jours qui suivent son annonce, le ministre Gaudreault se veut rassurant. Il profite d'une tribune devant l'Association québécoise des transports pour confirmer que la nouvelle agence sera entièrement indépendante, qu'elle sera imputable au ministre des Transports, au gouvernement et à l'Assemblée nationale et que les membres de son conseil d'administration seront rigoureusement choisis.

Au même moment, des membres du SFPQ manifestent devant l'hôtel où se trouve le ministre Gaudreault. Selon le syndicat, les agences ne sont pas épargnées par la collusion et la corruption. Denise Boileau, vice-présidente du SFPQ, rappelle les tristes exemples du CHUM et de Tourisme Montréal. Comme le gouvernement Marois est minoritaire, un parti d'opposition doit l'appuyer⁵¹³. Rien n'est gagné toutefois, car les libéraux ont exprimé leurs doutes au sujet d'une éventuelle diminution de l'imputabilité ministérielle alors que les caquistes s'opposent à l'idée. Le projet ne verra toutefois pas le jour puisque des élections sont bientôt déclenchées.

Les services publics pendant la campagne électorale

Pendant la campagne électorale de 2014, il est encore une fois question du trop grand nombre de fonctionnaires. Cette fois c'est la Coalition avenir Québec (CAQ) qui les cible. En présentant leur cadre financier, François Legault et Christian Dubé annoncent qu'ils n'ont pas l'intention de créer 35 000 emplois dans le secteur administratif au cours des prochaines années, mais plutôt de prioriser la création du même nombre d'emplois dans les secteurs de la santé et de l'éducation. François Legault affirme : « Je veux être bien clair: il n'y aura pas de mises à pied. On va utiliser les retraites volontaires des baby-boomers pour faire le travail. C'est une occasion unique; dans cinq ans, il sera trop tard. »

La présidente du SFPQ, Lucie Martineau, réagit vivement à ces propos. Elle rappelle que les effectifs ont déjà diminué de 6 % depuis que la politique de renouvellement d'un départ à la retraite sur deux au sein de la fonction publique a été mise en place en 2004⁵¹⁴. À la fin de la campagne électorale, le SISP déplore que « c'est rare que nous entendons parler du secteur public. Quand on en parle, c'est pour

dire qu'il faut abolir des structures, couper des postes, rationaliser la fonction publique. »

Durant le deuxième mandat de Lucie Martineau à la présidence du SFPQ, le SISP s'est montré très actif, présentant des mémoires à diverses commissions pour faire entendre la voix de ses membres⁵¹⁵. En vue des négociations qui se préparent dans les secteurs public et parapublic, il lance une tournée d'information et de mobilisation dans dix villes pendant la campagne électorale. Appelée « Le printemps des services publics, ensemble allons plus loin! », cette tournée a pour but de les défendre et de les promouvoir. Contrairement au discours économique repris par tous les partis depuis le milieu des années 1990, le SISP cherche à présenter la fonction publique comme un investissement et un acteur dans la qualité de vie des citoyens⁵¹⁶.

En avril 2014, les libéraux sont reportés au pouvoir. Ils sont cette fois dirigés par Philippe Couillard, qui devient premier ministre. Dans son discours d'assermentation, il affirme que le mandat de son gouvernement « en est d'abord un de redressement économique et financier⁵¹⁷ ». Les mesures de compressions budgétaires s'accroissent, faisant entrer le Québec dans une période d'austérité. Le SFPQ cherche une fois encore à préserver les acquis de ses membres, en plus de préparer les négociations pour le renouvellement de sa convention collective, qui arrive à échéance dans moins d'un an.

Les demandes du front commun

Comme c'était le cas lors des négociations en 2010, le SFPQ est présent et actif au sein du SISP. Le Secrétariat compte toutefois un membre en moins puisque le SPGQ l'a quitté en décembre 2013⁵¹⁸. L'alliance comprend donc la CSQ, le SFPQ et l'APTS. Puisque les conventions collectives arrivent à échéance le 31 mars 2015, elle se prépare à présenter ses demandes salariales aux côtés de la CSN et de la FTQ.

Le front commun compte les dévoiler avant le budget du ministre des Finances, Carlos Leitão. On sait déjà que le front commun veut combler l'écart de 8,3 % de la rémunération globale (salaires et avantages sociaux) qui sépare les employés de l'État des autres salariés, un écart qui a plus que doublé, comme nous avons vu depuis 2009. Cela représente un montant de 2,5 milliards de dollars. Le front

commun ne réclamera pas l'entièreté du rattrapage, mais annonce qu'il sera intraitable sur le principe.

De son côté, le gouvernement Couillard fait face à une impasse budgétaire de 3,7 milliards de dollars, tout en poursuivant son objectif d'atteindre le déficit zéro en 2015-2016. Pour y arriver, il a mandaté le fiscaliste Luc Godbout et l'économiste Claude Montmarquette pour examiner les finances publiques. Gel de la masse salariale des employés de l'État, programmes de mise à la retraite, abolition de postes, annulation des hausses salariales pour la dernière année de la présente convention, élimination des échelons et même possibilité de céder 10 % du capital d'Hydro-Québec et de la Société des alcools du Québec, le rapport envisage toutes les solutions pour assainir les finances publiques.

Le premier ministre Couillard s'engage à évaluer chacune des recommandations du rapport Godbout-Montmarquette. Dans l'imédiat, il annonce un gel de l'embauche⁵¹⁹. Martin Coiteux, président du Conseil du trésor, laisse même entendre qu'il envisage d'assujettir les prochaines hausses salariales à une augmentation de productivité des employés de l'État. Cette affirmation fait bondir Lucie Martineau : « Ce qui me heurte vraiment beaucoup, c'est qu'on laisse croire que les fonctionnaires sont improductifs. Je l'invite, on va y aller voir ceux qui ne sont pas productifs. Je suis prête n'importe quand. » Au contraire, elle a remarqué une surcharge de travail et une hausse de l'épuisement professionnel dans plusieurs secteurs⁵²⁰.

En mai, le front commun rend ses demandes publiques. D'abord, un rattrapage salarial de 4,5 % pour chacune des trois années à venir. Alors que « nous assisterons au plus grand renouvellement de main-d'œuvre de l'histoire de nos services publics », puisque près de 35 % des employés de l'État pourront prendre leur retraite dans les années à venir, le front commun est particulièrement préoccupé par les problèmes d'attractivité et de rétention de la main-d'œuvre alors que les conditions de travail se dégradent dans le secteur public.

Les défis seront grands prochainement et « c'est l'avenir du secteur public québécois qui est en jeu ». C'est dans cette perspective que le front commun souhaite la tenue d'une vaste consultation sur la fiscalité à l'échelle du Québec. Il souhaite opposer une voix au discours d'austérité du gouvernement Couillard. Enfin, le front commun priorise la sécurité d'emploi, alors que 35 % des employés de la fonction publique « occupent des postes à statut précaire

et gagnent en moyenne moins de 25 000 \$ par an ». Dans les prochaines semaines, les leaders syndicaux entendent consulter leurs membres sur ces priorités⁵²¹.

Les services à la population en région

Le SFPQ le répète depuis plusieurs années déjà, les compressions et les restrictions budgétaires menacent les services publics en région à moyen terme. Hélène Chouinard, représentante syndicale du SFPQ dans l'Est-du-Québec croit qu'« on déshabille toujours les régions au détriment des grands ». L'exemple le plus récent : la fermeture du bureau régional du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de Sept-Îles.

Pour le syndicat, le gouvernement éloigne les services des citoyens en remplaçant une réponse en personne par une réponse en ligne ou au téléphone et réalise des économies à courte vue, en ne tenant pas compte des conséquences sur l'économie de la région concernée⁵²². Le syndicat continuera de marteler ce message dans les semaines à venir.

Les employés des musées d'État déplorent les compressions

Le secteur culturel n'est pas épargné par les mesures d'austérité. Les musées d'État – Musée de la civilisation, Musée national des beaux-arts du Québec et Musée d'art contemporain de Montréal – subissent ainsi des compressions de près de trois millions de dollars en juin 2014. Directeurs et employés dénoncent la situation.

En juillet 2014, le SFPQ, le SPGQ et le SFCP unissent leurs voix pour défendre leurs membres. Dans une lettre, les syndiqués s'inquiètent de la perte d'expertise et de services que les nouvelles compressions vont entraîner et de la précarité grandissante des postes dans les musées. Les signataires affirment : « L'absurdité de la consigne "en faire plus avec moins" devient dangereuse, voire impossible, dans la gestion d'un patrimoine national. » Il en va de la qualité même de leur fonctionnement et de la réalisation de leur mission⁵²³. Le gouvernement doit chercher ailleurs des pistes de solution.

Les demandes salariales face à l'austérité

Le 29 octobre 2014, les centrales syndicales déposent leurs demandes. Elles comprennent des augmentations de salaire de 13,5 % réparties sur trois ans. Le président du Conseil du trésor, Martin Coiteux, est intraitable : il veut réduire la taille de l'État. Il reprend l'argument maintes fois entendu au cours des dernières décennies quand vient le temps de négocier les salaires des employés de l'État : « On ne va pas augmenter les impôts des Québécois pour donner des choses qu'on ne peut pas donner. » En novembre, le président Coiteux annonce qu'il entend négocier « dans le cadre financier qui est celui des contribuables du Québec qui, eux, paient la facture ». Dans un contexte budgétaire très serré, il maintient le cap sur l'équilibre budgétaire en 2015-2016⁵²⁴.

Dans sa tentative de redresser les finances publiques, le gouvernement Couillard n'épargne personne. « Nous allons faire plus avec moins, et mieux à l'interne, avec de meilleurs moyens », soutient Martin Coiteux. Pour lui, la politique de ne remplacer qu'un fonctionnaire sur deux qui prend sa retraite n'a pas permis de réduire les effectifs comme cela était escompté. C'est pourquoi le président du Conseil du trésor annonce en novembre une réduction de 2 % des effectifs de l'ensemble de la fonction publique pour l'année 2015-2016, soit 1 150 sur 57 500 postes. Il avance également que le gouvernement devra suspendre les primes et bonis, y compris pour les cadres, revoir à la baisse les budgets discrétionnaires des ministres, limiter les dépenses de fonction et la formation au minimum et recourir le moins possible à la sous-traitance. L'État doit faire sa part et montrer l'exemple.

C'est dans ce contexte de restrictions majeures que le SFPQ prendra bientôt connaissance des offres gouvernementales concernant le renouvellement de sa convention collective. Entre-temps, deux manifestations contre l'austérité ont lieu à Montréal et Québec le 29 novembre. Elles ont rassemblé des milliers de travailleurs et de citoyens⁵²⁵.

Une commission d'enquête sur les dépenses gouvernementales en informatique toujours réclamée

Le SFPQ, le SPGQ et même la CAQ réclament une commission d'enquête sur les dépenses en informatique depuis l'ère du gouvernement Marois. Le président Coiteux écarte une telle demande. Il a



Des milliers de personnes manifestent le 29 novembre 2014 pour s'opposer à l'austérité.

déjà annoncé qu'il voulait combattre la « dépendance contractuelle donnée à l'externe ».

Les syndicats dénoncent toutefois ses nominations partisans, telle celle de Jean-Guy Lemieux, un libéral dont le frère était vice-président de CGI. Ils estiment également que le gouvernement devra réembaucher massivement en informatique alors que le ministre Coiteux cherche à réduire les effectifs⁵²⁶.

La fin prochaine du cumul des congés de maladie

Le 16 décembre 2014, le SFPQ et le SPGQ rencontrent le Conseil du trésor pour discuter des offres sectorielles, qui sont les mêmes pour les banques de congés et la libération pour activités syndicales, de leurs conventions collectives. Les deux syndicats ont le déplaisir d'apprendre que le gouvernement Couillard a l'intention de réduire le nombre de congés de maladie auxquels les fonctionnaires ont droit, les faisant passer de 12 à 7 jours. De plus, il veut mettre un



terme à leur cumul. Les congés seraient remboursés à la fin de l'année à 70 % de leur valeur pécuniaire. Le gouvernement se donne cinq ans pour éliminer complètement les banques de congés que certains fonctionnaires se sont constituées pour prendre leur retraite plus tôt.

Maryse Rousseau, vice-présidente au SFPQ et chargée de la négociation de la convention collective, soutient, au sortir de la rencontre, « que ce seront des négociations ardues ». Elle réagit tout d'abord à la question du cumul des congés, insistant sur le fait que la majorité de ses membres n'en ont que très peu.

M^{me} Rousseau a tenu à préciser que le dévoilement des offres générales a créé « une panique [chez ses membres]. Avec les conditions que nous avons, la fonction publique ne sera certainement pas attractive ». Le gouvernement ne propose que 3 % d'augmentation salariale sur cinq ans et pense hausser l'âge pour accéder à la retraite, sans pénalité, à 62 ans. Elle croit que cela va entraîner à court terme une vague de départs anticipés vers la retraite de 2 000 à 3 000 personnes.

Son collègue Richard Perron, président du SPGQ, reprend essentiellement les mêmes propos et croit que de telles propositions ne

font que « dégrader l'ensemble de nos conditions de travail⁵²⁷ ». M. Perron parle même d'un « manque de respect et de considération⁵²⁸ ».

Les conséquences du gel d'embauche pour les employés occasionnels

En février 2015, le Conseil du trésor laisse entendre qu'il va prolonger le gel d'embauche en cours d'une année supplémentaire. Cela signifie que des milliers d'employés occasionnels, dont plusieurs jeunes, perdront peut-être leur emploi dès le 31 mars. La présidente Martineau affirme : « Quand on parle d'attirer du monde dans la fonction publique, [ce n'est pas facile] si tous les ans on parle de gel. » Depuis le début du gel en 2014, 281 personnes ont ainsi perdu leur emploi par non-renouvellement de contrat⁵²⁹. Ce genre de rumeur crée un climat d'incertitude et de stress pour plusieurs employés et force le SFPQ à demeurer à l'affût pour protéger ses membres au mieux.

Toute une année pour trouver une « voie de passage » vers une entente

Au début de 2015, les syndicats du front commun et l'État-employeur sont bien loin d'une entente. Les premiers demandent une hausse salariale de 4,5 % par an pendant trois ans consécutifs tandis que le Conseil du trésor offre 3 % sur cinq ans et un gel salarial les deux premières années. En mars, le SFPQ entreprend une tournée de consultation auprès de ses membres pour constituer un fonds de grève dans le cas où l'impasse perdurerait. Pour la vice-présidente, Maryse Rousseau, « les gens disent qu'on est prêt, qu'on est sérieux. On se donne les moyens pour aller à la guerre⁵³⁰ ».

À l'occasion de la Journée internationale des travailleurs, le 1^{er} mai, partout au Québec, syndicats, étudiants et groupes communautaires⁵³¹ dénoncent les mesures d'austérité du gouvernement Couillard. Lucie Martineau affirme : « Croyez-moi, ça fait 25 ans que je suis là et je n'ai jamais vu un tel ras-le-bol. Surtout dans les régions. Nous subissons un gel des embauches depuis 11 ans. La qualité des services de proximité s'effrite. Des bureaux ont fermé, les heures d'ouverture sont réduites. Le personnel est sous pression.

Il n'en peut plus. » À Québec, une centaine de manifestants bloquent l'accès au complexe G par le stationnement et les portes pendant deux heures. De plus, la CSN, la FTQ et le SFPQ ont nolisé quinze autobus jaunes pour perturber la circulation sur le pont de Québec. Les policiers de la Sûreté du Québec les en ont toutefois empêchés. Les syndiqués ont été redirigés vers le boulevard Laurier, où quelque 400 manifestants ont marché pendant environ une heure et demie⁵³².

À l'été, les chefs syndicaux constatent que les négociations sont au point mort. La présidente Martineau rapporte qu'« il y a des discussions, mais il n'y a pas d'avancées, aucun point n'a fait l'objet d'une entente, alors cela piétine, ce n'est pas normal qu'après six mois, on soit rendu à ce stade-ci ». Elle n'est guère optimiste puisque « tout ce qu'on voit, ce sont des reculs⁵³³ ». Le front commun demande donc la nomination d'un médiateur, en plus d'aller chercher des mandats de grève auprès de leurs membres. L'arbitre France Racine entend le SFPQ et le Conseil du trésor le 22 juillet. Le syndicat affirme que les négociations n'ont guère progressé depuis le 4 juin⁵³⁴.

Pour complexifier les choses, le Conseil du trésor veut que le syndicat communique lui-même avec ses membres dans l'ensemble du Québec pour les affecter à la prestation des services essentiels lors d'une grève éventuelle. Le SFPQ soutient qu'il n'a pas le personnel requis et qu'en 2005 les cadres et hauts dirigeants du gouvernement s'en étaient chargés. Pour la vice-présidente du SFPQ, Maryse Rousseau, cela représente « un fardeau insurmontable pour l'organisation syndicale qui n'a pas cette expertise⁵³⁵ ». Les deux parties portent la question devant la Commission des relations du travail.

Au début de septembre, le front commun demande à ses membres de lui donner le mandat de déclencher six journées de grève si les négociations ne sont pas fructueuses⁵³⁶. Pour Lucie Martineau, la sous-traitance, les cafouillages au ministère des Transports, le « fiasco informatique », alors que les sous-traitants sont plus nombreux que les employés de l'État tandis que ces derniers gagnent « 50 % de moins qu'au privé », tout cela fait qu'elle constate un gigantesque « ras-le-bol » parmi ses membres⁵³⁷. De plus, elle affirme que les politiques du Conseil du trésor ont un effet direct sur le SFPQ. Le syndicat comptait 38 568 cotisants en 2014 contre 36 102 en 2015, soit 6,39 % de moins.

Le 9 octobre 2015, le front commun annonce qu'il tiendra une série de grèves régionales tournantes de six jours à partir du 26 octobre, tout en continuant de négocier avec le gouvernement. Au

SFPQ, « environ 2000 de nos membres ont été requis pour offrir des services essentiels, [...] mais, pour les 35 000 autres, c'est la grève », rapporte Éric Lévesque. La présidente Martineau demande au gouvernement de bonifier son offre de hausse salariale de 3 % sur cinq ans. « Écoutez, on s'est appauvri au cours des dernières années et tout ce qu'il nous offre, c'est de s'appauvrir encore », affirme-t-elle. La présidente ajoute que le salaire des employés du secteur public est en retard de 7,3 % par rapport à celui des autres salariés québécois, sans compter l'indice du prix à la consommation.

Le 27 octobre, le front commun tient une deuxième journée de grèves tournantes. À Québec, certains employés, comme les professionnels, n'ont pas pu entrer travailler. Au complexe G, à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et à l'édifice Marly, où se trouvent les bureaux de Revenu Québec, les policiers de Québec ont même dû intervenir pour permettre aux employés de pénétrer dans les édifices pour accéder à leurs bureaux. Ailleurs au Québec, des syndiqués auraient empêché des citoyens d'accéder à des édifices gouvernementaux⁵³⁸. Martin Coiteux envisage de « prendre les moyens nécessaires » afin que cela ne se reproduise plus.

Le 5 novembre, le Conseil du trésor dévoile ses nouvelles offres: une année de gel, une augmentation de 1 % pendant trois ans et une cinquième année de gel. Le front commun, la FIQ et la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) les rejettent aussitôt. Pour eux, les montants forfaitaires et la « relativité salariale » proposés en plus ne sont pas des augmentations proprement dites. Les grèves rotatives se poursuivent⁵³⁹. À Trois-Rivières, des dizaines d'employés de Revenu Québec et d'Emploi Québec, membres du SFPQ, manifestent vêtus de noir durant leur pause. « On veut faire entendre à monsieur Couillard qu'on est mobilisé et qu'on va de l'avant avec nos revendications », déclare Mario Laforme, directeur de grève pour la section locale 410 du SFPQ.

Se basant sur une note du SFPQ du 27 octobre selon laquelle « une bonne ligne de piquetage ne devrait permettre à aucune personne d'entrer », le gouvernement du Québec présente une requête en injonction en Cour supérieure le 9 novembre. Il affirme que de nombreux employés, qui n'étaient pas en grève, n'ont pu accéder à leur lieu de travail et que des citoyens ont été privés de services. La requête précise que les policiers auraient reçu 63 demandes d'intervention dans 22 villes et que, dans 36 cas, ils auraient mis en place un couloir de sécurité. De plus, les murs du complexe H, où siège

Le Conseil du trésor, ont été tapissés d'autocollants par des membres du SFPQ. Le président du Conseil du trésor promet de leur expédier la facture de nettoyage.

Le 11 novembre, le juge Thomas M. Davis, de la Cour supérieure, prononce une injonction interlocutoire provisoire jusqu'au 18 novembre, 17 h. Celle-ci ordonne au SFPQ et à ses membres de permettre l'accès sans entrave et la libre circulation dans toutes les voies d'accès et les aires de stationnement des édifices gouvernementaux. Le juge demande en outre au syndicat de ne conseiller à quiconque de contrevenir à l'injonction⁵⁴⁰. Les deux journées de grève prévues sont maintenues, mais le SFPQ s'engage à respecter l'injonction.

Le 26 novembre, partie patronale et syndiqués demandent à leurs représentants de faire un blitz de négociations pour qu'une entente soit conclue la semaine suivante. Cela porte fruit. Le 2 décembre, aux tables sectorielles, le SFPQ s'entend avec le gouvernement pour les clauses non pécuniaires, la FIQ, trois jours plus tard, la FSSS-CSN, le 10 décembre et la FSE, le 15 décembre. Martin Coiteux cherche dès lors une « voie de passage » vers une entente globale et rencontre les dirigeants du front commun, Daniel Boyer (FTQ), Louise Chabot (CSQ), Jacques Létourneau (CSN) et Lucie Martineau (SFPQ).

Le 17 décembre, après une difficile année de négociations, le front commun et le gouvernement en arrivent enfin à une entente de principe. Elle est présentée le jour même à la plupart des instances syndicales avec une recommandation favorable. C'est le cas au SFPQ. Les employés de l'État obtiennent des augmentations de 1 % en 2016, 2017 et 2018, une hausse de 0,5 % pour 2015 et une somme forfaitaire de 0,5 % pour 2017. Pour 2019, Québec propose une application de relativité salariale de 2,5 %. Au total, les augmentations contenues dans cette offre sont évaluées à 7,5 %. Concernant la retraite, le seuil pour un départ sans pénalité actuarielle passe de 60 à 61 ans, et est repoussé à 2019 au lieu de 2017⁵⁴¹.

« L'austérité a fait mal »

En 2016, lors du dépôt de son rapport annuel, la protectrice du citoyen, Raymonde Saint-Germain, revient brièvement sur les conséquences de l'austérité. Elle souligne en particulier le fait que « le contexte des services publics, des agents des services publics qui travaillent au fil des ans avec des compressions qui se cumulent, leur rend beaucoup

difficile la tâche. Je veux saluer, en général, leur compétence. Plusieurs travaillent avec le cœur à l'ouvrage, et je pense qu'ils n'ont pas le contrôle de situations qui leur sont très souvent imposées et pour lesquelles ils ont à composer avec une réalité qui est très difficile ». De plus, elle croit que les visées d'optimisation des ressources ont davantage affecté les personnes vulnérables que résolu les problèmes de bureaucratie.

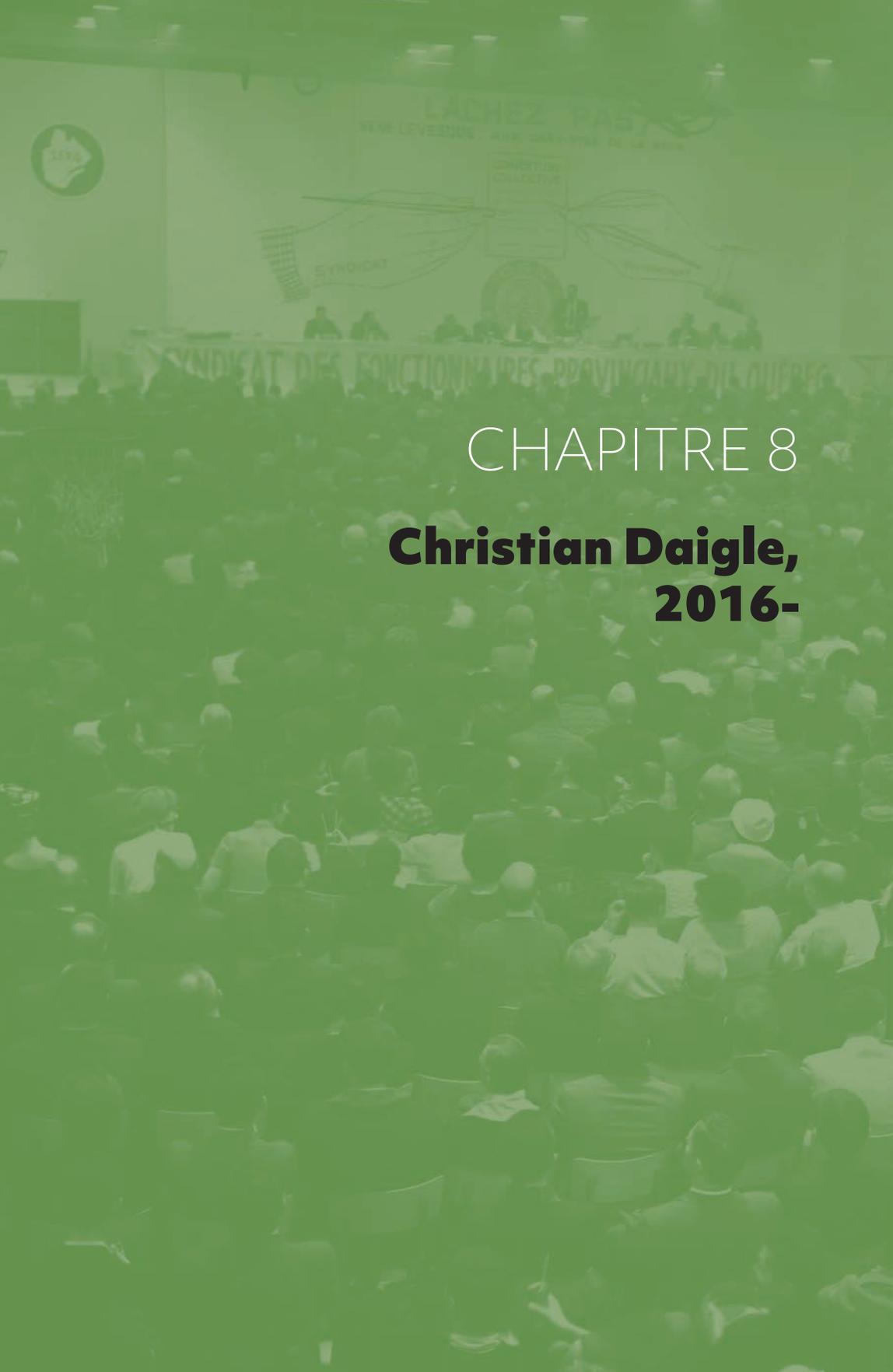
M^{me} Saint-Germain soutient que les compressions budgétaires cumulées affectent de plus en plus les services directs à la population⁵⁴², une affirmation qui rejoint d'ailleurs celle que défend le SFPQ. Pour M^{me} Saint-Germain, « l'austérité a fait mal ». Les employés de la fonction publique ont certes vu une détérioration de leurs conditions de travail au cours des dernières années en plus d'un élargissement du retard salarial par rapport aux autres employés québécois.

* * *

Pendant huit ans, Lucie Martineau et son équipe ont été la voix des membres pour protéger les services publics lors de ces dures années d'austérité. La lutte à la sous-traitance, la pagaille au ministère des Transports et le « fiasco informatique » ont certes marqué ses deux mandats.

À cause des gels d'embauche, puis des réductions d'effectifs successives, la fonction publique et parapublique québécoise est aux prises avec de graves problèmes d'attractivité au terme de la présidence de M^{me} Martineau. Et ce n'est pas faute d'avoir alerté les autorités compétentes que cette situation est devenue réalité.

Enfin, un point positif, le SFPQ a continué à se rapprocher des autres syndicats durant cette période, particulièrement en 2010 et en 2015, où il a négocié le renouvellement de ses conventions collectives en front commun.



CHAPITRE 8

**Christian Daigle,
2016-**

Un 28^e congrès sous le signe de la communication

Du 17 au 23 avril 2016, le Centre des congrès accueille le congrès du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec. Les délégués peuvent notamment y entendre une conférence sur les conséquences de l'émergence de l'utilisation des médias sociaux pour la démocratie syndicale.

Au cours du congrès, des élections ont lieu, comme le veulent les statuts, pour former l'exécutif des quatre prochaines années. Les délégués ont élu Christian Daigle à la présidence générale du SFPQ. Il succède à Lucie Martineau. M. Daigle souhaite vouloir « défendre avec acharnement l'intégrité de nos services publics ».

En ce qui concerne les structures, l'exécutif national passe de neuf à sept membres lors de ce congrès. Carl Ouellet est élu secrétaire général, Yvon Brault, trésorier général, Maryse Rousseau, 1^{re} vice-présidente, Mélanie Déziel, 2^e vice-présidente, Patrick Audy, 3^e vice-président et Lucie Martineau, 4^e vice-présidente⁵⁴³.

D'autres changements, portant sur les représentants régionaux, seront apportés à la structure un peu plus tard, une fois le congrès terminé.

Après quelques mois à ce poste, Christian Daigle fait le bilan de l'organisation et dévoile sa vision pour les prochaines années. Au moment où il prend la tête du SFPQ, ce dernier compte 42 000 membres dans la fonction publique et parapublique (cela comprend les employés de bureau, les techniciens et les ouvriers). Sur ce nombre, 35 % sont à statut précaire et les deux tiers des membres sont des femmes.

Christian Daigle

Christian Daigle est entré dans la fonction publique en 1998 comme agent d'aide socio-économique dans la région de Québec. Dès l'année suivante, il s'engage au syndicat en tant que délégué. Puis, de 2000 à 2005, il siège au Comité national des jeunes avant d'être élu vice-président à l'exécutif national. Élu une première fois à la présidence du SFPQ en 2016, il est réélu pour un deuxième mandat en 2021. Dans son cas, le syndicat est une affaire de famille. Son père, Clément Daigle, a été membre de l'exécutif national du SFPQ, notamment comme vice-président, de 1977 à 1997.



Christian Daigle accède à la présidence en 2016.

De plus, depuis les années 1980, les gouvernements qui se sont succédé ont souhaité réduire la taille de l'État et, par conséquent, celle de la fonction publique. À titre d'exemple, le ministère des Transports comptait 12 000 ouvriers en 1982 alors qu'il n'y en a plus que 2 500 en 2017. Cela s'explique par la sous-traitance qui s'y observe, « atteignant, selon le président Daigle, quelque 6 000 contrats octroyés annuellement pour une valeur de 3 milliards \$, soit le double d'il y a dix ans ».

Cela a bien sûr des conséquences pour le syndicat, qui a perdu 5 000 membres. De plus, les multiples créations d'agences gouvernementales ont complexifié les négociations. Au début des années 1980, le SFPQ avait une dizaine de conventions collectives sous sa responsabilité, contre une quarantaine une trentaine d'années plus tard.

Comment M. Daigle voit-il le SFPQ à son arrivée à la présidence?

D'un point de vue plus idéologique, j'aimerais que le SFPQ soit devenu une référence dans notre société en ce qui a trait à la fonction publique et parapublique. Et je voudrais qu'on puisse finalement réussir à revaloriser le rôle de nos membres dans la société et auprès de tous les citoyens du Québec. Pour moi, il est clair que les services publics auront un rôle essentiel à jouer au XXI^e siècle, tant pour répondre aux défis qu'amène, entre autres, la montée des inégalités sociales, que pour forcer la nécessaire transition écologique.

Parmi les priorités du nouveau président, Christian Daigle mentionne la précarité des emplois occasionnels, la conciliation travail-famille⁵⁴⁴ et la diminution des services en région. Plus généralement, il souhaite contribuer à redonner à ses membres le goût de s'engager⁵⁴⁵ dans l'organisation et de revaloriser l'image de son syndicat auprès de la population afin de « lui expliquer que nous travaillons pour son bénéfice, que de meilleures conditions de travail se refléteront sur la qualité des services. [...] Après tout, nous accompagnons les citoyens de leur naissance à leur décès⁵⁴⁶ ».

Le retour du Gîte du Mont-Albert

Situé au cœur du parc national de la Gaspésie, le Gîte du Mont-Albert avait quitté le SFPQ (tout en demeurant dans le giron de la Sépaq) à la fin de septembre 2002 pour joindre les rangs de la CSN Gaspésie–les-Îles. À l'époque, Carl Ouellet était représentant régional technique de la région du Bas-Saint-Laurent–Côte-Nord–Gaspésie–les-Îles. Pour lui, perdre ce groupe « avait été l'une des journées les plus tristes de [sa] carrière ».

Or, après quinze ans à la CSN, l'auberge manifeste son intérêt de retourner au SFPQ à l'automne 2016. Ce sera chose faite quelques mois plus tard. Il réintègre en même temps le réseau d'établissements touristiques administrés par la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq). Lors du retour officiel en 2017⁵⁴⁷, un retard salarial, évalué entre 1 000 \$ et 2 000 \$ par année selon les corps d'emploi par rapport aux autres membres du réseau de la Sépaq est tangible. Le SFPQ se montre tout de suite présent pour son membre et s'emploie à rattraper ce retard dans les négociations à venir.

Les étudiants ont des droits

En janvier 2017, le SFPQ, s'appuyant sur l'article 65 de la *Loi sur la fonction publique*, dépose une requête pour représenter les étudiants et stagiaires à l'emploi des ministères et des organismes du gouvernement parmi ses membres. Le 25 avril suivant, le Tribunal administratif du travail rend une décision favorable au SFPQ. Le nombre d'étudiants est évalué entre 1 000 et 1 500.

Comme ils sont intégrés à l'accréditation « fonctionnaires », la voie est désormais ouverte pour qu'ils bénéficient des mêmes droits que les autres membres du SFPQ. La cotisation syndicale est d'abord fixée à 0,3 % par paie, au lieu de la cotisation complète de 1,3 %. Elle est réduite en attendant qu'ils soient inclus dans la convention collective. Les premières négociations visent à leur permettre de recevoir un salaire correspondant à leurs tâches. Depuis 2013, la loi leur permet de travailler à temps partiel en dehors de la période estivale, pour un maximum de 14 heures par semaine. Le SFPQ a constaté que cela avait ouvert la porte à un problème particulier. En effet, sans bénéficier de la même rémunération ou des mêmes droits que les employés permanents, de plus en plus d'étudiants et stagiaires sont appelés à effectuer des tâches d'agents de bureau ou de techniciens⁵⁴⁸. Une des premières actions du syndicat est donc de s'assurer qu'ils ne sont pas utilisés comme de la main-d'œuvre à bon marché.

La campagne 5-10-15

En 2017, le SFPQ rejoint la campagne 5-10-15 – lancée en octobre 2016 – qui comprend également le Front de défense des non-syndiquées, le Collectif pour un Québec sans pauvreté, la CSQ, la CSN, le SPGQ et la CSD. Ses trois principaux objectifs sont le droit d'obtenir un horaire de travail 5 jours à l'avance, de disposer de 10 jours de congés payés par année pour la maladie ou les responsabilités familiales et de gagner un salaire minimum de 15 \$ de l'heure.

Le 24 octobre 2016, la ministre responsable du Travail, Dominique Vien, avait affirmé que, si l'atteinte du 15 \$ de l'heure n'est pas réaliste pour le moment, une hausse serait insatisfaisante pour elle. Or, dans les premiers mois de 2017, elle annonce une augmentation du salaire minimum de 50 cents pour le 1^{er} mai. C'est beaucoup trop

peu pour les membres de la campagne pour sortir les personnes à faible revenu de la pauvreté. La campagne 5-10-15 se fait entendre par des mémoires et des manifestations. Soucieux des conditions de travail de ses membres, Christian Daigle affirme alors : « Cette faible augmentation maintiendra dans la précarité des dizaines de milliers de familles. On constate à quelle enseigne loge le PLQ [Parti libéral du Québec] en favorisant les entreprises au détriment des bas salarié-es⁵⁴⁹ ». Dans les années suivantes, le SFPQ restera à l'affût de la hausse du salaire minimum.

Retrouver l'équilibre budgétaire

Depuis la fin du mandat de Lucie Martineau à titre de présidente, le SFPQ a perdu près de 10 % de ses membres entre 2014 et 2017, conséquence des réductions d'effectifs dans la fonction publique et parapublique québécoise. Bien sûr, cela s'est traduit par une baisse des cotisations versées au SFPQ. Depuis, le syndicat cumule les déficits. Pour retrouver l'équilibre budgétaire, les représentants du syndicat conçoivent un ambitieux plan de réforme. Lors du congrès d'avril 2016, un comité consultatif sur l'équilibre financier du SFPQ est créé. Ce comité propose des mesures d'économies, parmi lesquelles une légère hausse de la cotisation syndicale⁵⁵⁰. Après de longues discussions, la proposition est adoptée par la quasi-totalité des délégations lors du conseil syndical de juin 2017. La hausse de cotisation par les membres a toutefois été rejetée par les membres, entraînant des mesures de restriction budgétaire et de service au SFPQ.

La CAQ et la régionalisation de la fonction publique

En 2018, en pleine campagne électorale, le chef de la CAQ, François Legault, fait une déclaration-choc en ce qui concerne la fonction publique. Soucieux de réduire les dépenses de l'État comme tous les gouvernements précédents depuis plus de vingt ans, il présente son plan d'économies à Québec. En plus d'une réduction des dépenses en informatique qui permettrait d'épargner 800 millions, il annonce qu'il couperait aussi 5 000 postes dans les services administratifs de la fonction publique. À son avis, cela entraînerait des économies d'un peu plus de 380 millions d'ici 2022-2023.

François Legault croit que leurs postes ne sont pas essentiels puisqu'ils ne sont pas en contact direct avec la population : « C'est de la bureaucratie. Ce sont des gens qui écrivent des rapports à d'autres gens qui écrivent des rapports, qui, finalement, mettent en application les budgets étiquetés de façon détaillée par les ministres à Québec. »

C'est là une croyance maintes fois entendue depuis plusieurs décennies, à savoir qu'il y a trop d'employés dans le secteur public. François Legault suggère de ne pas remplacer ceux et celles qui prennent leur retraite, au lieu de procéder à des mises à pied, faisant valoir le fait que des milliers de baby-boomers prendront leur retraite dans les prochaines années.

Le président du SFPQ, Christian Daigle, ne laisse pas passer l'affirmation et démontre que, s'ils ne sont pas directement en contact avec la population au quotidien, ils n'en sont pas moins essentiels dans la planification et la préparation en amont et en aval du service. Il insiste aussi sur le fait que « toutes les coupures qui ont lieu présentement affectent les services publics d'une façon ou d'une autre, les services à la population⁵⁵¹ ».

François Legault affirme que ces 5 000 postes ne représentent que 1 % des employés de l'État. Or, selon un article de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS⁵⁵²), le personnel administratif et technique est précisément le secteur de la fonction publique qui a connu le plus grand nombre de postes coupés en deux ans (7 094, ce qui représente 65 % des réductions d'effectifs). L'IRIS avance que la taille de la fonction publique ne s'est accrue que de 0,3 % en dix ans (57 250 équivalents à temps complet en 2007 contre 57 429 en 2017-2018) alors qu'elle assure des services à une population qui a augmenté de 9,1 % et qui est vieillissante. Ces chiffres confirment que les services publics risquent de souffrir d'une réduction de personnel.

Un mois plus tard, François Legault adoucit quelque peu sa position. Plutôt que d'éliminer 5 000 postes, il s'engage à transférer le même nombre, une fois que les titulaires auront pris leur retraite, de Québec vers les régions d'ici 10 ans. Il suggère que « tous les ministères déposent un plan pour transférer des emplois en région ».

De leur côté, Jean-François Lisée, chef du Parti québécois, et Philippe Couillard, chef du Parti libéral, proposent tous deux de déménager les bureaux de certains ministères en région – ceux des secteurs des mines, des forêts, de l'agriculture, des pêcheries et de la

faune pour le premier et les ministères de l'Énergie et des Ressources naturelles, des Forêts, de la Faune et des Parcs et de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour le second⁵⁵³.

Une étude sur l'inspection dans la fonction publique

En 2019, le SFPQ réalise une importante recherche sur l'inspection dans la fonction publique. À partir d'une enquête effectuée dans 11 ministères ou organismes publics, provenant de la presque totalité des régions du Québec, il cherche à faire le portrait et à analyser les conditions de travail des inspecteurs membres du syndicat ainsi que l'évolution de l'inspection dans la fonction publique.

Le document lui permettra de soutenir ses démarches dans la promotion de l'importance de l'inspection gouvernementale et contribuera, dans le contexte du renouvellement prochain de la convention collective, à appuyer ses demandes d'amélioration des conditions de travail et de réalisation des inspections auprès du gouvernement⁵⁵⁴.

Un premier palmarès des ministères et organismes québécois

En novembre 2019, à la veille du dépôt de ses demandes pour le renouvellement de sa convention collective, le SFPQ dévoile publiquement un palmarès réalisé auprès de ses membres parmi 43 ministères et organismes du Québec.

Parmi les mieux notés, on retrouve la Commission des transports du Québec (1^{re} position), le Tribunal administratif du travail (2^e), l'Office de la protection du consommateur (3^e), l'Office des personnes handicapées du Québec (4^e) et le ministère du Tourisme (5^e).

Parmi les moins bien notés figurent le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (39^e), le ministère des Transports (40^e), la Régie du logement (41^e), l'Office des professions du Québec (42^e) et la Régie du bâtiment du Québec (43^e).

L'enquête menée auprès de ses membres démontre que 75 % d'entre eux sont fiers de travailler au gouvernement et que 81 % adhèrent à la mission de leur ministère ou organisme. Il y a des points

négatifs qui ressortent cependant. Ainsi, 36 % des fonctionnaires cherchent à quitter leur emploi, 34 % subissent un niveau élevé de stress causé par leur travail. L'enquête dévoile aussi que des employés doivent payer pour leurs frais de déplacement, dont 59 % au ministère de l'Environnement et 61 % au ministère des Forêts. Enfin, au ministère des Transports, 62 % des employés pensent que les projets et les défis intéressants sont confiés à des sous-traitants.

Pour le SFPQ, il s'agit d'un bon indicateur pour percevoir la qualité des conditions de travail dans les ministères pour les employés concernés et faire des démarches pour les améliorer. Surtout, ce palmarès apparaît comme un outil de choix dans les négociations de la convention collective qui vont bientôt débiter⁵⁵⁵. Le président du Conseil du trésor, Christian Dubé, se montre ouvert face aux conclusions de l'enquête et se dit conscient qu'il y a des choses à améliorer.

À la défense des employés de BANQ

Mise à mal depuis des années par les nombreuses compressions budgétaires auxquelles elle a dû faire face, Bibliothèque et Archives nationales du Québec se retrouve encore en difficulté en 2019. Le SFPQ, qui représente la majorité de son personnel, se porte à la défense de la société et demande que le gouvernement revoie son financement afin de mettre un terme à ses difficultés financières récurrentes. De plus, il fait remarquer que les effectifs (passés de 747 en 2014 à 696 en 2018) sont débalancés face au nombre de visiteurs qui a augmenté durant ce temps (plus de 100 000 et plus d'un million de visites virtuelles).

Le président Daigle se prononce : « Nos membres sont inquiets pour leur emploi et pour l'avenir de l'institution qu'ils font vivre tous les jours. » La situation est tellement grave qu'il en va même de la capacité de BANQ à poursuivre sa mission⁵⁵⁶.

La fonction publique à l'ère d'une pandémie

L'année 2019 avait commencé normalement et le SFPQ continuait de mener ses dossiers et de défendre ses valeurs, comme l'environnement.

Le syndicat avait notamment participé à la marche pour le climat en mars.

En ce qui concerne les négociations de sa prochaine convention collective, le SFPQ se préparait, comme on a pu le voir précédemment. Comme le souligne Jean-François Sylvestre, porte-parole pour les régions de Montréal, Laval et la Montérégie, il entrevoyait les prochaines négociations avec optimisme compte tenu du contexte économique favorable. Cette fois, la mobilisation était envisagée différemment, à partir des membres au lieu des dirigeants, comme c'était habituellement le cas⁵⁵⁷.

En novembre toutefois, un nouveau coronavirus fait son apparition en Chine. Le 27 février 2020, un premier cas de COVID-19 est déclaré au Québec. Le 11 mars, l'Organisation mondiale de la santé décrète l'état de pandémie. Étant donné le sérieux de la situation, le 24 mars, le premier ministre Legault met le Québec sur pause. La pandémie vient freiner les activités quotidiennes et crée de l'incertitude à tous les niveaux. À l'instar de la société québécoise, le SFPQ a dû faire preuve d'adaptation tout au long de cette situation exceptionnelle. En mars, le congrès, prévu à l'origine du 18 au 22 avril 2020, est reporté. Puis, au début du mois d'avril, le SFPQ ferme ses bureaux et place ses employés en télétravail.

Le même mois, le Secrétariat du Conseil du trésor demande que certains membres de la fonction publique soient redéployés vers le réseau de la santé, qui est débordé par la situation. Pour ce faire, il se tourne vers le SFPQ et les autres syndicats de la fonction publique. Le redéploiement, d'une durée indéterminée, se fait tout d'abord sur une base volontaire et cible les régions de Québec, Montréal, Lanaudière, les Laurentides, Laval et la Montérégie. Les fonctionnaires et ouvriers, de même que les membres de Revenu Québec seront appelés à exercer des fonctions en gestion des ressources humaines, en entretien ménager ou encore en entretien des bâtiments. Comme le Québec est toujours en urgence sanitaire, le gouvernement pourrait maintenir en poste certains fonctionnaires qui se seraient portés volontaires ou en contraindre d'autres à être redéployés dans le réseau de la santé. Toutes les options demeurent ouvertes.

Encore bien des choses demeurent incertaines au moment où cette demande est faite. Par exemple, est-ce qu'il y a des secteurs ou des activités dans la fonction publique qui seront jugées essentielles, les excluant donc du redéploiement? Les employés conserveront-ils le même horaire de travail que ceux auxquels ils sont habitués dans

la fonction publique? Le SFPQ a une fois de plus fait remarquer que cette annonce a été précipitée et qu'il y a un certain manque de cohérence. En effet, d'un côté, on demande à des fonctionnaires d'aller prêter main-forte au réseau de la santé alors que, de l'autre, des contrats d'employés occasionnels, saisonniers et étudiants ne sont pas renouvelés.

Le SFPQ exige certaines garanties du gouvernement afin de bien protéger ses membres dans cette période de grande incertitude. Comme les employés de la fonction publique se posent beaucoup de questions (ergonomie, santé mentale, vacances, télétravail, etc.), le SFPQ a mis sur pied une page dédiée à la COVID-19 pour les aider (<https://covid19.sfpq.qc.ca/>).

Le bel optimisme de 2019 a été passablement ralenti par cet événement inopiné. Au début de mars 2020, le président du Conseil du trésor, Christian Dubé, demande aux syndicats du secteur public – qui représentent 550 000 employés – de suspendre les négociations jusqu'au 5 avril. Le 13 mars, Édith Lapointe, la négociatrice en chef du Conseil du trésor, envoie une lettre aux syndicats à cet effet. Le SFPQ, de même que le SPGQ et la CSQ acceptent la proposition du ministre Dubé. Quelques jours plus tard, le gouvernement change radicalement d'idée et propose maintenant, à la demande du premier ministre Legault, un blitz de négociation pour renouveler les conventions collectives pour trois ans aussitôt que possible afin de pouvoir se consacrer uniquement à la gestion de la pandémie. La proposition patronale comprend des augmentations salariales équivalant à l'indice des prix à la consommation. Encore une fois, le SFPQ offre sa collaboration et accepte de s'asseoir à la table de négociation. À la demande du gouvernement, ils ne disposent que de 5 jours pour en arriver à une entente.

Des voix commencent à s'élever dans le milieu syndical face à cette précipitation. Certains font valoir que normalement un tel processus prend plusieurs mois. Ils craignent de précipiter une entente pour des enjeux importants qui vont perdurer après la crise. Le ministre Dubé est toutefois conscient que « c'était un exploit assez difficile » de signer les conventions collectives d'un nombre aussi élevé d'employés en si peu de temps. Au début d'avril, le rythme de négociation ralentit à nouveau et le ministre décrète même un gel des embauches dans les ministères et organismes gouvernementaux en raison de la pandémie.

Des actions de visibilité sont organisées par les huit syndicats du secteur public, dont le SFPQ, en novembre 2020.

**J'en
ai assez
d'être
à rabais.**

-30%

Les ouvriers
de la fonction
publique méritent
tellement mieux.

S
SFPQ

A traffic light pole stands on a grassy area next to a road. The pole has a traffic light at the top and a sign below it. The sign is blue with a red starburst shape containing the text 'J'en ai assez d'être à rabais.' and '-30%'. Below the starburst, there is text in French and a logo for SFPQ. A small green sign with a bicycle icon is also visible on the pole.



C'est dans ce contexte que les conventions collectives des accréditations « fonctionnaires » et « ouvriers » arrivent à échéance le 1^{er} avril 2020, donc en pleine première vague de COVID-19. Le SFPQ demande essentiellement des avancées sur le plan financier : augmentation de 6,4 % sur trois ans, augmentations de 5 % après 15 années de service et de 10 % après 25 années de service et une bonification du maximum des échelles de tous les corps d'emploi de 3 % dès l'entrée en vigueur des conventions collectives. Le syndicat veut que le rythme d'avancement d'échelon soit accéléré et que deux jours de congé supplémentaires par année soient accordés pour raisons personnelles, remboursés dans le cas où ils n'auraient pas été utilisés⁵⁵⁸.

Les conseils de négociation des accréditations « fonctionnaires » et « ouvriers » se déroulent en ligne les 1^{er} et 2 juin 2020. Les offres gouvernementales sont rejetées. Cela marque un retour à la table de négociation. Le président régional, Michel Girard, sonne l'alarme : « Les ouvriers de l'État québécois ont perdu 7 % de leur pouvoir d'achat, ce qui représente environ 3 000 \$ par année. Les problèmes d'attraction d'une main-d'œuvre qualifiée ne se sont pas envolés au cours des dernières semaines. Avec l'urgence sanitaire qui se poursuit, l'État a besoin plus que jamais de personnel qualifié pour maintenir les services publics. Nos ouvriers méritent tellement mieux que d'être considérés comme des employés à rabais par leur employeur⁵⁵⁹. »

Plus de cinq mois passent sans avancée réelle dans les négociations. Le gouvernement propose une augmentation de 1,75 % et un montant forfaitaire de 1 000 \$ pour 2020, 1,75 % et un montant forfaitaire de 600 \$ pour 2021 et 1,5 % pour 2022, pour l'ensemble des 500 000 employés de l'État. Ils sont alors en négociation pour renouveler leur convention collective depuis près d'un an. Afin de faire avancer le tout, huit syndicats du secteur public (APTS, CSN, CSQ, FAE, FIQ, FTQ, SFPQ et SPGQ) décident de mener des actions communes en novembre 2020. Le Québec étant toujours en pandémie, des actions de visibilité sont préférées aux traditionnelles manifestations, où la distanciation sociale était difficile à respecter. Elles ont lieu à la place George-V à Québec et sous le pont Jacques-Cartier à Montréal⁵⁶⁰.

Une convention collective pour les employés de la Sépaq

En juillet 2020, 72 % des employés ont accepté l'entente de principe intervenue entre la Sépaq et le syndicat. Compte tenu de la

crise sanitaire en cours, le processus de vote a été tenu à l'occasion d'une tournée virtuelle. Les 2000 membres du SFPQ bénéficient d'une bonification de la rémunération de plus de 10 % pour les cinq prochaines années. L'entente concerne les conventions collectives de l' Aquarium du Québec, de l'Auberge de montagnes des Chic-Chocs, de l'Auberge de Port-Menier, du Gîte du Mont-Albert, du Manoir Montmorency, du Siège social-Campings-Centres touristiques-Parc de la Chute-Montmorency, des Pourvoiries-Activités fauniques-Services des ventes et réservations, ainsi que celle des parcs nationaux et réserves fauniques. Les conventions sont effectives à partir du 18 décembre 2020⁵⁶¹.

Vers une politique-cadre pour le télétravail

Exceptionnel dans la fonction publique, hormis quelques projets pilotes en 2018, le télétravail est devenu une réalité pour des milliers de fonctionnaires dès le début de la pandémie. En mars 2020, le télétravail est obligatoire. En raison de la rapidité de l'enchaînement des événements liés à la pandémie, bien des questions seront réglées dans les semaines suivantes, telles que les déductions fiscales pour certaines dépenses (frais de chauffage, d'électricité et d'Internet, achat de fournitures de bureau) auxquelles les employés ont droit, la confidentialité, les réunions en ligne, etc. La fonction publique a démontré une très grande capacité d'adaptation, car c'est rapidement que des solutions ont été trouvées.

Ce ne sont pas tous les employés de la fonction publique qui resteront travailler à la maison au fil des mois, puisque certains services aux citoyens doivent être effectués en présentiel. On évalue à 30 % le nombre d'employés de l'État de retour sur leur lieu de travail à l'été 2020.

Déjà, le Secrétariat du Conseil du trésor prévoit que 18 000 des 30 000 fonctionnaires (près de 60 %) de la région de Québec vont opter pour continuer le télétravail quelques jours par semaine après la pandémie. C'est pourquoi le Conseil du trésor commence à tracer les grandes lignes d'une politique qui va l'encadrer. Dès le départ, il entend limiter le télétravail à deux ou trois jours par semaine⁵⁶².

Le Conseil du trésor et le ministre du Travail consultent les syndicats de la fonction publique à ce sujet. La Coalition des syndicats de la

fonction publique, dont fait partie le SFPQ, dépose une plateforme en novembre 2020 comptant 27 propositions. Elle repose sur quatre principes : la protection des droits des personnes en télétravail, le devoir d'exemplarité de l'État québécois, le principe de précaution et la participation des travailleurs et de leurs syndicats.

La plateforme porte attention aux problèmes liés à la santé et à la sécurité au travail, aux communications à distance, au respect des horaires, à la protection de la vie privée, à la confidentialité et la sécurité de l'information, aux mécanismes de remboursement pour divers frais (Internet, électricité et chauffage⁵⁶³) et à l'équipement et aux fournitures.

Le SFPQ privilégie l'enchâssement des conditions du télétravail dans les conventions collectives. Il préfère laisser le choix aux membres en cette matière et favorise la flexibilité. Il a aussi demandé au Conseil du trésor de mettre en place un comité interronde sur la question.

La décentralisation de la dotation et les craintes d'un retour au favoritisme

Le gouvernement Legault présente le projet de loi 60 (*Loi modifiant la Loi sur la fonction publique et d'autres dispositions*) en juin 2020. Celui-ci a pour but de revoir le processus de dotation. Le SFPQ considère que ce n'est pas la réponse attendue pour améliorer l'embauche dans les ministères et organismes dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre. Le 11 février 2021, il dépose un mémoire à la commission parlementaire mandatée pour étudier le projet de loi pour faire connaître sa position.

Dorénavant, la dotation passe du Conseil du trésor aux ministères et organismes gouvernementaux. Les personnes intéressées par un poste pourront postuler directement auprès d'eux et non plus passer par des examens centralisés et des banques de candidatures, comme c'était le cas auparavant. Le gouvernement souhaite décentraliser la dotation.

Pour le SFPQ, cette décentralisation de la dotation ne va pas changer le fond du problème⁵⁶⁴ : la sous-rémunération. L'Institut de la statistique du Québec signale à nouveau le retard de la rémunération globale de la fonction publique. En 2018, il note un retard de 35 % pour les ouvriers, 10 % pour le personnel de bureau et 5 % pour les techniciennes et techniciens.

Pour le président Daigle, « les ministères et organismes sont souvent incapables de rivaliser avec les conditions avantageuses offertes par les municipalités québécoises, le fédéral et le secteur privé. Cette sous-rémunération entrave la capacité de l'État québécois à accomplir ses missions, notamment d'inspection et de vérification, en plus d'entraîner des coûts importants par le recours à des sous-traitants ».

Le SFPQ craint par ailleurs que le recrutement devienne plus arbitraire et qu'il marque le retour du favoritisme. Pour cette raison, le SFPQ recommande que la Commission de la fonction publique voie ses responsabilités accrues et qu'elle obtienne un mandat cyclique de révision de la *Loi sur la fonction publique*⁵⁶⁵.

Un congrès virtuel

Une autre première dans l'histoire du SFPQ, en 2021, le 29^e congrès a entièrement lieu en mode virtuel. Sous le thème « Maîtres de notre avenir », les 450 représentantes et représentants du syndicat décident des orientations qui guideront ses actions au cours des trois prochaines années. La pandémie a entraîné des changements de pratique et cela a teinté le choix des priorités. Parmi celles-ci, notons la transformation numérique de l'État, la démocratie syndicale et numérique, le télétravail, la santé psychologique des membres, les changements climatiques et l'élaboration d'états généraux sur l'avenir de la fonction publique et parapublique.

Comme c'est le cas pour tous les congrès, ce fut le moment de procéder à l'élection des membres de l'exécutif national, du Comité national des femmes et du Comité national des jeunes. Christian Daigle est réélu pour un second mandat à la présidence du SFPQ. Les autres membres de l'exécutif national sortant ont été reconduits dans leurs fonctions. Paritaire, il est composé de Martine Duchesne (secrétaire générale), Benoit Malo (trésorerie générale), Maryse Rousseau (1^{re} vice-présidence), Patrick Audy (2^e vice-présidence), Jean-François Sylvestre (3^e vice-présidence) et Nathalie Garvin (4^e vice-présidence)⁵⁶⁶.



Tous les syndicats du secteur public... ou presque ont conclu une entente

En juillet 2021, Québec a conclu une entente de principe avec la majorité des syndicats du secteur public pour le renouvellement de leur convention collective, c'est-à-dire la FTQ, la CSN, la CSQ, la Fédération interprofessionnelle de la santé, la Fédération autonome de l'enseignement et le Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec. Leurs membres l'ont même entérinée ou sont sur le point de le faire⁵⁶⁷. Or, ce n'est pas le cas de l'APTS ni du SFPQ.

Un nouvel appel aux fonctionnaires

Après une demande de redéploiement des fonctionnaires dans le domaine de la santé en avril 2020, le gouvernement du Québec cherche à nouveau des personnes, cette fois 2 100, pour occuper temporairement un poste d'aide de service afin de permettre à certains employés de la santé, incroyablement sollicités en cette période exceptionnelle, de diminuer la pression. Pour une deuxième fois, un appel est lancé aux fonctionnaires. Ceux qui se portent volontaires seraient donc libérés momentanément de leurs tâches pour effectuer essentiellement de la désinfection et du ménage.

Cependant, bien que le syndicat ne soit aucunement opposé à cet appel à ses membres, il déplore le fait que la demande intervienne à la dernière minute. Les membres intéressés n'ont ainsi eu que quelques heures pour réagir. Outre le peu de temps accordé aux fonctionnaires, le SFPQ rappelle que la pénurie de la main-d'œuvre se fait sentir dans plusieurs ministères, déjà en sous-effectifs. Le SFPQ avait suggéré, en vain, au gouvernement de s'adresser en premier lieu aux travailleurs saisonniers qui n'étaient pas alors en poste.

Enfin, cela peut renvoyer une image négative de la fonction publique auprès de la population, démontrant que leur travail n'est pas si nécessaire que cela puisqu'on peut leur demander n'importe quand de le mettre en veilleuse. Dans cette veine, le président Daigle en profite pour souligner que des remerciements de la part du premier ministre Legault aux nombreux fonctionnaires qui avaient prêté main-forte en 2020 auraient été plus que bienvenus⁵⁶⁸.

**Le 29^e congrès s'est déroulé de façon virtuelle,
une première dans l'histoire du syndicat.**

Les ouvriers de la fonction publique concluent une entente

À l'été 2021, une entente de principe est conclue pour le renouvellement de la convention collective des 3000 ouvriers de la fonction publique québécoise qui sont membres du SFPQ. L'entente de trois ans, négociée par la première vice-présidente Maryse Rousseau, prévoit notamment une augmentation salariale variant entre 6,3 % et 10 %, en fonction de la catégorie d'emploi de l'ouvrier. Pour M. Daigle, elle « permet d'entamer le rattrapage salarial qui était attendu depuis longtemps par nos membres ouvriers ».

Lors d'un conseil de négociation qui s'est tenu le 10 août, les détails ont été présentés aux représentants syndicaux, qui ont ensuite décidé que l'entente serait soumise au vote des membres de l'accréditation « ouvriers⁵⁶⁹ ». En septembre, les ouvriers ont finalement accepté l'entente de principe conclue en juillet précédent dans une proportion de 70,6 %. Compte tenu du contexte, le vote s'est fait de manière électronique.

La fonction publique étant aux prises avec des problèmes d'attractivité et de rétention du personnel ouvrier, M^{me} Rousseau déclare : « Nous devons continuer de nous assurer que les conditions de travail du personnel œuvrant dans les services publics demeurent concurrentielles avec le marché du travail pour préserver l'expertise et aussi mettre un frein à la sous-traitance des emplois. »

Toutefois, les négociations n'ont pas encore permis à l'accréditation « fonctionnaires » et à l'Agence de revenu du Québec d'en arriver à un accord⁵⁷⁰. En octobre 2021, une médiatrice est nommée pour faire avancer les négociations avec les fonctionnaires.

La vaccination obligatoire

Au Québec, la question de la vaccination obligatoire des employés de l'État est débattue à la fin du mois d'août 2021. Cette voie est en effet réclamée par l'opposition libérale. Malgré des demandes très claires à ce sujet, le SFPQ n'est toutefois pas convié aux consultations menées par la commission qui entend les groupes visés par une éventuelle vaccination obligatoire contre la COVID-19. Le président du SFPQ, Christian Daigle, se demande pourquoi le gouvernement opterait pour l'obligation puisqu'aucune des tâches des syndiqués de la fonction publique n'avait été considérée comme « service prioritaire » au début

de la pandémie et que des personnes qui occupent des emplois similaires dans les secteurs privé et municipal et les sous-traitants de l'État ne sont pour leur part pas visés⁵⁷¹.

Finalement, le gouvernement choisit de ne pas imposer aux fonctionnaires québécois de se faire vacciner ni même de devoir présenter un passeport vaccinal pour travailler dans les bureaux des ministères. C'est la présidente du Conseil du trésor, Sonia LeBel, qui en fait l'annonce le 25 août après une réunion du Conseil des ministres, tout juste à la veille de la commission parlementaire qui se tient les 26 et 27 août⁵⁷².

Au terme de celle-ci, le gouvernement du Québec choisit d'imposer la vaccination obligatoire seulement aux intervenants du secteur de la santé et des services sociaux. Au fédéral, le gouvernement Trudeau a pour sa part exigé la vaccination contre la COVID-19 pour l'ensemble de la fonction publique le 6 octobre 2021.

Un retour en présentiel prématuré

Le gouvernement du Québec a changé plus d'une fois d'avis en l'espace de quelques semaines quant au retour de ses employés dans les bureaux et lieux de travail. Un mois après l'annonce du plan de déconfinement en mai 2021, des rumeurs de retour au travail en présentiel des employés de la fonction publique québécoise commencent à circuler. La présidente du Conseil du trésor, Sonia LeBel, a déjà statué que les employés devront se présenter au bureau au moins deux jours par semaine. Ils auront la possibilité de faire du télétravail les trois autres journées. Cette directive deviendra permanente après la pandémie dans la foulée du dépôt de la politique-cadre. Celle-ci s'appliquera aux employés de l'État inclus dans la *Loi sur la fonction publique*. Ce mode hybride est proposé sur une base volontaire.

Le gouvernement y voit plusieurs avantages. Selon le ministre du Travail, Jean Boulet : « Nous avons tout à gagner à moderniser nos façons de faire. La possibilité de partager ses semaines de travail entre le bureau et la maison constitue également un incitatif intéressant pour attirer des travailleurs dans le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre. » Pour lui, il s'agit d'un atout important en matière de recrutement et de rétention du personnel. Le président du SFPQ, Christian Daigle, souhaite de son côté connaître les modalités de

ce plan le plus tôt possible et insiste pour que les employés soient consultés sur la question⁵⁷³.

Le retour progressif en présentiel est d'abord fixé au 7 septembre 2021, avant d'être décalé au 4 octobre suivant. Pour sa part, la présidente de Revenu Québec, Christyne Tremblay, avait choisi de maintenir le télétravail au moins jusqu'en janvier 2022.

Une autre annonce est faite le 8 novembre, cette fois pour un retour graduel à partir du 15 novembre, soit une semaine à peine plus tard, pour les employés de la fonction publique. Le gouvernement souhaite que tous les fonctionnaires soient au bureau un minimum de trois jours par semaine d'ici le 28 janvier. Pour Sonia LeBel, cette étape marque un tournant plus moderne dans l'organisation du travail de la fonction publique.

Le président Daigle déplore de plus belle la précipitation du plan de retour au travail du gouvernement, alors qu'il n'y a pas d'enjeu particulier avec les employés en télétravail, en plus de l'absence de consultation des syndicats de la fonction publique. Prévenus une heure à peine avant l'annonce de la ministre LeBel, ils n'en connaissent même pas les modalités. Ils sont aussi inquiets face aux mesures prises pour assurer un retour sécuritaire des fonctionnaires puisque la crise sanitaire n'est pas terminée. Ils redoutent que les bureaux se transforment en foyers d'éclosion. De l'avis de Christian Daigle, ce manque de prévisibilité de la part de l'employeur a des répercussions sur le recrutement et la rétention des employés dans les différents ministères et organismes, dont plusieurs profitent de ce moment pour réfléchir à leur avenir⁵⁷⁴.

Le régime de santé et de sécurité du travail et l'accroissement des ressources externes en informatique

Durant cette période, il n'y a pas que des questions liées à la pandémie. Le SFPQ est resté à l'affût des autres dossiers pour protéger ses membres. Le 21 janvier 2021, il dépose un mémoire en commission parlementaire sur le projet de loi n° 59 (*Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail*). Le gouvernement apporte ainsi des changements à la *Loi sur la santé et sécurité du travail* et à la *Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles*.

Compte tenu de l'importance de la question, le SFPQ déplore notamment l'absence de prise en compte des répercussions sociales,

le défaut de produire une analyse différenciée selon les sexes et l'insuffisance de consultations publiques. Le syndicat se montre particulièrement soucieux à l'égard des conséquences de ces changements sur la CNESST⁵⁷⁵.

En novembre 2021, une commission parlementaire étudie le projet de loi 6 (*Loi édictant la Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique et modifiant d'autres dispositions*). Le SFPQ constate que, depuis 2016, c'est-à-dire depuis l'élection de la CAQ au gouvernement, le recours aux firmes et ressources externes en informatique est en forte croissance dans les ministères et organismes gouvernementaux. En seulement trois ans, le syndicat calcule une augmentation de plus de 35 % : 2 297 consultants en 2017 contre 3 141 en 2020. Il semble que l'État a entrepris un autre virage vers l'adoption des technologies numériques et de l'intelligence artificielle alors qu'il est plus dépendant que jamais des firmes de consultants et des grandes entreprises de nouvelles technologies externes.

En plus des coûts élevés que le recours à l'externe entraîne, le SFPQ croit que le nouveau ministère sera vite aux prises avec la pénurie de main-d'œuvre qui est endémique dans le secteur informatique dans la fonction publique québécoise : 970 postes sont alors vacants (soit 12,2 % des postes).

Le président du SFPQ prévient le ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale, Éric Caire : « Dans un domaine aussi compétitif que le numérique et la cybersécurité, le gouvernement devra trouver des façons d'attirer et de retenir son personnel. » Des conditions de travail compétitives et une augmentation substantielle de la rémunération du personnel informatique seraient de mise, selon M. Daigle⁵⁷⁶.

Le transfert de 5000 emplois revient à l'ordre du jour

La pandémie a profondément changé la perception du marché du travail. Plusieurs personnes ont déménagé en région pour avoir accès plus facilement à la propriété ou simplement se rapprocher de la nature et gagner en qualité de vie. Comme le travail dans les bureaux n'est plus obligatoire pendant toute la semaine, de plus en plus de fonctionnaires pensent eux aussi s'installer ailleurs que dans les grands centres.

Cette décentralisation est en ligne directe avec la volonté de la CAQ. Pendant la campagne électorale de 2018, nous avons vu que le parti avait promis de transférer 5000 emplois de la fonction publique vers les régions. Pour le gouvernement de François Legault, ce transfert s'effectue lentement mais sûrement. En novembre 2020, 289 emplois y ont été transférés, notamment 7 au Bas-Saint-Laurent, 20 en Gaspésie, 22 au Saguenay–Lac-Saint-Jean, 48 dans les Laurentides et 99 en Montérégie⁵⁷⁷.

La régionalisation se poursuit en 2022. Le gouvernement espère que le transfert des 5000 emplois sera complété d'ici 2028. Quatre bureaux gouvernementaux ont déjà été implantés en région, soient à Gaspé, New Richmond, Matane et Baie-Comeau. Il est prévu que d'autres bureaux ouvriront à court terme à Alma, La Malbaie, La Sarre, Lac-Mégantic, Maniwaki, Rawdon, Rivière-Rouge, Shawinigan, Sorel-Tracy, Thetford Mines et Victoriaville. Le gouvernement vise le transfert de près de 2000 emplois d'ici le 30 septembre.

Comme les MRC dont la vitalité économique compte parmi les plus faibles au Québec sont priorisées, cette manne de fonctionnaires est inespérée pour des villes qui connaissent un déclin démographique. C'est donc sans surprise que le président de l'Union des municipalités du Québec, Daniel Côté, accueille favorablement l'annonce du gouvernement caquiste. Cela est plus facile en raison du télétravail de même que grâce à une meilleure couverture cellulaire et à Internet. Bien sûr, des enjeux et des défis demeurent, tels que la rétention de cette nouvelle main-d'œuvre et l'accès au logement et à des services comme les centres de la petite enfance.

Pour le premier ministre François Legault, ces transferts concrétisent l'une des promesses faites en 2018. Il croit que cette solution permettra d'offrir de meilleurs services publics aux Québécois, peu importe où ils habitent. Le premier ministre pense que « c'est plus efficace de décentraliser parce que, quand on a une grosse structure à Québec, ça devient plus impersonnel et moins efficace. Les gens sont moins motivés. Quand les gens sont à proximité, sur le terrain, ils n'ont pas le choix. Ils rencontrent les citoyens en allant faire leur épicerie. Donc, ils ont un *feed-back* s'il y a un problème dans la façon dont le service est donné ». De plus, cette nouvelle souplesse ouvre les possibilités pour les personnes intéressées par la fonction publique et parapublique, mais qui souhaitent demeurer dans leur région natale⁵⁷⁸.

À Québec, plusieurs s'inquiètent de cet exode de fonctionnaires. C'est le cas notamment de la Chambre de commerce et d'industrie de Québec. Leurs établissements ayant été désertés pendant de longs mois, les propriétaires de commerces du centre-ville sont impatients d'y retrouver les fonctionnaires. Mis à mal pendant le confinement, les restaurants, épiceries, cafés et boutiques ne voient guère d'un bon œil la perte permanente d'un nombre conséquent de ceux-ci, déjà que certains fonctionnaires continuent de travailler quelques jours par semaine à la maison. La Chambre de commerce évalue que le transfert de 5 000 fonctionnaires représente une perte de 1,4 % d'emplois pour la capitale. Elle s'inquiète des conséquences sur l'économie de la ville à long terme⁵⁷⁹.

Le retour au monde du travail d'avant... ou presque

Au début de février 2022, le gouvernement annonce enfin un déconfinement progressif. Pour la fonction publique québécoise, cela signifie la fin du télétravail obligatoire à partir du 28 février et un retour au travail dans les bureaux des ministères et organismes étatiques.

Annoncé à de multiples reprises au cours des mois précédents, le retour au travail dans les locaux des ministères a été mis en branle graduellement, priorisant d'abord les employés aux prises avec des problèmes d'ergonomie, de santé mentale ou physiques.

Or, le télétravail est désormais une pratique généralement admise. Le mode hybride est privilégié, l'ensemble des employés de l'État devant obligatoirement se présenter dans les bureaux à raison de deux jours, minimalement, par semaine dès le 4 avril.

À cette occasion, Sonia LeBel, ministre et présidente du Conseil du trésor, en profite pour souligner la « collaboration » et la « résilience exemplaires depuis le début de la pandémie⁵⁸⁰ » du personnel de la fonction publique et parapublique.

Le processus de dotation est modifié

Au cours de la même période, c'est-à-dire en février 2022, les modifications concernant le processus de dotation sont entrées en vigueur. Le Secrétariat du Conseil du trésor n'est plus responsable du processus de recrutement. La tâche incombe désormais directement

aux ministères et organismes étatiques. Les concours ont pour leur part été abolis. De plus, il est dorénavant impossible de compenser l'absence de diplôme par des années d'expérience pour postuler à un nouvel emploi. Malgré les inconvénients de ces changements soulevés par le SFPQ en commission parlementaire ou lors de rencontres, le gouvernement a choisi d'aller de l'avant avec cette loi⁵⁸¹.

Une année anniversaire marquée par des moyens de pression

Soixante ans après sa fondation, le SFPQ regroupe près de 30 000 membres issus de la fonction publique et parapublique québécoise (environ 26 000 fonctionnaires et 4 000 ouvriers travaillant au sein des ministères et organismes gouvernementaux) ainsi que près de 10 000 membres provenant du secteur parapublic. Ces quelque 40 000 membres sont répartis sur tout le territoire québécois.

Or, deux ans après la fin de la convention collective de l'accréditation « fonctionnaires », il n'y a toujours pas d'entente de principe quant à son renouvellement pour la période 2020-2023. Cela rappelle d'ailleurs les longs mois de négociation de la convention collective en 1979. En 2022, les négociations achoppent sur l'aspect salarial. Le gouvernement propose une augmentation de 2 % pour 2020-2021, 2 % pour 2021-2022 et 2 % pour 2022-2023⁵⁸² à ses employés.

Face aux négociations qui piétinent, le SFPQ organise des assemblées générales dans les premières semaines de 2022 afin de solliciter un mandat lui permettant d'user de moyens de pression accrus.

Le syndicat craint en fait qu'en pleine pénurie de main-d'œuvre la fonction publique et parapublique québécoise ne soit guère attrayante comparativement à la scène fédérale ou municipale où les salaires sont plus intéressants⁵⁸³. Pour Christian Daigle, cela fait en sorte que « les gens viennent, prennent de l'expérience et vont chercher plus de salaire, plus d'avantages ailleurs par la suite⁵⁸⁴ ».

C'est ce que démontrent les chiffres de l'Institut de la statistique du Québec. On observe ici un retard important de 27,5 % de la rémunération par rapport à celle des employés du fédéral, du municipal ou encore des sociétés d'État et des universités. Pour le SFPQ, il faut absolument combler ce retard salarial pour freiner la pénurie de main-d'œuvre.

Le 7 mars 2022, les membres du SFPQ se prononcent en faveur d'un mandat de 10 jours de grève, au cours desquels les services essentiels seront maintenus, dans une proportion de 81 %⁵⁸⁵. Une première journée de grève a lieu le 30 mars devant l'Assemblée nationale à Québec, mais aussi dans plusieurs autres municipalités, telles que Saguenay, Gatineau, Joliette, Mont-Laurier, Saint-Jérôme et Saint-Raymond.

Après cette première journée de grève, la présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale, Sonia LeBel, se prononce : « L'ensemble de la fonction publique a été bien traité et va être bien traité. On va continuer à faire de même. Il y a également, aux tables de négociations, tout ce qu'il faut pour trouver des voies de passage à leurs demandes⁵⁸⁶. »

Pour elle, considérant que le travail hybride se poursuivra après la pandémie, une bonne façon de contrer la pénurie de main-d'œuvre passe par le réaménagement des bureaux. Cette solution avait d'ailleurs déjà été envisagée en 2018 par le gouvernement libéral. Les paravents beiges, le tapis, les bureaux en mélamine, les cubicules sombres et sans fenêtres, une petite lampe en plastique et un vieil ordinateur, tout cela faisait déjà pâle figure à l'époque face aux environnements attrayants, dynamiques et technologiques du privé, comprenant plantes et machine à café dernier cri⁵⁸⁷.

La modernisation des lieux de travail des fonctionnaires apparaît de plus en plus incontournable. Il est question de favoriser le travail d'équipe, par des tables rondes réparties entre les bureaux, et de proposer des espaces de travail modernes et fonctionnels. En 2022, le gouvernement Legault y consacre une première somme de 105 millions sur dix ans.

En 2018 comme en 2022, Québec vise, outre le bien-être de ses employés, des économies de loyer. Il prévoit déménager ceux qui travaillent dans des bureaux loués vers les édifices dont il est propriétaire (par exemple le Marie-Guyart à Québec et le 600, rue Fullum à Montréal)⁵⁸⁸. Le gouvernement compte, par cette solution, réaliser des économies de 127 millions sur une période de dix ans.

Malgré l'optimisme de M^{me} LeBel quant à la conclusion des négociations, la situation demeure inchangée un mois plus tard. Les 26 000 membres du SFPQ réalisent donc leurs deuxième et troisième journées de grève les 26 et 27 avril 2022. Ils manifestent devant l'Assemblée nationale à Québec, au parc des Faubourgs à Montréal et devant les palais de justice de ces deux villes.



Des fonctionnaires membres du SFPQ manifestent devant les palais de justice du Québec, dont ici dans la région des Laurentides-Lanaudière-Outaouais.

Après plusieurs mois de pandémie, bien des gens ont remis en question leur choix de carrière à un moment ou un autre. C'est aussi le cas dans la fonction publique et parapublique. En mai 2022, 42 % des fonctionnaires interrogés pensaient quitter leur travail ou avaient entamé des démarches en ce sens tandis que 68 % croient que la pénurie de main-d'œuvre a des conséquences sur la capacité des ministères à bien réaliser leur mission⁵⁸⁹.

Le 28 mai, à l'occasion du Congrès national de la CAQ, qui a lieu à Drummondville, environ 2 000 membres du SFPQ, venus d'un peu partout au Québec, certains d'aussi loin que Chibougamau et du Bas-Saint-Laurent, s'y font entendre. Ils se réunissent devant le Centrexpo, où se trouvent les caquistes, pour dénoncer l'absence d'avancée significative à la table de négociation. Céline Bonneau, présidente régionale du Bas-Saint-Laurent-Côte-Nord-Gaspésie-les Îles, soutient que le syndicat espère « faire bouger le gouvernement qui fait la sourde oreille à nos demandes ». Pour Jean-François Sylvestre, vice-président responsable de la mobilisation, cela démontre que « ce gouvernement [...] est déconnecté de la réalité du marché du travail et ne prend pas au sérieux la hausse de l'inflation et le manque de bras dans la fonction publique⁵⁹⁰ ». Il rappelle par ailleurs que la situation est présentement difficile pour plusieurs de ses membres avec la hausse du prix de l'essence et de la facture d'épicerie.



Des membres du SFPQ manifestent à Drummondville au printemps 2022.

La majorité des travailleurs gagnent en moyenne 35 000 \$ par an et sont donc particulièrement fragilisés face à l'inflation qui sévit.

Ils ne sont pas les seuls à s'y faire entendre. La Fédération québécoise des directions d'établissements d'enseignement, elle aussi sans convention collective depuis 2020, est également présente.

Les discussions étant toujours en cours, le 1^{er} juin, le syndicat annonce qu'il amorcera une semaine de grève le 13 juin afin d'augmenter la pression sur le gouvernement⁵⁹¹. La grève n'aura finalement pas lieu, car le SFPQ a convenu d'une entente de principe avec le gouvernement le 9 juin après deux ans de négociation. Les membres se prononcent sur celle-ci en juillet. Le 22 juillet, l'entente de principe des fonctionnaires est entérinée à 77 % à la suite d'un vote électronique. Ils pourront bénéficier d'augmentations de salaire allant de 6 % à 10 %. Le président Daigle est heureux de souligner que « cette entente permet d'entamer un rattrapage salarial qui était attendu depuis longtemps par nos membres⁵⁹² ».

* * *

En poste depuis 2016, Christian Daigle a vu ses mandats marqués en bonne partie par la pandémie. Les membres du SFPQ ont quant

à eux démontré leur grande capacité d'adaptation durant cette période exceptionnelle, qui a vu le télétravail prendre une ampleur sans précédent.

À l'été 2022, on notait une augmentation des employés de l'État de 14,5 % entre 2017 et 2021. Le SFPQ pourrait se réjouir d'une telle nouvelle. Mais ces chiffres ne concernent que les professionnels et les cadres. Déficit zéro, réingénierie et austérité, le nombre des employés des autres secteurs, dont font partie les syndiqués du SFPQ, ne cesse de diminuer⁵⁹³. C'est un défi qui perdurera pour les prochaines années.

Un autre dossier toujours plus actif que jamais, l'enjeu de la sous-traitance. Un bel exemple de perte d'expertise et de contrôle a été mis en lumière en juin 2022 concernant l'entretien du pont Pierre-Laporte à Québec, dont la planification des travaux a été donnée à une firme externe par le ministère des Transports⁵⁹⁴. Ce sera assurément à surveiller.

CONCLUSION

À l'aube de la Révolution tranquille, en l'absence d'une association forte pour défendre et promouvoir leurs droits, les conditions de travail des employés du gouvernement sont fort mauvaises. Ils peuvent être congédiés au moindre changement de gouvernement et, comme la classification n'a pas bougé depuis 1925, les salaires sont tellement bas que plusieurs sont contraints d'occuper un deuxième emploi pour arriver. Il y avait bien quelques associations, mais elles ne faisaient pas le poids face à l'autorité d'un Maurice Duplessis.

Au début des années 1960, le syndicalisme dans la fonction publique québécoise est plus que jamais à l'ordre du jour. Dans un climat politique et social effervescent, l'État québécois se développe et le nombre d'employés augmente en conséquence. Les vieilles façons de faire qui subsistent encore, telles que le congédiement de centaines de personnes après l'élection du gouvernement de Jean Lesage en 1960, sont de moins en moins tolérées.

Comme nous l'avons vu dans cet ouvrage, le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec est officiellement fondé le 26 septembre 1962. Après avoir dit que « la reine ne négocie pas avec ses sujets », le premier ministre Lesage en vient à demander aux fonctionnaires et aux ouvriers de l'État de tenir un vote d'affiliation syndicale. Les accréditations ministérielles se multipliaient et cela voulait dire des négociations sans fin de conventions collectives dans les années à venir.

C'est ainsi que le 30 novembre 1964 le SFPQ devient le seul représentant autorisé des fonctionnaires du Québec, hormis certaines classes d'emploi comme les professionnels. Il est alors affilié à la CSN et le demeure jusqu'en 1972.

Il faut dire que l'environnement dans lequel le SFPQ est né était bien différent de ce qu'il est aujourd'hui. La fonction publique était encore majoritairement masculine, il n'y avait pas de cadre de négociation et encore moins de droit de grève. De nombreux changements législatifs, au *Code du travail* et à la *Loi sur la fonction publique* entre autres, sont venus améliorer les conditions de travail des membres du SFPQ et revaloriser la fonction publique et parapublique en général. Cela, c'est sans compter les nombreux changements technologiques qui ont profondément modifié la nature du travail au cours des décennies.

De la signature de la première convention collective, le 28 mars 1966, jusqu'à celles de 2022, le SFPQ a connu de grandes rondes de négociations en soixante ans d'existence. Au fil des ans, il est parvenu à obtenir des gains salariaux conséquents pour les fonctionnaires et les ouvriers québécois. En tant que plus important syndicat de la fonction publique et parapublique, avec ses quelque 40 000 membres, le syndicat est allé chercher des avantages – vacances, congés parentaux et retraite – et des droits – notamment pour les employés occasionnels – qui ont amélioré les conditions de vie de ses membres.

Parmi ses grands combats, menés sur plus d'une décennie, figurent la lutte à la sous-traitance et l'obtention de l'équité salariale. Dans ce dernier cas, elle est au cœur de ses revendications depuis les débuts. Il faut en effet remonter aussi loin qu'à mars 1962 pour voir le SFPQ réclamer, dans un mémoire au gouvernement, l'égalité de salaire pour les femmes fonctionnaires.

Vecteur de changements, plus d'une lutte menée par le SFPQ a profité à l'ensemble de la société québécoise. On n'a qu'à penser aux hausses salariales qui ont eu un effet d'entraînement pour l'ensemble des salariés québécois dans les années 1970. Certains affrontements lors des nombreuses périodes de négociation pour le renouvellement des conventions collectives sont même qualifiés d'« historiques ». C'est le cas notamment du décret de 1982, alors que les employés du gouvernement se voient imposer leurs conditions de travail en plus d'une réduction de salaire.

Le syndicat, c'est bien sûr des gens qui se sont investis avec passion dans la cause syndicale depuis soixante ans. Que ce soient les délégués syndicaux, les membres de l'exécutif national, les représentantes régionales à la condition féminine, les responsables locales jeunes, les dirigeants de section, le personnel ou simplement les milliers de membres, ils n'ont jamais baissé les bras dans les périodes de tourmente qui ont traversé l'administration publique et parapublique québécoise depuis les années 1980. Tantôt plus à gauche, tantôt plus concentré sur la défense de ses membres, le SFPQ n'a eu de cesse, depuis plus de quarante ans, de prévenir l'État-employeur charmé par les sirènes du néolibéralisme.

Le syndicat est demeuré tel un phare face aux théories de gestion à la mode et, surtout, à l'idée fixe de réduction des effectifs, une solution facile cent fois évoquée pour séduire l'électorat qui est loin d'avoir fait ses preuves. En effet, depuis les années 1990, présidents du SFPQ comme employés de l'État ont tour à tour tiré la sonnette d'alarme face à ce genre de décisions à courte vue qui risquaient d'entraîner une baisse des services publics. Ils ont négocié dans un contexte difficile depuis le renouvellement de leurs conventions, hormis peut-être en 2010, qui ont été longues ou difficiles. Bien sûr, c'est un rôle ingrat d'être constamment sur la défensive. Mais force est de constater que c'est là une voix qui mérite d'être davantage écoutée. C'est l'ensemble de la société qui en profiterait.

Avec la réduction de la taille de l'État, l'ouverture au télétravail et la pénurie de main-d'œuvre, pour ne nommer que ceux-là, les défis sont encore nombreux pour le SFPQ dans les années à venir. Comme le faisait remarquer son président Christian Daigle en 2022, la fonction publique et parapublique québécoise doit demeurer attrayante dans un marché du travail de plus en plus compétitif et face à une main-d'œuvre qui se fera rare.

BIBLIOGRAPHIE

Archives

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Fonds de la Commission de la fonction publique, E27.

CSN

SFPQ

Ville de Québec

Journal des débats, Assemblée nationale, 1867-2021.

Entrevues

Christian Daigle, Québec, 21 octobre 2021

Jean-Louis Harguindeguy, Québec, 31 octobre 2021

Lucie Martineau, Québec, 3 novembre 2021

Serge Roy, Québec, 28 mars 2022

Michel Sawyer, Québec, 25 mars 2022

Richard Thibaudeau, Québec, 19 novembre 2021

Conventions collectives, 1966-2020.

Mémoires et rapports

Allocution de Monsieur Jean-Louis Harguindeguy, président général du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, à l'occasion des débats de la Commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi n° 53 : Loi sur la fonction publique, le 20 octobre 1977.

Comité de la réforme des structures, *Rapport d'orientation : réfléchir... pour un avenir à notre image*, annexe au Rapport de l'exécutif provincial, Conseil syndical, SFPQ, 14 et 15 octobre 1993.

- Comité d'étude sur les relations de travail dans la fonction publique, *Rapports du comité d'étude sur les relations de travail dans la fonction publique*, Québec, Comité d'étude sur les relations de travail dans la fonction publique, 1965.
- Mémoire du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec au comité parlementaire de la fonction publique, 16 mars 1964.
- Mémoire du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec à la Commission parlementaire du travail et de la main-d'œuvre devant examiner l'exercice du droit de grève dans les secteurs public et parapublic, adopté par le Conseil syndical lors de la séance du 19 février 1981.
- Mémoire du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec sur le projet de loi 51, Loi sur la fonction publique, déposé à l'Assemblée nationale le 15 novembre 1983.
- Mémoire du Syndicat de la fonction publique présenté à la Commission nationale sur l'avenir du Québec, 15 mars 1995.
- Mémoire présenté à la Commission des affaires sociales dans le cadre des consultations concernant le projet de loi n° 35, « Loi sur l'équité salariale », par le Syndicat de la fonction publique du Québec, août 1996.
- Mémoire sur la modernisation de la fonction publique présenté par le Syndicat de la fonction publique du Québec à la Commission spéciale sur le nouveau cadre de gestion de l'appareil gouvernemental, septembre 1999.
- Mémoire Une agence au service du bien public ou d'intérêts privés?, présenté à la Commission des finances publiques dans le cadre de la consultation générale sur le projet de loi 61 : « Loi sur l'Agence des partenariats public-privé », septembre 2004.
- Mémoire sur le projet de loi n° 107 : Loi sur l'Agence du revenu du Québec, présenté aux consultations particulières et auditions publiques, Syndicat de la fonction publique du Québec, septembre 2010.
- Mémoire sur le projet de loi n° 41 : Loi modifiant la Loi sur la fonction publique principalement en matière de dotation des emplois, présenté à la Commission des finances publiques, Syndicat de la fonction publique du Québec, septembre 2013.
- Mémoire sur la politique québécoise de la jeunesse, *Ensemble pour les générations futures*, Comité national des jeunes, Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec, octobre 2015.
- Mémoire sur le projet de loi n° 70 : Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi, Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec, janvier 2016.
- Mémoire maintien de l'équité salariale : corriger une injustice, mémoire sur le projet de loi n° 10 : Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale afin principalement d'améliorer le maintien de l'équité salariale, présenté à la Commission de l'économie et du travail, février 2019.

Statuts

Statuts modifiés par le Congrès extraordinaire du 18 avril 2016 et par le Congrès ordinaire tenu à Québec du 18 au 22 avril 2016.

Journaux consultés

L'Action catholique, L'Actualité, La Minerve, La Patrie, La Presse, La Tribune, La Voix de l'Est, Le Canada, Le Canadien, Le Courrier de Saint-Hyacinthe, Le Courrier du Canada, Le Devoir, Le Droit, L'Électeur, Le Fonctionnaire provincial, Le Journal du SPFQ, Le Nouvelliste, Le Quotidien, Le Soleil, Le Travail, Les Affaires, L'Union des Cantons de l'Est, Journal de Montréal, Journal de Québec, Journal des campagnes, Progrès-Dimanche, Québec-Presse, The Quebec Chronicle.

Ouvrages et articles

- Assemblée nationale du Québec, « Jean Cournoyer », Assemblée nationale du Québec, [<http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/cournoyer-jean-2695/biographie.html>]; entrevue avec Jean Cournoyer, Mémoires de députés, 28 août 2011, [<http://www.assnat.qc.ca/fr/video-audio/emissions-capsules-promotionnelles/memoires-deputes/AudioVideo-36979.html>].
- Audet, Monique, « Quarante ans de négociations dans le secteur public : 1966-2006 », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 19, n° 2, hiver 2011.
- Avignon, Pierre, « L'évolution de l'article 45 du Code du travail du Québec », *L'Action nationale*, janvier 2008, [<https://action-nationale.qc.ca/tous-les-articles/197-numeros-publies-en-2008/janvier-2008/496-l-evolution-de-l-article-45-du-code-du-travail-du-quebec>].
- Bélair-Cirino, Marco, et Dave Noël, *Les lieux de pouvoir au Québec*, Montréal, Boréal, 2019.
- Bergeron, Johanne, « L'autel du libéralisme. Une revue des rapports Fortier, Gobeil et Scowen », *Politique*, n° 11, 1987, p. 129-138
- Blais, Christian, dir., *Histoire parlementaire du Québec, 1928-1962 : la crise, la guerre, le duplessisme, l'État-providence*, Québec, Septentrion, 2015.
- Blais, Christian, Gilles Gallichan, Frédéric Lemieux et Jocelyn Saint-Pierre, *Québec, quatre siècles d'une capitale*, Québec, Publications du Québec, 2008.
- Boivin, Jean, « La négociation collective dans le secteur public québécois : une évaluation des trois premières rondes (1964-1972) », *Relations industrielles*, vol. 27, n° 4, p. 680-687.
- Bolduc, Roch, *Le Mandarin de l'ombre : de la Grande Noirceur à la Révolution tranquille*, Québec, Septentrion, 2012.
- _____, « L'administration publique des années 1950 », dans Xavier Gélinas et Lucia Ferretti, dir., *Duplessis son milieu, son époque*, Québec, Septentrion, 2010, p. 455-458.
- Borgeat, Louis, *La sécurité d'emploi dans le secteur public : essai*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1996.
- Bourque, Gilles L., « La fonction publique québécoise a été décimée », Institut de recherche en économie contemporaine, fiche technique n° 35, novembre 2019.
- Carel, Ivan, « Mémoires de grèves, 1949 et 1972 », *Bulletin d'histoire politique*, 21 (2), 2013, p. 30-43.
- Carrière, Julien, *La Commission royale d'enquête sur la fonction publique de 1907-1908 : un projet de réforme libérale de l'appareil administratif canadien*, Mémoire de maîtrise, Département d'histoire, Université de Montréal, 2013.
- Castonguay, Claude, *Mémoires d'un révolutionnaire tranquille*, Montréal, Boréal, 2005.
- Commission de la fonction publique, « Historique de la Commission », [<https://www.cfp.gouv.qc.ca/fr/a-propos/historique-de-la-commision.html>].
- Commission de la fonction publique du Canada, *Les 100 ans de la Commission de la fonction publique du Canada 1908 à 2008*, Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la Commission de la fonction publique du Canada, 2008.
- Conseil général de l'ADQ, *Le nouveau modèle québécois autonomiste : un plan pour défendre le pouvoir d'achat*, automne 2008.
- D'Allemagne, André, *Le RIN et les débuts du mouvement indépendantiste québécois*, Montréal, éditions L'Étincelle, 1974.
- Dubuc, Pierre, « La fonction publique retrouve le soutien de la population. Rencontre avec Christian Daigle, le nouveau président du SFPQ », *L'Aut' Journal*, 15 novembre 2016.
- Duchesne, Pierre, *Jacques Parizeau*, t. III : *Le régent : 1985-1995*, Montréal, Québec Amérique, 2004.
- _____, *Jacques Parizeau*, t. II : *Le baron : 1970-1985*, Montréal, Québec Amérique, 2002.

- Fortier, Isabelle, « La "réingénierie de l'État", réforme québécoise inspirée du managérialisme », Institut national du service public, *Revue française d'administration publique*, 4, n° 136, 2010, p. 803-820.
- Garant, Patrice, « Loi du ministère de la Fonction publique », *Les Cahiers de droit*, 11 (1), 1970.
- Gélinas, Xavier, et Lucia Ferretti, dir., *Duplessis, son milieu, son époque*, Québec, Septentrion, 2010.
- Godin, Pierre, René Lévesque, t. IV : *L'homme brisé*, Montréal, Boréal, 2005.
- , *René Lévesque*, t. III : *L'espoir et le chagrin*, Montréal, Boréal, 2001.
- Godin, Pierre, *Daniel Johnson*, t. II : *1964-1968 la difficile recherche de l'égalité*, Éditions de L'Homme, Montréal, 1980.
- Gow, James Iain, *L'État et l'administration publique au Québec en 1960*, Québec, Observatoire de l'administration publique et ENAP, 2010.
- , « L'administration publique dans le discours politique au Québec, de lord Durham à nos jours », *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, XXIII, n° 4, décembre 1990, p. 685-711.
- , *Histoire de l'administration publique québécoise, 1867-1970*, Montréal et Toronto, Presses de l'Université de Montréal et Institut d'administration publique du Canada, 1986.
- , « Le syndicalisme des fonctionnaires du Québec, 1943-1964. L'histoire du Conseil général des employés de la province de Québec », *Revue canadienne de science politique*, vol. 17, n° 1, mars 1984, p. 145-156.
- , « La réforme institutionnelle de la fonction publique de 1983 : contexte, contenu et enjeux », *Politique*, (6), 1984, p. 51-101.
- Grenier, Jean-Noël, et François Bolduc, *Un regard contemporain sur les relations du travail dans les secteurs public et parapublic québécois*, Québec, PUL, 2021.
- Hébert, Guillaume, « Regards sur la CAQ — fiche technique. Faut-il réduire le nombre de fonctionnaires au Québec? », *Iris*, n° 01, novembre 2018.
- Imbeault, Sophie, *Le vérificateur général du Québec : une institution au cœur de l'histoire*, Québec, s. é., 2018.
- Laforest, Alain, « 42 % des fonctionnaires songent à quitter leur emploi », TVA Nouvelles, 18 mai 2022, [<https://www.tvanouvelles.ca/2022/05/18/42-des-fonctionnaires-songent-a-quitter-leur-emploi>].
- « La formule du décalage horaire », *L'Action-Québec*, 29 janvier 1972, p. 29.
- L'Allier, Jean-Paul, avec la collaboration de Gilles Gallichan, *Le relais : mémoires inachevées*, Québec, Septentrion, 2019.
- Lamari, Moktar, « Réingénierie et austérité, ou comment atrophier la fonction publique québécoise », revue *Vie économique*, vol. 4, n° 2, décembre 2012.
- LeBlond, Emmanuelle, « Des milliers de manifestants dans les rues de Drummondville », *Journal Express*, 28 mai 2022, [<https://www.journalexpress.ca/2022/05/28/des-milliers-de-manifestants-font-vibrer-les-rues-de-drummondville/>].
- Linteau, Paul-André, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Histoire du Québec contemporain*, t. II : *Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, 1989.
- Livernois, Jonathan, « La loi 111 de 1983 », *Aujourd'hui l'histoire*, 4 octobre 2021, Radio-Canada, [<https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/aujourd-hui-l-histoire/segments/entrevue/373588/loi-111-1983-parti-quebecois-enseignants>].
- Pâquet, Martin, et Stéphane Savard, *Brève histoire de la Révolution tranquille*, Montréal, Boréal, 2021.
- Pepin, Marcel, *Le nécessaire combat syndical*, Montréal, Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, 1988.

- Pepin, Marcel, et Michel Rioux, *La CSN au cœur du Québec*, Montréal, CSN, 1991.
- Pérusse, Noël, « Syndicalisme et fonction publique », *Maintenant*, mai 1962, p. 186.
- Petitclerc, Martin, et Martin Robert, *Grève et paix : une histoire des lois spéciales au Québec*, Montréal, Lux, 2018.
- Pétry, François, Éric Bélanger et Louis M. Imbeau, « Le gouvernement Charest : quel bilan? », dans Michel Venne et Miriam Fahmy, dir., *L'Annuaire du Québec 2007*, Montréal, Fides, 2007.
- Programme politique du Parti libéral du Québec*, Québec, Parti libéral du Québec, [1960].
- Rassemblement pour l'indépendance nationale, « Le programme du R.I.N. », *L'Indépendance*, vol. 1, n° 2, novembre 1962, p. 5-9.
- Rouillard, Jacques, « Aux sources de la Révolution tranquille : le congrès d'orientation du Parti libéral du Québec du 10 et 11 juin 1938 », *Bulletin d'histoire politique*, 24 (1), 2015, p. 125-158.
- _____, *Le syndicalisme québécois : deux siècles d'histoire*, Montréal, Boréal, 2004.
- Secrétariat du Conseil du trésor, *Politique-cadre en matière de télétravail pour le personnel de la fonction publique*, Direction générale des relations du travail et de la gouvernance en éthique du Secrétariat du Conseil du trésor, gouvernement du Québec, 2022.
- Service de la condition féminine du Comité national des femmes, dir., *30 ans de luttes féministes au SFPQ, 1983-2013*, Québec, Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec, 2013.
- Tessier, Lucie, *Petite histoire du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, 1962-1992, 30 ans de syndicalisme dans la fonction publique québécoise*, Québec, Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, 1993.

Sites consultés

- Bilan du siècle, [en ligne], [<https://bilan.usherbrooke.ca/>].
- Encyclopédie du parlementarisme québécois, [en ligne], [<http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/lexique.html>].
- Radio-Canada.
- SFPQ, [<https://www.sfpq.qc.ca/>].
- Société du patrimoine politique du Québec, « Conférences de presse, 1996-2001 », [<https://www.archivespolitiquesduquebec.com/discours/p-m-du-quebec/lucien-bouchard/conferences-de-presse-1996-2001/>].

PROVENANCE DES ILLUSTRATIONS

P. 14 : *Le Devoir*, 23 mars 1961, p. 7; **p. 25** : *Le Travail*, novembre 1963, p. 11; **p. 31** : Amédée Daigle, Raymond Fortin et Jean Marchand, lors du vote qui a donné la victoire au Syndicat des fonctionnaires provinciaux, 30 novembre 1964. Photographe: Photo Moderne. © Collection Jocelyn Paquet. Fonds Photo Moderne, n° 57397; **p. 34** : Les employés de la fonction publique manifestent contre le bill 55 au patro Roc-Amadour, 3 août 1965. Photographe: Photo Moderne. © Collection Jocelyn Paquet. Fonds Photo Moderne, n° 57300; **p. 37** : Premier congrès du SFPQ avec Jean Marchand, Monseigneur Maurice Roy, Raymond Fortin et Raymond Parent, 12 mars 1965. Photographe: Photo Moderne. © Collection Jocelyn Paquet. Fonds Photo Moderne, n° 57391; **p. 43** : Dépôt du projet de convention collective par le SFPQ, 15 janvier 1968. Photographe: Photo Moderne. © Collection Jocelyn Paquet. Fonds Photo Moderne, n° 56989; **p. 46** : Archives du SFPQ; **p. 66** : Manifestation des 210.000 employés des secteurs public et parapublic, 11 avril 1972. Photographe: Photo Moderne. © Collection Jocelyn Paquet. Fonds Photo Moderne, n° 57539; **p. 74** : Vote secret des fonctionnaires sur le projet de convention collective, 19 juin 1968. Photographe: Photo Moderne. © Collection Jocelyn Paquet. Fonds Photo Moderne, n° 56633; **p. 75** : Collection personnelle de Bernard Leclerc; **p. 84** : Archives de l'Assemblée nationale, Collection Alain Lavigne, macaron syndical, Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, 104635.1-2 et 104632.1-2; **p. 87** : Archives du SFPQ; **p. 89** : BANQ, « À moi, comte, deux mots : vous êtes dans les patates! » (M. Harguindeguy, voilà une fameuse de bonne suggestion!), 13 septembre 1979, fonds Raoul Hunter, P716,S1,P79-09-13; **p. 97** : Don de Jean-Louis Harguindeguy, collection Sophie Imbeault; **p. 101** : Archives du SFPQ; **p. 118, 120, 133, 135, 146, 149, 161, 174, 184, 204, 212, 219, 231, 244, 245, 254, 263, 266, 277 et 278** : archives du SFPQ.

REMERCIEMENTS

Sophie Imbeault tient à remercier toute l'équipe du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec, notamment M^{me} Chantal Sanscartier qui l'a épaulée tout au long de la rédaction de ce livre, ainsi qu'Éric Lévesque, Danie Blais, Catherine Charron et Gabriel Arruda. Le comité de lecture, Patrick Audy, Chantal Sanscartier, Christian Daigle et François Croteau. Elle ne saurait passer sous silence la contribution des anciens présidents – Jean-Louis Harguindeguy, Serge Roy, Richard Thibaudeau, Michel Sawyer et Lucie Martineau – et le président actuel, Christian Daigle, qui ont gentiment accepté de partager leurs souvenirs.

Un merci particulier aux historiens Martin Pâquet, Kevin Audet-Vallée et Christian Blais pour leurs précieux conseils, à Marc Comby, archiviste à la CSN, Geneviève Falardeau, archiviste aux Archives de l'Assemblée nationale, et Jocelyn Paquet pour la recherche iconographique, Bernard Leclerc pour la photo, ainsi qu'à Judith Mercier du Service de la référence de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale pour l'aide apportée.



TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	3
Introduction	7
La fonction publique à la fin des années 1950	8
Le « règne des fonctionnaires » : le bref gouvernement de Paul Sauvé	8
Chapitre 1 : La syndicalisation de la fonction publique et les débuts du SFPQ, 1960-1972	11
Le Parti libéral et la Révolution tranquille	13
La fondation du Syndicat national des fonctionnaires provinciaux du Québec	13
Accusations de patronage	17
Daniel Johnson appuie le droit d'association des fonctionnaires	17
La CSN soutient la syndicalisation des fonctionnaires	18
Luttes intestines à Québec	18
Quelle association déduira les cotisations à la source?	19
Pour Jean Lesage, « la reine ne négocie pas avec ses sujets »	20
Le syndicat s'organise	21
Le SFPQ est fondé	22
Les premières requêtes en accréditation	24
L'entente de service avec la CSN est modifiée	26
La multiplication des requêtes en accréditation	26
Des liens avec la CSN qui dérangent	27
Un certificat d'accréditation annulé	28
Le Code du travail est réformé	28
Les ouvriers, les premiers à s'affilier	29
Faire sortir le vote	30
Membre du Comité d'étude des relations de travail	32
La <i>Loi de la fonction publique</i> de 1965	33
Un premier puis un deuxième congrès	35
La première convention collective	37
Déjà, la négociation de la prochaine convention collective	39
Un nouveau plan de classification	40
Les délégués demandent un ministère de la Fonction publique	41
Les premiers affrontements avec l'État-employeur	43
Une première : l'indexation des salaires	43

Bras de fer au ministère de la Voirie	44
Un ministère pour la fonction publique québécoise	46
SFPQ et CSN	48
La question des pauses-café est jugée	48
Un comité d'action politique	49
Élections et patronage	49
La <i>Loi sur les mesures de guerre</i>	49
L'embryon d'un front commun	50
Le congrès procédurier de la CSN	51
La force de 300 000 employés des secteurs public et parapublic	51
À la recherche d'un compromis	52
Le conseil syndical tranche	53
« Désirez-vous demeurer affiliés à la CSN? »	54
Un congrès au programme chargé	55
Les négociations débutent	57
Favoritisme au ministère des Transports et des Travaux publics et à la	
Commission des accidents du travail	57
La guerre du stationnement	58
Les premières offres sont débattues	59
« Nous, le monde ordinaire », le front commun de 1972	61
L'opération Déblocage	62
Le Québec en grève générale	62
Le droit de grève est suspendu	65
Le SFPQ reprend les négociations	67
Un conseil syndical spécial recommande la désaffiliation	67
Le SFPQ se retire du front commun	68
La désaffiliation	68
La nouvelle convention est signée	69
Solidarité envers les trois chefs syndicaux	70
Chapitre 2 : Jean-Louis Harguindeguy, 1973-1993	71
Un congrès marqué par la désaffiliation	73
Une entente avec la CSN pour le transfert de fonds	75
La syndicalisation des occasionnels	75
Les augmentations salariales face à l'inflation	76
Vers une nouvelle convention collective	76
Un congrès pendant les négociations	77
L'indexation des salaires	77
Les femmes dans la fonction publique avant l'équité	78
Le congrès de 1977 : se rapprocher des membres	79
Le premier syndicat important du secteur public à négocier	
sa convention avec le nouveau gouvernement Lévesque	80
Les employés occasionnels	80
La refonte de la <i>Loi sur la fonction publique</i>	81

Le rapport de la commission Martin-Bouchard	82
Interdiction de négocier les plans de classification	83
Les négociations, un retard qui inquiète	83
L'indexation, le point d'achoppement	85
Un congrès en période de négociation	85
Un été de débrayage	86
Le référendum de 1980	92
Non à un comité de la condition féminine	93
Des conditions de travail fixées par décret	94
Injonction contre le gouvernement	98
L'abolition du classement-moquette	101
Le congrès de 1983	102
Le Comité provincial de la condition féminine	102
Un septième mandat pour Harguindeguy	104
Le droit de négocier	105
Négocier les nouvelles conventions avec le gouvernement Bourassa	106
Non à la prolongation d'une année de la convention collective	108
Concernant les femmes	109
En retraite fermée : le début de l'équité salariale	110
Les bureaux déménagent	110
Récession économique et finances publiques	111
Le congrès de 1991	112
La sous-traitance, au cœur des priorités	112
Le gouvernement demande une prolongation de deux ans	112
Un gel de deux ans	113
Chapitre 3 : Danielle-Maude Gosselin, 1993-1996	115
Une première présidente	117
Le front commun passe à l'action contre les projets de loi 102 et 198	119
Sécurité d'emploi, réduction des effectifs et privatisation	124
Le budget Bourbeau	126
Les syndiquées souhaitent un règlement sur l'équité salariale	127
Le ministre de la Justice mis en demeure dans le dossier des secrétaires de juge	127
Les services publics s'invitent dans la campagne électorale	128
Le Parti québécois accède au pouvoir	129
Un syndicat plus représentatif	131
Enfin, une entente sur l'équité salariale	132
Réformer les structures du syndicat	134
Le salaire des fonctionnaires continue d'accuser un retard	134
Négociations entre la coalition syndicale et le gouvernement Parizeau	135
Le SFPQ et la souveraineté	137
La proposition patronale est finalement acceptée	139
La semaine de quatre jours	140

Lucien Bouchard et le déficit zéro	140
Le Sommet socioéconomique de mars 1996	141
Danielle-Maude Gosselin se retire	141
Chapitre 4 : Serge Roy, 1996-2001	143
Changement de garde au congrès	145
Une entente de principe à la Sépaq	147
Les propos alarmistes du premier ministre Bouchard	147
Où sont les jeunes?	148
Un sommet automnal	148
La <i>Loi sur l'équité salariale</i> est adoptée	153
15 000 départs	154
Départs volontaires	156
Le sort des « faux occasionnels »	157
Des demandes salariales pour rattraper le retard	158
Des situations préoccupantes en matière de main-d'œuvre	159
Les négociations suspendues le temps des élections québécoises	160
Après 10 ans, une véritable négociation s'impose !	161
Une force en mouvement : le congrès de 1999	162
Baisses d'impôts des contribuables contre demandes syndicales	163
La création du Comité national des jeunes	166
Les occasionnels et les concours réservés	166
Sous-traitance à Emploi-Québec	167
La secrétaire générale quitte son poste	167
Le président Roy démissionne	168
Des partenaires actifs	168
Chapitre 5 : Richard Thibodeau, 2001-2002	171
Un nouveau président	173
L'article 45 du <i>Code du travail</i>	174
Recruter une nouvelle génération de fonctionnaires	175
Le chapitre 9 de la <i>Loi sur l'équité salariale</i>	176
Des travaux d'équité salariale à compléter	176
Les 125 employées du Mont-Sainte-Anne	177
Les conventions collectives sont prolongées d'une année	178
Revaloriser l'engagement syndical : le congrès de 2002	179
Chapitre 6 : Michel Sawyer, 2002-2008	181
Après trois tentatives, la présidence	183
La qualité de vie au travail	184
Mario Dumont, l'ADQ et la fonction publique	185
Les syndiqués du Mont-Sainte-Anne	186
Le dossier de l'équité n'est toujours pas réglé	186
Les compressions et la réingénierie du gouvernement Charest	187

Et l'équité?	189
Les négociations débutent	189
La juge Julien invalide le chapitre 9 de la <i>Loi sur l'équité salariale</i>	192
Des demandes salariales pour rattraper le secteur privé	192
Les conséquences de la réingénierie	194
Les offres normatives sont déposées	195
Un gel d'embauche pour les employés occasionnels	196
Les négociations reprennent	196
Le Secrétariat intersyndical des services publics est créé	197
Le congrès de 2005 : « Agissons ensemble »	197
Pas de nouvelle offre patronale	198
Les grèves sectorielles	199
Un automne chaud	200
Les syndicats se voient imposer une loi spéciale	202
Un blâme au gouvernement Charest	203
Un règlement sur l'équité salariale	205
« Le pire gouvernement » quant aux relations de travail de l'histoire du Québec	205
« L'État que nous voulons », un colloque sur la fonction publique	206
Menace de grève écartée à la Sépaq	207
Chapitre 7 : Lucie Martineau, 2008-2016	209
Deux femmes briguent la présidence	211
Les occasionnels : un problème qui perdure	214
Le Secrétariat intersyndical des services publics comme principal négociateur	214
Les ouvriers du MTQ contre la sous-traitance	215
La remise en question du modèle québécois	215
L'École nationale de police du Québec s'entend avec le gouvernement pour renouveler sa convention collective	216
Un front commun se prépare	218
Moins de permanents, plus d'occasionnels	219
L'industrie des grands chantiers	221
Contrer la « bilinguisation » de la fonction publique québécoise	222
Lettres d'opinion et manifestation monstre à Montréal	222
Une analyse des contrats de sous-traitance	224
Les « faux occasionnels » : un règlement	225
Vers une nouvelle convention	225
La diminution des inspections : le SFPQ tire à nouveau la sonnette d'alarme	226
Le ministère du Revenu du Québec devient une agence	227
Repenser le discours en matière de finances publiques	228
Un gel de l'embauche appréhendé	229
L'opération 44/48	230

Un congrès sous le signe de 50 ans d'histoire	230
Transformer le ministère des Transports en agence?	230
Les employés de BANQ en grève	231
Les grèves sectorielles sont permises	232
Inquiétude du côté des projets informatiques gouvernementaux	232
La politique de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux est remise en question	233
Un meilleur régime de retraite pour les femmes	234
Les compressions au ministère de la Solidarité sociale	234
Les ouvriers manifestent	235
Les employés de la Sépaq aux Portes de l'enfer	235
Alléger le processus de dotation	236
Des conditions de travail en déclin	237
Un nouveau gel d'embauche	238
L'Agence des infrastructures de transport	238
Les services publics pendant la campagne électorale	239
Les demandes du front commun	240
Les services à la population en région	242
Les employés des musées d'État déplorent les compressions	242
Les demandes salariales face à l'austérité	243
Une commission d'enquête sur les dépenses gouvernementales en informatique toujours réclamée	243
La fin prochaine du cumul des congés de maladie	244
Les conséquences du gel d'embauche pour les employés occasionnels	246
Toute une année pour trouver une « voie de passage » vers une entente « L'austérité a fait mal »	246
	249
Chapitre 8 : Christian Daigle, 2016-	251
Un 28 ^e congrès sous le signe de la communication	253
Le retour du Gîte du Mont-Albert	255
Les étudiants ont des droits	256
La campagne 5-10-15	256
Retrouver l'équilibre budgétaire	257
La CAQ et la régionalisation de la fonction publique	257
Une étude sur l'inspection dans la fonction publique	259
Un premier palmarès des ministères et organismes québécois	259
À la défense des employés de BANQ	260
La fonction publique à l'ère d'une pandémie	260
Une convention collective pour les employés de la Sépaq	264
Vers une politique-cadre pour le télétravail	265
La décentralisation de la dotation et les craintes d'un retour au favoritisme	266
Un congrès virtuel	267

Tous les syndicats du secteur public... ou presque ont conclu une entente	269
Un nouvel appel aux fonctionnaires	269
Les ouvriers de la fonction publique concluent une entente	270
La vaccination obligatoire	270
Un retour en présentiel prématuré	271
Le régime de santé et de sécurité du travail et l'accroissement des ressources externes en informatique	272
Le transfert de 5000 emplois revient à l'ordre du jour	273
Le retour au monde du travail d'avant... ou presque	275
Le processus de dotation est modifié	275
Une année anniversaire marquée par des moyens de pression	276
Conclusion	281
Bibliographie	285
Provenance des illustrations	290
Remerciements	291
Table des matières	293
Notes	300

NOTES

1. Xavier Gélinas et Lucia Ferretti, dir., *Duplessis, son milieu, son époque*, Québec, Septentrion, 2010, p. 455.
2. Il est né en 1944 de la fusion de l'Association des employés civils à Québec (fondée en 1920) et de l'Association des fonctionnaires de la province (fondée en 1940). J.I. Gow, « Le syndicalisme des fonctionnaires du Québec, 1943-1964 : l'histoire du Conseil général des employés de la province de Québec », *Revue canadienne de science politique*, XVII, n° 1, mars 1984; *L'Action catholique*, 21 septembre 1951, p. 15.
3. Il conserve son poste de ministre de la Jeunesse et ministre du Bien-être social.
4. Pierre Laporte, « Le régime de M. Paul Sauvé sera-t-il celui du fonctionnarisme provincial? », *Le Devoir*, 30 septembre 1959, p. 1.
5. *Ibid.*
6. « À la télévision, M. Sauvé annonce : Rajustement de salaires des fonctionnaires le 15 novembre », *Le Devoir*, 27 octobre 1959, p. 1.
7. « L'échelle des salaires est connue mais que sera le reclassement des emplois? », *La Presse*, 1^{er} octobre 1959, p. 17.
8. « Hausse de salaire aux fonctionnaires du Québec », *Le Droit*, 28 octobre 1959, p. 3.
9. « Le gouvernement provincial prend position. Hausse de salaires aux fonctionnaires », *Le Nouvelliste*, 29 octobre 1959, p. 1.
10. Le bill 81 est adopté le jour même et sanctionné le 16 mars 1960. « M. Yves Prévost promet de terminer le reclassement de tous les fonctionnaires », *La Presse*, 23 décembre 1959, p. 26.
11. Jean Lesage, *Lesage s'engage, libéralisme québécois d'aujourd'hui*, Montréal, Éditions Politique du Québec, 1959, 123 p. ; Cité dans James Iain Gow, *L'État et l'administration publique au Québec en 1960*, Québec, Observatoire de l'administration publique et ENAP, 2010, p. 8.
12. *Programme politique du Parti libéral du Québec*, Québec, Parti libéral du Québec, [1960], p. 22.
13. Au début du xx^e siècle, l'Église commence à prendre une part active dans le mouvement ouvrier et les relations de travail. Elle fonde des syndicats catholiques, qui se regroupent en 1921 sous le nom de Confédération des travailleurs catholiques du Canada. Elle prend le nom de Confédération des syndicats nationaux (CSN) dans les années 1960.
14. « Les fonctionnaires du ministère des Finances fondent un syndicat », *Le Devoir*, 23 mars 1961, p. 7.
15. « Les fonctionnaires ne veulent plus d'une "organisation de loisirs" - M. Paul Larouche », *La Presse*, 27 mars 1961, p. 18.
16. Article 2 : Vingt personnes ou plus, citoyens canadiens, exerçant profession, le même emploi, des métiers similaires, se livrant à des travaux connexes, concourant à l'établissement de produits déterminés peuvent faire et signer une déclaration constatant son intention de se constituer en association ou syndicat professionnel.
17. Il possédait un club social et un club de chasse et pêche. « Le président du nouveau syndicat national déclare : Plus qu'une organisation de loisirs, les fonctionnaires veulent créer un syndicat », *Le Devoir*, 27 mars 1961, p. 3.
18. « Opération "déblocage". De hauts fonctionnaires du ministère des Finances font de l'intimidation... », *Le Devoir*, 4 avril 1961, p. 3.
19. Les délégués, lors de cette entrevue, sont Léopold Fontaine, président, Lucien Lavallée, 1^{er} vice-président, Cyrille Tousignant, 2^e vice-président, P.-D. Trudel, secrétaire, et six autres personnes.
20. « Dans sa lutte contre la formation d'un syndicat, le Conseil général des employés du Québec réclame l'appui de M. Lesage. Le premier ministre se serait déclaré en faveur d'une association "unique" », *Le Devoir*, 18 avril 1961, p. 3.
21. « Seuls les fonctionnaires mêlés à la politique ont été congédiés », *Le Devoir*, 5 mai 1961, p. 1.
22. « Ma démission si le patronage continue », *La Presse*, 14 décembre 1961, p. 23.
23. « Daniel Johnson : Les fonctionnaires devraient pouvoir se grouper librement », *Le Devoir*, 31 mai 1961, p. 1.
24. Fernand Bourret, « Un appui à la CSN pour syndiquer les fonctionnaires », *Le Devoir*, 8 juillet 1961, p. 3.
25. Roger Léger, « Il ne nous reste plus qu'à exercer le droit reconnu par le gouvernement! », *La Presse*, 13 octobre 1961, p. 3.
26. « Sons de cloche différents chez les fonctionnaires. Larouche : le syndicat est nécessaire; Gagné : le syndicat est très mauvais », *Le Devoir*, 14 octobre 1961, p. 18.
27. « Fonctionnaires et syndicalisme », *Le Soleil*, 20 octobre 1961, p. 4.
28. « Conseil provincial des syndicats des fonctionnaires », *Le Soleil*, 17 janvier 1962, p. 3.
29. « "Guerre" entre deux groupements de fonctionnaires provinciaux... », *La Presse*, 14 décembre 1961, p. 65.
30. « Québec ne doit pas reconnaître le Conseil général des employés civils. CSN : appui au syndicat des fonctionnaires provinciaux », *Le Devoir*, 3 février 1962, p. 3.
31. *Le Travail*, mars 1962, p. 1-4. Des photos sont prises lors de cette rencontre. Les caricatures représentant la reine ou Lesage parsèment les pages du *Travail* dans les semaines suivantes. Marcel Thivierge, « Lesage déclare en réponse au mémoire de la CSN : Les hôpitaux veulent un chèque en blanc, Québec n'a pas le droit de leur donner », *Le Devoir*, 20 février 1962, p. 1.
32. *Ibid.*
33. *Mémoire de la Confédération des syndicats nationaux au gouvernement de la province de Québec*, [Québec?], La Confédération, 1962; Le syndicat des fonctionnaires. La déclaration de M. Lesage est "satisfaisante" », *Le Devoir*, 21 février 1962, p. 10; « M. P. Larouche et le fonctionnarisme actuel. Structure antisociale et antifamiliale », *Le Soleil*, 22 février 1962, p. 34.
34. *Le Devoir*, 22 février 1962, p. 7; Noël Pérusse, « Syndicalisme et fonction publique », *Maintenant*, mai 1962, p. 30. Les députés unionistes en font leurs choux gras. En 1965, Maurice Bellemare détourne la fameuse phrase au cours d'un débat et affirme : « La reine va commencer à négocier avec ses sujets. » Devenu ministre du Travail, Bellemare à Lesage, désormais chef de l'opposition après les élections de 1966 : « Oui, oui, je ferai comme vous. Les sujets ne négocient pas avec la reine. » En mars 1969, un député dit encore : « le leader du temps avait également fait une déclaration, si ma mémoire est fidèle. Cette déclaration, si je me souviens bien, était la suivante : "La reine ne négocie pas avec ses sujets" ». *Journal des débats de l'Assemblée législative*, 20 juillet 1964, 3 août 1965, 28 mai 1968 et 12 mars 1969.
35. « Larouche : Lesage n'a ni condamné ni approuvé la formation d'un syndicat chez les fonctionnaires », *Le Devoir*, 2 mars 1962, p. 6; « Larouche : les syndiqués ne peuvent adhérer à l'AEC », *Le Devoir*, 13 mars 1962, p. 1.
36. Le syndicat dispose de *Fonctionnaire provincial* depuis 1961, jusqu'en 1966.
37. « Chez les fonctionnaires provinciaux. Cadres du syndicat remaniés; expansion du mouvement », *La Presse*, 14 juillet 1962, p. 9.
38. André d'Allemagne, *Le RIN et les débuts du mouvement indépendantiste québécois*, Montréal, éditions l'Étincelle, 1974, p. 43-44, 83; *L'Indépendance*, vol. 1, n° 2, novembre 1962, p. 8.
39. *Le Devoir*, 29 septembre 1962, p. 1; Jean-Pierre Fournier, « La bataille pour la pleine reconnaissance du droit d'association est loin d'être gagnée, déclare le secrétaire général de la CSN », *Le Devoir*, 16 octobre 1962, p. 7.

40. *Le Travail*, février 1963, p. 6.
41. *Le Travail*, mars 1963, p. 3 et mai 1963, p. 6.
42. *Le fonctionnaire provincial*, 5 septembre 1963, p. 6.
43. Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, *Mémoire soumis à l'honorable Jean Lesage, premier ministre de la province*, Montréal, 1963.
44. Jean Martel, « Congé sans solde à trois fonctionnaires qui s'occuperont du SFPQ », *L'Action catholique*, 28 janvier 1964, p. 7.
45. *Le Travail*, novembre 1963, p. 7.
46. Myrio Gauthier, « Chez les fonctionnaires. Les femmes hésitent-elles devant le syndicalisme? », *Le Travail*, janvier 1964, p. 8-9.
47. Jean Martin, « Le Syndicat des fonctionnaires est sous la tutelle de la CSN », *L'Action catholique*, 3 avril 1964, p. 3.
48. Jean Martel, « Première reconnaissance syndicale chez les fonctionnaires provinciaux », *L'Action catholique*, 11 avril 1964, p. 8; *Le Soleil*, 25 septembre 1964, p. 14.
49. Jean Martel, « Le gouvernement veut retarder les négociations avec les fonctionnaires », *L'Action catholique*, 22 mai 1964, p. 11.
50. Jean Boivin, « La négociation collective dans le secteur public québécois : une évaluation des trois premières rondes (1964-1972) », *Relations industrielles*, vol. 27, n° 4, p. 681.
51. *L'Action catholique*, 1^{er} août 1964; *Le Soleil*, 13 août 1964, p. 3; *Le Travail*, août 1964, p. 13.
52. *Le Nouvelliste*, 27 novembre 1964, p. 2.
53. « Victoire du Syndicat des fonctionnaires. Majorité de 11 000 voix en faveur de la CSN », *Le Soleil*, 1^{er} décembre 1964, p. 1.
54. *Journal des débats de l'Assemblée législative*, 3 février 1965.
55. Il avait auparavant été inspecteur à la Commission du service civil avant de diriger le Service de l'organisation gouvernementale et de la classification des emplois en 1956. *Rapports du comité d'étude sur les relations de travail dans la fonction publique*, 28 mai 1965, en ligne, BANQ.
56. De 1965 à 1969, Roch Bolduc est membre de la Commission de la fonction publique. Le 21 décembre 1967, il devient en plus coordonnateur gouvernemental des négociations dans la fonction publique et, le 18 janvier 1968, négociateur en chef. Lors de la création du ministère de la Fonction publique en 1969, il est nommé sous-ministre. Roch Bolduc, *Le Mandarin de l'ombre*, p. 113.
57. Roch Bolduc, *Le Mandarin de l'ombre*, p. 121.
58. Lucie Tessier, *Petite histoire du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, 1962-1992, 30 ans de syndicalisme dans la fonction publique québécoise*, Québec, Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, 1993, p. 45.
59. *Ibid.*, p. 121.
60. Jean Francœur, « Au premier congrès des fonctionnaires du Québec, un débat sur le droit d'affiliation et de grève » et « Une épreuve de force est à prévoir entre le syndicat des fonctionnaires et le gouvernement », *Le Devoir*, 13 et 15 mars 1965, p. 12 et 3.
61. Depuis 1969, il se tient tous les 2 ans. Lucie Tessier, *Petite histoire du Syndicat*, p. 63 et 65.
62. Lucie Tessier, *Petite histoire du Syndicat*, p. 139.
63. Claude Castonguay, *Mémoire d'un révolutionnaire tranquille*, Montréal, Boréal, 2005, p. 54.
64. Lucie Tessier, *Petite histoire du Syndicat*, p. 99.
65. Roch Bolduc, *Le Mandarin de l'ombre*, p. 123.
66. *Le Travail*, avril 1966, p. 11 et 14.
67. Roch Bolduc, *Le Mandarin de l'ombre*, p. 125, 128 et 152; « Fonctionnaires provinciaux. Grève évitée de justesse », *L'Action catholique*, 25 mars 1966, p. 1, et Jean Boivin, « La négociation collective dans le secteur public québécois », p. 680-687.
68. Lucie Tessier, *Petite histoire du Syndicat*, p. 101; *Le Travail*, avril 1966, p. 20, 24 à 26.
69. La loi 25 est tout de même adoptée. *Le Devoir*, 13 février 1967, p. 1-2.
70. Michel Samson, « Raymond Parent aux fonctionnaires : craignons un autre bill 25 », *Le Soleil*, 20 juin 1967, p. 3.
71. Roch Bolduc, *Le Mandarin de l'ombre*, p. 146.
72. *Le Travail*, août 1967, p. 22.
73. « Le chanoine Pichette. Le travail du prêtre devra être plus discret et plus spirituel », *Le Soleil*, 31 octobre 1966, p. 7.
74. « Les fonctionnaires provinciaux resteront affiliés à la CSN », *L'Action catholique*, 3 novembre 1967, p. 10.
75. « L'absence d'un ministère de la fonction publique engendrera de graves conflits », *Le Soleil*, 30 octobre 1967, p. 6.
76. « Québec doit créer un ministère de la Fonction publique avant le début des négociations », *La Presse*, 31 octobre 1967, p. 13; « Le SFPQ veut que le ministère de la Fonction publique soit créé avant les négociations », *Le Soleil*, 2 novembre 1967, p. 5.
77. Lucie Tessier, *Petite histoire du Syndicat*, p. 181; *Le Travail*, 1^{er} décembre 1967, vol. 43, n° 9, p. 9.
78. « Le SFPQ : le congédiement de 129 employés de la voirie est une provocation », *Le Devoir*, 24 février 1968, p. 20; Lucie Tessier, *Petite histoire du Syndicat*, p. 153.
79. Les quelque 8 000 griefs au sujet du nouveau classement, émis alors que la première convention était en vigueur, ont été réglés par la Commission de la fonction publique et la Direction générale des relations de travail. *Le Travail*, vol. 44, août 1968, p. 9.
80. « Le SFPQ s'en prend publiquement à l'attitude du directeur du personnel au ministère de la Voirie », *L'Action catholique*, 2 décembre 1968, p. 3.
81. François Mailhot, « Québec congédiera les 80 amateurs de la pause-café au ministère de la Voirie. Le Syndicat des fonctionnaires rouspète », *Le Soleil*, 4 janvier 1969, p. 1.
82. « Le Conseil syndical convoqué d'urgence. Les quatre-vingts travailleurs de la Voirie du Québec débütent le piquetage », *L'Action catholique*, 8 janvier 1969, p. 13.
83. François Mailhot, « Un affrontement majeur qui démontrera qu'il existe un autre gouvernement que celui élu par le peuple », *Le Soleil*, 8 janvier 1969, p. 32 ; « Le piquetage se poursuit devant les garages de la voirie à Charlesbourg », *Le Devoir*, 9 janvier 1969, p. 3; Pierre Boulet, « Le ministère suspend un vice-président du SFPQ. L'exécutif du SFPQ propose une aide financière pour les ouvriers suspendus », *L'Action catholique*, 11 janvier 1969, p. 9.
84. « La SFPQ prêtera aux ouvriers de la Voirie l'argent que leur fait perdre la suspension. Le conseil syndical du SFPQ demande la tête de J.-P. Ménard », *L'Action catholique*, 13 janvier 1969, p. 11.
85. Vincent Cliche, « Nouveau différend au ministère de la Voirie à Charlesbourg », *Le Soleil*, 21 janvier 1969, p. 6.
86. Vincent Cliche, « Le ministère de la Voirie suspend à nouveau les défenseurs de la pause-café », *Le Soleil*, 15 mars 1969, p. 13.
87. « J.-P. Breuleux accuse MM. Masse et Ménard », *Le Soleil*, 22 mars 1969, p. 6; « Le SFPQ demandera à nouveau "la tête" de M. J.-P. Ménard », *Le Soleil*, 28 mars 1969, p. 15.
88. Roch Bolduc, *Le Mandarin de l'ombre*, p. 154.
89. Roch Bolduc, *Le Mandarin de l'ombre*, p. 159.
90. Depuis la mort de Daniel Johnson en septembre 1968, Jean-Jacques Bertrand assurait l'intérim. Il remporte la victoire au cours de ce congrès. Michel Rioux, « Les fonctionnaires provinciaux manifesteront au congrès de l'UN », *L'Action catholique*, 16 juin 1969, p. 1.
91. Roch Bolduc, *Le Mandarin de l'ombre*, p. 161.
92. Patrice Garant, « Loi du ministère de la Fonction publique », *Les Cahiers de droit*, 11(1), 1970, p. 92.
93. « Jean Cournoyer », Assemblée nationale du Québec, [<http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/cournoyer-jean-2695/biographie.html>]; entrevue avec Jean Cournoyer, Mémoires de députés, 28 août 2011, [<http://www.assnat.qc.ca/fr/video-audio/emissions-capsules-promotionnelles/memoires-deputes/AudioVideo-36979.html>].

94. « En même temps que la nomination de Jean Coumoyer à la Fonction publique, Bertrand effectuerait un remaniement ministériel », *L'Action catholique*, 27 novembre 1969, p. 1.
95. Roch Bolduc, *Le Mandarin de l'ombre*, p. 160.
96. « Plus de liberté au Syndicat des fonctionnaires », *Le Soleil*, 23 octobre 1969, p. 10.
97. Michel Rioux, « Le Tribunal donne raison au SFPQ », *L'Action catholique*, 19 janvier 1970, p. 2.
98. François Mailhot, « L'organisation du comité d'action politique du SFPQ va bon train », *Le Soleil*, 20 janvier 1970, p. 12.
99. « Patronage politique selon le président du SFPQ », *Le Droit*, 24 avril 1970, p. 17.
100. François Mailhot, « Le Syndicat des fonctionnaires réclame une enquête sur le travail de certains hauts fonctionnaires pour un parti politique », *Le Soleil*, 24 avril 1970, p. 9.
101. *Le Soleil*, 23 octobre 1970, p. 2.
102. « Les appuis s'accroissent en faveur de la position du gouvernement », *Le Soleil*, 29 octobre 1970, p. 9; « Deux groupes sont pour; un autre est contre », *Le Soleil*, 30 octobre 1970, p. 7; « L'appui venait d'une section seulement », *Le Soleil*, 5 novembre 1970, p. 9.
103. Cela avait été le cas de la sœur de deux protagonistes dans l'enlèvement de Pierre Laporte, Lise Rose, employée au ministère du Revenu. Arrêtée le 19 octobre 1970, elle avait refusé de témoigner contre ses frères, Paul et Jacques, et fut donc condamnée à la prison, le 1^{er} décembre, pour outrage au tribunal. Une fois sa peine purgée, elle avait entamé en avril 1971 des démarches auprès de son syndicat, le SFPQ, pour retourner à son travail. Or, le 16 avril, elle apprend qu'elle était congédiée « pour absence prolongée non autorisée ». Jean-Claude Rivard, « La Cour oblige le ministère du Revenu à réintégrer Lise Rose dans ses fonctions », *Le Soleil*, 18 septembre 1973, p. 30; « Le SFPQ mécontent de l'embauche », *Le Quotidien*, 26 juin 1974, p. 11; *Le Devoir*, 28 juin 1974, p. 2.
104. Gilles Boivin, « L'État devra peut-être faire face à un front commun intersyndical dans ses négociations avec ses salariés », *Le Soleil*, 24 octobre 1970, p. 19.
105. « La CSN en congrès à Montréal. On accuse des délégués de vouloir museler l'assemblée par des règles de procédure », *L'Action catholique*, 12 décembre 1970, p. 2.
106. « Les fonctionnaires du Québec parlent de quitter la CSN », *Québec-Press*, 20 décembre 1970, p. 4.
107. « Le Syndicat des fonctionnaires provinciaux menace encore une fois de se désaffilier », *Le Soleil*, 12 décembre 1970, p. 44.
108. « 300 000 employés négocieront avec l'État au cours de 1971 », *Le Soleil*, 26 décembre 1970, p. 3.
109. Vincent Cliche, « Désaffiliation du SFPQ de la CSN. Selon Breuleux, la décision devra venir des syndiqués eux-mêmes », *Le Soleil*, 20 janvier 1971, p. 51.
110. « Le SFPQ étudiera à nouveau sa désaffiliation de la CSN », *Le Soleil*, 3 février 1971, p. 7.
111. Vincent Cliche, « Désaffiliation de la CSN. Le conseil syndical du SFPQ veut gagner du temps et s'informer », *Le Soleil*, 25 janvier 1971, p. 12.
112. « Affiliation syndicale. Les fonctionnaires décideront le 15 »; Gilles Boivin, « Tenue d'un référendum auprès des fonctionnaires provinciaux du Québec pour régler la question de l'affiliation à la CSN », *Le Soleil*, 1^{er} mars 1971, p. 2 et 6; « Les fonctionnaires provinciaux se prononceront sur l'affiliation », *Le Devoir*, 2 mars 1971, p. 3; Vincent Cliche, « Les 30 000 membres du SFPQ se prononceront le 10 mai », *Le Soleil*, 7 avril 1971, p. 8; Clément Trudel, « Selon les dirigeants, seuls quelques fonctionnaires voudraient abandonner la CSN », *Le Devoir*, 27 avril 1971, p. 3.
113. Vincent Cliche, « CSN et SFPQ: un enjeu de taille », *Le Soleil*, 1^{er} mai 1971, p. 5; Vincent Cliche, « Contre la CSN. 22 sections du SFPQ votent en faveur de la désaffiliation », *Le Soleil*, 7 mai 1971, p. 31.
114. Lise Blais, « Les fonctionnaires provinciaux du Québec (section de Montréal) maintiennent leur affiliation à la CSN », *La Presse*, 28 avril 1971, p. 6.
115. Pierre-L. O'Neill, « Les fonctionnaires du Québec maintiennent leur affiliation », *Le Devoir*, 11 mai 1971, p. 1.
116. Pierre Vennat, « Les fonctionnaires optent pour la CSN », *La Presse*, 11 mai 1971, p. 1.
117. Roger Fiset, « On ne peut cataloguer les syndicalistes comme gens "de gauche" ou "de droite" », *L'Action catholique*, 28 mai 1971, p. 2.
118. *Québec-Press*, 30 mai 1971, p. 28.
119. Gisele Tremblay, « Les pré-négociations ne porteront pas sur les allocations budgétaires », *Le Devoir*, 30 mars 1971, p. 1, 2; « Les trois centrales et le gouvernement face à face à partir du 9 juin », *Le Soleil*, 25 mai 1971, p. 9; Pierre Vennat, « Québec commencera la négociation le 9 juin », *La Presse*, 25 mai 1971, p. 1; « La politique salariale. Le front commun reproche à Québec de ne pas vouloir négocier », *Le Devoir*, 10 juin 1971, p. 1-6.
120. « Les fonctionnaires emploieront tous les moyens de pression », *Le Soleil*, 9 février 1971, p. 9.
121. Jean-Luc Duguay, « Le syndicat des fonctionnaires demande une enquête publique sur le ministère des Transports », *Le Devoir*, 27 août 1970, p. 1.
122. Vincent Cliche, « Une section du SFPQ dénonce l'attitude du directeur du Service d'entretien des immeubles », *Le Soleil*, 2 octobre 1971, p. 13.
123. Vincent Cliche, « La Commission des accidents de travail, un véritable "nid à patronage" (Breuleux) », *Le Soleil*, 18 décembre 1971, p. 16.
124. Vincent Cliche, « Prix du stationnement. Guerre déclarée entre le SFPQ et le gouvernement », *Le Soleil*, 15 octobre 1971, p. 16.
125. « Des fonctionnaires boycottent des terrains de stationnement », *Le Devoir*, 20 octobre 1971, p. 3; « Loubier en faveur de la gratuité du stationnement », *Le Soleil*, 23 octobre 1971, p. 15.
126. « Québec offre une hausse de salaire d'environ 5 % à ses professionnels », *Le Devoir*, 22 octobre 1971, p. 7; « Québec ne change pas d'idée quant à sa table centrale », *La Presse*, 27 octobre 1971, p. 6.
127. Vincent Cliche, « Les fonctionnaires provinciaux étudieront un projet de décentralisation de leurs structures syndicales », *Le Soleil*, 22 mai 1971, p. 8.
128. Vincent Cliche, « Le SFPQ demande à ses membres de renvoyer à L'Allier les exemplaires de sa brochure », *Le Soleil*, 17 novembre 1971, p. 55.
129. « Un "dur combat" pour les fonctionnaires », *Le Droit*, 23 novembre 1971, p. 18.
130. « Une heure de grève chez les fonctionnaires? », *Le Devoir*, 23 novembre 1971, p. 2.
131. Cité dans Martin Petitclerc, « Le Front commun de 1972. Les espoirs et les déceptions du monde syndical », Aujourd'hui l'histoire, Radio-Canada, <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/aujourd'hui-l-histoire/episodes/621008/rattrapage-du-mardi-19-avril-2022>.
132. Jean-Paul L'Allier, avec la collaboration de Gilles Gallichan, *Le relais : 168 heures inachevées*, Québec, Septentrion, 2019, p. 168, 174-176, 178-179; Gérald LeBlanc, « Le Front porte "le grand coup" », *Le Devoir*, 11 avril 1972, p. 1-6.
133. « Le SFPQ lance l'opération DÉBLOCAGE », *Le Soleil*, 1^{er} février 1972, p. 9; « Piquetage devant les édifices du gouvernement », *Le Soleil*, 7 février 1972, p. 1-2; Pierre Bellemare, « Les fonctionnaires du Québec mènent "l'opération-déblocage" », *Le Droit*, 8 février 1972, p. 2; « Le représentant du SFPQ demande l'appui des membres du front commun », *Le Droit*, 11 février 1972, p. 18; Gilles Boivin, « Le front commun syndical tiendra deux rassemblements », *Le Soleil*, 12 février 1972, p. 2.
134. Vincent Cliche, « Selon Jean-Paul Breuleux, le gouvernement agit comme s'il souhaitait une grève de ses 200,000 employés », *Le Soleil*, 17 février 1972, p. 3.
135. Gilles Boivin, « 2,000 fonctionnaires manifestent leur mécontentement. Les centrales syndicales fixent un rendez-vous au ministre L'Allier »; « Selon Jean-Paul Breuleux, le gouvernement n'a pas encore vraiment accepté de négocier », *Le Soleil*, 17 février 1972, p. 16. Le gouvernement du Québec et le SFPQ s'entendent par contre sur l'intégration des fonctionnaires dans de

- nouveaux plans de classement. « Québec: entente sur l'intégration des fonctionnaires », *La Presse*, 1^{er} mars 1972, p. 23.
136. Gisèle Tremblay, « Pour les offres ou pour la grève. 210,000 syndiqués aux urnes », *Le Devoir*, 9 mars 1972, p. 1-6; Gisèle Tremblay, « Les syndiqués votent la grève », 10 mars 1972, p. 1-6.
137. Gilles Lesage, « Grève de 24 heures ou plus », *Le Devoir*, 28 mars 1972, p. 1-2.
138. Christian Blais, Gilles Gallichan, Frédéric Lemieux et Jocelyn Saint-Pierre, *Québec, quatre siècles d'une capitale*, Québec, Publications du Québec, 2008, p. 485-486.
139. *Ibid.*, p. 486.
140. *L'œil régional*, 12 avril 1972, p. 9.
141. « La formule du décalage horaire », *L'Action-Québec*, 29 janvier 1972, p. 29.
142. Un groupe de fonctionnaires, « Un modernisme qui étouffe 8 000 personnes », *Le Devoir*, 2 août 1972, p. 5.
143. *Le Soleil*, 3 décembre 1974 et 7 avril 1976.
144. Gilles Lesage, « Retour au travail dès samedi sous peine de fortes amendes », *Le Devoir*, 21 avril 1972, p. 1-6.
145. Grève du secteur public. Motion en vue de l'adoption d'une loi, 20 et 21 avril 1972, débats de l'Assemblée nationale du Québec.
146. Michel Roy, « Cournoyer prend la succession de L'Allier. Québec veut renouer le dialogue », *Le Devoir*, 13 mai 1972, p. 2-3; « 33 syndiqués tentent vainement de prendre le chemin des cellules », *Le Devoir*, 17 mai 1972, p. 1-6. Après avoir porté leur cause en appel, le 23 mai, les trois chefs syndicaux quittent la prison. Ils sont condamnés à nouveau par la Cour d'appel du Québec le 13 novembre 1972 avant d'être libérés le 16 mai 1973.
147. Vincent Cliche, « Breuleux: le syndicat des fonctionnaires ne quitte pas le Front commun », *Le Soleil*, 4 mai 1972, p. 2; Michel Roy, « Mouvement de retour aux tables sectorielles ? Le SFPQ reprend le dialogue », *Le Devoir*, 5 mai 1972, p. 1.
148. « Les fonctionnaires négocient malgré les directives », *La Presse*, 16 mai 1972, p. 2; « Le SFPQ refuse de s'engager dans la ronde de contestation », *Le Devoir*, 17 mai 1972, p. 12.
149. Lucie Tessier, *Petite histoire du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, 1962-1992, 30 ans de syndicalisme dans la fonction publique québécoise*, Québec, Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, 1993, p. 83-85, 87; Vincent Cliche, « Le Conseil syndical des fonctionnaires provinciaux vote en faveur de la désaffiliation de la CSN », *Le Soleil*, 29 juin 1972, p. 1-2; « Le Syndicat des fonctionnaires provinciaux quitterait la CSN », *Le Nouvelliste*, 1^{er} juillet 1972, p. 1.
150. Vincent Cliche, « SFPQ: pas question de se retirer du Front pour le moment », *Le Soleil*, 1^{er} juillet 1972, p. 2.
151. « Les fonctionnaires provinciaux demeurent dans le Front commun », *Le Devoir*, 3 août 1972, p. 7; Vincent Cliche, « La négociation peut changer de tournure », *Le Soleil*, 15 août 1972, p. 1-2.
152. Pierre Richard, « La CSN perdra 27,000 membres. Les fonctionnaires: la désaffiliation acquise de justesse », *Le Devoir*, 26 septembre 1972, p. 1; Pierre Richard, « Fonctionnaires. La CSN concède la victoire, mais reviendra à la charge », *Le Devoir*, 27 septembre 1972, p. 1-6. Voir aussi *Québec-Press* qui couvre le sujet avec plusieurs articles.
153. « Signature de la convention collective des fonctionnaires », *Le Soleil*, 30 novembre 1972, p. 16.
154. « Lévesque et Breuleux: commuer les sentences », *La Presse*, 1^{er} février 1973, p. 6.
155. « Le SFPQ demande la libération des trois présidents », *Le Soleil*, 18 avril 1973, p. 6.
156. James Iain Gow, *Histoire de l'administration publique québécoise*, p. 336.
157. James Iain Gow, *Histoire de l'administration publique québécoise*, p. 343.
158. Gilles Laframboise, « Reprise de la guerre des clans au SFPQ », *Le Soleil*, 22 mai 1973, p. 1.
159. Michel Choquette, « L'essentiel du rapport de Breuleux a été accepté », *Le Soleil*, 24 mai 1973, p. 9.
160. « Breuleux perd par 166 voix », *Le Nouvelliste*, 28 mai 1973, p. 11.
161. Lucie Tessier, *Petite histoire du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, 1962-1992, 30 ans de syndicalisme dans la fonction publique québécoise*, Québec, Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, 1993, p. 185-186; « Les fonctionnaires s'éloignent de la CSN. Harguindeguy élu président du SFPQ », *Le Soleil*, 26 mai 1973, p. 19; Michel Choquette, « Le Syndicat des fonctionnaires après la désaffiliation », *Le Soleil*, 19 juin 1973, p. 20.
162. Michel Choquette, « Le président du SFPQ mécontent des réponses des partis sur le bill 89 », *Le Soleil*, 26 octobre 1973, p. 6.
163. Gilles Boivin, « La guerre des clans ne semble pas terminée au SFPQ », *Le Soleil*, 8 décembre 1973, p. 26.
164. Lucie Tessier, *Petite histoire du Syndicat des fonctionnaires provinciaux*, p. 113.
165. Jean-Claude Rivard, « Pas de Code du travail pour les employés occasionnels de l'État », *Le Soleil*, 18 décembre 1974, p. 1.
166. Gilles Garipey, « Le coût de la vie et les salaires. Les fonctionnaires veulent rouvrir leur convention collective », *La Presse*, 20 mars 1974, p. 3; Gilles Lesage, « Le gouvernement refuse de rouvrir la convention de ses fonctionnaires », *Le Devoir*, 27 mars 1974, p. 2-3.
167. « Le SFPQ partiellement satisfait de la décision du gouvernement », *Le Soleil*, 8 juin 1974, p. 41.
168. Roch Desgagné, « Les fonctionnaires pris de court », *Le Soleil*, 9 novembre 1974, p. 18.
169. « Le SFPQ ne sera pas du prochain front commun », *La Presse*, 8 août 1974, p. 13.
170. Jean Giroux, « Le plan de carrière au cœur des négociations », *Le Soleil*, 14 décembre 1974, p. 8; Héléne Archambault, « Le SFPQ réclamera la parité avec la fonction publique fédérale », *Le Devoir*, 14 décembre 1974, p. 3.
171. « Harguindeguy est réélu chez les fonctionnaires », *Le Devoir*, 21 mai 1975, p. 7.
172. Claude Vaillancourt, « Les fonctionnaires répliquent par une demande de 12 p.c. », *Le Soleil*, 11 novembre 1975, p. 1-6.
173. « L'État et le SFPQ s'entendent. La parole est aux fonctionnaires », *Le Soleil*, 4 décembre 1975, p. 1-6.
174. Lysiane Gagnon, « C'est systématique: les corps d'emploi féminins sont les moins bien payés », *La Presse*, 22 mars 1976, p. 1-4.
175. Daniel L'Heureux, « Harguindeguy réélu à la tête du SFPQ », *La Presse*, 18 mai 1977, p. 18.
176. J.-Jacques Samson, « Désaffection au sein du syndicat des fonctionnaires », *Le Soleil*, 16 mai 1977, p. 9.
177. J.-Jacques Samson, « Les fonctionnaires, peu satisfaits de leur contrat », *Le Soleil*, 8 février 1977, p. B1.
178. « Québec en bref », *Le Nouvelliste*, 26 février 1977, p. 6.
179. Pierre Vennat, « Dans son mémoire, le SFPQ n'est pas tendre à l'endroit du projet de loi 53 », *La Presse*, 12 août 1977, p. 2.
180. Louis-Gilles Francœur, « La négociation dans la fonction publique. Le SFPQ et la FCSCQ souhaitent la "dépolarisation" », *Le Devoir*, 19 octobre 1977, p. 3.
181. J.-Jacques Samson, « Le projet 53, un retour aux années noires (SFPQ) », *Le Soleil*, 29 juillet 1977, p. 3; « Refonte de la Loi de la fonction publique. Un bill qui ramènera les années noires de Duplessis – Harguindeguy », *Le Droit*, 30 juillet 1977, p. 35; Lucie Tessier, *Petite histoire du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, 1962-1992, 30 ans de syndicalisme dans la fonction publique québécoise*, Québec, Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, 1993, p. 48.
182. Paul Bennett, « La réforme de la fonction publique. M. Denis de Belleval et le SFPQ sont en brouille », *Le Devoir*, 17 novembre 1977, p. 18.
183. *Les Affaires*, 27 février 1978, p. 3.
184. « Le SFPQ ne veut plus d'un régime spécial », *Le Devoir*,

- 20 mai 1978, p. 11.
185. « 1000 fonctionnaires dans la rue contre la loi 50 », *Le Droit*, 12 juin 1978, p. 15; Gilles Laframboise, « Le SFPQ. Des moyens de pression importants », *Le Droit*, 13 juin 1978, p. 2; « Projet de loi 50. Le SFPQ prépare la mobilisation », *Le Quotidien*, 13 juin 1978, p. 8; « Lévesque: l'étude de la loi 50 suivra son cours normal », *Le Devoir*, 17 juin 1978, p. 1-6; « Grève des fonctionnaires ou pas, la loi est adoptée », *La Presse*, 20 juin 1978, p. 1.
 186. « Fonction publique: droit de grève à la fin de septembre », *La Tribune*, 14 juillet 1978, p. 5; « Les fonctionnaires demandent la conciliation », *La Presse*, 26 août 1978, p. 2; Gilles Boivin, « Harguindeguy propose une cotisation accrue. Finies les offres "secrètes" de l'État (Lévesque) », *Le Soleil*, 19 septembre 1978, p. 7.
 187. « Avertissement du SFPQ. Pas question d'abolir l'indexation », *La Presse*, 20 septembre 1978, p. 19; « Offres aux fonctionnaires. Québec coupe l'indexation et les hausses », *La Presse*, 21 octobre 1978, p. 1-2.
 188. « SFPQ: une hausse salariale de 15,5%? », *Le Devoir*, 10 février 1978, p. 24.
 189. Claude Vaillancourt, « Négociations du secteur public. De Bellevue offrira une clause de compensation », *Le Soleil*, 24 juin 1978, p. 1; Pierre Vennat, « Québec et ses fonctionnaires. L'affrontement est inévitable », *La Presse*, 21 octobre 1978, p. 1; Claude Vaillancourt, « Salaires d'employés de l'État gelés en 1980 », *Le Soleil*, 21 octobre 1978, p. 1-2; Claude Vaillancourt, « Le Syndicat des fonctionnaires provinciaux et la CSN auront des échanges relatifs aux négociations », *Le Soleil*, 24 octobre 1978, p. 11.
 190. Jean-Claude Picard, « Les fonctionnaires du Québec préfèrent attendre avant d'engager les hostilités », *Le Devoir*, 26 octobre 1978, p. 5; Lise Bissonnette, « Un avertissement », *Le Devoir*, 27 octobre 1978, p. 4.
 191. J.-Jacques Samson, « Amorce d'un front commun intersyndical. Mise au point d'un plan anti-Parizeau », *Le Soleil*, 5 décembre 1978, p. 1.
 192. Le bureau de recherche du Conseil du trésor fait préparer une étude démontrant que les employés des secteurs public et parapublic sont mieux rémunérés que ceux de l'entreprise privée. Les salariés de l'État gagneraient environ 16 % de plus que ceux du secteur privé. « Harguindeguy dénonce la politique du "cheap labor" », *Le Soleil*, 12 janvier 1979, p. C4; Claude Vaillancourt, « Négociations accélérées entre Québec et 33,000 de ses employés », *Le Soleil*, 26 janvier 1979, p. 1; Claude Vaillancourt, « Harguindeguy écarte la grève générale », *Le Soleil*, 12 mars 1979, p. 1.
 193. Claude Vaillancourt, « Négociations des fonctionnaires provinciaux. L'écart n'est plus maintenant que de \$5 millions », *Le Soleil*, 30 mars 1979, p. 20.
 194. Paule des Rivières, « Négociations rompues avec les fonctionnaires », *Le Devoir*, 27 avril 1979, p. 1; Claude Vaillancourt, « Dialogue renoué entre le SFPQ et l'État », *Le Soleil*, 4 mai 1979, p. 3.
 195. Claude Vaillancourt, « Réélu, Harguindeguy s'acharne à négocier », *Le Soleil*, 16 mai 1979, p. F1.
 196. Claude Vaillancourt, « Grèves rotatives des infirmières », *Le Soleil*, 19 mai 1979, p. 1; « Les fonctionnaires disent non aux offres "finales" », *Le Devoir*, 11 juin 1979, p. 12; Claude Vaillancourt, « Les négociations avec le SFPQ interrompues », *Le Soleil*, 16 juin 1979, p. 8.
 197. « Le SFPQ entame les pressions », *Le Soleil*, 23 juin 1979, p. 2; André Pepin, « Des postes de péage sont désertés », *La Presse*, 26 juin 1979, p. 4; « Les débrayages des fonctionnaires touchent le palais de justice », *Le Devoir*, 28 juin 1979, p. 3.
 198. Paul Bennett, « De Bellevue menace d'un lock-out les fonctionnaires », *Le Soleil*, 30 juin 1979, p. 1; « Les fonctionnaires vont encore débrayer malgré les lock-out », *Le Devoir*, 5 juillet 1979, p. 3.
 199. « Plus de 1,200 fonctionnaires provinciaux en grève ou en lock-out à travers le Québec », *Le Soleil*, 6 juillet 1979, p. 3; Raymond Giroux, « Fonction publique: une réponse de l'État aujourd'hui », *Le Soleil*, 11 juillet 1979, p. 1.
 200. Paule des Rivières, « Pour contrer les lock-out, les fonctionnaires rentrent au travail », *Le Devoir*, 12 juillet 1979, p. 3.
 201. Raymond Giroux, « Débrayages sélectifs des fonctionnaires », *Le Soleil*, 20 juillet 1979, p. 3; « Gouvernement et fonctionnaires engagés dans une guérilla. Débrayages et lock-out à prévoir », *La Tribune*, 21 juillet 1979, p. 36; « Une quarantaine de fonctionnaires provinciaux étaient en grève, hier », *Le Soleil*, 7 août 1979, p. 3; Claude Vaillancourt, « C'est la ligne dure. La rentrée au secondaire est incertaine », *Le Soleil*, 21 août 1979, p. 1-2; « Ses pilotes débraient. Lévesque passe par Ottawa pour se rendre en Abitibi », *La Presse*, 27 août 1979, p. 2; « Assemblée nationale. Le SFPQ menace de paralyser les travaux », *Le Quotidien*, 28 août 1979, p. 8; Bernard Descoteaux, « Les travaux de trois commissions paralysés par des débrayages », *Le Devoir*, 29 août 1979, p. 1-6.
 202. « Cadres brûlés en effigie », *Le Devoir*, 4 septembre 1979, p. 2; « Rencontre, demain, entre le Front commun et Parizeau », *Le Soleil*, 5 septembre 1979, p. 2.
 203. Jean-Claude Picard, « Les offres salariales de Québec aux fonctionnaires sont finales », *Le Devoir*, 12 septembre 1979, p. 1.
 204. J.-Jacques Samson, « Le premier ministre inflexible devant les fonctionnaires », *Le Soleil*, 14 septembre 1979, p. 1.
 205. Paule des Rivières, « Débrayage du personnel infirmier de 15 hôpitaux », *Le Devoir*, 2 octobre 1979, p. 3.
 206. J.-Jacques Samson, « Le parlement assiégé et Yves Bérubé "séquestré" », *Le Soleil*, 10 octobre 1979, p. 3.
 207. J.-Jacques Samson, « L'Assemblée nationale prémunie contre les moyens de pression », *Le Soleil*, 9 octobre 1979, p. 2.
 208. « Quelques centaines de fonctionnaires chahutent la reprise de la session. Brasse-camarade à la rentrée parlementaire de Québec », *La Tribune*, 10 octobre 1979, p. 22.
 209. « La CAT ferme ses bureaux », *Le Nouvelliste*, 17 octobre 1979, p. 1.
 210. Débats de l'Assemblée nationale, 23 octobre 1979.
 211. Jean-Claude Picard, « Le SFPQ durcit ses positions », *Le Devoir*, 19 octobre 1979, p. 1; Claude Vaillancourt, « Québec tend la main à ses fonctionnaires », *Le Soleil*, 19 octobre 1979, p. 1.
 212. Claude Vaillancourt, « Le SFPQ opte pour le vote », *Le Soleil*, 24 octobre 1979, p. 1.
 213. Claude Vaillancourt, « Le SFPQ retourne négociateur », *Le Soleil*, 30 octobre 1979, p. 2.
 214. « Dernière offre du ministre Jacques Parizeau. Une contre-proposition soumise par le SFPQ », *Le Nouvelliste*, 31 octobre 1979, p. 5.
 215. Pierre Tourangeau, « Manif au parlement et au Centre des congrès. Lévesque qualifie de "déplorable" l'action entreprise par le SFPQ », *Le Quotidien*, 2 novembre 1979, p. 8.
 216. « Le SFPQ n'a pas d'ordres à recevoir du gouvernement », *Le Devoir*, 6 novembre 1979, p. 6.
 217. Lise Bissonnette, « La manœuvre de M. Parizeau », *Le Devoir*, 10 novembre 1979, p. 4.
 218. « Les mesures contre le SFPQ seront connues aujourd'hui », *Le Devoir*, 8 novembre 1979, p. 2.
 219. Paule des Rivières, « L'Assemblée est convoquée pour adopter une loi spéciale », *Le Devoir*, 12 novembre 1979, p. 1-6, et Bernard Morrier, « Les fonctionnaires manifestent au palais de justice », *Le Devoir*, 13 novembre 1979, p. 3.
 220. J.-Jacques Samson, « L'État et le SFPQ arrivent à un accord », *Le Soleil*, 24 novembre 1979, p. 1.
 221. Lucie Tessier, *Petite histoire du Syndicat des fonctionnaires provinciaux*, p. 107; Raymond Giroux et Claude Vaillancourt, « Fonctionnaires et Front commun. Droit de grève suspendu », Claude Vaillancourt, « Le SFPQ respectera la loi », *Le Soleil*, 12 novembre 1979, p. 1-2; J.-Jacques Samson, « Appel aux syndicats de députés péquistes », *Le Soleil*, 16 novembre 1979, p. 1-2.
 222. Paule des Rivières, « Les fonctionnaires sont invités

- à dire oui et les professionnels non aux offres du gouvernement », *Le Devoir*, 27 novembre 1979, p. 7.
223. Georges Angers, « Fonctionnaires. Oui à 90 pour cent aux offres », *Le Soleil*, 21 décembre 1979, p. 1 ; « 90 % des fonctionnaires ont accepté les offres finales », *Le Devoir*, 22 décembre 1979, p. 12.
224. « La grève a coûté \$11 millions », *La Presse*, 25 juillet 1980, p. 6.
225. « Fonctionnaires Québec "OUI" Question de "\$" ? », *Le Nouvelliste*, 4 avril 1980, p. 19 ; « Le SFPQ n'est pas inquiet », *La Presse*, 1^{er} mai 1980, p. 15.
226. Service de la condition féminine du Comité national des femmes, dir., *30 ans de luttes féministes au SFPQ, 1983-2013*, Québec, Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec, 2013, p. 15.
227. Paul Bennett, « Femmes dans la fonction publique. Scepticisme des syndicats face à la politique d'égalité des chances », *Le Soleil*, 8 mars 1980, p. 3.
228. « La loi n° 12 est contestée », *Le Nouvelliste*, 19 juin 1981, p. 2 ; « Manifestation de fonctionnaires », *La Presse*, 19 juin 1981, p. 12.
229. Service de la condition féminine du Comité national des femmes, dir., *30 ans de luttes féministes au SFPQ, 1983-2013*, Québec, Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec, 2013, p. 14-15.
230. Pierre Vennat, « Harguindeguy de plus en plus contesté. Les femmes font leur entrée à l'exécutif du SFPQ », *La Presse*, 27 mai 1981, p. 3.
231. « Les fonctionnaires disent "non". Ils représentent 53 % du budget et n'ont pas droit de parole », *Le Devoir*, 10 avril 1982, p. 7 ; « Le Syndicat des fonctionnaires veut dire non à Québec », *Le Soleil*, 21 avril 1982, p. 1 ; « Non aux salaires gelés », *Le Devoir*, 21 avril 1982, p. 3.
232. « Les cinq syndicats de fonctionnaires disent "non" au gouvernement », *Le Devoir*, 27 avril 1982, p. 2.
233. Pierre Duchesne, *Jacques Parizeau*, t. II : *Le baron : 1970-1985*, Montréal, Québec Amérique, 2002, p. 468.
234. « Le secteur public mis à contribution », *Le Soleil*, 26 mai 1982, p. 2-5.
235. Pierre Duchesne, *Jacques Parizeau*, t. III : *Le régent : 1985-1995*, Montréal, Québec Amérique, 2004, p. 120, 462-463, 466 à 470.
236. *La Presse canadienne*, « Bien que Québec ait annoncé une réduction des salaires. Les fonctionnaires exigent une hausse de 14 % en 1983 », *Le Devoir*, 10 juillet 1982, p. 3; Paule des Rivières, « Le Front commun en grève avant Noël? », *Le Devoir*, 26 août 1982, p. 3.
237. Bernard Descôteaux, « Chez les fonctionnaires du gouvernement. Un syndicat prêt à négocier les réductions de salaires », *Le Devoir*, 28 septembre 1982, p. 1; Bernard Descôteaux, « L'ouverture » au SFPQ, Parizeau rabroue Leblanc-Bantey », *Le Devoir*, 9 octobre 1982, p. 2.
238. Pierre Pelchat, « ... Et choque les principaux syndicats », *Le Soleil*, 14 octobre 1982, p. 10.
239. Bernard Descôteaux, « SFPQ : une grève ferait trop l'affaire de Québec », *Le Devoir*, 16 octobre 1982, p. 2; Paule des Rivières, « La CSN est prête à troquer des hausses contre des emplois », *Le Devoir*, 22 octobre 1982, p. 2; Pierre Pelchat, « Le secteur public en négociation. Par sa publicité, Québec a transgressé sa propre loi », *Le Soleil*, 5 novembre 1982, p. 2; Paule des Rivières, « Tout en se réjouissant de l'initiative du Comité des malades. Le gouvernement ferme les yeux sur les grèves pendant 24 heures », *Le Devoir*, 10 novembre 1982, p. 1-10.
240. Paule des Rivières, « La loi sera respectée, dit Bédard. Québec poursuit les syndicats », *Le Devoir*, 11 novembre 1982, p. 1-2; Pierre Pelchat, « Offre globale de l'État attendue. Hôpitaux: abolition du droit de grève au besoin », *Le Soleil*, 25 novembre 1982, p. 1-2; Paule des Rivières, « Le plan de carrière inquiète les fonctionnaires », *Le Devoir*, 25 novembre 1982, p. 1.
241. Pierre Pelchat, « Le Front commun attend son heure », *Le Soleil*, 18 décembre 1982, p. B2; « Secteurs public et parapublic. Lévesque entend modifier le régime de négociations », « Les offres finales. Des décrets, disent les libéraux », *La Presse*, 30 novembre 1982, p. 4.
242. Pierre Godin, *René Lévesque*, t. III : *L'espoir et le chagrin*, Montréal, Boréal, 2001, p. 123, 162, 201 ; t. IV : 147, 235-244, 260, 262-264, 266, 268, 271, 485, 487-489 et 494.
243. « La loi 105 et les conditions de travail des syndiqués. Fonction publique: des reculs importants », *Le Soleil*, 18 décembre 1982, p. 2.
244. « "PQ" voudrait dire pauvres et quêteux », *Le Soleil*, 8 décembre 1982, p. 4 ; « Occupation chez Bédard », *Le Devoir*, 11 décembre 1982, p. 12.
245. Denis Lessard, « La piscine du gouvernement Lévesque », *La Presse*, 5 juin 2022, <https://www.lapresse.ca/actualites/analyse/2022-06-05/la-piscine-du-gouvernement-levesque.php>.
246. Ghislaine Rheault, « Les professionnels débrayent aujourd'hui. Harguindeguy: respectez les lignes de piquetage », *Le Soleil*, 27 janvier 1983, p. 9 ; « Injonction contre l'État », *Le Soleil*, 28 janvier 1983, p. 2.
247. Ghislaine Rheault, « Les fonctionnaires se rendent voter en foule », *Le Soleil*, 27 janvier 1983, p. 3.
248. Martin Pettitlerc et Martin Robert, *Grève et paix : une histoire des lois spéciales au Québec*, Montréal, Lux, 2018, p. 113-114.
249. Jonathan Livernois, « La loi 111 de 1983 », *Aujourd'hui/histoire*, 4 octobre 2021, Radio-Canada, <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/aujourd'hui-histoire/segments/entrevue/373588/loi-111-1983-parti-quebecois-enseignants>.
250. Gilles Lesage, « Le Front commun proteste dans l'ordre et le calme. La manifestation attire 35 000 syndiqués déterminés à tenir tête au gouvernement » et « Le SFPQ dit un faible oui à la grève illégale », *Le Devoir*, 31 janvier 1983, p. 2 ; Ghislaine Rheault, « L'État s'entend enfin avec ses fonctionnaires », *Le Soleil*, 2 février 1983, p. 3 ; Pierre Pelchat, « Recours collectif réclamé par les fonctionnaires », *Le Soleil*, 13 avril 1983, p. 1.
251. Lucie Tessier, *Petite histoire du Syndicat des fonctionnaires provinciaux*, p. 109.
252. Martin Pâquet et Stéphane Savard, *Breve histoire de la Révolution tranquille*, Montréal, Boréal, 2021, p. 20.
253. « En vue de l'abolition du classement moquette. Le SFPQ prône la création d'un seul corps d'emploi », *Le Devoir*, 3 novembre 1983, p. 7.
254. « M. Harguindeguy a recueilli 60 p.c. des votes sur son adversaire, M. Michel Sawyer », *La Presse*, 25 mai 1983, p. 13 ; Georges Angers, « Harguindeguy réélu avec toute son équipe », *Le Soleil*, 25 mai 1983, p. 9.
255. Lise Lachance, « Les comités de la condition féminine dans les syndicats. Pas un caprice, mais une nécessité », *Le Soleil*, 28 décembre 1983, p. 17.
256. *Le programme, l'action politique, les statuts et règlements*, Parti québécois, 1975, p. 7.
257. Il en dépose un second en 1983. Clément Trudel, « Le SFPQ prône l'abolition du ministère de la Fonction publique », *Le Devoir*, 15 mai 1982, p. 5.
258. « Denise Leblanc-Bantey, ministre de la Fonction publique. Partir... c'est vivre un peu », *Le Soleil*, 18 juin 1983, p. B3 ; James Iain Gow, « La réforme institutionnelle de la fonction publique de 1983 : contexte, contenu et enjeux », *Politique*, (6), 1984, p. 70 à 90.
259. Les titulaires de ministères depuis 1867, Assemblée nationale du Québec, <http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/cabinets5.html>.
260. « En lutte avec le SCFP. Le Syndicat des fonctionnaires risque de perdre 1254 membres », *La Presse*, 21 mai 1985, p. B8.
261. « Coalition pour le droit de négocier. Protestation dans le calme », *Le Quotidien*, 21 mars 1985, p. 16.
262. Vincent Cliche, « Les rêves de M. Harguindeguy », *Le Soleil*, 23 mai 1985, p. 4.
263. « Le projet de loi 37 adopté à 62 voix contre 52 », *Le Devoir*, 20 juin 1985, p. 19.
264. « Les négociations dans le secteur public. Clair se dit déçu de la contestation de la loi 37 », *Le Devoir*, 3 octobre 1985, p. 4 ; « Le SFPQ dit non à Johnson », *Le Devoir*, 7 novembre 1985, p. 4 ; Pierre Pelchat,

- L'affrontement, Johnson en est responsable, dit la CSN », *Le Soleil*, 7 novembre 1985, p. 6.
265. « Le syndicat des fonctionnaires demande des hausses salariales moyennes de 10,6 % », *Le Devoir*, 7 février 1986, p. 3; Robert Lefebvre, « Ultimatum aux fonctionnaires. Gobeil menace de décréter les nouvelles conventions s'il n'y a pas entente négociée d'ici "quelques semaines" », *Le Devoir*, 27 août 1986, p. 1.
266. « Harguindeguy parle déjà de brasse-camarades. Déception et frustration marquent les premières réactions syndicales », *Le Devoir*, 20 février 1986, p. 1.
267. Johanne Bergeron, « L'autel du libéralisme. Une revue des rapports Fortier, Gobeil et Scowen », *Politique*, n° 11, 1987, p. 129-138.
268. Carole Beaulieu, « Les négociations reprennent lentement entre l'État et ses 300 000 employés », *Le Devoir*, 8 août 1986, p. 3.
269. Laurent Soumis, « Bourassa convoque d'urgence le conseil des ministres. La ronde des grèves s'enclenche. Plus de 75 institutions du réseau public perturbées », *Le Devoir*, 11 novembre 1986, p. 1-8; Pierre Cayouette, « Près de 20 000 syndiqués fulminent contre Bourassa », *Le Devoir*, 15 décembre 1986, p. 1-8; Jacques Rouillard, *Le syndicalisme québécois*, p. 250-251.
270. Le président du Conseil du trésor, Paul Gobeil, dirige un groupe de travail sur la révision des fonctions et des organisations gouvernementales. Il dépose un rapport en 1986 qui propose un vaste programme de désengagement de l'État par l'abolition de plusieurs organismes administratifs. Pierre Pelchat, « Offres et demandes salariales des fonctionnaires provinciaux. L'écart ne serait plus que de \$5 millions », *Le Soleil*, 23 décembre 1986, p. 6.
271. « Entente au SFPQ », *Le Devoir*, 24 janvier 1987, p. 2; Ghislaine Rheault, « Emploi: la déception attend les occasionnels », *Le Soleil*, 26 février 1987, p. 6; Vincent Cliche, « Les fonctionnaires du SFPQ touchent \$70 millions en rétroactivité salariale », *Le Soleil*, 26 mars 1987, p. 3.
272. « Les fonctionnaires acceptent », *La Presse*, 18 février 1987, p. D16.
273. Lucie Tessier, *Petite histoire du Syndicat des fonctionnaires provinciaux*, p. 110; Ghislaine Rheault, « Pour redorer l'image des employés de l'État. Le SFPQ lance de nouveaux messages publicitaires », *Le Soleil*, 4 octobre 1986, p. 13.
274. Vincent Cliche, « Le monde des fonctionnaires. Le SFPQ réclame un Tribunal du travail plus "puissant" », *Le Soleil*, 13 juin 1987, p. 11; Vincent Cliche, « Les 25 ans du Syndicat des fonctionnaires provinciaux. Une grosse machine qui ronronne », *Le Soleil*, 26 septembre 1987, p. B3.
275. André Dionne, « Le SFPQ dit NON à Gobeil », *Le Soleil*, 6 juin 1988, p. 1; « Les fonctionnaires du Québec veulent être mieux rémunérés », *Le Devoir*, 28 juin 1988, p. 3.
276. Brigitte Breton, « Premier pas vers une alliance syndicale dans les secteurs public et parapublic », *Le Soleil*, 10 décembre 1988, p. 3; « Le SFPQ mécontent des offres de Québec », *Le Devoir*, 28 janvier 1989, p. 3.
277. André Dionne, « Bourassa de nouveau face à un Front commun : 375 000 syndiqués en grève jeudi », *Le Soleil*, 9 septembre 1989, p. 1-4; André Dionne, « Les fonctionnaires votent pour un débrayage légal qui prendrait effet jeudi », *Le Soleil*, 9 septembre 1989, p. 1.
278. François Berger, « La CSN demande au président du Conseil du trésor de lui faire de nouvelles offres », *La Presse*, 17 novembre 1989, p. 4, et Marc Doré, « Les syndicats lancent une guerre d'usure contre la loi 160 », *La Presse*, 20 novembre 1989, p. 1.
279. Jean-Pierre Proulx, « Ententes de principe à la FTQ et au SFPQ », *Le Devoir*, 6 octobre 1989, p. 1.
280. Lucie Tessier, *Petite histoire du Syndicat des fonctionnaires provinciaux*, p. 52.
281. « Les fonctionnaires ratifient », *Le Devoir*, 24 novembre 1989, p. 2.
282. Michel Corbeil, « L'équité en marche », *Le Soleil*, 16 août 1990, p. 9.
283. Entrevue avec Jean-Louis Harguindeguy, 31 octobre 2021.
284. Brigitte Breton, « Le SFPQ refuse de prolonger sa convention collective d'un an », *Le Soleil*, 18 décembre 1990, p. 6; Brigitte Breton, « Secteur public et parapublic. Les conventions ne seront pas prolongées », *Le Soleil*, 26 janvier 1991, p. C8.
285. Brigitte Breton, « Même si les syndicats sont prêts à accepter la moitié, Johnson tient à six mois de gel », *Le Soleil*, 16 avril 1991, p. 1.
286. Brigitte Breton, « 79 % des délégués du SFPQ acceptent l'offre de l'État. Fonctionnaires: OUI au gel », *Le Soleil*, 23 avril 1991, p. 1.
287. « Secteur public. Le SFPQ insistera surtout sur les clauses normatives », *Le Soleil*, 8 janvier 1992, p. 7.
288. « Conventions collectives des 400 000 employés de l'État. Québec revient sur l'entente », *Le Soleil*, 15 février 1992, p. 1.
289. La CEQ est d'accord, mais a adopté une stratégie différente. « Johnson rejette l'offre syndicale », *Le Soleil*, 18 mars 1992, p. 1; « Gel des salaires. La CEQ se démarque des autres centrales », *Le Soleil*, 3 mars 1992, p. 3.
290. « Daniel Johnson est déçu de la position des syndicats », *Le Soleil*, 4 avril 1992, p. 7.
291. Brigitte Breton, « Les offres "finales" de Johnson nébranlent pas les enseignants », *Le Soleil*, 8 mai 1992, p. 1.
292. Loi sur la réduction du personnel dans les organismes publics et l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics. « La fonction publique sera réduite de 12 et non de 10 % », *Le Soleil*, 30 janvier 1993, p. D7.
293. Brigitte Breton, « Gel des salaires. Le SFPQ et le SPGQ manifesteront », *Le Soleil*, 30 mars 1993, p. C12.
294. Jacques Rouillard, *Le syndicalisme québécois*, p. 254-255.
295. Brigitte Breton, « Danielle-Maude Gosselin sera candidate à la présidence du SFPQ », *Le Soleil*, 10 mars 1993, p. B7; Brigitte Breton, « Danielle-Maude Gosselin succède à Harguindeguy », *Le Soleil*, 20 mai 1993, p. 1; « La présidente s'engage », *Le Soleil*, 23 mai 1993, p. 14.
296. Monique Audet, « Quarante ans de négociations dans le secteur public : 1966-2006 », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 19, n° 2, hiver 2011.
297. Gilbert Leduc, « L'art de "recaser" les fonctionnaires en disponibilité », *Le Soleil*, 8 mai 1993, p. 4. Les Carrefour-Transit sont fermés en 1999. Au total, entre 1993 et 1999, 2 588 personnes auront ont été mises en disponibilité. Gilbert Leduc, « L'embauche reprend. Presque trois fois plus de nouveaux employés permanents cette année », *Le Soleil*, 7 mars 1999, p. 1-2.
298. Brigitte Breton, « Le front commun attend 60 000 manifestants samedi », *Le Soleil*, 27 mai 1993, p. 9; Brigitte Breton, « 70 000 syndiqués dans la rue », *Le Soleil*, 30 mai 1993, p. 1.
299. Brigitte Breton, « En échange d'une "vraie négociation". Le SFPQ prêt à un gel d'un an », *Le Soleil*, 2 juin 1993, p. 1; Josée Boileau, « Les syndicats du secteur public sont toujours à la recherche d'une position commune », *Le Devoir*, 5 juin 1993, p. 2; Jean Dion, « Le Front commun accepte un gel salarial d'un an. La FAS et ses 90 000 membres font bande à part », *Le Devoir*, 7 juin 1993, p. 1; « Bourassa accepte de rencontrer le Front commun intersyndical », *Le Soleil*, 14 juin 1993, p. 8; Brigitte Breton, « Accord CEQ, FTQ, SFPQ, SPGQ et CSN. Pas d'autre offre de la part du front commun syndical », *Le Soleil*, 18 août 1993, p. 6.
300. « Entente entre la CSN et ses composantes », *Le Soleil*, 26 août 1993, p. C5; Jean Dion, « La CSN quitte le Front commun », *Le Devoir*, 28 août 1993, p. 1; Brigitte Breton, « Rencontre demain avec les représentants du front commun. Québec n'entend pas reculer sur le gel des salaires », *Le Soleil*, 1^{er} septembre 1993, p. 8; Gilles Boivin, « Johnson rejette la demande d'exemption de la CSN », *Le Soleil*, 2 septembre 1993, p. 4.

301. « Manifestation du Front commun sur Grande Allée », *Le Soleil*, 7 septembre 1993, p. 7 ; Brigitte Breton, « Dernière chance d'échapper à la loi 102. Le front commun amorce les négociations avec Johnson », *Le Soleil*, 8 septembre 1993, p. C3 ; Lorraine Pagé, Fernand Daoust, Danielle-Maude Gosselin et Daniel Giroux, « Vivement la solidarité. Notre société a besoin de politiques favorisant la création d'emplois plutôt que d'une généralisation de la précarité », *Le Devoir*, 9 septembre 1993, p. 7.
302. « 200 syndiqués du Front commun en "visite" chez des ministres », *Le Soleil*, 13 septembre 1993, p. C10 ; Le Front commun négocie encore, la CSN a rompu », *Le Devoir*, 15 septembre 1993, p. 2 ; Jean Dion, « Les négos ne tiennent plus qu'à un fil », *Le Devoir*, 17 septembre 1993, p. 10 ; « Négociations du secteur public. Le Front commun part avec une proposition », *Le Soleil*, 18 septembre 1993, p. 3.
303. Danny Veary, « Le front commun continue de s'effriter. Le SFPQ fait bande à part et rejette l'offre de Johnson », *Le Devoir*, 23 septembre 1993, p. 1 ; « Selon le Conseil du trésor, la balle est dans le camp des syndicats », *Le Soleil*, 25 septembre 1993, p. 15 ; Gilbert Leduc, « Pas d'entente à l'horizon dans le secteur public. Des congés non payés aux fêtes », *Le Soleil*, 1^{er} octobre 1993, p. 1.
304. Pierre April, « Les syndiqués disqualifient Daniel Johnson comme premier ministre », *Le Soleil*, 16 octobre 1993, p. 11.
305. Gilbert Leduc, « Réduction des effectifs dans la fonction publique. Au moins 9000 employés visés », *Le Soleil*, 29 octobre 1993, p. 1 ; Jean Chartier, « Le Syndicat de la fonction publique s'en prend au gaspillage de Québec », *Le Devoir*, 3 novembre 1993, p. 2 ; *Le Devoir*, 12 novembre 1993, p. 5 ; Gilbert Leduc, « Le monde des fonctionnaires. Rien à faire pour les précaires », *Le Soleil*, 13 novembre 1993, p. 4.
306. Gilbert Leduc, « Fonction publique: le syndicat craint 80 000 pertes d'emploi », *Le Soleil*, 24 novembre 1993, p. 3 ; Michel Venne, « Entente "historique" Québec-CEQ-FTQ. Les deux centrales syndicales s'engagent à chercher comment faire des économies dans les services publics », *Le Devoir*, 25 novembre 1993, p. 8 ; « En congé par décret Québec », *Le Devoir*, 26 novembre 1993, p. 5.
307. Donald Charrette, « D'après les syndicats des fonctionnaires, Johnson cherche des boucs émissaires », *Le Soleil*, 18 février 1994, p. 4 ; Gilbert Leduc, « Le monde des fonctionnaires. La précarité de 1500 syndiqués », *Le Soleil*, 26 février 1994, p. 4 ; « Danielle-Maude Gosselin s'inquiète », *Le Soleil*, 13 mai 1994, p. 5 ; Michel Venne, « Impartition informatique. L'étude se poursuit », *Le Devoir*, 20 mai 1994, p. 4 ; « 4000 fonctionnaires sur le pavé », *Le Devoir*, 21 juin 1994, p. 4.
308. Gilbert Leduc, « Équité salariale: Québec et le SFPQ sont près d'une entente. Le SPGQ accuse le gouvernement de connivence avec les firmes d'informatique », *Le Soleil*, 13 avril 1994, p. C10 ; Marco Fortier, « Québec doit 4 millions \$ en salaires rétroactifs. Les secrétaires des juges veulent obtenir justice », *Le Soleil*, 28 avril 1994, p. 7 ; Gilbert Leduc, « Le dossier de l'équité salariale loin d'être réglé », *Le Soleil*, 30 avril 1994, p. 10 ; Gilbert Leduc, « Entente sur l'équité salariale. Les secrétaires du gouvernement en ont ras le bol », *Le Soleil*, 26 mai 1994, p. 7 ; Gilbert Leduc, « 7 millions \$ à 35 secrétaires », *Le Soleil*, 27 mai 1994, p. 11.
309. Paule Des Rivières, « Faites-les donc vos élections! Il ne faut pas imaginer que nous allons continuer à offrir le même service », *Le Devoir*, 14 mai 1994, p. 4 ; Stéphane Baillargeon, « Les fonctionnaires veulent un débat sur les services publics », *Le Devoir*, 26 juillet 1994, p. 4 ; Michel Corbeil, « 150 autres employés de l'État congédiés. À la veille du scrutin, au ministère de l'Environnement », *Le Soleil*, 8 septembre 1994, p. 1 ; Isabelle Ducas, « Manifestation dans les rues de Québec. Les fonctionnaires sonnent les cloches avec leur "Johnsonsauré" », *Le Soleil*, 11 septembre 1994, p. 8.
310. Gilles Boivin, « En route vers un déficit de 5 milliards \$ », *Le Soleil*, 28 octobre 1994, p. 4 ; Brigitte Breton, « Les employés de l'État et de la construction sont sur le qui-vive », *Le Soleil*, 14 septembre 1994, p. 7 ; Norman Delisle, « Québec embauche des assistés sociaux à 25 \$ par semaine. Le SFPQ dénonce ce traitement "abusif" », *Le Devoir*, 6 octobre 1994, p. 2 ; Brigitte Breton, « Pas de répit pour les fonctionnaires », *Le Soleil*, 21 octobre 1994, p. 1.
311. *Journal du SFPQ*, décembre 1994.
312. « Hausses de salaire pour 38 000 fonctionnaires », *Le Devoir*, 9 novembre 1994, p. 4 ; Gilbert Leduc, « Siles fonctionnaires intéressés négligent de réclamer leur dû. L'entente salariale sur l'équité coûtera moins que prévu », *Le Soleil*, 2 février 1995, p. 5.
313. Il n'y a plus de poste réservé à compter de 2007.
314. Brigitte Breton, « Le SFPQ veut décentraliser son fonctionnement », *Le Soleil*, 10 mai 1995, p. 11.
315. Konrad Yakabuski, « Les employés de l'État à la queue de l'ensemble des salariés québécois », *Le Devoir*, 18 mai 1995, p. 1.
316. Brigitte Breton, « Pas de négos sans retrait de la loi 102 », *Le Soleil*, 8 juin 1995, p. 9 ; Brigitte Breton, « Employés du secteur public. Québec est prêt à discuter de la rémunération », *Le Soleil*, 30 juin 1995, p. 13 ; Vincent Marissal, « Rien de signé dans le secteur public », *Le Soleil*, 6 septembre 1995, p. 9 ; Brian Myles, « Entente avec bémol. Les 350 000 fonctionnaires québécois se prononceront sous peu », *Le Devoir*, 8 septembre 1995, p. 1 ; Gilbert Leduc, « Parizeau met l'épaule la roue. Une rencontre Parizeau, Gosselin et Marois pour faire débloquent les choses », *Le Soleil*, 14 septembre 1995, p. 1 ; Gilbert Leduc, « Les fonctionnaires rejettent l'hypothèse de règlement du Conseil du trésor », *Le Soleil*, 15 septembre 1995, p. 1 ; Vincent Marissal, « Une journée "déterminante" », *Le Soleil*, 19 septembre 1995, p. 9.
317. Gilbert Leduc, « Accord imminent entre Québec et les fonctionnaires fédéraux. Salaires et conditions de travail seraient maintenus », *Le Soleil*, 23 août 1995, p. 1 ; « Harguindeguy subit les foudres de la présidente du SFPQ. La participation de Danielle-Maude Gosselin à une commission régionale sur l'avenir du Québec avait provoqué la colère de son prédécesseur », *Le Soleil*, 23 septembre 1995, p. 17 ; « OUI pour une simple question de respect. Danielle-Maude Gosselin, présidente du Syndicat de la fonction publique du Québec », *Le Soleil*, 16 octobre 1995, p. 11.
318. Gilbert Leduc, « Décentralisation d'activités vers les municipalités. Le SFPQ promet la guerre au gouvernement du Québec », *Le Soleil*, 26 octobre 1995, p. 12.
319. Gilbert Leduc, « Les fonctionnaires invités à dire "oui" à la proposition patronale », *Le Soleil*, 28 septembre 1995, p. 14 ; Gilbert Leduc, « Les fonctionnaires acceptent la nouvelle convention », *Le Soleil*, 17 octobre 1995, p. 10.
320. Michel Corbeil, « Des fonctionnaires veulent la semaine de quatre jours », *Le Devoir*, 25 octobre 1994, p. 2 ; Konrad Yakabuski, « Québec fait fausse route, clament les agents de l'aide sociale », *Le Devoir*, 16 janvier 1996, p. 1 ; « Semaine réduite à salaire réduit. L'entente fera tâche d'huile à travers la fonction publique », *Le Soleil*, 18 janvier 1996, p. 1-2 ; « Entente sur la semaine de quatre jours avec perte de salaire à l'environnement. Les syndicats ne s'entendent pas. Le SFPQ désavoue ses dirigeants locaux, tandis que les ingénieurs entérinent l'accord », *Le Soleil*, 31 janvier 1996, p. 9 ; Michel Corbeil, « Semaine de quatre jours. Le SPGQ fait le saut, mais le SFPQ se laisse tirer l'oreille », *Le Soleil*, 5 février 1996, p. 6.
321. Gilbert Leduc, « Feu vert à la réduction du temps de travail. Le Syndicat des fonctionnaires provinciaux signe finalement l'entente avec Québec », *Le Soleil*, 15 mai 1996, p. 9.
322. « Oui à la semaine de travail réduite dans la fonction publique », *Le Soleil*, 22 juin 1996, p. 14 ; Gilbert Leduc, « Québec ne réduira pas les horaires. Départs assistés et réductions de temps volontaires suffiront », *Le Soleil*,

- 4 septembre 1996, p. 6.
323. « Côte-Nord. Une autre manif contre le nouveau régime », *Le Soleil*, 21 février 1996, p. 4.
324. Gilbert Leduc, « Tiraillements au SFPQ. Danielle-Maude Gosselin tire sa révérence », *Le Soleil*, 9 mai 1996, p. 16.
325. Gilbert Leduc, « Un congrès qui s'amorce dans la controverse », *Le Soleil*, 11 mai 1996, p. 16; Gilbert Leduc, « Finissons-en avec les querelles internes ! Appel de la présidente sortante du SFPQ, Danielle-Maude Gosselin », *Le Soleil*, 14 mai 1996, p. 9.
326. Gilbert Leduc, « À la tête d'un syndicat secoué. Le virage à droite de Lucien Bouchard donne des sueurs froides au nouveau président du syndicat des fonctionnaires », *Le Soleil*, 18 mai 1996, p. 32.
327. Gilbert Leduc, « Projet d'une convention de 9 ans à la Sépaq », *Le Soleil*, 19 juin 1996, p. 9; Gilbert Leduc, « Convention collective "bloquée" à la Sépaq. Une majorité de 59,6 % n'a pas suffi à faire adopter l'entente de principe », *Le Soleil*, 11 septembre 1996, p. 9.
328. Conférence de presse de M. Lucien Bouchard et de M. Pierre Bélanger, 19 juin 1996, <https://www.archivespolitiquesduquebec.com/discours/p-m-du-quebec/lucien-bouchard/conferences-de-presse-1996-2001/>, Conférences de presse (1996-2001); « Des propos "inutilement alarmistes". Le SFPQ n'apprécie guère que le PM parle de rouvrir les conventions collectives », *Le Soleil*, 21 juin 1996, p. 8.
329. Conférence de presse de M. Lucien Bouchard et de M. Pierre Bélanger, 19 juin 1996, <https://www.archivespolitiquesduquebec.com/discours/p-m-du-quebec/lucien-bouchard/conferences-de-presse-1996-2001/>, Conférences de presse (1996-2001).
330. Gilbert Leduc, « Place aux jeunes. Après 2500 départs, les syndicats suggèrent d'ouvrir la fonction publique », *Le Soleil*, 7 octobre 1996, p. 1.
331. « Le SFPQ demande à Bouchard de faire montre d'imagination », *Le Devoir*, 12 octobre 1996, p. 7; Gilbert Leduc, « Déficit zéro. Les syndicats de fonctionnaires songent à se dissocier », *Le Soleil*, 31 octobre 1996, p. 8; « Le sommet économique: les faits saillants », *Le Soleil*, 2 novembre 1996, p. 18; Jean Pichette, « Une fausse note dans la messe du consensus », *Le Devoir*, 2 novembre 1996, p. 8; « La fonction publique appose sa griffe sans trop d'enthousiasme », *Le Soleil*, 2 novembre 1996, p. 18.
332. « Fonction publique. Les syndicats ne discuteront pas de baisses des salaires », *Le Devoir*, 9 novembre 1996, p. 8; Gilbert Leduc, « Compressions de la masse salariale. Québec se donne jusqu'au 6 décembre », *Le Soleil*, 14 novembre 1996, p. 10; « Syndicats. Des discussions accélérées », *Le Devoir*, 15 novembre 1996, p. 12; Mario Cloutier, « C'est l'affrontement. La proposition est modifiable, selon le gouvernement, mais demeure inacceptable aux yeux du syndicat », *Le Devoir*, 16 novembre 1996, p. 1-14; Gilbert Leduc, « Utilisation des surplus du régime de retraite. L'opposition syndicale s'amplifie. Les assurances données par le président du Conseil du trésor ne suffisent pas à convaincre les centrales », *Le Soleil*, 16 novembre 1996, p. 1-16; Conférence de presse de M. Lucien Bouchard, 19 novembre 1996, <https://www.archivespolitiquesduquebec.com/discours/p-m-du-quebec/lucien-bouchard/conferences-de-presse-1996-2001/>.
333. Gilbert Leduc, « "Assez, c'est assez !" Le monde syndical met son poing sur la table » et Jean-Marc Salvat, « Les manifestants paralysent le centre-ville », *Le Soleil*, 24 novembre 1996, p. 3.
334. Gilbert Leduc, « Nouvelle invitation de Bouchard. Les syndicats n'y seront pas si le gouvernement maintient ses positions », *Le Soleil*, 30 novembre 1996, p. 16.
335. Gilbert Leduc, « Pas de suite à l'appel de Bouchard. La FTQ tient des votes de grève et les autres pourraient agir très vite », *Le Soleil*, 21 novembre 1996, p. 7; Gilbert Leduc, « Ça sent la grève dans le secteur public et parapublic. Les syndicats rejettent la proposition Bouchard », *Le Soleil*, 27 novembre 1996, p. 1; Gilbert Leduc, « Bouchard revient à la charge. "La proposition sur les surplus du régime de retraite n'est pas morte" », *Le Soleil*, 28 novembre 1996, p. 9; Mario Cloutier, « Contre-offre syndicale. "La retraite pour la retraite, pas pour diminuer les salaires" », *Le Devoir*, 10 décembre 1996, p. 1; Mario Cloutier, « Québec renvoie la balle aux syndicats. Débrayage de 24 heures en début de semaine », *Le Devoir*, 11 décembre 1996, p. 1-8; Mario Cloutier, « On n'est pas loin d'un accord. Seule la CSN hésite encore sur la dernière offre gouvernementale », *Le Devoir*, 13 décembre 1996, p. 1-12; Mario Cloutier, « C'est oui sauf à la santé. Les 95 000 salariés de la FAS ne veulent plus "donner" », *Le Devoir*, 14 décembre 1996, p. 1; Mario Cloutier, « Tous au même régime, dit Bouchard. Le fruit des négociations s'appliquera à tous les employés de l'État », *Le Devoir*, 18 décembre 1996, p. 1-10.
336. « Départs volontaires. Le SFPQ accepte de négocier avec Québec », *Le Soleil*, 21 décembre 1996, p. 18.
337. « Oui à l'équité salariale », *Le Devoir*, 22 novembre 1996, p. 12; « Guide d'application de la Loi sur l'équité salariale au Québec (loi 35) », Conseil québécois des ressources humaines en tourisme, vol. 1, 1999, p. 3.
338. Denis Lessard, « Le surplus des caisses de retraite des fonctionnaires atteint 800 millions », *La Presse*, 23 janvier 1997, p. 6; Paul Roy, « La "vraie" négo n'a pas encore débuté. Les membres de la FAS disent non à 90 % à l'entente du 18 décembre », *La Presse*, 1^{er} février 1997, p. 14.
339. « L'abolition de 15 000 postes est remise en cause. On presse le gouvernement de tenir le forum prébudgétaire promis », *Le Devoir*, 4 février 1997, p. 6; « Forum prébudgétaire lundi », *Le Devoir*, 12 février 1997, p. 5.
340. Gilbert Leduc, « Les syndicats écartent la réouverture des conventions. Deux printemps... », *Le Soleil*, 19 février 1997, p. 11; Gilbert Leduc, « La CSN fait bande à part. Le groupe des cinq présente sa nouvelle proposition à l'État », *Le Soleil*, 28 février 1997, p. 1.
341. Vincent Marissal, « Les péquistes hantés par la loi spéciale de 1982 », *Le Soleil*, 28 février 1997, p. 11.
342. Brian Myles, « Les syndicats n'excluent pas le recours à la grève », *Le Devoir*, 6 mars 1997, p. 2; Mario Cloutier, « Québec tient à rouvrir les conventions collectives. Les syndicats ont toujours refusé cette exigence », *Le Devoir*, 6 mars 1997, p. 1; Denis Lessard, « Québec fait une offre "généreuse" », *La Presse*, 6 mars 1997, p. 1-2.
343. Marie-Claude Malbœuf, « Les syndicats disent Non. Mais les centrales comptent consulter leurs membres au cours des prochains jours », *La Presse*, 6 mars 1997, p. 1; Paul Roy, « Les syndicats parlent de grève », *La Presse*, 7 mars 1997, p. 1; Mario Cloutier, « Demandes pour une solution négociée. Québec pourrait "assouplir" ses demandes. Le caucus péquiste identifie les "irritants" », *Le Devoir*, 8 mars 1997, p. 1-14; François Normand, « Quatre jours de sursis. Québec et les syndicats se donnent jusqu'à vendredi pour en arriver à une solution négociée », *Le Devoir*, 11 mars 1997, p. 1; François Normand, « Québec accepte de prolonger les pourparlers », *Le Devoir*, 17 mars 1997, p. 1; Mario Cloutier, « Bouchard gagne son pari. Des ententes négociées sont intervenues dans tous les domaines du secteur public », *Le Devoir*, 22 mars 1997, p. 1-12.
344. Conférence de presse de M. Lucien Bouchard, premier ministre, Entente concernant les négociations dans le secteur public, 21 mars 1997, Conférences de presse (1996-2001), <https://www.archivespolitiquesduquebec.com/discours/p-m-du-quebec/lucien-bouchard/conferences-de-presse-1996-2001/>.
345. Conférence de presse de M. Lucien Bouchard, premier ministre, Bilan de la session, 19 juin 1997, Conférences de presse (1996-2001), <https://www.archivespolitiquesduquebec.com/discours/p-m-du-quebec/lucien-bouchard/conferences-de-presse-1996-2001/>. En avril 1997, le Groupe de travail

- sur l'examen des organismes gouvernementaux, présidé par Joseph Facal, dépose par ailleurs un rapport recommandant le regroupement et l'abolition de plusieurs organismes gouvernementaux.
346. « Le SFPQ veut rencontrer Jacques Léonard », *Le Soleil*, 5 juillet 1997, p. 12; « Fonctionnaires inquiets », *Le Devoir*, 28 août 1997, p. 4.
347. Michel Corbeil, « Nouveau plan de mobilité de la main-d'œuvre. Les "faux occasionnels" d'abord. Les syndicats menacent de faire avorter le projet si Québec ne règle pas leur sort », *Le Soleil*, 5 septembre 1997, p. 8; Gilbert Leduc, « Coupures additionnelles dans les ministères. Le SFPQ menace d'aller en cour. On craint une autre ponction dans la fonction publique », *Le Soleil*, 24 octobre 1997, p. 8; Gilbert Leduc, « 40 % à statut précaire. Le nombre d'occasionnels à "long terme" ne cesse de croître chez les fonctionnaires », *Le Soleil*, 18 décembre 1997, p. 8.
348. « Des occasionnels du gouvernement se syndiquent », *Le Devoir*, 16 janvier 1998, p. 12.
349. « Négociations dans les secteurs public et parapublic. Nouveau psychodrame à l'horizon », *Le Soleil*, 17 janvier 1998, p. 26.
350. Gilbert Leduc, « Fonctionnaires furieux. Le SFPQ s'en prend à Bernard Landry, "aristocrate pompeux" », *Le Soleil*, 9 avril 1998, p. 12; Gilbert Leduc, « À la caisse! Fini les vaches maigres: les syndicats réclament 18 % d'augmentation sur trois ans », *Le Soleil*, 2 mai 1998, p. B1.
351. Michel Corbeil, « Demandes du SFPQ. Un demi-milliard pour l'ensemble des employés de l'État, les revendications atteignent 2,5 MM \$ », *Le Soleil*, 26 juin 1998, p. 7; Mario Cloutier, « Priorité aux employés à statut précaire. Les demandes de la FSSS se concentrent sur les litiges et l'accès aux postes pour les occasionnels », *Le Devoir*, 3 juillet 1998, p. 2.
352. « Arrêter la saignée. Le SFPQ et le SPGQ cherchent davantage à maintenir les emplois qui restent qu'à en accroître le nombre », *Le Soleil*, 20 septembre 1998, p. 7; « Non à la sous-traitance », *Le Soleil*, 3 juin 1998, p. 10; Gilbert Leduc, « Non à une fonction publique "parallèle" », *Le Soleil*, 11 juin 1998, p. 10.
353. « Le SFPQ accuse le Conseil du trésor de détournement », *La Presse*, 25 février 1998, p. 20; Gilbert Leduc, « Arbitre demandé. Québec et le SFPQ incapables de s'entendre sur une liste de rappel pour occasionnels », *Le Soleil*, 19 mars 1998, p. 9.
354. Jean-Marc Salvét et Gilbert Leduc, « L'un pas mieux que l'autre », *Le Soleil*, 22 octobre 1998, p. 5; Gilbert Leduc, « Y'en aura pas de débat. Léonard refuse l'invitation des fonctionnaires », *Le Soleil*, 28 octobre 1998, p. 12; Gilbert Leduc, « Les syndicats fulminent. Mario Dumont "dit n'importe quoi", juge Serge Roy », *Le Soleil*, 4 novembre 1998, p. 8; Michel Corbeil et Gilbert Leduc, « La saga des "pousseux de crayons", Delisle s'excuse. Charest refuse d'endosser les propos de sa députée », *Le Soleil*, 11 novembre 1998, p. 9; « Le SFPQ n'est pas content », *Le Soleil*, 19 novembre, p. 13; Pierre Martel, « Faux occasionnels. Léonard sommé de rendre des comptes », *Le Soleil*, 26 novembre 1998, p. 11; Marie Caouette, « Une dernière manif de fonctionnaires pour Delisle », *Le Soleil*, 28 novembre 1998, p. 24.
355. Mario Cloutier, « Les syndiqués sont prêts pour la guerre », *Le Devoir*, 6 janvier 1999, p. 1 et 8.
356. Jacques Rouillard, *Le syndicalisme québécois: deux siècles d'histoire*, Montréal, Boréal, 2004, p. 61.
357. Norman Delisle, « Le SFPQ plaide la cause des occasionnels. "Des conditions de travail et de vie inadmissibles" », *Le Devoir*, 14 janvier 1999, p. 5.
358. Norman Delisle, « Reprise des négociations. Discussions exploratoires dans la fonction publique », *Le Devoir*, 19 janvier 1999, p. 5; Mario Cloutier et Louise Leduc, « Un non catégorique du front commun. Le gouvernement propose des augmentations de 5 % en trois ans », *Le Devoir*, 11 mars 1999, p. 1-8.
359. Gilbert Leduc, « Congrès du SFPQ. Serge Roy fera face à de l'opposition », *Le Soleil*, 15 mars 1999, p. 13; Michel Hébert, « Les fonctionnaires craignent l'État », *Le Devoir*, 17 mars 1999, p. 6; Gilbert Leduc, « Réélection de Roy au SFPQ par une voix », *Le Soleil*, 20 mars 1999, p. 21.
360. Mario Cloutier, « Bouchard tient tête aux syndiqués de l'État. Pour le premier ministre, les baisses d'impôt des Québécois passent avant les demandes syndicales », *Le Devoir*, 29 avril 1999, p. 1-8; Lucien Bouchard, « Nous mettrons autant d'énergie à réduire les impôts qu'à éliminer le déficit », *Le Soleil*, 4 mai 1999, p. B11.
361. « [...] de l'expansion des emplois », *Le Devoir*, 24 mai 1996, p. 8; Jacques Rouillard, *Le syndicalisme québécois*, p. 37 et 249.
362. « Modernisation mal engagée », *Le Soleil*, 21 septembre 1999, p. 13; Robert Dutrisac, « Fonction publique: le SFPQ évoque le spectre de l'arbitraire », *Le Soleil*, 22 septembre 1999, p. 6.
363. Gilbert Leduc, « Le SFPQ demande la médiation. Le droit de grève serait obtenu pour l'automne », *Le Soleil*, 2 juin 1999, p. 13; Gilbert Leduc, « Négociations dans le secteur public. Non et encore non aux primes de rendement », *Le Soleil*, 11 juin 1999, p. 9; Michel Corbeil, « Négociations dans le secteur public. Les fonctionnaires frappent un mur. Ils chercheront le salut dans un front commun des syndicats », *Le Soleil*, 6 août 1999, p. 7; Gilbert Leduc, « Négos dans le secteur public. Front commun à six contre Québec », *Le Soleil*, 12 août 1999, p. 9.
364. Gilbert Leduc, « Les fonctionnaires sur le sentier de la grève », *Le Soleil*, 27 août 1999, p. 8; Gilbert Leduc, « Les professionnels de l'État peu enclins au combat. Le SFPQ, de son côté, s'apprête à recommander à ses 40 000 membres de débrayer », *Le Soleil*, 10 septembre 1999, p. 8.
365. Gilbert Leduc, « Non à la grève, 60 % des fonctionnaires votent contre un débrayage », *Le Soleil*, 14 octobre 1999, p. 10; Bouchard presse le jeu. Des offres plus substantielles aux tables de négociation », *Le Soleil*, 20 octobre 1999, p. 12.
366. Gilbert Leduc, « Faux occasionnels. Vaines promesses », *Le Soleil*, 5 novembre 1999, p. 11; Mario Cloutier, « La CEQ sera seule sur la colline. La grande manifestation de l'automne aura lieu sans la CSN et la FTQ », *Le Devoir*, 6 novembre 1999, p. 3; « Des fonctionnaires bloquent l'accès aux casinos », *Le Soleil*, 21 novembre 1999, p. 3.
367. Mario Cloutier, « Négociations dans le secteur public. Québec s'entend avec les fonctionnaires et les professionnels », *Le Devoir*, 23 décembre 1999, p. 2; Gilbert Leduc, « Entente avec le SFPQ et le SPGQ. Percée pour les faux occasionnels », *Le Soleil*, 23 décembre 1999, p. 8.
368. Michel Corbeil, « Le SFPQ tourne le dos au Sommet jeunesse. "Une comédie de bas niveau" mise en scène par le gouvernement », *Le Soleil*, 27 janvier 2000, p. 8.
369. Stéphane Couture, porte-parole de l'AJFP, « Gestion "kafkaïenne" au gouvernement du Québec », *Le Soleil*, 28 juillet 2000, p. 11; Gilbert Leduc, « 12 400 "précaires" sous examen, Québec entreprend la ronde de concours destinés aux faux occasionnels », *Le Soleil*, 6 septembre 2000, p. 2.
370. Michel Corbeil, « Un gaspillage. Le SFPQ veut étendre à tous les occasionnels l'accès aux concours réservés », *Le Soleil*, 3 avril 2000, p. 7; Michel Corbeil, « Sort des "faux occasionnels". Entente paraphée », *Le Soleil*, 8 avril 2000, p. 22; Gilbert Leduc, « Occasionnels. Le SFPQ monte le ton », *Le Soleil*, 4 octobre 2000, p. 12; « Les employés à statut précaire s'interrogent », *Le Quotidien*, 19 janvier 2001, p. 11; Michel Cloutier, « Trop d'occasionnels exclus des concours de qualification. Le SFPQ dénonce l'attitude du ministre Jacques Léonard », *Le Nouvelliste*, 19 janvier 2001, p. 4.
371. Claude-V. Marsolais, « Sous-traitance dénoncée à Emploi-Québec », *La Presse*, 7 avril 2000, p. 12; Alexandre Sirois, « Sous-traitance à Emploi-Québec: les pourparlers piétinent », *La Presse*, 28 avril 2000, p. 4; « Journée des travailleurs. La pauvreté au menu », *Le Soleil*, 1^{er} mai 2000, p. 9; Alexandre Sirois, « La sous-traitance à Emploi-Québec mécontente les membres

- du SFPQ », *La Presse*, 7 mai 2000, p. 6.
372. Gilbert Leduc, « Bisbille au sein du SFPQ. La cohabitation est difficile à l'exécutif du syndicat de la fonction publique », *Le Soleil*, 13 octobre 2000, p. 8.
373. Gilbert Leduc, « Crise au SFPQ, le président Serge Roy démissionne », *Le Soleil*, 14 février 2001, p. 8.
374. Gilbert Leduc, « Les fonctionnaires voudraient être plus "dans le coup" », *Le Soleil*, 15 mars 2001, p. 10.
375. « Nouveau président au SFPQ », *Le Soleil*, 6 avril 2001, p. 11; Jacques Rouillard, *Le syndicalisme québécois*, p. 247.
376. Entrevue avec Richard Thibaut, 19 novembre 2021.
377. Gilbert Leduc, « Nouveau président au SFPQ. Thibaut veut mobiliser contre la sous-traitance », *Le Soleil*, 12 avril 2001, p. 14.
378. Karine Fortin, « Code du travail et sous-traitance. Les syndicats organisent la résistance. "Ce que les amendements à l'article 45 fragilisent, c'est la solidarité" », *Le Devoir*, 18 juin 2001, p. 3; Pierre Avignon, « L'évolution de l'article 45 du Code du travail du Québec », *L'Action nationale*, janvier 2008, <https://action-nationale.qc.ca/tous-les-articles/197-numeros-publies-en-2008/janvier-2008/496-l-evolution-de-l-article-45-du-code-du-travail-du-quebec>.
379. Jeanne Corriveau, « Six millions pour rajeunir la fonction publique québécoise », *Le Devoir*, 27 juin 2001, p. 1.
380. « Équité salariale. Nouvelle bataille du SFPQ », *Le Soleil*, 21 février 2001, p. 10.
381. Gilbert Leduc, « Loi sur l'équité salariale. Les syndicats en Cour supérieure. Des programmes autorisés par la Commission sont au cœur du litige », *Le Soleil*, 26 septembre 2001, p. 19.
382. « Équité salariale. Une tâche colossale à terminer », *Le Soleil*, 6 novembre 2001, p. 17.
383. Robert Dutrisac, « Un trou dans la Loi sur l'équité salariale. Le recours à la sous-traitance sert d'échappatoire aux employeurs », *Le Devoir*, 17 janvier 2002, p. 8.
384. Robert Dutrisac, « La station de ski Mont-Sainte-Anne et l'équité salariale. Une première employée porte plainte », *Le Devoir*, 22 janvier 2002, p. 4.
385. Mario Cloutier, « Fin des dernières négociations. Québec veut acheter la paix syndicale. Les employés de l'État pourraient prolonger leurs conventions au delà de 2003 », *Le Devoir*, 1^{er} février 2002, p. 8.
386. Claude-V. Marsolais, « Québec offre des hausses de 2 à 2,5 % à tous ses salariés », *La Presse*, 1^{er} février 2002, p. 1; Mario Cloutier, « Douche froide pour les syndicats, Québec limite son offre à une hausse salariale de 1,5 % en avril 2003 », *Le Devoir*, 16 février 2002, p. 5.
387. « Loin d'une entente salariale. Les syndicats espéraient entre 2 % et 2,5 % ; le gouvernement offre 1,5 % », *Le Soleil*, 16 février 2002, p. 3; Gilbert Leduc, « Québec devra faire plus. L'offre de prolongation des conventions collectives rejetée partout », *Le Soleil*, 21 février 2002, p. 7; « La CSD et le SFPQ disent non à Québec », *La Presse*, 22 février 2002, p. 4; Mario Cloutier, « Québec et les syndicats s'entendent », *Le Devoir*, 26 février 2002, p. 1; Gilbert Leduc, « Trêve d'un an en vue », *Le Soleil*, 26 février 2002, p. 1; Mario Cloutier, « Les syndicats font d'une pierre deux coups. Entente sur une prolongation des conventions et sur l'équité salariale », *Le Devoir*, 27 février 2002, p. 3; André Duchesne, « L'échéance électorale n'a pas bousculé le gouvernement, assure Facal », *La Presse*, 28 février 2002, p. 6.
388. Gilbert Leduc, « Québec ferait peu de cas du stress de ses employés. Le syndicat des fonctionnaires l'accuse de "contester systématiquement" ses réclamations », *Le Soleil*, 12 mars 2002, p. 6.
389. « Élections à l'exécutif du SFPQ. Trente candidats croiseront le fer... du jamais vu », *Le Soleil*, 6 mars 2002, p. 6.
390. « Le temps est maintenant venu... », *Journal SFPQ*, mars 2008, 46^e année, n° 2, p. 3-7; Michel Corbeil, « Rideau sur un syndicaliste persistant », *Le Soleil*, 14 avril 2008, p. 9.
391. Gilbert Leduc, « Nouveau président "minoritaire" au SFPQ, Michel Sawer détrône Richard Thibaut », *Le Soleil*, 13 mars 2002, p. 6; *Autrement*, n° 14, avril 2001; Gilbert Leduc, « Un grand coup de jeunesse. Entre 65 % et 75 % des personnes recrutées devront avoir moins de 35 ans », *Le Soleil*, 26 septembre 2002, p. 3; *Le Cubicule*, vol. 1, n° 2, été 2001, p. 2.
392. Gilbert Leduc, « Violence au travail. Les syndicats de la fonction publique accusent le Conseil du trésor », *Le Soleil*, 4 juin 2002, p. 7. En 2004, la *Loi sur les normes du travail* entre en vigueur et comporte des dispositions sur le harcèlement psychologique.
393. « Les projets de l'ADQ. Un programme dérangerant », *Le Devoir*, 1^{er} juin 2002, <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/2287/les-projets-de-l-adq-un-programme-derangerant>; « Le discours des partis politiques inquiète les fonctionnaires », *Le Nouvelliste*, 17 août 2002, p. 21.
394. Jocelyne Richer, « La sécurité d'emploi remise en cause. Mario Dumont soulève l'ire des fonctionnaires », *Le Devoir*, 21 septembre 2002, p. 2.
395. « Jean Charest se porte à la défense des fonctionnaires », TVA Nouvelles, 24 septembre 2002, <https://www.tvanouvelles.ca/2002/09/24/jean-charest-se-porte-a-la-defense-des-fonctionnaires>; Gilbert Leduc, « Sécurité d'emploi dans la fonction publique. Les syndicats apprécient l'appui de Charest », *Le Soleil*, 26 septembre 2002, p. 6.
396. Marc Lestage, « Mont-Sainte-Anne. Selon la direction, le lock-out ne paralysera pas les activités », *Le Soleil*, 19 septembre 2002, p. 15.
397. Nicolas Houle, « Mont-Sainte-Anne. Après les menaces de lock-out, celles d'une grève », *Le Soleil*, 24 septembre 2002, p. 14; Claude Villancourt, « Le syndicat n'a pas été surpris du lock-out. La menace plane depuis longtemps sur les négociations », *Le Soleil*, 4 octobre 2002, p. 12.
398. Mario Cloutier, « Les négociations sur l'équité salariale frisent l'affrontement », *La Presse*, 4 décembre 2002, p. 13.
399. « Les syndicats du secteur public veulent rencontrer Landry », *La Presse*, 3 décembre 2002, p. 8.
400. « Bernard Landry discutera d'équité salariale », *La Presse*, 10 décembre 2002, p. 5; « Pourparlers à huis clos », *Le Devoir*, 14 décembre 2002, p. 12.
401. Mario Cloutier, « Équité salariale : tout est en place pour régler avec Québec », *La Presse*, 18 décembre 2002, p. 9.
402. Tommy Chouinard, « Équité salariale: les syndicats passent à l'offensive. Le front commun veut régler le dossier avant la mi-mars », *Le Devoir*, 14 janvier 2003, p. 2.
403. Gilbert Leduc, « Manque à gagner de 4,3 milliards \$. Charest suscite une levée de boucliers des syndicats », *Le Soleil*, 1^{er} mai 2003, p. 7.
404. Tommy Chouinard, « Charest se heurtera au mur du SFPQ », *Le Devoir*, 21 mai 2003, p. 4.
405. Gilbert Leduc, « Le syndicat fourbit ses armes en vue des prochaines négos » et « Équité salariale. L'État versera des correctifs à partir du 29 juin », *Le Soleil*, 23 mai 2003, p. 7.
406. Gilbert Leduc, « La facture de l'équité sera connue dans trois semaines », *Le Soleil*, 18 avril 2003, p. 2.
407. Gilbert Leduc, « Équité salariale à 2 milliards \$. Ballon patronal, dénonce l'intersyndicale », *Le Soleil*, 3 juin 2003, p. 2.
408. Gilbert Leduc, « Nouvelles "têtes à claques" gouvernementales », *Le Soleil*, 4 juin 2003, p. 6.
409. « Le SFPQ dénonce l'improvisation du gouvernement », *Le Soleil*, 21 juillet 2003, p. 7.
410. Tommy Chouinard, « Le SFPQ lance la ronde de négociations avec l'État. Les principaux syndicats discutent de la formation d'un front commun », *Le Devoir*, 13 septembre 2003, p. 2.
411. *La Presse canadienne*, 14 septembre 2003, <https://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/evenements/23677.html>; Gilbert Leduc, « Réingénierie de l'État. Le SFPQ prépare la mobilisation », *Le Soleil*,

- 30 septembre 2003, p. 11.
412. Jean Charest, « Lettre ouverte aux Québécois. Le Québec a fait un pas en avant depuis six mois », *Le Devoir*, 14 octobre 2003, p. 7; Tommy Chouinard, « La lettre de Charest déclenche un tollé. Les syndicats crient à la propagande. Le PQ y voit un signe de faiblesse », *Le Devoir*, 15 octobre 2003, p. 1 et 8.
413. Gilbert Leduc, « Redéploiement de l'effectif dans la fonction publique. Les syndicats craignent de passer du "Club MED" à "Loft Story" », *Le Soleil*, 24 octobre 2003, p. 9.
414. Michèle LaFerrière, « Journée nationale de perturbation. La population ne sera pas prise en otage, assurent les syndicats », *Le Soleil*, 10 décembre 2003, p. 3; Michel Corbeil et Gilbert Leduc, « Le bâillon tombe, les syndicats tempêtent », *Le Soleil*, 16 décembre 2003, p. 1-2.
415. Jeanne Corriveau, « La cour donne raison aux syndicats : 500 000 femmes de la fonction publique et du secteur privé seront touchées par le jugement sur l'équité salariale », *Le Devoir*, 10 janvier 2004, p. 1.
416. « L'équité salariale attendra encore. Le gouvernement et les syndicats refont leurs devoirs », *Le Devoir*, 14 février 2004, p. 2.
417. Gilbert Leduc, « Grèves rotatives au menu du SFPQ. Elles pourraient affecter un ministère au complet », *Le Soleil*, 3 février 2004, p. 8.
418. Gilbert Leduc, « Demandes des syndicats du secteur public. Québec évalue la note à 5 milliards \$ », *Le Soleil*, 10 mars 2004, p. 1.
419. « Budget des ministères. Le SFPQ abasourdi par l'ampleur des compressions », *Le Soleil*, 9 mars 2005, p. 6.
420. Tommy Chouinard, « Les offres salariales de l'État sont froidement accueillies. Québec veut signer une convention collective de quatre ans », « Le ministère de l'Emploi durement éprouvé. Plus de 400 autres postes seraient abolis », *Le Devoir*, 8 avril 2004, p. 2.
421. Gilbert Leduc, « Sécurité d'emploi des fonctionnaires. Brèche en vue, selon le SFPQ. Un document du Conseil du trésor sème le désarroi même si Monique Jérôme-Forget tente de rassurer les syndiqués », *Le Soleil*, 16 avril 2004, p. 10.
422. « Le SFPQ obtient des mandats de grève de ses membres », *Le Soleil*, 30 avril 2004, p. 9.
423. Gilbert Leduc, « Marquage des routes. Le SFPQ opposé au partenariat avec le privé », *Le Soleil*, 27 janvier 2004, p. 10.
424. Guylaine Boucher, « Fonction publique. Forte mobilisation », *Le Devoir*, 1^{er} mai 2004, p. G2.
425. « Le SFPQ est inquiet », *Le Devoir*, 17 mai 2004, p. 5.
426. Gilbert Leduc, « Réingénierie à Revenu québec. Le syndicat craint le pire », *Le Soleil*, 16 juillet 2004, p. 8.
427. Gilbert Leduc, « Les fonctionnaires invitent les citoyens insatisfaits à se plaindre des ministères », *Le Soleil*, 11 novembre 2004, p. 4.
428. Clair-Andrée Cauchy, « Fonction publique. Après la médiation, les moyens de pression. Les fonctionnaires pourraient obtenir le droit de grève cet automne », *Le Devoir*, 29 juillet 2004, p. 2.
429. Gilbert Leduc, « Organisation du travail. Le SFPQ poursuit son boycott. Il est le seul syndicat à n'avoir pas signé l'entente de renouvellement de 26,8 M\$ et des poussières », *Le Soleil*, 31 août 2004, p. 10.
430. Gilbert Leduc, « Dépôt des offres normatives au SFPQ et au SPGQ aujourd'hui », *Le Soleil*, 26 octobre 2004, p. 9.
431. Gilbert Leduc, « Occasionnels de la fonction publique. Gel de l'embauche », *Le Soleil*, 14 décembre 2004, p. 11.
432. Gilbert Leduc, « Signature des conventions dans le secteur public. À son tour, le SFPQ vise le printemps », *Le Soleil*, 27 janvier 2005, p. 8.
433. « Ils sont prêts ! », *Le Soleil*, 29 janvier 2005, p. 12.
434. Martin Ouellet, « Trois syndicats s'unissent pour négocier avec Québec », *Le Devoir*, 2 mars 2005, p. 2.
435. Marie Lambert-Chan, « Syndicat de la fonction publique du Québec. Difficile de cohabiter avec "le pire gouvernement de l'histoire du Québec" », *Le Devoir*, 28 avril 2007, p. G9.
436. Gilbert Leduc, « En grève à tour de rôle, en mai. La CSQ, le SFPQ et le SPGQ veulent régler d'ici le début de l'été », *Le Soleil*, 5 avril 2005, p. 12.
437. Gilbert Leduc, « Revenu Québec trop curieux », *Le Soleil*, 9 avril 2005, p. 16.
438. Patricia Cloutier, « SFPQ. Une fin de congrès heureuse », *Le Soleil*, 10 avril 2005, p. 6.
439. Gilbert Leduc, « Pas de nouvelle offre salariale. Monique Jérôme-Forget sert une rebuffade au nouveau front commun », *Le Soleil*, 13 avril 2005, p. 4; Gilbert Leduc, « Les grévistes font entendre leurs voix dans le trafic. Une injonction bousille la stratégie des professionnels de la fonction publique », *Le Soleil*, 14 avril 2005, p. 4; Gilbert Leduc, « Québec, capitale des grèves Embouteillages en vue sur la colline parlementaire, aujourd'hui et demain », *Le Soleil*, 5 mai 2005, p. 6.
440. Gilbert Leduc, « Répétition générale. 8000 fonctionnaires dans la rue... en attendant la grande manifestation d'aujourd'hui », *Le Soleil*, 6 mai 2005, p. 3; Gilbert Leduc, « SAAQ et ministère de la Justice. Le SFPQ poursuit sa ronde de grèves sectorielles illimitées », *Le Soleil*, 11 mai 2005, p. 12.
441. Gilbert Leduc, « La grève à la SAAQ fait des victimes. Le député adéquiste de Vanier à la défense des finissants des écoles de camionnage », *Le Soleil*, 3 juin 2005, p. 11.
442. Gilbert Leduc, « Grèves sectorielles des fonctionnaires. Le gouvernement mord la poussière. L'injonction interlocutoire rejetée par le juge Jacques Babin », *Le Soleil*, 11 juin 2005, p. 5.
443. « Le SFPQ proteste », *Le Soleil*, 15 juin 2005, p. 11; Martin Ouellet, « Grève de fonctionnaires. Québec essuie un nouveau revers », *Le Devoir*, 18 juin 2005, p. 2.
444. Gilbert Leduc, « Vers une entente en juin en éducation et dans la fonction publique? Sprint de négociations de la dernière chance », *Le Soleil*, 31 mai 2005, p. 1.
445. Gilbert Leduc, « Rien ne va plus. C'est l'impasse dans les négos des secteurs de l'éducation et de la fonction publique », *Le Soleil*, 19 juin 2005, p. 1.
446. Guillaume Bourgault-Côté, « Les grévistes prennent des vacances. Le SFPQ suspend les grèves ciblées jusqu'à l'automne », *Le Devoir*, 6 juillet 2005, p. 4.
447. Gilbert Leduc, « C'était jour de "rentrée" aussi à Revenu Québec », *Le Soleil*, 12 juillet 2005, p. 3.
448. Gilbert Leduc, « Nouvelle vague de grèves des fonctionnaires. Les PME dans la mire "Un secteur cher au premier ministre", selon le SFPQ », *Le Soleil*, 13 octobre 2005, p. 2.
449. Gilbert Leduc, « Le SFPQ précise ses cibles. Des grèves prévues au Registraire des entreprises et à la Régie des alcools, des courses et des jeux », *Le Soleil*, 21 octobre 2005, p. 4.
450. Gilbert Leduc, « Ministère du Développement économique. Début de la grève sectorielle des 300 fonctionnaires », *Le Soleil*, 25 octobre 2005, p. 4.
451. Pierre-André Normandin, « Entente de principe avec le SFPQ », *Le Soleil*, 6 novembre 2005, p. 3; Antoine Robitaille, « Les fonctionnaires acceptent la sous-traitance. La sécurité d'emploi sera toutefois protégée », *Le Devoir*, 11 novembre, p. 2; « L'entente de principe du SFPQ », *Le Soleil*, 12 novembre 2005, p. 16.
452. Antoine Robitaille et Marie-Andrée Chouinard, « Menace d'une loi spéciale avant Noël. Québec tue la négociation plutôt que de la nourrir, disent les syndicats », *Le Devoir*, 18 novembre 2005, p. 1-10; Gilbert Leduc, « Rien ne va plus », *Le Soleil*, 24 novembre 2005, p. 5.
453. Antoine Robitaille, « Les syndicats préparent la riposte », *Le Devoir*, 16 décembre 2005, p. 3; Libre opinion, « Non à la loi spéciale! Déclaration commune des six plus importantes organisations syndicales du secteur public au Québec », *Le Devoir*, 23 décembre 2005, p. 8; Marie-Andrée Chouinard, « Un décret qui a des dents. Survivre à une loi d'exception. Le choc créé par l'adoption de la loi 142 maintenant passé, les centrales syndicales concoctent une

- riposte », *Le Devoir*, 7 janvier 2006, p. B3 ; Norman Delisle, « Loi spéciale du gouvernement Charest. Le SFPQ porte plainte à la Commission des relations du travail », *Le Soleil*, 13 janvier 2006, p. 7 ; Gilbert Leduc, « Loi spéciale du gouvernement Charest. Plainte devant le Tribunal international du travail », *Le Soleil*, 19 janvier 2006, p. 10 ; Norman Delisle, « Les syndicats manifestent leur mécontentement. Victimes d'une loi spéciale, ils promettent une lutte à finir au gouvernement Charest », *Le Devoir*, 15 mars 2006, p. 2 ; Gilbert Leduc, « "Le Charest nouveau, on n'y croit pas !" Bémol syndical au discours inaugural », *Le Soleil*, 15 mars 2006, p. 4.
454. Gilbert Leduc, « Équité salariale : près de 250 millions \$ dans les poches des fonctionnaires. Le salaire de certaines femmes fonctionnaires sera relevé de plus de 8 % », *Le Soleil*, 16 juin 2006, p. 5 ; Gilbert Leduc, « Bizarries de l'équité salariale. 330 techniciennes en documentation de la fonction publique ne recevront rien », *Le Soleil*, 29 juin 2006, p. 10.
455. « Les syndicats en mode pré-électoral Québec », *Le Devoir*, 17 janvier 2007, p. 4.
456. *Une vision. Un plan. Une parole. Un plan A pour le Québec*, Action démocratique du Québec, 2007, p. 24-25.
457. Moktar Lamari, « Réingénierie et austerité, ou comment atrophier la fonction publique québécoise », revue *Vie économique*, vol. 4, n° 2, p. 17.
458. « Où sont les jeunes ? », *Le Soleil*, 15 avril 2006, p. 16.
459. Marie Lambert-Chan, « Syndicat de la fonction publique du Québec. Difficile de cohabiter avec "le pire gouvernement de l'histoire du Québec" », *Le Devoir*, 28 avril 2007, p. G9 ; Anne Drolet, « Parizeau au colloque du SFPQ. Mondialisation et souveraineté n'ont rien d'incompatibles », *Le Soleil*, 16 juin 2007, p. 9.
460. Jean-François Néron, « Menace de grève écartée pour les employés des parcs », *Le Soleil*, 5 février 2008, p. 17.
461. Michel Corbeil, « Rideau sur un syndicaliste persistant », *Le Soleil*, 14 avril 2008, p. 9.
462. Michel Corbeil, « Michel Sawyer et les syndicats des employés de l'État. L'avenir est dans un front commun », *Le Soleil*, 15 avril 2008, p. 12.
463. Michel Corbeil, « Sortie contre la "Thatcher" du Québec. La nouvelle présidente du SFPQ, Lucie Martineau, critique la gestion de Monique Jérôme-Forget », *Le Soleil*, 16 avril 2008, p. 11.
464. Michel Corbeil, « Occasionnels : retour à la case départ », *Le Soleil*, 28 avril 2008, p. 9.
465. Jean-François Néron, « Les syndicats fourbissent leurs armes. 245 000 employés issus de cinq organisations syndicales s'unissent en prévision des prochaines négociations de leurs conventions collectives », *Le Devoir*, 15 décembre 2008, p. 3.
466. Tommy Chouinard, « Des fonctionnaires perturbent un rassemblement libéral », *La Presse*, 28 novembre 2008, p. 14.
467. Conseil général de l'ADQ, *Le nouveau modèle québécois autonomiste : un plan pour défendre le pouvoir d'achat*, automne 2008, p. 6.
468. *Ibid.*, p. 22.
469. « Les dernières offres toujours en attente », *Le Nouvelliste*, 20 janvier 2009, p. 6 ; Marcel Aubry, « L'École nationale de police. Toujours pas d'entente l'audition devant le Tribunal du travail est reportée à une date indéterminée », *Le Nouvelliste*, 27 février 2009, p. 16 ; Paule Vermot-Desroches, « Règlement sous peu à l'École nationale de police? Les employés se prononceront sur de nouvelles offres le 8 avril », *Le Nouvelliste*, 25 mars 2009, p. 8 ; Marcel Aubry, « École nationale de police du Québec à Nicolet. Les dernières offres acceptées à 97,2 % », *Le Nouvelliste*, 10 avril 2009, p. 16.
470. Éric Lallier, « Port du jeans lors d'une manif à l'École de police. Un geste symbolique tout à fait légal », *Le Nouvelliste*, 8 février 2010, p. 3.
471. Michel David, « Les orages désirés », *Le Devoir*, 28 avril 2009, p. 3 ; *La Presse canadienne*, « Le front commun part en force », *Le Quotidien*, 12 mai 2009, p. 16 ; *Le Soleil*, 30 mai 2009, p. 73 ; Martin Ouellet, « Québec et le Front commun syndical. Les salaires au cœur des discussions », *Le Quotidien*, 6 juin 2009, p. 20 ; Nancy Massicotte, « Une première activité pour le front commun », *Le Nouvelliste*, 1^{er} juillet 2009, p. 15 ; Jean-Marc Salvet, « Des millions de dollars en cas de grève », *Le Soleil*, 5 novembre 2009, p. 8.
472. Michel Corbeil, « Planète fonction publique : plus petite, plus précaire », *Le Soleil*, 3 octobre 2009, p. 51 ; « De grands écarts entre les ministères », *Le Soleil*, 4 août 2009, p. 3.
473. Ian Bussièrès, « Indécrit en période de crise! », *Le Soleil*, 28 septembre 2009, p. 3.
474. Jocelyne Richer, « Les salaires versés au personnel politique sèment l'indignation », *La Tribune*, 31 mars 2009, p. 12.
475. « Contrats d'asphaltage. L'étau se resserre autour du ministre Whissell », *La Presse*, 3 septembre 2009, p. 16 ; Jean-Marc Salvet, « Des contrats estimés au sou près », *Le Soleil*, 23 novembre 2009, p. 2 ; Moktar Lamari, « Réingénierie et austerité », p. 18.
476. Ironiquement, dans un débat à l'Assemblée sur la question de l'augmentation des salaires des fonctionnaires le 20 janvier 1920, le chef de l'opposition conservateur, Arthur Sauvé, s'était porté à leur défense. Après avoir cité le colonel Talbot, président de l'Association du service civil, qui avait « dit, dans son pamphlet au premier ministre, que, dans beaucoup de familles de fonctionnaires, il n'y a pas de quoi manger trois fois par jour. [...] Ces employés ont souffert en silence dans l'espoir qu'un jour le gouvernement les prenne en pitié. Mais ils ont presque perdu espoir et ont formé une association qui voit à leurs intérêts. Les membres ont constaté, par le biais de leur pétition, la situation dans laquelle ils se trouvent. Comment le gouvernement peut-il affirmer devant ces faits que ces gens sont heureux et que la province est bien administrée? »
477. Une firme de génie-conseil a en effet le droit de conclure un contrat de surveillance d'un chantier de gré à gré quand elle a obtenu le contrat des plans et devis.
478. Robert Dutrisac, « Prime au bilinguisme pour les fonctionnaires québécois? », *Le Devoir*, 12 décembre 2009, p. 5.
479. Jocelyne Richer, « Fonction publique. Une manif monstre à Montréal le 20 mars », *La Presse*, 9 février 2010, p. 8 ; « Les centrales syndicales pressent Québec de négocier. Les représentants dénoncent le délai d'action du gouvernement qui "met en péril les services publics" », *Le Devoir*, 22 mars 2010, p. 3.
480. Collectif, « Un remède pire que la maladie », *Le Devoir*, 2 mars 2010, p. 6.
481. Marco Bélar-Cirino et Dave Noël, *Les lieux de pouvoir au Québec*, Montréal, Boréal, 2019, p. 53.
482. Pierre Asselin, « La sous-traitance coûte cher, disent les syndicats », *Le Soleil*, 23 mars 2010, p. 6.
483. Jean-Marc Salvet, « La sous-traitance sous la loupe », *Le Soleil*, 5 mai 2010, p. 11.
484. Jean-Marc Salvet, « Négos dans le secteur public. Des milliers d'"occasionnels" deviendront des "réguliers" », *Le Soleil*, 24 avril 2010, p. 4.
485. « Négociations des employés de l'État. Pression et espoir à minuit moins une », *Le Soleil*, 29 mars 2010, p. 6.
486. Entrevue avec Lucie Martineau, 3 novembre 2021.
487. À cette date, la FIQ doit encore conclure un accord sur les conditions de travail de ses membres. Alec Castonguay, « Québec s'entend avec ses fonctionnaires », *Le Devoir*, 26 juin 2010, p. 1 et 10.
488. Anabelle Nicoud, « Régie du bâtiment. Pas assez d'inspecteurs? », *La Presse*, 22 juillet 2010, p. 5 ; Patrice Bergeron, « Les fonctionnaires du Québec craignent le transfert du fisc au privé », *Le Devoir*, 20 août 2010, p. 4.
489. Mémoire sur le projet de loi n° 107. Loi sur l'Agence du revenu du Québec, présenté aux consultations particulières et auditions publiques Syndicat de la fonction publique du Québec, septembre 2010, p. 34.
490. Collectif, « Un autre Québec est possible », *Le Devoir*,

- 5 novembre 2010, p. 9.
491. Michel Corbeil, « Les syndicats craignent le décret d'un gel "en catimini" », *Le Soleil*, 5 juillet 2011, p. 5.
492. « L'ADQ souhaite l'abolition de 13 000 postes de fonctionnaires », Radio-Canada, 15 mars 2011, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/507926/adq-fonctionnaires-budget>.
493. Michel Corbeil, « Fonction publique québécoise. Plus de 2500 nouveaux employés permanents », *Le Soleil*, 17 avril 2012, p. 9.
494. Il a aussi publié *Services publics : matériaux pour une société solidaire*, 2017, Écosociété.
495. « Discours intégral de la démission de Jean Charest », *Le Soleil*, 10 septembre 2012, <https://www.lesoleil.com/9be7c81803568ee88cd56d4d7b7a8ee7>.
496. Présentation du Conseil des ministres – Les quatre piliers de l'action du gouvernement de Pauline Marois : Intégrité, prospérité, identité, solidarité, Cabinet de la première ministre, 19 septembre 2012, <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/presentation-du-conseil-des-ministres---les-quatre-piliers-de-laction-du-gouvernement-de-pauline-marois--integrite-prosperte-identite-solidarite-510794881.html>.
497. Annie Morin, « Projet d'agence gouvernementale des transports. Les syndiqués craignent les risques de favoritisme », *Le Soleil*, 21 septembre 2012, p. 15.
498. « Demi-journée de grève à BANQ. Les négociations de la convention collective achoppent sur la question des salaires et des horaires des surnuméraires », *Le Devoir*, 31 octobre 2012, p. 8.
499. Dominique Hardy, « Manifestation symbolique aux Archives nationales », *Le Soleil*, 3 décembre 2012, p. 8.
500. Jean-François Néron, « Les grèves sectorielles redeviennent légales », *Le Soleil*, 28 novembre 2012, p. 14.
501. Robert Dutrisac, « Rapport du vérificateur général – Contrats informatiques de l'État : pas de libre concurrence », *Le Devoir*, 30 novembre 2012, <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/365265/contrats-informatiques-de-l-etat-pas-de-libre-concurrence>.
502. Simon Boivin, « Projets informatiques. Stéphane Bédard promet d'agir », *Le Soleil*, 15 janvier 2013, p. 11; Robert Dutrisac, « Contrats informatiques : le SFPQ réclame une enquête publique », *Le Devoir*, 16 janvier 2013, p. 4.
503. Jean-Marc Salvat, « Bédard veut un nouvel outil. Le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux qui part à la retraite remis en question », *Le Soleil*, 15 janvier 2013, p. 5; Jocelyne Richer, « Fonction publique québécoise. Un gel d'embauche jusqu'en avril », *Le Devoir*, 29 janvier 2013, p. 2.
504. Assia Kettani, « Les syndicats demandent le retour à l'équilibre social. "Le service public sera le champ de bataille de la lutte des classes au cours des prochaines années" », *Le Devoir*, 27 avril 2013, p. G1 et G5.
505. Sarah Poulin-Chartrand, « Fonction publique. Une égalité à parfaire », *Le Devoir*, 2 mars 2013, p. G7.
506. Denis Villeneuve, « Manifestation au bureau de Stéphane Bédard. Services passés à la guillotine », *Le Quotidien*, 12 avril 2013, p. 6.
507. Denis Villeneuve, « Ouvriers mécontents », *Le Quotidien*, 26 septembre 2013, p. 8.
508. Marc St-Hilaire, « Pressions des employés de la Sépaq. Négociations aux Portes de l'enfer ! », *Le Quotidien*, 25 mai 2013, p. 8; Baptiste Ricard-Châtelain, « SEPAQ. Menace de grève dans 14 réserves fauniques dès le 26 octobre », *Le Soleil*, 19 octobre 2013, p. 30; « Grève dans les réserves fauniques », *Le Soleil*, 26 octobre 2013, p. 38; « Entente de principe à la SEPAQ », *Le Soleil*, 2 novembre 2013, p. 25; « Entente ratifiée à la SEPAQ », *Le Devoir*, 20 décembre 2013, p. 10.
509. « Bouleversements majeurs à venir », *La Presse*, 16 juillet 2013, p. 5.
510. « L'impôt avant le déficit zéro », *Le Soleil*, 3 octobre 2013, p. 12; <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/remuneration-2013-des-salaries-de-letat-quebecois---personnel-de-letat-quebecois-le-fosse-salarial-continue-de-se-creuser-deploire-le-sisp-513325071.html>.
511. Gilbert Leduc, « Les chiffres parlent d'eux-mêmes, plaignent les syndicats », *Le Soleil*, 29 novembre 2013, p. 29.
512. L'année précédente, grâce à la performance économique du Québec, ils avaient bénéficié d'une hausse salariale de 1,5 % au lieu de 1 %. Michel Corbeil, « Fonction publique. Gel d'embauche jusqu'en avril », *Le Soleil*, 13 décembre 2013, p. 2.
513. Annie Morin, « Offensive publicitaire contre l'Agence des infrastructures de transport », *Le Soleil*, 7 janvier 2014, p. 12; Jeanne Corriveau, « Agence des infrastructures de transports. Le ministre Sylvain Gaudreault se fait rassurant », *Le Devoir*, 1^{er} février 2014, p. 4.
514. Mélanie Marquis, « La CAQ retournerait 1000 \$ par famille », *La Tribune*, 7 mars 2014, p. 5.
515. Secrétariat intersyndical des services publics, Mémoire sur le rapport « Innover pour pérenniser le système de retraite » (rapport D'Amours), présenté le 20 août 2013 devant la Commission des finances publiques; Mémoire sur le projet de loi n° 15. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État, Québec, SISP, 4 novembre 2014.
516. Claude Plante, « Les services publics oubliés dans la campagne, déplorent les syndicats », *La Tribune*, 1^{er} avril 2014, p. 30.
517. Discours d'assemblément du Conseil des ministres du gouvernement du premier ministre Philippe Couillard, 23 avril 2014.
518. « La fin d'une alliance », *Le Soleil*, 8 décembre 2013, p. 3.
519. Tommy Chouinard, « Le front commun syndical fourbit ses armes », *La Presse*, 29 avril 2014, p. 6; Simon Boivin, « Hydro et la SAQ privatisés en partie? », *Le Soleil*, 30 avril 2014, p. 16.
520. Tommy Chouinard, « Les professionnels veulent plus que les autres », *La Presse*, 1^{er} mai 2014, p. 16; Tommy Chouinard, « Les syndicats répliquent à Coiteux », *La Presse*, 9 mai 2014, p. 10.
521. « Négociations dans le secteur public québécois. Un rattrapage salarial demandé », *Le Droit*, 12 mai 2014, p. 2.
522. Emy-Jane Déry, « Fermeture des bureaux régionaux du MELS. Les régions écopent encore, dénonce le syndicat », *Le Nord-Côtier*, vol. 8, n° 5, 21 mai 2014, p. 5.
523. « Les employés des musées nationaux inquiets », *Le Soleil*, 10 juillet 2014, p. 36; Isabelle Houde, « Inquiétudes dans les musées nationaux », *Le Soleil*, 12 juillet 2014, p. 39.
524. Tommy Chouinard, « "Une très grosse bouchée à avaler". Le gouvernement chiffre les demandes des enseignants et des infirmières à plus de 5 milliards », *La Presse*, 29 octobre 2014, p. 4; Paul Gaboury, « Front commun des syndicats du secteur public québécois. L'écart salarial au cœur des négos », *Le Droit*, 18 novembre 2014, p. 17; « Coiteux annonce "l'État du XXI^e siècle" », *Le Devoir*, 26 novembre 2014, p. 10; Robert Dutrisac, « La dette du Québec n'a rien de dramatique, soutient une analyse de l'IRIS », *Le Devoir*, 26 novembre 2014, p. A9.
525. « Manifestations contre l'austérité à Montréal et Québec », 29 novembre 2014, <https://www.journaldemontreal.com/2014/11/29/des-milliers-de-quebecois-attendus-pour-marcher-contre-lausterite>.
526. Brigitte Breton, « Éditorial », *Le Soleil*, 27 novembre 2014, p. 21.
527. Robert Dutrisac, « Un "exode" se prépare, disent les syndicats », *Le Devoir*, 18 décembre 2014, p. 3.
528. Michel Corbeil, « Fonctionnaires provinciaux. La hache dans le cumul des congés de maladie », *Le Soleil*, 18 décembre 2014, p. 11.
529. Patrice Bergeron, « 7000 emplois occasionnels en péril », *Le Devoir*, 6 février 2015, p. 3; Tommy Chouinard, « Les syndicats se préparent à la guerre », *Le Droit*, 10 février 2015, p. 13.
530. Michel Corbeil, « Les fonctionnaires se préparent pour

- la guerre », *Le Soleil*, 12 mars 2015, p. 10.
531. Hélène Roulot-Ganzmann, « Grève sociale du 1^{er} mai 2015. Répétition générale avant une grève à l'automne ? », *Le Devoir*, 25 avril 2015, p. H1-2.
532. Patricia Cloutier, avec la collaboration de Jean-Michel Genois Gagnon, Jean-Marc Salvét et La Presse canadienne, « Les syndicats échouent à bloquer le pont de Québec », *Le Soleil*, 2 mai 2015, p. 4.
533. Patrice Bergeron, « Le front commun prépare la grève », *La Tribune*, 6 juin 2015, p. 14.
534. Michel Corbeil, « Congés de maladie et sous-traitance. La fonction publique obtient la médiation », *Le Soleil*, 16 juillet 2015, p. 15.
535. La Presse canadienne, « Un gouffre sépare Québec et sa fonction publique. Le SFPQ et le gouvernement ne s'entendent pas sur les services essentiels », *Le Droit*, 22 août 2015, p. 34.
536. Tommy Chouinard, « Employés de l'État. Six journées de grève tournante au menu », *La Presse*, 4 septembre 2015, p. 10.
537. André Lavoie, « Les mesures d'austérité des gouvernements mettent en péril les services à la population ! », *Le Devoir*, 12 septembre 2015, p. 14; Jean-Marc Salvét, « Le SFPQ heurté de plein fouet. Les coupes font perdre près de 2500 cotisants en un an au syndicat », *Le Soleil*, 9 octobre 2015, p. 5.
538. Tommy Chouinard, « Mandat de six jours de grève à la CSN », *La Presse*, 1^{er} octobre 2015, p. 8; Robert Dutriscac, « Le Front commun annonce des grèves tournantes pour mieux négocier », *Le Devoir*, 10 octobre 2015, p. 2; Denis Lessard, « Secteur public. Les grèves locales iront en s'amplifiant », *La Presse*, 10 octobre 2015, p. 10; Patricia Cloutier, « 125 000 employés de l'État en grève », *Le Soleil*, 27 octobre 2015, p. 4-5; Jean-François Néron et Patricia Cloutier, « Une grève sans débordement », *Le Soleil*, 28 octobre 2015, p. 6-7; Tommy Chouinard, « Coiteux dénonce des actes "inacceptables" », *La Presse*, 28 octobre 2015, p. 3; Martin Lafrenière, « Le SFPQ maintient la pression », *Le Nouvelliste*, 6 novembre 2015, p. 14.
539. Robert Dutriscac et Marie-Michèle Sioui, « Les syndicats rejettent du revers de la main la nouvelle offre de l'État, Martin Coiteux leur donne quelques semaines pour arriver à une entente », *Le Devoir*, 7 novembre 2015, p. 3.
540. Louise Leduc, « Requêtes présentées en Cour supérieure. Le gouvernement cherche à limiter les actions du SFPQ », *La Presse*, 10 novembre 2015, p. 6; Marco Bélaïr-Cirino, « Vandalisme. Coiteux refilera la facture aux syndicats », *Le Devoir*, 11 novembre 2015, p. 4; « SFPQ : injonction contre les piquets de grève », *Le Devoir*, 12 novembre 2015, p. 4; Ian Bussièrès, « Les grévistes ne pourront plus bloquer le chemin aux non-grévistes », *Le Soleil*, 12 novembre 2015, p. 13.
541. Jean-Marc Salvét, « Négos dans les secteurs public et parapublic. "Voie de passage" vers une entente », *Le Soleil*, 17 décembre 2015, p. 2 et 24; Denis Lessard et Martin Croteau, « Négociations dans le secteur public. Coiteux et les syndicats restent optimistes », *La Presse*, 17 décembre 2015, p. 5; Denis Lessard, « Québec et le front commun s'entendent », *La Presse*, 18 décembre 2015, p. 2; Fabien Deglise, « L'austérité serait contre-productive en régions », *Le Devoir*, 15 juin 2015, p. 5.
542. Simon Boivin, « "L'austérité a fait mal", dit la protectrice du citoyen », *Le Soleil*, 29 septembre 2016, <https://www.lesoleil.com/2016/09/29/lausterite-a-fait-mal-dit-la-protectrice-du-citoyen-dfa5e285b6d4831d1c07c69d56ef613>.
543. « 28^e Congrès du SFPQ - Christian Daigle, élu président général du SFPQ », SFPQ, 19 avril 2016, <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/28e-congres-du-sfpq---christian-daigle-elu-president-general-du-sfpq-576231271.html>.
544. Danie Blais, « Où en est-on? », SFPQ, 1^{er} novembre 2016, <https://www.sfpq.qc.ca/nouvelles/journal-2016-11-01-ou-en-est-on/>.
545. Danie Blais, « Christian Daigle : une expérience de collaboration », *Journal SFPQ*, 8 août 2017.
546. Pierre Dubuc, « La fonction publique retrouve le soutien de la population. Rencontre avec Christian Daigle, le nouveau président du SFPQ », *L'Aut Journal*, 15 novembre 2016.
547. Le Gîte du Mont-Albert (Sépaq) a quitté la CSN pour revenir au SFPQ. Découvrez pourquoi!, SFPQ, 10 juillet 2017, <https://www.youtube.com/watch?v=n3WsaTlW6o>, consulté le 11 juin 2022.
548. Négociation des étudiants et stagiaires, SFPQ, <https://www.sfpq.qc.ca/obtenir-de-l-aide/negotiation-des-etudiants-et-stagiaires/>; Gilbert Leduc, « Étudiants dorénavant syndiqués », *Le Soleil*, 7 mai 2017, <https://www.lesoleil.com/8939ad3a089a87f48c05f977f220eb07>; « 1000 étudiants et stagiaires à l'emploi du gouvernement du Québec se syndiquent », *La Presse*, 26 avril 2017, <https://www.lapresse.ca/affaires/economie/quebec/201704/26/01-5092033-1000-etudiants-et-stagiaires-a-lemploi-du-gouvernement-du-quebec-se-syndiquent.php>.
549. Mélanie Gauvin et Virginie Larivière, « La campagne 5-10-15 : un chapitre de plus à une longue lutte pour un salaire minimum décent », *Nouveaux Cahiers du socialisme*, 20, 2018, p. 184-189; « Une attitude indécente du gouvernement Couillard », CSN, 19 janvier 2017, <https://www.csn.qc.ca/actualites/une-attitude-indecente-du-gouvernement-couillard/>.
550. Yvon Brault, « La situation financière du SFPQ » et « Remettre le SFPQ sur le chemin de l'équilibre financier », 10 février et 17 octobre 2017, <https://www.sfpq.qc.ca/nouvelles/journal-2017-02-10-la-situation-financiere-du-sfpq/>; <https://www.sfpq.qc.ca/nouvelles/journal-2017-10-17-remettre-le-sfpq-sur-le-chemin-de-l-equilibre-financier/>.
551. Martin Croteau, « La CAQ veut couper 5000 postes dans la fonction publique », *La Presse*, 28 août 2018, <https://www.lapresse.ca/actualites/elections-quebec-2018/201808/28/01-5194447-la-caq-veut-couper-5000-postes-dans-la-fonction-publique.php>.
552. Guillaume Hébert, « Faut-il réduire le nombre de fonctionnaires au Québec? », *Iris*, n° 1, novembre 2018, p. 1.
553. « Secteur public : Legault veut transférer 5000 emplois en régions », Radio-Canada, 20 septembre 2018, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1125065/legault-caq-promet-transférer-5000-postes-fonctionnaires-regions-elections-quebec>.
554. *Les enjeux de l'inspection dans la fonction publique du Québec*, SFPQ, juin 2019.
555. Alain Lafortest, « Qualité de l'emploi : les ministères de l'Agriculture et des Transports en queue de peloton », *Journal de Québec*, 10 novembre 2019, <https://www.journaldequebec.com/2019/11/10/qualite-de-lemploi-les-ministres-de-lagriculture-et-des-transports-en-queue-de-peloton>. Un deuxième palmarès est publié en mai 2022. Il démontre que 42 % des fonctionnaires cherchent ou songent à quitter leur emploi alors que 68 % croient que la rareté de la main-d'œuvre affecte la capacité des ministères de bien remplir leur mission.
556. BANQ n'a pas les ressources nécessaires pour poursuivre sa mission, déplore le SFPQ, SFPQ, 9 octobre 2019, <https://www.sfpq.qc.ca/nouvelles/2020-04-15-banq-n-a-pas-les-ressources-necessaires-pour-poursuivre-sa-mission-deploire-le-sfpq/>.
557. Marie-Hélène Alarie, « SFPQ: un contexte économique favorable aux négos », *Le Devoir*, 27 avril 2019, <https://www.ledevoir.com/societe/552886/sfpq-un-contexte-economique-favorable-aux-negos>.
558. Michel Saba, « Québec demande la suspension des négociations avec le secteur public », *La Voix de l'Est*, 14 mars 2020, <https://www.lavoixdelest.ca/2020/03/14/quebec-demande-la-suspension-des-negotiations-avec-le-secteur-public-8b68ce1f207039006fe06e36dc484125a?nor=true>; Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec, « Négociation du secteur public. Le SFPQ accepte la proposition gouvernementale de faire un blitz de négociation », Canada NewsWire, 19 mars 2020,

- <http://www.newswire.ca/fr/releases/archives/March2020/19/c8971.html>; Robert Dutrisac, « Éditorial. Les négos au temps de la pandémie », *Le Devoir*, 28 mars 2020, p. B10; François Desjardins, « En pleine crise, [Legault] nous demande d'accepter un statu quo », *Le Devoir*, 30 mars 2020, p. A4; Isabelle Porter et Marco Fortier, « Négociation en temps de crise », *Le Devoir*, 25 mars 2020, p. A1-A4; Lia Lévesque, « Québec et des syndicats prêts à reprendre la négociation », *Le Soleil*, 4 avril 2020, <https://www.lesoleil.com/2020/04/03/quebec-et-des-syndicats-pts-a-reprendre-la-negociation-1f6f8c8798539f76d4ab353a98968219> et Mathieu Dion, « Où en sont les négociations dans le secteur public? », *Radio-Canada*, 12 avril 2020, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelles/1651247/negociations-fonction-publique-rythme>.
559. « Les ouvriers de la fonction publique en ont assez d'être "à rabais" », *Journal Infos Laurentides*, 27 octobre 2020, <https://journalinfoslaurentides.com/actualites/les-ouvriers-de-la-fonction-publique-en-ont-assez-detre-a-rabais>.
560. Lia Lévesque, « Les syndicats du secteur public se font entendre à Montréal et à Québec », *Le Devoir*, 25 novembre 2020, <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/590395/les-syndicats-du-secteur-public-se-font-entendre-a-montreal-et-a-quebec>.
561. Agence QMI, « Les syndicats de la Sépaq entérinent l'entente de principe », *Journal de Québec*, 16 juillet 2020, <https://www.journaldequebec.com/2020/07/16/les-syndicats-de-la-sepaq-enternent-lentente-de-principe>.
562. « Information pour le personnel de la fonction publique dans le contexte de la COVID-19 », <https://www.quebec.ca/gouvernement/covid19-fonction-publique>; Louis Gagné, « Plus d'un fonctionnaire sur deux poursuivra partiellement le télétravail », *Radio-Canada*, 7 juillet 2020, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1717952/teletravail-fonction-publique-region-quebec-pandemie-covid-bape-tramway>. *Politique-cadre en matière de télétravail pour le personnel de la fonction publique*, Direction générale des relations du travail et de la gouvernance en éthique du Secrétariat du Conseil du trésor, gouvernement du Québec, 2022. La politique est entrée en vigueur le 4 avril 2022.
563. L'avenir du télétravail dans la fonction publique, SFPQ, 20 janvier 2021, <https://www.sfpq.qc.ca/nouvelles/2021-01-20-teletravail-avenir>; Plateforme de propositions syndicales pour la politique-cadre sur le télétravail dans la fonction publique québécoise.
564. Mémoire. Projet de loi n° 60, Loi modifiant la Loi sur la fonction publique et d'autres dispositions, SFPQ, février 2021.
565. Recrutement dans la fonction publique : la sous-remunération du personnel au cœur du problème, SFPQ, 11 février 2021, <https://www.sfpq.qc.ca/nouvelles/2021-02-11-recrutement-dans-la-fonction-publique-la-sous-remuneration-du-personnel-au-coeur-du-probleme/>.
566. Christian Daigle, réélu président général du SFPQ, SFPQ, 23 avril 2021, <https://www.sfpq.qc.ca/nouvelles/2021-04-26-christian-daigle-reelu-president-general-du-sfpq/>.
567. « Secteur public : les fonctionnaires du SFPQ toujours en négociation », *La Presse canadienne/Radio-Canada*, 5 juillet 2021, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1806770/secteur-public-fonctionnaires-sfpq-toujours-negociation?depuisRecherche=true>.
568. « Les fonctionnaires sont prêts à aider, mais déclinent le peu de préavis de Québec », *La Presse canadienne/Radio-Canada*, 17 janvier 2022, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1855000/sfpq-reagit-dela-court-demande-quebec-aide-fonctionnaires-travailleurs-sante>.
569. Une entente de principe pour les ouvriers!, SFPQ, 21 juillet 2021, <https://www.sfpq.qc.ca/nouvelles/2021-07-31-une-entente-de-principe-pour-les-ouvriers/>.
570. Les ouvriers de la fonction publique, représentés par le SFPQ, acceptent l'entente de principe!, SFPQ, 10 septembre 2021, <https://www.sfpq.qc.ca/nouvelles/2021-09-10-les-ouvriers-de-la-fonction-publique-representes-par-le-sfpq-acceptent-l-entente-de-principe/>.
571. Consultations particulières et auditions publiques sur la vaccination obligatoire contre la COVID-19 – Le SFPQ demande à être entendu, SFPQ, 23 août 2021, <https://www.sfpq.qc.ca/nouvelles/2021-08-23-consultations-particulieres-et-auditions-publiques-sur-la-vaccination-obligatoire-contre-la-covid-19-le-sfpq-demande-a-etre-entendu/>.
572. « Pas de vaccin obligatoire ni de passeport obligatoire pour les fonctionnaires du Québec », *La Presse canadienne/Radio-Canada*, 25 août 2021, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1819256/vaccin-passeport-fonctionnaires-quebec-covid-19>.
573. Louis Gagné, « Retour au travail en présentiel : les fonctionnaires veulent savoir ce qui les attend », *Radio-Canada*, 19 mai 2021, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1794584/modalites-retour-travail-presentiel-fonctionnaires-quebec-teletravail-syndicat-sfpq-deconfinement>; « Un minimum de deux jours obligatoires au bureau pour les fonctionnaires québécois », *Radio-Canada*, 30 juin 2021, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1805477/fonctionnaires-quebec-deux-jours-minimum-presentiel-2022>.
574. Louis Gagné et Sébastien Tanguay, « Québec accusé de ramener trop vite les fonctionnaires au bureau », *Radio-Canada*, 15 novembre 2021, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1839756/retour-travail-presentiel-fonctionnaires-quebec-conseil-tresor-inquietudes-syndicats-precipitation-sfpq>.
575. Projet de loi n° 59 - Une réforme à l'encontre des principes démocratiques du SFPQ, SFPQ, 4 février 2021, <https://www.sfpq.qc.ca/nouvelles/2021-01-27-projet-de-loi-n-59-une-r%C3%A9forme-%C3%A0-l-encontre-des-principes-d%C3%A9mocratiques-du-sfpq/>.
576. La CAQ perd le contrôle des sous-traitants en informatique, constate le SFPQ, 23 novembre 2021, <https://www.sfpq.qc.ca/nouvelles/2021-11-23-la-caq-perd-le-controle-des-sous-traitants-en-informatique-constate-le-sfpq/>.
577. Joane Bérubé, « 27 postes de fonctionnaires transférés dans l'Est-du-Québec en deux ans », *Radio-Canada*, 21 novembre 2020, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1751454/emplois-decentralisation-fonction-publique-regions-caq-travail>.
578. Marie-Christine Rioux, « Québec transfère des postes de fonctionnaires dans l'Est-du-Québec », *Radio-Canada*, 24 février 2022, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1864670/emplois-region-regionalisation-fonctionnaire-fonction-publique-quebec-provincial-matane-baie-comeau-new-richmond>.
579. Alain Rochefort, « 5000 fonctionnaires de moins, un coup dur pour l'économie de Québec? », *Radio-Canada*, 7 octobre 2021, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1829929/emploi-fonction-publique-perdes-fonctionnaires-quebec>.
580. « Pandémie de la COVID-19 – Retour progressif du personnel de la fonction publique dans les édifices gouvernementaux dès le 28 février », Cabinet de la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, 14 février 2022, <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/pandemie-de-la-covid-19-retour-progressif-du-personnel-de-la-fonction-publique-dans-les-edifices-gouvernementaux-des-le-28-fevrier-882340449.html>.
581. Le SFPQ est farouchement opposé au nouveau processus de dotation, SFPQ, 16 février 2022, <https://www.sfpq.qc.ca/nouvelles/2022-02-16-le-sfpq-est-farouchement-oppose-au-nouveau-processus-de-dotation/>.
582. Lia Lévesque, « SFPQ. Les 26 000 fonctionnaires en grève mardi et mercredi », *La Presse canadienne/La Presse*, 25 avril 2022, <https://www.lapresse.ca/affaires/2022-04-25/sfpq/les-26-000-fonctionnaires-en-greve-mardi-et-mercredi.php>.
583. « Les fonctionnaires du SFPQ en grève mercredi »,

- Agence QMI/*Journal de Québec*, 29 mars 2022, <https://www.journaldequebec.com/2022/03/29/les-fonctionnaires-du-sfpq-en-greve-mercredi-1>.
584. Louis Gagné, « Le SFPQ pourrait déclencher une grève en mars », 31 janvier 2022, Radio-Canada, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1858545/manifestation-sfpq-fonctionnaires-penurie-main-oeuvre-conseil-tresor-conditions-travail-equitables>.
585. « Fonction publique québécoise. 81 % en faveur d'un mandat de grève au SFPQ », *La Presse canadienne* et Radio-Canada, 7 mars 2022, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1867156/fonction-publique-quebecoise-mandat-greve-sfpq>.
586. « Plus de 20 000 fonctionnaires en grève au Québec », Radio-Canada, 30 mars 2022, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1872820/greve-fonctionnaires-sfpq-quebec-negociations-convention-collective-augmentations-salaires-conseil-tresor>.
587. Un projet pilote a été réalisé au ministère de la Culture et des Communications à Montréal. Véronique Prince, « L'ère des cubicules gris des fonctionnaires québécois tire à sa fin », Radio-Canada, 11 février 2018, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1083202/modernisation-cubicules-gris-fonctionnaires-gouvernement-quebec>.
588. Geneviève Lajoie, « Fonction publique: 105 M\$ pour des bureaux modernes. Le gouvernement Legault aménagera des espaces de travail au goût du jour pour les employés de l'État », *Journal de Québec*, 26 mars 2022, <https://www.journaldequebec.com/2022/03/26/105m-pour-des-bureaux-modernes>.
589. Le sondage a été réalisé auprès de 4 500 fonctionnaires. Alain Laforest, « 42 % des fonctionnaires songent à quitter leur emploi », *TVA Nouvelles*, 18 mai 2022, <https://www.tvanouvelles.ca/2022/05/18/42-des-fonctionnaires-songent-a-quitter-leur-emploi>.
590. « Congrès national de la CAQ : les membres du SFPQ perturberont les annonces électorales », Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec, 12 mai 2022, <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/congres-national-de-la-caq-les-membres-du-sfpq-perturberont-les-annonces-electorales-866576294.html>; Emmanuelle LeBlond, « Des milliers de manifestants dans les rues de Drummondville », *Journal Express*, 28 mai 2022, <https://www.journalexpress.ca/2022/05/28/des-milliers-de-manifestants-font-vibrer-les-rues-de-drummondville/>.
591. « Le SFPQ menace le gouvernement de partir en grève », *Journal de Montréal*, 1^{er} juin 2022, <https://www.journaldemontreal.com/2022/06/01/le-sfpq-menace-le-gouvernement-de-partir-en-greve>.
592. *La Presse canadienne*, « Entente de principe avec le SFPQ. Une hausse de salaire pour 26 000 fonctionnaires », *La Presse*, 22 juillet 2022, <https://www.lapresse.ca/affaires/2022-07-22/entente-de-principe-avec-le-sfpq/une-hausse-de-salaire-pour-26-000-fonctionnaires.php>.
593. Camille Carpentier, « Fonction publique québécoise : plus de cadres, moins d'employés », 4 août 2022, Radio-Canada, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1903078/fonction-publique-quebecoise-plus-de-cadres-moins-employes>.
594. Marie-Pier Bouchard, « Pont Pierre-Laporte. Il est minuit moins une, dénonce un ingénieur », 15 juin 2022, Radio-Canada, <https://ici.radio-canada.ca/recit-numerique/4242/etat-pont-pierre-laporteesuspentes-resistance>.

ACHEVÉ D'IMPRIMER
CHEZ MARQUIS IMPRIMEUR
EN FÉVRIER 2023
POUR LE COMPTE DU SYNDICAT
DE LA FONCTION PUBLIQUE ET
PARAPUBLIQUE DU QUÉBEC

À l'aube de la Révolution tranquille, l'État québécois se déploie pour devenir un moteur de développement de la collectivité. Cet essor va de pair avec une réforme de la fonction publique, qui vise entre autres à abolir le favoritisme politique et à valoriser les compétences de milliers d'ouvriers et de fonctionnaires. Le nombre de travailleurs doublera dans la décennie 1960-1970, alors que, parallèlement, les femmes viendront en grossir les rangs.

La base prend bientôt conscience de la persistance d'inégalités et cherche à exprimer ses revendications. Dès 1961, des employés s'organisent dans les ministères, tant à Québec qu'à Montréal. Le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec, fondé l'année suivante, voit le jour alors qu'aucune convention collective n'existe et que les droits d'association, de négociation et de grève doivent encore être acquis.

Présidents nationaux comme membres du SFPQ ne reculent pas devant l'immensité de la tâche. Que ce soit dans des salles à l'atmosphère surchauffée ou sur le pavé gelé, le syndicat se fait bruyamment entendre. Il aspire à de meilleures conditions de travail pour les hommes et les femmes qui le composent, ainsi qu'au respect de leur expertise. Grâce à sa capacité de mobilisation, il obtient des avancées majeures dans les 20 premières années de son existence sur le plan des salaires, de la permanence et des avantages sociaux.

À partir de 1982-1983, le SFPQ se pose en rempart contre les assauts du néolibéralisme. Lois spéciales, décrets, déficit zéro, réingénierie et austérité fragilisent les secteurs public et parapublic. Face à un renversement radical du rapport de force vis-à-vis de l'État-employeur, le syndicat cherche à préserver les acquis de ses membres et la qualité des services publics. Il mène parallèlement de grands combats aux côtés des autres syndicats, notamment sur la question de l'équité salariale.

Depuis soixante ans, le SFPQ démontre sa pertinence et façonne un avenir prometteur pour les employés de l'État et la société au profit de laquelle ils travaillent chaque jour.

Sophie Imbeault est historienne et éditrice. Spécialiste de l'histoire politique et parlementaire, elle a signé de nombreux ouvrages et articles, notamment Le Vérificateur général du Québec : une institution au cœur de l'histoire (2018).